

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les comptes financiers nationaux (Première partie) — Publication de graphiques donnant les résultats des enquêtes sur la conjoncture — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LES COMPTES FINANCIERS NATIONAUX

P L A N

- Première partie* : Principes généraux des comptes financiers nationaux et leur application dans quelques pays.
- Préambule.
 - Chapitre I : Les objectifs des comptes financiers nationaux.
 - Chapitre II : Les rapports entre les comptes financiers nationaux et la théorie économique.
 - Chapitre III : La structure des comptes financiers nationaux.
 - A. La sectorisation de l'économie.
 - B. La classification des actifs et des passifs financiers.
 - C. Problèmes divers.
 - Chapitre IV : Les comptes financiers nationaux dans quelques pays.
 - A. Le système des flux de fonds aux Etats-Unis (Flow-of-Funds System).
 - B. Les comptes financiers dans la République fédérale d'Allemagne.
 - C. Les comptes financiers en France.
 - D. Les comptes financiers aux Pays-Bas.

Deuxième partie : Les comptes belges des « Mouvements des actifs et des passifs financiers » (1).

(1) Cette deuxième partie sera publiée dans le numéro d'octobre du *Bulletin*.

PREMIERE PARTIE

PRINCIPES GENERAUX DES COMPTES FINANCIERS NATIONAUX ET LEUR APPLICATION DANS QUELQUES PAYS

Préambule

Au cours des dernières années, de nombreux pays ont complété ou se sont efforcés de compléter les comptes nationaux « réels » (1) par des comptes financiers. Ces comptes financiers décrivent les points de formation et les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières, c'est-à-dire les épargnes qui, à l'opposé des épargnes réelles (2), donnent lieu à la constitution d'actifs financiers dans le chef

des épargnants et de passifs financiers dans le chef des utilisateurs de ces fonds d'épargne.

On sait que la comptabilité nationale réelle vise à mesurer le produit, le revenu et les dépenses de la Nation, ainsi que les agrégats dont ces grandeurs économiques sont composées. Elle ne cherche pas à dégager le rôle des éléments monétaires et financiers dans le fonctionnement de l'économie. Les opérations financières intervenues entre les différents secteurs économiques se trouvent, en effet, souvent consolidées en un seul compte, « le compte des opérations en capital de la Nation », dans lequel l'épargne brute des secteurs « Entreprises », « Particuliers » et « Etat » s'équilibre avec la formation intérieure brute

(1) Dans cet article, on qualifiera de « réels », les comptes nationaux relatifs au produit, au revenu et aux dépenses de la Nation.

(2) Il y a, par exemple, épargne « réelle », lorsqu'un particulier affecte son épargne à la construction d'une maison.

de capital réel et le prêt net au reste du monde. De ce fait, les modalités du financement intersecteurs n'apparaissent pas et le rôle des intermédiaires financiers dans la création et la collecte de fonds, d'une part, et la distribution des fonds, d'autre part, reste entièrement caché. Par exemple, les comptes nationaux réels ne décrivent pas comment les épargnes financières des particuliers aboutissent notamment au financement des investissements des entreprises. La contribution des particuliers au financement des investissements privés peut se réaliser par l'acquisition d'actifs financiers directs sur les entreprises. C'est le cas lorsqu'ils souscrivent des obligations émises par les entreprises industrielles ou commerciales ou lorsqu'ils octroient d'autres prêts directs à ces dernières. Les particuliers peuvent également contribuer d'une façon indirecte au financement des investissements privés en acquérant des actifs financiers indirects, c'est-à-dire en se constituant des dépôts d'épargne auprès des caisses d'épargne, des réserves mathématiques auprès des compagnies d'assurances ou en souscrivant des bons de caisse et obligations d'organismes de crédit. Ces intermédiaires financiers peuvent en effet affecter les fonds récoltés auprès des particuliers au financement des investissements des entreprises.

Les différents circuits financiers, dont certains ont été décrits dans l'exemple ci-dessus, n'apparaissent pas dans les comptes nationaux réels. Mais depuis quelques années, on a assigné de nouveaux objectifs à la comptabilité nationale. L'opinion a commencé à prévaloir que celle-ci, en tant qu'outil indispensable pour les travaux d'analyse conjoncturelle et structurelle, de prévisions à long terme et d'élaboration de la politique économique, devrait également contribuer à l'analyse de l'interaction des phénomènes réels et financiers. On reconnaît, en effet, de plus en plus que les opérations financières ne sont pas une simple superstructure des phénomènes réels de la production et des dépenses et qu'elles peuvent influencer le niveau du revenu national. C'est pourquoi plusieurs pays ont incorporé les comptes financiers dans l'ensemble de leur comptabilité économique.

Ajoutons que les comptes financiers ne pourront pas, en général, faire à eux seuls toute la lumière sur l'interaction des phénomènes réels et financiers. Des bilans financiers seront souvent nécessaires à cette fin. Ces bilans donnent l'encours des actifs et passifs financiers à des dates déterminées, à la différence des comptes financiers qui, au sens du présent article, donnent les variations de ces mêmes actifs et passifs entre deux dates successives.

Il importe de préciser dès le début que dans les comptes financiers, les origines et les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières sont décrites *ex post*. Il en résulte que ces comptes ne permettent pas d'opérer une distinction entre les épargnes financières décidées *ex ante* et les épargnes financières induites de fluctuations en cours de période. Cette limitation est importante sur-

tout dans le cas des mouvements des encaisses monétaires des entreprises et des particuliers. Dans l'optique macro-économique qui est celle des comptes financiers, une augmentation des encaisses monétaires des entreprises et particuliers apparaîtra, *ex post*, comme une épargne financière de ce secteur, mais celle-ci peut, en partie ou même pour sa totalité, être « induite » par l'évolution du revenu national et ne pas résulter de décisions prises *ex ante* par les agents économiques de ce secteur.

L'élaboration des comptes financiers est encore en plein développement dans la plupart des pays et les économistes et statisticiens spécialistes ne sont pas encore parvenus à élaborer un système uniforme de comptes qui soit accepté par tous les pays. Il n'est donc pas étonnant que ces statistiques financières ne reposent pas partout sur des concepts uniformes et que, même dans les pays où elles sont établies suivant les mêmes critères, leurs modes de présentation sont parfois assez disparates.

A cet égard, on a souvent fait observer que contrairement aux statistiques du revenu national qui s'appuient sur l'analyse keynésienne, les comptes financiers n'ont pas de base théorique. Graeme S. Dorrance notamment a fait remarquer qu'à certains égards, ceux-ci semblent être des statistiques à la recherche d'une théorie plutôt que des statistiques ayant pour but d'expliquer des liaisons économiques reconnues⁽¹⁾. On examinera plus loin si pareilles observations peuvent être retenues.

Certaines des différences de concept qui existent entre ces statistiques nationales, apparaissent déjà dans la dénomination qu'elles reçoivent dans les différents pays : certains parlent d'une statistique des opérations financières ou des flux financiers, d'autres d'une statistique des mouvements des actifs et des passifs financiers, d'autres encore d'une statistique des flux de fonds.

À l'occasion de l'explication des comptes financiers de quelques pays étrangers, on reviendra sur la nature exacte des divergences que recouvrent ces appellations. Ces divergences ne sont d'ailleurs pas essentielles et l'on peut prétendre que toutes ces statistiques n'en répondent pas moins à des objectifs presque identiques. Dès lors, et pour des raisons de facilité, on les indiquera sous le seul nom de « comptes financiers nationaux » dans la partie de cette étude qui traite des aspects généraux de ces statistiques financières. Toutefois, on ne pourra perdre de vue que dans le présent article l'expression « comptes financiers nationaux » n'est retenue que pour les schémas d'analyse qui englobent l'ensemble des opérations financières ou l'ensemble des mouvements des actifs ou passifs financiers. C'est pourquoi, les schémas d'analyse ayant des objectifs plus limités comme ceux des origines des variations du stock monétaire ou des variations des liquidités primaires

(1) G.S. Dorrance, « The Present Status of Financial Accounts : A Review of Recent Developments », International Association for Research in Income and Wealth, *Income and Wealth*, Series IX, Londres, p. 99.

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les comptes financiers nationaux (Première partie) — Publication de graphiques donnant les résultats des enquêtes sur la conjoncture — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LES COMPTES FINANCIERS NATIONAUX

PLAN

Première partie : Principes généraux des comptes financiers nationaux et leur application dans quelques pays.

Préambule.

Chapitre I : Les objectifs des comptes financiers nationaux.

Chapitre II : Les rapports entre les comptes financiers nationaux et la théorie économique.

Chapitre III : La structure des comptes financiers nationaux.

A. La sectorisation de l'économie.

B. La classification des actifs et des passifs financiers.

C. Problèmes divers.

Chapitre IV : Les comptes financiers nationaux dans quelques pays.

A. Le système des flux de fonds aux Etats-Unis (Flow-of-Funds System).

B. Les comptes financiers dans la République fédérale d'Allemagne.

C. Les comptes financiers en France.

D. Les comptes financiers aux Pays-Bas.

Deuxième partie : Les comptes belges des « Mouvements des actifs et des passifs financiers » (1).

(1) Cette deuxième partie sera publiée dans le numéro d'octobre du *Bulletin*.

PREMIERE PARTIE

PRINCIPES GENERAUX DES COMPTES FINANCIERS NATIONAUX ET LEUR APPLICATION DANS QUELQUES PAYS

Préambule

Au cours des dernières années, de nombreux pays ont complété ou se sont efforcés de compléter les comptes nationaux « réels » (1) par des comptes financiers. Ces comptes financiers décrivent les points de formation et les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières, c'est-à-dire les épargnes qui, à l'opposé des épargnes réelles (2), donnent lieu à la constitution d'actifs financiers dans le chef

des épargnants et de passifs financiers dans le chef des utilisateurs de ces fonds d'épargne.

On sait que la comptabilité nationale réelle vise à mesurer le produit, le revenu et les dépenses de la Nation, ainsi que les agrégats dont ces grandeurs économiques sont composées. Elle ne cherche pas à dégager le rôle des éléments monétaires et financiers dans le fonctionnement de l'économie. Les opérations financières intervenues entre les différents secteurs économiques se trouvent, en effet, souvent consolidées en un seul compte, « le compte des opérations en capital de la Nation », dans lequel l'épargne brute des secteurs « Entreprises », « Particuliers » et « Etat » s'équilibre avec la formation intérieure brute

(1) Dans cet article, on qualifiera de « réels », les comptes nationaux relatifs au produit, au revenu et aux dépenses de la Nation.

(2) Il y a, par exemple, épargne « réelle », lorsqu'un particulier affecte son épargne à la construction d'une maison.

de capital réel et le prêt net au reste du monde. De ce fait, les modalités du financement intersecteurs n'apparaissent pas et le rôle des intermédiaires financiers dans la création et la collecte de fonds, d'une part, et la distribution des fonds, d'autre part, reste entièrement caché. Par exemple, les comptes nationaux réels ne décrivent pas comment les épargnes financières des particuliers aboutissent notamment au financement des investissements des entreprises. La contribution des particuliers au financement des investissements privés peut se réaliser par l'acquisition d'actifs financiers directs sur les entreprises. C'est le cas lorsqu'ils souscrivent des obligations émises par les entreprises industrielles ou commerciales ou lorsqu'ils octroient d'autres prêts directs à ces dernières. Les particuliers peuvent également contribuer d'une façon indirecte au financement des investissements privés en acquérant des actifs financiers indirects, c'est-à-dire en se constituant des dépôts d'épargne auprès des caisses d'épargne, des réserves mathématiques auprès des compagnies d'assurances ou en souscrivant des bons de caisse et obligations d'organismes de crédit. Ces intermédiaires financiers peuvent en effet affecter les fonds récoltés auprès des particuliers au financement des investissements des entreprises.

Les différents circuits financiers, dont certains ont été décrits dans l'exemple ci-dessus, n'apparaissent pas dans les comptes nationaux réels. Mais depuis quelques années, on a assigné de nouveaux objectifs à la comptabilité nationale. L'opinion a commencé à prévaloir que celle-ci, en tant qu'outil indispensable pour les travaux d'analyse conjoncturelle et structurelle, de prévisions à long terme et d'élaboration de la politique économique, devrait également contribuer à l'analyse de l'interaction des phénomènes réels et financiers. On reconnaît, en effet, de plus en plus que les opérations financières ne sont pas une simple superstructure des phénomènes réels de la production et des dépenses et qu'elles peuvent influencer le niveau du revenu national. C'est pourquoi plusieurs pays ont incorporé les comptes financiers dans l'ensemble de leur comptabilité économique.

Ajoutons que les comptes financiers ne pourront pas, en général, faire à eux seuls toute la lumière sur l'interaction des phénomènes réels et financiers. Des bilans financiers seront souvent nécessaires à cette fin. Ces bilans donnent l'encours des actifs et passifs financiers à des dates déterminées, à la différence des comptes financiers qui, au sens du présent article, donnent les variations de ces mêmes actifs et passifs entre deux dates successives.

Il importe de préciser dès le début que dans les comptes financiers, les origines et les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières sont décrites *ex post*. Il en résulte que ces comptes ne permettent pas d'opérer une distinction entre les épargnes financières décidées *ex ante* et les épargnes financières induites de fluctuations en cours de période. Cette limitation est importante sur-

tout dans le cas des mouvements des encaisses monétaires des entreprises et des particuliers. Dans l'optique macro-économique qui est celle des comptes financiers, une augmentation des encaisses monétaires des entreprises et particuliers apparaîtra, *ex post*, comme une épargne financière de ce secteur, mais celle-ci peut, en partie ou même pour sa totalité, être « induite » par l'évolution du revenu national et ne pas résulter de décisions prises *ex ante* par les agents économiques de ce secteur.

L'élaboration des comptes financiers est encore en plein développement dans la plupart des pays et les économistes et statisticiens spécialistes ne sont pas encore parvenus à élaborer un système uniforme de comptes qui soit accepté par tous les pays. Il n'est donc pas étonnant que ces statistiques financières ne reposent pas partout sur des concepts uniformes et que, même dans les pays où elles sont établies suivant les mêmes critères, leurs modes de présentation sont parfois assez disparates.

A cet égard, on a souvent fait observer que contrairement aux statistiques du revenu national qui s'appuient sur l'analyse keynésienne, les comptes financiers n'ont pas de base théorique. Graeme S. Dorrance notamment a fait remarquer qu'à certains égards, ceux-ci semblent être des statistiques à la recherche d'une théorie plutôt que des statistiques ayant pour but d'expliquer des liaisons économiques reconnues (1). On examinera plus loin si pareilles observations peuvent être retenues.

Certaines des différences de concept qui existent entre ces statistiques nationales, apparaissent déjà dans la dénomination qu'elles reçoivent dans les différents pays : certains parlent d'une statistique des opérations financières ou des flux financiers, d'autres d'une statistique des mouvements des actifs et des passifs financiers, d'autres encore d'une statistique des flux de fonds.

A l'occasion de l'explication des comptes financiers de quelques pays étrangers, on reviendra sur la nature exacte des divergences que recouvrent ces appellations. Ces divergences ne sont d'ailleurs pas essentielles et l'on peut prétendre que toutes ces statistiques n'en répondent pas moins à des objectifs presque identiques. Dès lors, et pour des raisons de facilité, on les indiquera sous le seul nom de « comptes financiers nationaux » dans la partie de cette étude qui traite des aspects généraux de ces statistiques financières. Toutefois, on ne pourra perdre de vue que dans le présent article l'expression « comptes financiers nationaux » n'est retenue que pour les schémas d'analyse qui englobent l'ensemble des opérations financières ou l'ensemble des mouvements des actifs ou passifs financiers. C'est pourquoi, les schémas d'analyse ayant des objectifs plus limités comme ceux des origines des variations du stock monétaire ou des variations des liquidités primaires

(1) G.S. Dorrance, « The Present Status of Financial Accounts : A Review of Recent Developments », International Association for Research in Income and Wealth, *Income and Wealth*, Series IX, Londres, p. 99.

et secondaires ⁽¹⁾ détenues par les différents secteurs économiques, ne sont pris en considération ici que dans la mesure où ils se trouvent incorporés dans un système de comptes plus large englobant l'ensemble des affectations intermédiaires et finales des épargnes financières.

Dans le présent article, on essaiera tout d'abord de dégager les objectifs généraux des comptes financiers nationaux, d'examiner leurs rapports avec la théorie économique et d'analyser les divers problèmes que soulève leur élaboration. Ensuite, on examinera les schémas d'analyse utilisés aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale, en France et aux Pays-Bas.

L'étude de ces éléments introduira utilement la présentation des comptes belges des mouvements des actifs et des passifs financiers qui fera l'objet d'un article dans le prochain numéro du *Bulletin*.

CHAPITRE I

Les objectifs des comptes financiers nationaux.

Les comptes financiers nationaux peuvent être définis comme une statistique qui décrit les variations intervenues, au cours d'une période déterminée, dans les divers types d'actifs et passifs financiers des secteurs de l'économie. Si on élimine les variations qui résultent uniquement de mouvements des prix des valeurs, ces comptes reprennent en fait les *soldes* des différents types d'opérations financières qui ont eu lieu entre les divers secteurs de l'économie. Ainsi, l'augmentation nette du portefeuille de fonds d'Etat détenu par les secteurs de l'économie au cours d'une année, traduit les émissions nettes de titres de l'Etat, c'est-à-dire les émissions brutes moins les remboursements et amortissements effectués pendant cette période.

Du fait que les comptes financiers ne dégagent que les *soldes* des différents types d'opérations financières ⁽²⁾, ils ne décrivent pas tous les flux financiers qui ont déterminé le processus de financement de l'économie. Cette limitation ne peut être perdue de vue si l'on veut éviter une interprétation erronée des données de ces comptes.

Les comptes financiers constituent un canevas logique de regroupement des informations fournies par diverses séries statistiques financières, notamment les statistiques des émissions, de l'évolution des engagements et créances des organismes monétaires et des autres intermédiaires financiers, de la balance des opérations en capital avec l'étranger.

En règle générale, le regroupement des données financières dans les comptes financiers nationaux

est effectué en fonction des deux principaux objectifs suivants :

a) décrire les financements intersecteurs sous leurs formes concrètes par l'analyse des affectations intermédiaires et finales des épargnes financières.

Les financements intersecteurs comportent tous les prêts ⁽¹⁾ (emprunts) de chacun des secteurs, distingués dans les comptes financiers, à (auprès de) chacun des autres secteurs. Ces comptes dégagent ainsi notamment les « prêts » des particuliers aux entreprises, à l'Etat, aux pouvoirs subordonnés, à l'étranger, aux organismes monétaires, aux caisses d'épargne, aux compagnies d'assurances et inversement, les emprunts des particuliers auprès des organismes monétaires, des caisses d'épargne, etc...

Par affectations intermédiaires de l'épargne financière, on entend, en principe, les acquisitions d'actifs financiers sur les secteurs des intermédiaires financiers : monnaie, dépôts d'épargne, réserves mathématiques (assurance-vie et fonds de pensions), obligations et bons de caisse. Les affectations finales des épargnes financières comprennent les prêts aux secteurs non financiers (particuliers, entreprises, Etat, pouvoirs subordonnés, étranger), ceux-ci consacrant, en principe, les moyens financiers empruntés au financement de leurs investissements ou éventuellement de leur consommation.

Il convient de souligner qu'en règle générale, les comptes financiers ne décrivent pas les mouvements de moyens financiers à l'intérieur d'un même secteur (ou sous-secteur), par exemple, les prêts de particuliers à d'autres particuliers, ou d'entreprises à d'autres entreprises;

b) fournir des éléments permettant d'apprécier la liquidité des différents secteurs en classant les nouveaux actifs financiers qu'ils se sont constitués ou les passifs financiers qu'ils ont contractés, suivant leur degré de liquidité ou d'illiquidité.

A titre d'exemple, on pourrait classer les types d'actifs financiers des particuliers dans l'ordre décroissant de liquidité suivant :

- monnaie;
- liquidités quasi monétaires (dépôts à terme et dépôts d'épargne);
- fonds d'Etat et garantis par l'Etat;
- autres titres cotés en bourse;
- réserves mathématiques (assurance-vie);
- titres non cotés en bourse.

Les deux objectifs — description des financements intersecteurs et appréciation de la liquidité sectorielle — répondent aux préoccupations des responsables de la politique financière et économique et s'inscrivent dans le cadre de l'analyse économique moderne.

(1) Voir, dans les rapports annuels de la Nederlandsche Bank, le tableau « Mutaties in de primaire en secundaire liquiditeiten in handen van gezinnen en bedrijven ».

(2) A cet égard, les données des comptes financiers nationaux se distinguent de celles de la balance de paiements, dans laquelle on enregistre en principe l'ensemble des flux de paiements entre l'économie nationale et l'étranger.

(1) Le mot « prêt » est utilisé ici dans un sens très large; il se rapporte à toutes les formes d'affectation de l'épargne financière (constitution de dépôts d'épargne, souscriptions d'obligations et de bons de caisse, constitution de réserves mathématiques, accumulation d'encaisses monétaires).

En effet, la description des financements intersecteurs (premier objectif) permet de dégager la structure des circuits financiers dans l'économie et notamment le rôle des intermédiaires financiers dans le processus de création et de collecte de fonds et celui de distribution de fonds. Ces indications structurelles peuvent permettre de détecter les imperfections éventuelles des marchés financiers et contribuer à l'élaboration d'une politique visant, par exemple, à supprimer un compartimentage excessif du marché des capitaux, qui peut, dans certains secteurs, provoquer un déséquilibre entre les projets d'investissements et les offres de capitaux ou, dans certains marchés, un déséquilibre entre les possibilités de l'offre réelle et l'afflux des fonds supportant des dépenses.

La description des financements intersecteurs permet également d'examiner leur variabilité conjoncturelle et des renseignements sur l'évolution récente des différents flux de financement pourraient aider les autorités monétaires à localiser les perturbations monétaires et à formuler leur politique à court terme. Dans un débat que plusieurs économistes américains ont consacré, il y a deux ans, à la politique monétaire du Système de la Réserve Fédérale au cours de la période 1957-1959 (1), Robert V. Roosa, à l'époque Vice-Président de la Banque de Réserve Fédérale de New-York, s'est appuyé sur le tableau américain des « flux de fonds » pour démontrer que la politique monétaire n'avait pas à tenir compte uniquement de l'évolution du stock monétaire, mais également de l'augmentation de la vitesse de rotation de la monnaie, qui prenait la forme d'un accroissement des crédits accordés en dehors des organismes monétaires (2).

Les comptes nationaux décrivant les financements intersecteurs pourront également servir de base à certaines prévisions. Il est, en effet, probable que sur base des données relatives à une série d'années, on pourra dégager certaines des règles qui régissent la formation et la répartition des affectations intermédiaires et finales des ressources financières. A l'aide de certaines hypothèses de base relatives notamment à l'évolution du revenu national, on pourrait alors établir des comptes financiers nationaux prévisionnels. Ceux-ci faciliteraient l'estimation de la capacité probable, au cours de l'année à venir, par exemple du marché du crédit à moyen et long terme pour le financement du Trésor.

En ce qui concerne le second objectif des comptes financiers — réunir des éléments permettant d'apprécier la liquidité des différents secteurs de l'économie —, il s'inscrit dans le cadre de l'analyse écono-

mique moderne. Les économistes attachent, en effet, de plus en plus d'importance à la liquidité des agents économiques comme l'une des déterminantes de la propension à dépenser. De plus, ils considèrent que la liquidité qui agit sur le comportement des agents économiques est influencée non seulement par le niveau des encaisses monétaires, mais aussi par celui de l'ensemble des avoirs et des engagements financiers et même par les facultés d'accès aux fonds. Or, les comptes financiers nationaux, complétés par le recensement des encours d'actifs et de passifs financiers, peuvent utilement contribuer à l'étude du comportement des unités économiques en considération de leur liquidité. Certes, la découpe en secteurs est encore trop peu détaillée dans l'état actuel des travaux en la matière. Mettre en regard le stock des actifs financiers détenus par les entreprises, par exemple, et la masse des passifs financiers qu'elles ont contractés, ou mesurer le mouvement de ces actifs et passifs, sont des instruments d'analyse trop grossiers, trop globaux, pour qu'on puisse en inférer l'évolution prochaine des décisions de dépenser des firmes, même si ces actifs et passifs sont convenablement ordonnés suivant leur liquidité et leur illiquidité respectives. Il faudrait distinguer plus loin, au-delà du secteur « Entreprises », des sous-groupes significatifs, par exemple en répartissant les entreprises en classes suivant le rapport de leurs passifs financiers à leurs ressources propres ou à leurs profits. De même, pour le secteur « Particuliers », le rapport des actifs aux passifs financiers devrait être analysé en classant les ménages suivant le niveau de leur revenu. Mais des investigations de cette précision peuvent être dès à présent menées, à partir des tableaux globaux d'actifs et de passifs financiers ou des comptes, comme un prolongement de ceux-ci, dans tous les cas où des indications statistiques de quelque valeur sont disponibles. Quelques pays sont, à cet égard, déjà pourvus de certaines données intéressantes.

CHAPITRE II

Les rapports entre les comptes financiers nationaux et la théorie économique.

On a déjà fait état de la critique de certains économistes selon laquelle les comptes financiers nationaux, contrairement aux comptes réels nationaux, ne reposeraient pas sur une théorie macro-économique. Il convient d'examiner maintenant cette critique de plus près.

Remarquons tout d'abord qu'à strictement parler, il est inexact de prétendre que les comptes réels mesurés *ex post* reposent sur une théorie, c'est-à-dire sur un modèle ou un système d'équations visant à donner de la réalité économique une explication simplifiée mais raisonnablement précise. En fait, ils reposent sur une identité; celle-ci est que le produit national est égal à la somme de la consommation, des investissements et des exportations, déduction

(1) Cf. *Review of Economics and Statistics*, Cambridge, Mass., août 1960, pp. 245-282.

(2) Il écrit à ce sujet : « This latter (l'augmentation de la vitesse de rotation de la monnaie) took the form in part of considerable increases in the flow of funds through savings (including insurance and « other financial ») institutions and through non financial business corporations. These sources together accounted for a rising proportion of the rapidly rising total of credit supplied over these three years (1957-1959) » (p. 262 de l'article cité à la note précédente).

faite des importations. La même identité peut être exprimée sous une forme un peu différente, à savoir que l'épargne, définie comme étant l'excédent du revenu national sur la consommation, est égale à la somme des investissements et des exportations, déduction faite des importations.

Les comptes financiers reposent également sur une identité, à savoir que, durant une période quelconque, l'augmentation des actifs financiers sur le pays et sur l'étranger est égale à l'augmentation des passifs financiers envers les mêmes entités, majorée de l'excédent ou réduite du déficit de la balance des transactions courantes avec l'étranger.

Les comptes financiers, comme les comptes réels, reposent donc sur une identité et non sur une théorie. Il n'y a donc, à cet égard, aucune différence entre eux.

Ce qui est vrai cependant, c'est que les comptes réels utilisent des concepts (revenu national, consommation, investissement, etc.) qu'utilise également une théorie macro-économique très généralement admise : la théorie de la détermination du revenu national dont Keynes a été le principal initiateur. Cette théorie considère que la consommation et l'importation sont l'une et l'autre des fonctions notamment du revenu national. Dans ces conditions, le niveau de ce dernier dépend de la forme de ces fonctions et du niveau de l'investissement et de celui de l'exportation.

Le fait que les comptes réels et la théorie de la détermination du revenu national utilisent les mêmes concepts permet d'expliquer les premiers par la seconde; l'augmentation de la consommation, constatée pendant une période donnée, pourra, par exemple, être attribuée à une hausse du revenu national qui aura eu lieu au cours d'une période précédente et qui aura elle-même été provoquée, par exemple, par une progression des investissements. De même, la théorie de la détermination du revenu national peut être utilisée lors de l'établissement de prévisions en matière de comptes réels; une fois établies des prévisions pour l'investissement autonome et l'exportation, elle permet de déduire des prévisions pour le revenu national, l'investissement induit, la consommation et l'importation.

A la différence des comptes réels, les comptes financiers n'utilisent pas des concepts dont les rapports mutuels ou dont les rapports avec les concepts des comptes réels font l'objet d'une théorie généralement admise. Ceci ne veut pas dire cependant que les grandeurs dont s'occupent les comptes réels peuvent être expliquées exclusivement en termes de leurs relations mutuelles et ne sont, en aucune façon, influencées par les phénomènes financiers ⁽¹⁾. En

fait, dans la théorie de la détermination du revenu national telle que Keynes l'avait lui-même élaborée, le niveau des investissements était notamment une fonction du taux d'intérêt; or, celui-ci, que l'on adopte au sujet de sa détermination la théorie de la préférence pour la liquidité, c'est-à-dire la théorie de Keynes lui-même, ou la théorie des fonds prêtables, est, en partie au moins, fonction d'éléments financiers.

S'il n'existe pas de théorie généralement admise qui utilise les concepts des comptes financiers, ce n'est donc pas parce qu'une telle théorie est inconcevable. C'est plutôt parce qu'elle est beaucoup plus difficile à établir qu'une théorie utilisant les concepts des comptes réels. Il est, en effet, difficile d'énoncer a priori des rapports entre les divers concepts des comptes financiers ou entre ces concepts et ceux des comptes réels; notamment parce que l'influence qu'exercent sur la liquidité des agents économiques et, par là, sur leurs décisions de dépenser, les éléments financiers de l'économie — comme par exemple, la confrontation des encours d'actifs et de dettes, les facultés d'accès aux fonds, la politique de crédit et de placement des intermédiaires —, ne peut s'analyser, par sa nature même, en termes globaux. Aucun rapport global entre données financières ne paraît aussi vraisemblable que, par exemple, le rapport entre le revenu national et la consommation.

Il ressort de ce qui précède que le lien entre les comptes et les théories qui font ou pourraient faire usage des mêmes concepts qu'eux, n'est pas le même dans le cas des comptes réels et dans le cas des comptes financiers.

Dans le cas des comptes réels, la théorie a été élaborée indépendamment des comptes et ceux-ci ont seulement servi à vérifier et à mesurer des relations dont l'existence pouvait être établie a priori.

Dans le cas des comptes financiers, les relations théoriques peuvent plus difficilement être précisées sans l'aide de statistiques. L'établissement de celles-ci constitue une condition nécessaire à l'élaboration d'une théorie pleinement satisfaisante. Il n'y a dès lors rien d'anormal à ce que les comptes financiers ne reposent pas sur une théorie. L'ordre normal des choses est qu'il existe un jour une théorie généralement admise qui prenne appui sur les comptes financiers actuellement mis au point.

On peut donc dire que l'une des fonctions importantes des comptes financiers est de fournir aux économètres des chiffres dont ils s'efforceront de tirer des relations stables susceptibles d'être incorporées dans une théorie plus complète de la détermination du revenu national. Il importe cependant de faire, à cet égard, deux réserves :

1. On ne peut guère espérer découvrir, en ce qui concerne les phénomènes financiers, des rapports aussi simples, aussi stables et aussi faciles à calculer que l'est, par exemple, le rapport entre le revenu national et la consommation. Il est probable, par

(1) De nombreux auteurs ont insisté sur ce fait. Parmi ceux qui l'ont fait à l'occasion d'une discussion des comptes financiers, on peut citer J. Denizet, « Opérations financières et comptabilité économique », *Revue Economique*, Paris, mai 1955, pp. 405-426, et Earl Hicks, « The Theory and Use of Financing Accounts », *Staff Papers*, Fonds Monétaire International, Washington, octobre 1959, pp. 159-167.

exemple, qu'il existe un rapport entre le revenu des particuliers et la constitution de dépôts d'épargne; mais les indications dont on dispose montrent qu'il n'est pas très stable; il est sans doute influencé notamment par les variations du taux d'intérêt bonifié sur les dépôts d'épargne relativement aux taux d'intérêt qui peuvent être obtenus pour d'autres formes de placement. Le calcul du rapport entre le revenu national et la demande d'un actif financier se complique quand l'offre de cet actif peut enregistrer des variations autonomes par rapport au revenu; c'est ainsi qu'un accroissement du revenu national entraîne un gonflement de la demande d'encaisses de transactions, ce qui peut nécessiter une augmentation du stock monétaire; mais une telle augmentation peut aussi se produire pour d'autres raisons, par exemple parce qu'il existe un boni d'origine déflationniste interne de la balance des paiements; il sera souvent difficile de discerner dans quelle mesure l'augmentation du stock monétaire pendant une période donnée est due à un accroissement du revenu national et dans quelle mesure elle résulte d'autres causes. Si parfaits que soient les comptes financiers, il n'est donc pas certain que les économètres puissent en dégager des rapports pouvant être incorporés dans une théorie, même si, comme il a été dit plus haut, l'incidence des phénomènes financiers sur les grandeurs réelles ne peut être mise en doute.

2. Les comptes financiers ne suffiront pas, en général, à jeter toute la lumière sur l'incidence que les phénomènes financiers peuvent exercer sur les grandeurs réelles. Il est vraisemblable, par exemple, que la consommation, durant une période, est influencée par la fortune et l'endettement des consommateurs au début de cette période ⁽¹⁾. Un autre élément qui n'apparaîtra ni dans les comptes financiers, ni dans les bilans servant à leur établissement, est la répartition du stock monétaire entre encaisses actives et encaisses oisives. Les comptes financiers ne constituent donc qu'une partie du matériel statistique requis pour établir une théorie de la détermination du revenu national qui tienne compte de l'incidence des phénomènes financiers.

L'analyse qui vient d'être faite des rapports qui existent entre les comptes réels et les comptes financiers, d'une part, et les théories qui utilisent ou pourraient utiliser les mêmes concepts que ces comptes, d'autre part, peut être résumée en disant que l'incidence des phénomènes financiers sur les grandeurs réelles ne peut être mise en doute, que cette incidence est cependant difficile à exprimer sous forme d'une théorie précise et que les comptes financiers, avec d'autres statistiques, contribueront à perfectionner une telle formulation théorique lorsqu'ils auront atteint un degré de précision suffisant.

⁽¹⁾ Des données concernant cette fortune et cet endettement seront, cependant, le plus souvent disponibles, car il aura, en général, fallu les réunir pour pouvoir établir les comptes financiers.

La structure des comptes financiers nationaux.

On a rappelé ci-avant que les objectifs des comptes financiers nationaux comportent la description des financements intersecteurs et celle d'éléments qui influencent la liquidité des différents secteurs de l'économie. Ces objectifs déterminent en grande partie la structure à donner aux comptes financiers.

Pour prendre une vue des flux de financement, il faut procéder au regroupement des unités économiques en secteurs, éventuellement en sous-secteurs. Cette découpe de l'économie doit être, pour les besoins de l'analyse, poussée jusqu'à ce que le contenu de chaque catégorie soit homogène. Mais cette fragmentation, si elle est trop diversifiée, risque de compromettre la vision des ensembles.

Par ailleurs, la description d'éléments qui influencent la liquidité de chaque secteur (ou sous-secteur) nécessite une classification adéquate des différents types d'actifs et de passifs financiers.

A. La sectorisation de l'économie.

Chaque secteur doit constituer une agrégation des comptes individuels des unités économiques qui effectuent des types d'opérations financières similaires et dont les décisions de placements ou d'emprunts sont motivées par des raisons suffisamment analogues.

Dès lors, le critère fondamental généralement admis pour la délimitation des secteurs est l'homogénéité du comportement financier des unités qui composent chacun d'eux.

Selon certains experts, ceci signifie que le regroupement des unités économiques doit se faire sur une base « institutionnelle » qui s'opposerait à la base « fonctionnelle » servant dans les comptes nationaux réels. On pourrait interpréter cette notion de « base institutionnelle » comme signifiant qu'un agent économique — personne physique ou morale — est présumé prendre un seul ensemble de décisions de placements et d'emprunts, quelle que soit la diversité des fonctions qu'il exerce, et non des décisions distinctes pour chacune de ces fonctions. Par conséquent, il ne faudrait jamais dissocier les actifs et passifs financiers d'un même agent pour les ranger dans des secteurs différents. Mais, en fait, les recherches déjà effectuées en matière de comptes financiers et la doctrine qui entoure ces travaux montrent que cette présomption n'est pas une règle générale : on admet de considérer qu'un même agent économique peut avoir des comportements financiers distincts suivant les fonctions qu'il exerce.

Il semble donc bien qu'en certains cas, le regroupement « institutionnel » utilise un concept d'« unité économique » ne se confondant pas nécessairement avec celui de la personnalité — physique ou juridique — de l'agent économique. L'élaboration des comptes financiers peut nécessiter la divi-

sion en unités séparées — en « institutions » séparées, pour reprendre la terminologie rappelée ci-dessus — des agents économiques dont l'activité est diversifiée, dans tous les cas où cette diversification engendre des comportements financiers distincts de chacun des « départements » exerçant les activités de l'agent. Dès lors, chacun d'eux devrait être considéré comme une entité dotée d'un organe de direction propre décidant des opérations financières en fonction des caractéristiques de l'activité de cette entité. De la sorte, le regroupement des entités ainsi définies répondrait bien au critère de l'analogie de leur comportement financier. Point n'est besoin que la distinction entre les départements soit consacrée dans l'organisation interne de l'agent; par exemple, il n'est pas nécessaire que chacun de ces départements soit doté d'un centre de direction financière propre. Mais, en pratique, il est nécessaire que les bilans financiers de l'agent économique fournissent des données permettant de reconstituer les comptes des diverses unités qu'il intègre. La dissociation de la personnalité d'un même agent en des unités différentes a été recommandée par certains experts, notamment lorsqu'il fallut ranger les opérations financières des entreprises individuelles; on reviendra ci-après sur ce problème.

Le fait que l'on envisage d'introduire dans les comptes financiers de telles « dissociations de personnalité » souligne la fragilité de la distinction que d'aucuns ont voulu établir entre les regroupements « institutionnels » des unités dans les comptes financiers et les regroupements « fonctionnels » auxquels procèdent les comptes nationaux réels. Il semble qu'il serait plus exact de dire que le critère de délimitation des secteurs et du regroupement des unités est fonctionnel dans le cas des comptes financiers comme dans celui des comptes réels. La véritable différence réside dans le fait que les fonctions prises en considération ne sont pas les mêmes dans les deux cas; pour les comptes financiers, les fonctions qui importent sont celles qui sont liées au comportement financier; pour les comptes réels, ces fonctions sont celles qui sont liées à la production, à la consommation et à l'investissement.

Le critère du comportement financier conduit tout d'abord à séparer les intermédiaires financiers des entreprises non financières, ce qui constitue la principale différence par rapport à la découpe des secteurs généralement opérée dans les comptes nationaux réels. Contrairement aux entreprises non financières, les intermédiaires financiers collectent des ressources financières non pas pour réaliser des investissements, mais pour les remettre à la disposition des agents économiques qui ont besoin de fonds. Une analyse des opérations de financement intersecteurs serait inconcevable sans distinguer le rôle des intermédiaires financiers. En effet, dans les économies développées, les agents économiques en surplus financier, c'est-à-dire dont les dépenses de consommation et d'investissement sont inférieures à leur

revenu, placent une très grande partie de leurs épargnes financières auprès des intermédiaires financiers (1); de même, les agents en déficit financier, c'est-à-dire dont les dépenses de consommation et d'investissement sont supérieures à leur revenu, s'adressent très souvent à ces mêmes intermédiaires financiers pour équilibrer leur budget. Selon l'expression de J. Denizet : « l'ensemble des intermédiaires financiers apparaît ainsi comme un vaste organisme ayant pour mission de transformer les proportions d'épargne monétaire, à vue, à court terme, à moyen terme, à long terme, qu'il reçoit des placeurs en des proportions souvent très différentes de crédit à court, moyen et long terme que souhaitent les investisseurs » (2). Cette définition a le mérite de souligner le rôle actif des intermédiaires financiers dans le processus de financement de l'économie. Elle n'est cependant pas satisfaisante à tous les points de vue. Elle pourrait faire croire, en effet, que la constitution d'une épargne précède toujours l'octroi de crédits par les intermédiaires financiers; or, il n'en est pas ainsi lorsque les organismes monétaires créent de la monnaie; dans ce cas, l'octroi d'un crédit à court ou moyen terme coïncide avec la formation d'une épargne monétaire. La définition de J. Denizet pourrait aussi faire croire que tous les crédits accordés par les intermédiaires financiers servent à financer des investissements; or, ces crédits peuvent être affectés à des dépenses de consommation par les unités qui les reçoivent, l'épargne des « placeurs » se trouvant ainsi, du point de vue de l'économie nationale, détruite par la désépargne des emprunteurs. Enfin, la formule de J. Denizet n'est exacte que si les investisseurs sont définis comme englobant l'étranger dans la mesure où les intermédiaires financiers accumulent de l'or ou des créances sur l'étranger.

Partant du même critère de l'homogénéité du comportement financier, on peut distinguer plusieurs sous-secteurs dans l'ensemble des intermédiaires financiers (3). Certes, tous ces organismes offrent au public des actifs financiers qu'il cherche à détenir, mais les motifs de la constitution de ces actifs, la nature de ceux-ci et notamment leur degré de liquidité, et les affectations que les intermédiaires donnent aux fonds recueillis, sont dans l'ensemble assez hétérogènes.

Une catégorie d'intermédiaires financiers semble en tout cas devoir être séparée des autres, à savoir les organismes monétaires. Ceux-ci ont le monopole de la « création » d'une catégorie unique d'actifs financiers : des encaisses en monnaie. Il est vrai

(1) Dans la plupart des pays, la principale catégorie d'épargnes financières qui n'est pas dirigée vers les intermédiaires financiers est celle qui est affectée à l'achat de fonds d'Etat et de titres garantis par l'Etat.

(2) *Op. cit.*, pp. 417-418.

(3) Pour une analyse détaillée de la délimitation du secteur des intermédiaires financiers en Belgique, le lecteur peut consulter l'article publié dans le numéro de février-mars 1960 de ce *Bulletin* : « Essai de représentation graphique des mécanismes financiers », pp. 64-65.

que certains auteurs ⁽¹⁾ n'admettent pas la thèse selon laquelle les organismes monétaires formeraient un groupe spécial en raison de leur aptitude à créer des fonds prêtables, tandis que les autres intermédiaires ne feraient que transmettre des fonds créés par ailleurs. Mais les vues de J. Gurley et E. Shaw ont soulevé des critiques ⁽²⁾ et il ne semble pas qu'elles soient appelées à trouver une large audience.

D'autre part, certains économistes adoptant une position qui se situe à l'extrême opposé de celle de Gurley et Shaw, ont tendance à négliger les phénomènes financiers qui ne tiennent pas à la création ou à la demande de monnaie. Dans le domaine de l'élaboration des comptes financiers, cette vue purement monétaire se traduit par des propositions tendant à n'isoler du secteur « Entreprises » de la comptabilité nationale que les seuls organismes monétaires ⁽³⁾. Toutefois, cette tendance monétaire au sens étroit semble de plus en plus dépassée par les développements théoriques en cours — animés notamment par les propositions des auteurs du Rapport Radcliffe — ainsi que par les investigations statistiques récentes, surtout aux Etats-Unis ⁽⁴⁾. Sans nier nécessairement le rôle caractéristique des organismes monétaires, ces travaux théoriques et statistiques soulignent l'importance grandissante des intermédiaires financiers non monétaires.

En pratique, tous les pays isolent également les intermédiaires financiers non monétaires dans leurs comptes financiers. La subdivision de cette catégorie en sous-secteurs est plus ou moins poussée suivant les pays. Ceci n'a rien d'étonnant étant donné que ces subdivisions doivent nécessairement s'appuyer sur le cadre institutionnel propre à chaque pays. Généralement, ces subdivisions ne sont pas très nombreuses; plusieurs pays ne prévoient que deux secteurs, qui sont d'habitude, d'une part, les compagnies d'assurances et les fonds de pensions et, d'autre part, les autres organismes financiers.

Dans ce cas, le secteur « Autres organismes financiers » englobe souvent des groupes d'intermédiaires financiers à fonctions disparates, en ce sens que les actifs financiers et les crédits qu'ils offrent au public

ne constituent pas une masse homogène. Ce regroupement de plusieurs catégories d'intermédiaires financiers dans un même secteur peut empêcher une description adéquate des financements intersecteurs. Mais on peut remédier à cet inconvénient en introduisant les distinctions nécessaires dans les types d'actifs ou passifs financiers que contiennent les comptes financiers. Par exemple, si les caisses d'épargne et les sociétés finançant les ventes à tempérament sont regroupées dans un même secteur, il reste néanmoins possible de dégager l'activité propre de chacun de ces deux groupes d'intermédiaires financiers, lorsque les rubriques désignant les types de passifs et d'actifs financiers spécifient le secteur débiteur des passifs et le secteur créditeur des actifs : dépôts d'épargne auprès des caisses d'épargne, obligations émises par les sociétés finançant les ventes à tempérament, prêts hypothécaires accordés par les caisses d'épargne, prêts accordés par les sociétés finançant les ventes à tempérament.

Le regroupement sectoriel des agents non financiers s'opère également en fonction du critère du comportement financier. Il en résulte que, si la sectorisation adoptée ici s'identifie largement avec celle des comptes nationaux réels, des différences s'observent néanmoins dans le contenu des secteurs dans les deux séries de comptes.

Les secteurs non financiers prévus sont généralement :

- les entreprises;
- les particuliers;
- les pouvoirs publics (parfois subdivisés en « Etat » et « Autres pouvoirs publics »);
- l'étranger.

Cependant, certains pays se voient encore obligés de regrouper les entreprises et les particuliers en un seul secteur. Il est, en effet, fort difficile de répartir, de façon raisonnablement précise, la plupart des actifs financiers entre les entreprises et les particuliers. Par exemple, la répartition des accroissements d'encaisses monétaires ou d'avoirs en fonds publics entre ces deux secteurs nécessite des enquêtes spéciales. Ce problème est moins aigu pour les passifs financiers des entreprises et particuliers. En effet, les types de créances apparaissant dans les bilans des intermédiaires financiers de même que la spécialisation de ceux-ci permettent d'isoler une grande partie des crédits accordés aux entreprises (par exemple, les crédits agricoles, les crédits artisanaux et les crédits industriels). Les principales difficultés qui existent dans ce domaine concernent les crédits finançant les ventes à tempérament qui portent tout aussi bien sur des biens d'investissement (crédits aux entreprises) que sur des biens de consommation (crédits aux particuliers), ainsi que les prêts hypothécaires.

Il y a, par ailleurs, le très épineux problème, déjà évoqué, des entreprises individuelles, c'est-à-dire des entreprises non constituées en sociétés. La difficulté de leur regroupement sectoriel se situe à la fois sur

(1) Notamment J. G. Gurley et E. S. Shaw, « Financial Aspects of Economic Development », *American Economic Review*, Menasha-Wisconsin, vol. XLV, n° 4, septembre 1955, pp. 595-598.

(2) Voir notamment J.M. Culbertson, « Intermediaries and Monetary Theory : A Criticism of the Gurley-Shaw Theory », *American Economic Review*, Menasha-Wisconsin, vol. XLVIII, n° 1, mars 1958, pp. 119-131. J. Aschheim, « Commercial Banks and Financial Intermediaries : Fallacies and Policy Implications », *Journal of Political Economy*, Chicago, vol. LXVII, n° 1, février 1959, pp. 59-71. D. Robertson, « A Squeak from Aunt Sally », *The Banker*, Londres, vol. CIX, n° 406, décembre 1959, pp. 18-22. R. Beauvois, « Contribution à une étude théorique du rôle des intermédiaires financiers », *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 7, juin 1960, pp. 449-459.

(3) G. S. Dorrance, notamment, a, à un moment donné, fait des propositions dans ce sens : « Financial Accounts in a System of Economic Accounts », *Staff Papers*, Fonds Monétaire International, Washington, février 1955, p. 320.

(4) Voir notamment R. W. Goldsmith, *Financial Intermediaries in the American Economy since 1900. A Study by the National Bureau of Economic Research*, Princeton University Press, Princeton, 1958.

le plan des principes et sur celui de l'application concrète.

Quant à la solution de principe à adopter, l'incertitude vient de ce qu'il est douteux que le propriétaire de l'entreprise distingue, dans son patrimoine commun, la situation financière de son entreprise de celle de son ménage.

On peut donc faire deux hypothèses en ce qui concerne le comportement financier des chefs d'entreprises.

Ou bien, on suppose que ceux-ci sont influencés à la fois comme producteurs et comme consommateurs par l'ensemble de leurs actifs et passifs financiers; ils organiseraient leur gestion financière sans distinction de patrimoine. Si l'on fait cette hypothèse, il faut faire des entreprises individuelles un secteur distinct, caractéristique parce qu'il englobe des activités de production et de consommation.

Ou bien, on suppose que les chefs d'entreprises opèrent une distinction fort nette, dans leurs actifs et passifs financiers, entre ceux qui relèvent de la gestion de leur entreprise et ceux qu'ils ont en tant que consommateurs. Si l'on fait cette hypothèse, il faut dissocier les entreprises individuelles pour répartir leurs actifs et passifs financiers entre deux secteurs : les « Entreprises », pour la partie des comptes qui intéressent l'activité professionnelle, les « Particuliers », pour la partie qui relève du ménage.

Cette dernière solution, si elle est retenue en principe, est compromise par les difficultés d'application pratique. La dissociation risque d'être opérée en partant de critères imprécis, en tout cas arbitraires; en outre, l'information statistique se dérobera probablement.

C'est, néanmoins, la solution à laquelle s'est arrêté un auteur comme M. A. Copeland, auquel ses vastes recherches ont conféré une grande autorité doctrinale (1). Il s'est opposé à l'adoption d'une solution consistant à intégrer les comptes des entreprises individuelles dans ceux du secteur « Particuliers ». Ce regroupement a été envisagé par d'autres, de même que son alternative, le classement des entreprises individuelles dans le secteur « Entreprises », pour réduire, dans certains pays, les difficultés de fait que suscitent les autres sectorisations des entreprises individuelles. Mais, en introduisant celles-ci en bloc, non dissociées, soit dans les ménages, soit dans les entreprises, on déroge au principe de base de l'homogénéité du comportement financier des unités composant un secteur.

Le schéma du *flow of funds* des Etats-Unis tient compte des recommandations de Copeland; il prévoit d'ailleurs trois subdivisions du secteur « Entreprises non financières », à savoir : les entreprises constituées sous forme de sociétés, les entreprises individuelles, les entreprises agricoles (ces deux der-

nières à l'exclusion du ménage des chefs d'entreprises).

Certains auteurs estiment que ces subdivisions du secteur « Entreprises » sont encore insuffisantes ou même impropres à l'étude d'un des problèmes qui sont à la base des comptes financiers : l'analyse du comportement des entreprises vis-à-vis de l'évolution de leur liquidité. La thèse de J. Denizet à ce sujet mérite de retenir l'attention (1). S'inspirant lui-même des idées exprimées par des économistes français, comme François Perroux et Maurice Bye, il préconise de classer à part certaines firmes dominantes et les firmes qui en dépendent. On mettrait ainsi dans un même secteur les entreprises de financement clos ou quasi clos, c'est-à-dire les entreprises apparentées qui s'empruntent beaucoup entre elles. Il estime qu'« il est impossible d'analyser correctement la structure financière d'un pays, de découvrir l'explication des phénomènes essentiels (par exemple l'importance des encaisses oisives d'entreprises, souvent explicable par le refus des secteurs « clos » de mettre leurs ressources d'autofinancement à la disposition du marché financier) si l'on ne repère pas les secteurs de financement clos. Et il n'y a pas moyen de le faire sans une classification du secteur « Entreprises » qui permettra de les surprendre » (2).

Malgré l'intérêt que revêt cette proposition de J. Denizet, il semble cependant que pour la plupart des pays, déjà en butte à maintes difficultés dans l'élaboration de comptes financiers « élémentaires », elle relève encore du domaine des perfectionnements « à réaliser plus tard ».

On ne pourrait passer sous silence les efforts importants qui ont été entrepris, sous l'égide de la Commission de Statistique et de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, par la Conférence des Statisticiens européens à Genève, pour élucider les problèmes que soulève l'établissement des comptes financiers et pour favoriser une certaine uniformisation des méthodes d'élaboration (3).

En ce qui concerne la sectorisation de l'économie, le Groupe de Travail, réuni par cette Conférence en 1960, n'a pas jugé pouvoir arrêter une nomenclature type détaillée des secteurs en raison des différences institutionnelles d'un pays à l'autre. Il s'est limité à proposer une nomenclature minimale, dont

(1) « Les problèmes techniques posés par l'établissement de comptes d'opérations financières », International Association for Research in Income and Wealth, *Income and Wealth*, Series IX, Londres, pp. 73-74.

(2) *Op. cit.*, pp. 73-74.

(3) La Conférence des Statisticiens européens a réuni successivement : a) un groupe d'experts de statistiques des actifs et des passifs financiers (Genève, 23-27 février 1959) qui a examiné les problèmes à résoudre et a indiqué les solutions à y apporter; b) un groupe de travail des statistiques des actifs et des passifs financiers (Genève, 29 février-4 mars 1960) chargé de se prononcer sur le rapport général du groupe d'experts et de proposer une nomenclature minimale de secteurs et des types d'actifs et de passifs financiers.

(1) M. A. Copeland, *A Study of Money Flows in the United States*, National Bureau of Economic Research, New-York, 1952, pp. 39-40.

les éléments pourraient servir à des comparaisons internationales. Cette nomenclature est la suivante :

A. — ETAT

1. Gouvernement central.
2. Collectivités locales (selon le mode d'organisation dans chaque pays).

B. — INSTITUTIONS FINANCIERES

3. Institutions monétaires : a) total (compte consolidé);
b) Banque centrale;
c) autres banques de dépôts.
4. Compagnies d'assurances et caisses de pensions.
5. Autres institutions financières.

C. — ENTREPRISES NON FINANCIERES
ET MENAGES

Variante A

6. Entreprises non financières (à l'exclusion des entreprises privées non constituées en sociétés)¹:
a) Entreprises publiques (régies autonomes et administrations gestionnaires);
b) Sociétés privées;
c) Coopératives de production.
7. Autres secteurs de l'économie interne (ménages, entreprises privées individuelles et institutions privées sans but lucratif).

Variante B

6. Entreprises non financières (y compris les entreprises privées non constituées en sociétés):
a) Entreprises publiques (régies autonomes et administrations gestionnaires);
b) Entreprises privées (sociétés et entreprises non constituées en sociétés);
c) Coopératives de production.
7. Autres secteurs de l'économie interne (ménages, dont ceux des chefs d'entreprises, et institutions privées sans but lucratif).

D. — RESTE DU MONDE

8. Reste du monde.

¹ Il est recommandé de subdiviser ce secteur comme indiqué ici, mais il est admis que les diverses subdivisions ne présentent pas une importance égale pour tous les pays et que certains pays éprouveront des difficultés ou seront dans l'impossibilité de fournir ces données distinctes.

On remarque que le Groupe de Travail n'est pas parvenu à proposer une solution uniforme pour le problème des entreprises non constituées en sociétés. Parmi les pays représentés à la Conférence des Statisticiens européens, dix se sont prononcés en faveur de la variante A et sept pour la variante B, ceci pour des raisons de convenance statistique.

B. La classification des actifs et des passifs financiers.

Si les comptes financiers avaient comme seul objectif de décrire les financements intersecteurs, un relevé et une classification des types d'actifs et de passifs financiers se révéleraient superflus. Dans ce cas, il suffirait de croiser entre eux les comptes des différents agents, tout comme dans le tableau d'analyse input-output de Léontief. Les comptes financiers d'un pays — pour lequel, pour la facilité de

l'exemple, on ne distingue que trois secteurs — pourraient alors se structurer comme suit :

Secteurs emprunteurs	Secteurs prêteurs			Total des emprunts ou crédits
	Ménages et entreprises privées et publiques	Etat	Intermédiaires financiers	
Ménages et entreprises privées et publiques	—	100	2.400	2.500
Etat	500	—	1.000	1.500
Intermédiaires financiers	3.200	200	—	3.400
Total des prêts ou placements	3.700	300	3.400	7.400

La lecture horizontale du tableau indiquerait les montants des nouveaux endettements des secteurs figurant en intitulé de lignes, auprès de chacun des secteurs figurant en intitulé de colonne. Par exemple, les ménages et entreprises ont contracté de nouveaux engagements pour 100 auprès de l'Etat et pour 2.400 auprès des intermédiaires financiers, c'est-à-dire au total pour 2.500. La lecture verticale du tableau donnerait la valeur des nouvelles créances que les secteurs figurant en intitulé de colonne ont acquis sur les secteurs figurant en intitulé de lignes. Par exemple, les ménages et entreprises se sont constitués de nouvelles créances sur l'Etat pour 500 et sur les intermédiaires financiers pour 3.200.

Pareil mode de présentation des comptes financiers a été envisagé un moment par J. Tinbergen et D.B.J. Schouten ⁽¹⁾ et par G.S. Dorrance dans son article précité ⁽²⁾. Il est évident que cette présentation serait satisfaisante à tous points de vue si les secteurs réels et les intermédiaires financiers ne pratiquaient qu'un seul type d'opérations financières. En réalité, ces opérations sont très hétérogènes et un tableau structuré comme indiqué ci-dessus n'aurait qu'une utilité restreinte.

Si les comptes financiers doivent décrire les financements intersecteurs non seulement sous leur aspect global, mais aussi en faisant apparaître les modalités techniques des apports et emprunts de fonds, pour permettre notamment d'apprécier l'évolution de la liquidité des différents secteurs, ils doivent enregistrer les placements et les emprunts sous leurs formes concrètes. Ceci pose le problème de la classification des actifs et des passifs financiers.

Tout d'abord, la délimitation des actifs et des passifs financiers ne répond pas à un critère tout à fait simple. Le Groupe de Travail de la Conférence des Statisticiens européens est convenu de définir les actifs et passifs financiers comme des valeurs économiques pour lesquelles il existe à la fois une

⁽¹⁾ « Die Anwendung des Nationalbudgets zur Beurteilung der Währungsfrage », *Wirtschaftsdienst*, Hambourg, avril 1955, pp. 199-206.

⁽²⁾ Voir pp. 325-327.

créance et une dette, c'est-à-dire des valeurs qui, dans un ensemble de bilans nationaux (comprenant également le bilan du « Reste du monde »), apparaissent, d'une part, à l'actif et, d'autre part, au passif.

Il apparaît que ce Groupe de Travail interprète les concepts de débiteur et de créancier dans un sens très large du fait qu'il propose d'incorporer aux actifs ou passifs financiers les actions des sociétés, de même que les investissements directs des ménages ou des collectivités publiques dans les entreprises non constituées en sociétés. On pourrait controverser le regroupement des actions — auxquelles on assimile les investissements directs dans les entreprises non constituées en sociétés — avec les actifs financiers. Les actions n'entrent pas dans la définition juridique de créances et de dettes et leur caractéristique essentielle d'être des titres représentatifs d'avoirs réels les distingue nettement des véritables actifs financiers. Il est possible que les détenteurs assimilent leurs avoirs en actions à des actifs financiers, mais les sociétés émettrices ne les considèrent certainement pas comme des titres d'endettement financier. D'aucuns mettent cependant l'accent sur le fait que les actions représentent des fonds mis à la disposition des entreprises pour la couverture de leurs besoins de financement, ce qui, économiquement, justifierait leur assimilation à des actifs ou passifs financiers. Quoi qu'il en soit, presque tous les pays incorporent les financements par actions dans leurs comptes financiers ⁽¹⁾.

Il apparaît également que l'or détenu par le système monétaire national est à considérer comme une créance financière sur l'étranger bien qu'il ne représente pas un véritable endettement de l'étranger. Ceci résulte du fait que l'or monétaire, en tant que moyen de paiement international, permet de s'acquitter de n'importe quelle dette envers l'étranger et d'acquérir n'importe quelle créance sur l'étranger.

Dans les comptes financiers nationaux, le degré de liquidité sert généralement de base au classement des actifs et des passifs financiers. Cette liquidité dépend d'un certain nombre de caractéristiques de ces actifs et passifs financiers : leur durée, leur négociabilité, la variabilité de leur valeur du marché. Elle peut, en outre, être largement influencée par la nature du secteur émetteur des titres d'endettement. La notion de liquidité n'est par ailleurs pas absolue. Comme on l'a déjà expliqué dans un article de ce *Bulletin*, « des facteurs institutionnels, structurels et contingents, différents de pays à pays, régissent le fonctionnement des systèmes monétaires, des marchés des capitaux à court et à long terme, conférant aux instruments, créés et négociés sur ces marchés, leur caractéristique propre ⁽²⁾ ».

⁽¹⁾ Dans les comptes financiers belges, les financements par actions seront comptabilisés pour mémoire.

⁽²⁾ Février-mars 1960, p. 66. Cet article comprend un exposé détaillé sur le classement des actifs financiers par degré de liquidité, pp. 65-69.

Dans l'examen consacré ci-après aux comptes financiers de quelques pays étrangers, on pourra se rendre compte que, dans l'ensemble, il existe une assez bonne convergence des nomenclatures retenues.

A titre documentaire, on reprend ici les propositions du Groupe de Travail de la Conférence des Statisticiens européens à Genève concernant la classification des actifs et passifs financiers.

A. — VALEURS ETRANGERES

1. Or et devises.
2. Autres valeurs étrangères (subdivisées si possible entre les mêmes catégories que celles distinguées ci-après pour les valeurs nationales) ¹.

B. — VALEURS NATIONALES (actif et passif)

3. Espèces et dépôts à vue.
4. Autres dépôts.
5. Emissions du gouvernement central :
 - a) bons et obligations d'échéance inférieure à un an;
 - b) autres obligations;
 - c) emprunts à court terme;
 - d) emprunts à long terme.
6. Emissions des collectivités locales :
 - a) bons et obligations d'échéance inférieure à un an;
 - b) autres obligations;
 - c) emprunts à court terme;
 - d) emprunts à long terme.
7. Emissions des sociétés :
 - a) obligations cotées en bourse;
 - b) obligations non cotées en bourse;
 - c) actions cotées en bourse;
 - d) actions non cotées en bourse.
8. Hypothèques.
9. Crédits aux consommateurs.
10. Autres prêts et avances.
11. Investissements nets des propriétaires dans les entreprises non constituées en sociétés.
12. Valeur réalisable nette des polices d'assurance-vie ².
13. Autres actifs et passifs financiers.

¹ Les pays qui ne sont pas en mesure de distinguer certaines valeurs étrangères des valeurs nationales de type similaire indiqueront dans quelle catégorie ils les classent.

² Cette rubrique couvre les réserves mathématiques des organismes d'assurance-vie, c'est-à-dire les réserves actuarielles formées par capitalisation des primes et qui constituent les obligations de ces organismes envers les assurés.

C. Problèmes divers.

1. Variations brutes ou nettes des actifs et des passifs financiers.

Généralement, les comptes financiers enregistrent les variations *nettes* des actifs ou passifs financiers, ou les *soldes* des opérations qui ont eu lieu, au moyen des différents instruments financiers, au cours de la période étudiée ⁽¹⁾.

Ce mode de comptabilisation est, dans la plupart des cas, dicté par des nécessités statistiques. En effet, en général, on ne dispose pas des données nécessaires à l'établissement des variations brutes des actifs et passifs financiers. Il faudrait à cette fin connaître le détail des opérations qui ont été effectuées au moyen de chaque type d'instrument finan-

⁽¹⁾ Lors de l'examen des comptes financiers étrangers, il apparaîtra que les comptes français enregistrent, pour certains types d'actifs et passifs financiers, les montants des opérations brutes.

cier au cours de la période. Par exemple, il faudrait disposer d'une statistique sur les montants des crédits (crédits à la consommation, prêts hypothécaires, etc.) qui ont été accordés pendant la période étudiée, sans déduction de ceux qui ont été remboursés entre-temps. En ce qui concerne les mouvements nets, ceux-ci peuvent, dans la plupart des cas, être obtenus par la comparaison des encours figurant aux bilans au début et à la fin de la période étudiée.

On ne peut nier que les comptes financiers se trouvent ainsi privés de renseignements qui, pour certaines analyses, auraient pu être précieux. Ils ne décriront pas l'ensemble des flux financiers qui ont déterminé le processus de financement et l'explication du comportement des agents économiques, lié à l'évolution de leur liquidité, peut s'en trouver compliquée. Si, par exemple, l'endettement d'un secteur subit de fortes oscillations au sein même d'une période étudiée, sa variation nette pour l'ensemble de la période (obtenue par la comparaison de l'endettement au début et à la fin de la période) constituera un élément explicatif trop restreint pour permettre de dégager la liaison entre les phénomènes de financement et les développements de la production et des dépenses.

On peut cependant remédier à certains des désavantages que comporte la comptabilisation de variations nettes, en raccourcissant les périodes sur lesquelles portent les comptes financiers. Dans ce cas, en effet, la probabilité diminue que les mouvements nets cachent entièrement des variations opposées importantes se produisant au cours d'une période déterminée. Ceci signifie qu'en pratique, les comptes financiers, qui, dans la plupart des pays, couvrent encore uniquement des périodes annuelles, devraient être complétés par des tableaux trimestriels et même mensuels. Cet objectif ne semble pas irréalisable quand on se réfère aux résultats déjà obtenus dans le domaine des statistiques monétaires.

2. Le problème des gains et pertes en capital.

Plusieurs types d'actifs financiers, notamment la monnaie et les dépôts d'épargne, ont un prix monétaire fixe et ne peuvent être évalués qu'à une seule valeur. D'autres cependant, qui sont généralement négociables, ont un prix de marché qui peut fluctuer plus ou moins fortement au cours d'une période déterminée. C'est notamment le cas des fonds d'Etat négociables ⁽¹⁾. Dans les bilans des détenteurs, ces types d'actifs financiers peuvent, dès lors, être comptabilisés au prix d'achat, à la valeur nominale ou au prix de marché, alors que, dans les bilans des débiteurs de ces mêmes actifs financiers, les engagements sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale.

⁽¹⁾ Le problème des gains et pertes en capital acquiert évidemment une grande importance lorsque les comptes financiers incorporent également les actions parmi les actifs et passifs financiers. Ceci est le cas pour les comptes étrangers qu'on examinera ci-après.

Il est dès lors probable que les variations nettes de cette catégorie d'actifs et de passifs financiers, établies sur base des encours au début et à la fin de la période, ne correspondent pas au financement net intersectoriel et ne permettent pas d'équilibrer les comptes des secteurs débiteurs et créditeurs. Un exemple permettra de mieux saisir la portée de ce problème. Supposons qu'au début d'une année, l'Etat ait émis au pair des obligations pour un montant de 1 milliard de francs et que les compagnies d'assurance-vie aient souscrit la totalité de cette émission; admettons ensuite qu'à la fin de l'année, le cours boursier de ces obligations ait diminué de 10 p.c. et que les compagnies d'assurance-vie tiennent compte de cette baisse dans l'évaluation de leur portefeuille d'obligations d'Etat. La comparaison des bilans au début et à la fin de la période dégagerait alors pour l'Etat une augmentation de son endettement de 1 milliard de francs et pour les compagnies d'assurance-vie une augmentation de 0,9 milliard de francs de leurs créances obligataires sur l'Etat; les comptes de l'Etat ne s'équilibreraient donc pas avec ceux des compagnies d'assurance-vie et la variation dégagée par les bilans de ces dernières ne correspondrait pas au montant de leur financement de l'Etat. En dehors du financement de l'Etat, cette variation comprend une perte « virtuelle » en capital des compagnies d'assurance-vie.

Il apparaît donc que, pour dégager les financements intersecteurs, la comparaison de données bilantaires successives ne peut suffire entièrement. Dans le cas d'actifs financiers qui sont sujets à des mouvements de prix, les données obtenues sur base des bilans devraient pouvoir être remplacées par des statistiques sur le montant effectif des opérations financières. On comptabiliserait ainsi les transactions financières sur base du montant effectivement payé par les acquéreurs de ces actifs financiers et effectivement encaissé par les vendeurs. Le Groupe de Travail de la Conférence des Statisticiens européens a d'ailleurs recommandé d'établir des comptes financiers sur base de la valeur de transaction, ce mode de comptabilisation étant le meilleur moyen de maintenir une relation entre les comptes d'opérations financières et les comptes nationaux réels. En effet, l'épargne nette des particuliers, par exemple, telle qu'elle apparaît dans les comptes nationaux réels ne pourrait correspondre au montant de leurs placements financiers nets, dégagés par les comptes financiers, si ces derniers n'enregistraient pas toujours le montant effectif des opérations financières des particuliers.

On remarquera cependant que la solution préconisée par le Groupe de Travail de la Conférence des Statisticiens européens n'est pas entièrement satisfaisante du fait qu'il existe ici une certaine incompatibilité entre les deux objectifs des comptes financiers, tels qu'ils ont été explicités dans le premier chapitre de cet article. Cette solution s'impose incontestablement en vue du premier objectif des comptes financiers, à savoir la description des finan-

cements intersecteurs. Elle néglige cependant le deuxième objectif de ces comptes, à savoir l'appréciation de l'évolution de la liquidité des différents secteurs. En effet, les agents économiques apprécient l'évolution de leur liquidité non pas sur base de la valeur de transaction, mais sur base de la valeur de marché de leurs actifs financiers, c'est-à-dire en tenant compte des gains ou pertes en capital éventuels sur ces actifs. L'analyse du comportement des agents économiques peut donc être faussée si l'on fait abstraction de ces gains ou pertes en capital.

Il n'existe apparemment aucune solution qui permettrait de réconcilier, dans un même tableau, les deux objectifs lorsqu'il s'agit de traiter les gains ou pertes en capital ⁽¹⁾. En pratique, ce problème ne revêt heureusement qu'une importance restreinte — sauf dans le cas des actions —, étant donné que les différences entre les valeurs de marché et les valeurs de transaction des actifs financiers restent généralement dans des limites assez étroites.

3. Raccordement des comptes financiers aux comptes nationaux réels.

L'instrument d'analyse que constituent les comptes financiers acquiert toute son efficacité si ces comptes sont raccordés aux comptes nationaux réels. Pour la plupart des transactions, les premiers, qui décrivent clairement l'origine « primaire » et la destination « finale » des ressources financières, s'intègrent automatiquement dans les flux de biens et services et dans les flux de revenus qui font l'objet des seconds; il y a cependant certaines divergences qui seront exposées ci-après. Dans l'optique de la comptabilité nationale, les ressources financières « primaires » ne peuvent provenir que du revenu disponible non consommé des ménages, de l'épargne non investie des entreprises et de l'Etat ou des collectivités locales. A l'autre bout du circuit financier, les ressources financières serviront à l'utilisateur « final » pour financer l'excédent des investissements des entreprises et des pouvoirs publics sur leur épargne, la désépargne des ménages et des pouvoirs publics, et le prêt net au reste du monde.

En définitive, c'est le déficit ou le surplus financier dégagé pour chaque secteur dans les comptes financiers, qui constitue le lien direct avec les comptes nationaux réels. En effet, pour chaque secteur, la différence entre les placements et les prêts financiers, d'un côté, et les emprunts et crédits, y compris la liquidation d'actifs, de l'autre — données figurant dans les comptes financiers — devrait, en principe, correspondre à la différence entre le revenu et les dépenses totales (dépenses de consommation et d'investissement) — données figurant dans les comptes nationaux réels. Pour les entreprises, par exemple, le compte capital des comptes natio-

naux réels dégage, d'un côté, la formation intérieure brute du capital et, de l'autre, les provisions d'amortissements et le revenu non distribué. Celle-là ne peut être supérieure à ceux-ci sans que les entreprises se soient endettées ⁽¹⁾ d'une façon ou d'une autre ou aient liquidé des actifs financiers et la différence entre les deux montants doit normalement correspondre au déficit financier des entreprises que dégagent, par ailleurs, les comptes financiers. De même, pour les ménages, le revenu non consommé, tel qu'il apparaît dans les comptes réels, devrait s'identifier avec le solde positif laissé par leurs placements et prêts, d'une part, et leurs crédits et emprunts (y compris la liquidation d'actifs financiers), d'autre part, tels qu'ils sont décrits dans les comptes financiers.

En pratique, divers problèmes entravent cependant un raccordement parfait des deux séries de comptes.

Tout d'abord, la sectorisation de l'économie n'est pas tout à fait la même dans les deux cas. Les intermédiaires financiers, qui, dans la plupart des comptes nationaux réels, sont englobés dans le secteur « Entreprises » sont séparés des entreprises non financières dans les comptes financiers. Cette séparation peut entraîner des difficultés du point de vue du raccordement des deux séries de comptes. En Allemagne fédérale par exemple, le raccordement des comptes financiers des intermédiaires financiers au compte capital des comptes nationaux réels nécessite la comptabilisation de deux mouvements financiers imputés, à savoir : d'une part, un crédit des entreprises aux intermédiaires financiers à concurrence de l'accroissement des réserves de ces derniers et, d'autre part, un crédit de ces mêmes intermédiaires aux entreprises à concurrence de leur formation intérieure brute de capital ⁽²⁾.

Par suite de la différence entre les critères de sectorisation utilisés, la délimitation entre le secteur « Entreprises » et le secteur « Particuliers » n'est pas toujours la même dans les deux séries de comptes. Par exemple, dans les comptes financiers, les emprunts hypothécaires destinés à la construction de maisons d'habitation sont le plus souvent considérés comme des emprunts des « particuliers » alors que, dans les comptes réels, les constructions de maisons d'habitation sont traitées comme des investissements des « entreprises ». Cette dissociation des activités d'un même groupe d'agents économiques complique évidemment le raccordement des deux séries de données.

En second lieu, les comptes nationaux réels n'enregistrent pas les opérations sur biens existants, c'est-à-dire faisant déjà partie d'un patrimoine. Or, celles-ci peuvent modifier la répartition des disponibilités financières entre les différents secteurs.

⁽¹⁾ On pourrait cependant faire apparaître les différences entre les valeurs de transaction et les valeurs de marché des actifs financiers dans des tableaux analytiques distincts. Les comptes financiers des Pays-Bas ont été agencés dans ce sens.

⁽¹⁾ On ne perdra pas de vue que dans ce schéma l'émission d'actions est également considérée comme un endettement des entreprises.

⁽²⁾ On reviendra sur cette question lors de l'examen des comptes financiers en Allemagne fédérale.

Prenons le cas de ventes de terrains de particuliers aux pouvoirs publics. Supposons, en outre, que les particuliers se constituent des actifs financiers avec les ressources financières provenant de ces ventes ⁽¹⁾. Dans ce cas, le surplus financier du secteur « Particuliers », tel qu'il est dégagé par les comptes financiers, sera nécessairement supérieur au montant du revenu non consommé de ce même secteur, tel qu'il apparaît dans les comptes nationaux réels. De même, le déficit financier des pouvoirs publics, figurant dans les comptes financiers nationaux, sera supérieur à l'excédent des dépenses sur les recettes qui apparaît dans les comptes nationaux réels.

Certaines méthodes de comptabilisation utilisées dans l'établissement des comptes financiers peuvent également provoquer certaines distorsions, bien que d'importance mineure, par rapport aux comptes nationaux réels. Par exemple, l'enregistrement des achats de fonds publics par les ménages à la valeur nominale de ces titres donne le plus souvent une image partiellement fautive de l'affectation effective du revenu non consommé des ménages.

Malgré toutes ces difficultés, certains pays, notamment la France et le Canada ⁽²⁾, sont parvenus à élaborer un ensemble de comptes réels et de comptes financiers qui s'intègrent d'une manière satisfaisante. Dans le cadre de cet article, qui se limite à l'étude des comptes financiers proprement dits, on ne s'arrêtera pas aux diverses méthodes qui peuvent être envisagées en vue de concilier les deux séries de comptes. A cet effet, le lecteur consultera utilement le mémoire du Bureau de Statistique des Nations Unies sur « l'incorporation des comptes d'opérations financières dans les comptes nationaux », présenté à la Conférence des Statisticiens européens à Genève (23-27 février 1959), de même que l'Exposé commun de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds Monétaire International sur « l'intégration des comptes du revenu et des comptes financiers », présenté à la Conférence des Statisticiens européens à Genève (29 février - 4 mars 1960).

CHAPITRE IV

Les comptes financiers nationaux dans quelques pays.

APERÇU D'ENSEMBLE

De nombreux pays élaborent des comptes financiers nationaux, notamment l'Allemagne fédérale, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la France, Israël, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège,

⁽¹⁾ On ne perdra pas de vue que ces ressources ne proviennent pas du revenu courant.

⁽²⁾ L. M. Read, « The Development of National Transactions Accounts : Canada's Version of or Substitute for Money Flows Accounts », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, Toronto, février 1957, pp. 42-68.

les Pays-Bas et la Yougoslavie ⁽¹⁾. Il ne peut être question d'analyser tous ces comptes étrangers dans le présent article. Ce travail a été effectué d'une manière excellente par G. S. Dorrance, dans un rapport présenté à la Sixième Conférence de l'*International Association for Research in Income and Wealth* à Portoroz, Yougoslavie (23 août - 1^{er} septembre 1959) ⁽²⁾.

On se limitera à examiner les comptes financiers des Etats-Unis, de l'Allemagne fédérale, de la France et des Pays-Bas.

Les trois premiers de ces pays ont déjà une expérience assez longue dans l'établissement de ce genre de statistiques. Leurs comptes financiers sont assez complets et la structure ainsi que la méthode d'élaboration de ceux-ci répondent dans une large mesure aux recommandations du Groupe de Travail de la Conférence des Statisticiens européens ⁽³⁾. Jusqu'à un certain point on s'est d'ailleurs inspiré des travaux effectués par ces trois pays lors de l'élaboration des comptes belges des mouvements des actifs et des passifs financiers.

Bien qu'ils n'aient plus été publiés depuis 1950, on a également analysé les comptes financiers des Pays-Bas. Ces comptes présentent en effet une particularité intéressante, qui réside dans le fait qu'ils opèrent une distinction entre les mouvements des actifs et des passifs financiers qui résultent d'opérations et ceux qui sont dus à des variations de prix. On y reviendra plus loin.

Les comptes financiers nationaux ont été définis ci-avant comme des statistiques décrivant les points de formation ainsi que les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières. Dans les comptes des quatre pays étrangers qu'on examinera ci-après, les données statistiques qui répondent à cette définition font partie d'un ensemble statistique dont les objectifs dépassent ceux des comptes financiers proprement dits.

Aux Etats-Unis et en France, les comptes financiers sont intégrés dans une comptabilité nationale d'ensemble — le système de flux de fonds aux Etats-Unis, les comptes économiques en France —, dans laquelle les opérations réelles (recettes courantes, dépenses courantes, dépenses d'investissement) et les opérations financières sont comptabilisées suivant des critères uniformes. Les comptes réels et les comptes financiers y forment un ensemble statistique cohérent.

En Allemagne fédérale, les comptes financiers se trouvent incorporés dans une statistique sur « la formation du patrimoine et son financement ». Ils

⁽¹⁾ Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre publie également depuis 1960 une statistique fort intéressante sur « The Financial Surplus of the Private Sector », *Quarterly Bulletin*, Londres, décembre 1960, pp. 21-29, juin 1961, pp. 14-16, et juin 1962, pp. 112-115. Mais la sectorisation de l'économie adoptée dans cette statistique est trop restreinte pour que celle-ci réponde entièrement à l'objet des comptes financiers.

⁽²⁾ « The Present Status of Financial Accounts : A Review of Recent Developments ». Appendix.

⁽³⁾ Voir pp. 137-140 du présent article.

ne sont pas complètement intégrés dans une comptabilité économique générale comme les comptes financiers américains et français; ils sont uniquement raccordés aux comptes de capital des comptes nationaux réels.

Aux Pays-Bas, des données sur la formation et les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières peuvent être tirées d'une statistique plus large couvrant les bilans (éléments constitutifs du patrimoine) et l'évolution des bilans des différents secteurs de l'économie. Ces bilans comprennent aussi bien les éléments réels (biens d'investissement) que les éléments financiers du patrimoine. Les comptes financiers néerlandais sont ainsi raccordés non seulement aux comptes de capital de la comptabilité réelle, comme les comptes allemands, mais également aux bilans des différents secteurs de l'économie.

Ces statistiques étrangères semblent donc, à première vue, assez hétérogènes. Il apparaîtra cependant que cette hétérogénéité concerne surtout la partie des statistiques qui décrit des opérations ou des mouvements non financiers. Vu l'objet de cet article, on ne pourra trop s'attarder à ces différences entre les cadres statistiques généraux dans lesquels se trouvent incorporés les comptes financiers proprement dits. Dans les quatre systèmes étrangers, la description des origines et des affectations intermédiaires et finales des épargnes financières est, dans l'ensemble, assez homogène, c'est-à-dire qu'elle est effectuée suivant des critères et des méthodes analogues. Toutefois, elle est moins détaillée dans les comptes néerlandais que dans les comptes américains, allemands et français. Ces différences résultent de la structure des comptes, c'est-à-dire de la sectorisation de l'économie et de la classification des actifs et des passifs financiers. Plus le nombre de secteurs et de types d'actifs ou passifs financiers

distingués est grand, plus la description des flux de financements intersecteurs et d'éléments permettant d'apprécier la liquidité des différents secteurs est détaillée et complète.

En ce qui concerne la sectorisation de l'économie, ce sont les comptes américains et allemands qui sont les plus analytiques. Ils distinguent respectivement onze (1) et dix (2) secteurs ou sous-secteurs, tandis que les comptes français (3) prévoient huit secteurs et les comptes néerlandais (4) six secteurs seulement.

Les comptes américains sont les seuls à prévoir des subdivisions du secteur « Entreprises non financières » [a) agricoles, b) individuelles, c) sociétés]. Tous les pays isolent les intermédiaires financiers mais les rangent en catégories plus ou moins détaillées, parfois sous l'intitulé général de « Banques ». La sectorisation adoptée dans les comptes français présente cette particularité de ranger le « Trésor » parmi les intermédiaires financiers.

En ce qui concerne la classification des actifs et des passifs financiers, elle est basée, à titre principal, dans les comptes américains et allemands sur leur degré de liquidité et, à titre subsidiaire, sur la personnalité du débiteur ou du créancier. Dans les comptes néerlandais, elle repose, à titre principal, sur la personnalité du débiteur ou du créancier, et, à titre subsidiaire, sur le degré de liquidité des actifs ou des passifs financiers. La classification des créances et des dettes est la plus analytique dans les comptes français. Dans ceux-ci, elle tient compte de la pratique financière qui a opéré une distinction entre les instruments de placement qui sont offerts sur un marché à un grand nombre d'acquéreurs, (par exemple, la monnaie et les obligations de l'Etat) et les créances qui naissent d'un accord unique et préalable entre deux partenaires bien définis (par exemple, les crédits bancaires). Au

(1) <i>Etats-Unis</i>	(2) <i>République fédérale d'Allemagne</i>	(3) <i>France</i>	(4) <i>Pays-Bas</i>
1. Consommateurs et entreprises sans but lucratif.	1. Ménages.	1. Entreprises non financières.	1. Entreprises.
2. Entreprises non financières : a) agricoles, b) individuelles, c) sociétés.	2. Entreprises.	2. Ménages.	2. Consommateurs.
3. Secteur public : a) Gouvernement fédéral, b) Etats et collectivités locales.	3. Pouvoirs publics : a) collectivités publiques, b) assurances sociales.	3. Administrations autres que l'Etat.	3. Pouvoirs publics.
4. Intermédiaires financiers : a) banques commerciales, b) caisses d'épargne, c) compagnies d'assurances, d) organismes financiers non dénommés ailleurs.	4. Etranger.	4. Etranger.	4. Etranger.
5. Etranger.	5. Berlin-Ouest.	5. Pays d'Outre-Mer/Sarre.	5. Banques.
	6. Banques : a) Deutsche Bundesbank, b) établissements de crédit.	6. Système bancaire.	6. Fonds d'assurances.
	7. Caisses d'épargne-construction.	7. Autres institutions financières.	
	8. Compagnies d'assurances.	8. Trésor (Etat).	

travers de cette distinction de base, le classement des actifs et des passifs financiers repose, à titre principal, sur leur degré de liquidité et, à titre subsidiaire, sur la personnalité du débiteur.

Le premier objectif des comptes financiers est de décrire les financements intersecteurs, c'est-à-dire de répondre à la question : « qui a prêté à qui ? ». Or, dans la mesure où la classification des actifs et des passifs financiers est basée, à titre principal, sur la personnalité du débiteur ou du créancier, la réponse à cette question ne soulève aucun problème. C'est pourquoi les comptes néerlandais la dégagent automatiquement. Les comptes français répondent également à cette question étant donné que la classification sur base de la personnalité du débiteur, tout en étant effectuée à titre subsidiaire, est très détaillée. Par contre, dans les comptes américains et allemands, il n'est pas toujours possible de déterminer « qui a prêté à qui » parce que pour certains actifs financiers la personnalité du débiteur ou du créancier n'est pas indiquée.

Les comptes financiers des quatre pays étrangers présentent également une certaine hétérogénéité dans le mode de présentation des divers flux de financements intersecteurs. Cette hétérogénéité résulte du fait que le problème du double enregistrement que nécessite chaque opération financière — une fois dans les comptes du secteur prêteur et une fois dans les comptes du secteur emprunteur — est résolu d'une manière différente par chacun des pays. Dans le tableau américain ⁽¹⁾, on prévoit deux colonnes par secteur, la première (E) enregistrant les acquisitions d'actifs, la deuxième (R), les endettements. Dans le tableau français ⁽²⁾, on indique deux fois les secteurs — du côté gauche en tant que secteurs prêteurs, du côté droit en tant que secteurs emprunteurs —, tandis que dans le tableau allemand ⁽³⁾, on indique deux fois les rubriques — dans la partie supérieure du tableau en tant qu'actifs financiers, dans la partie inférieure en tant que passifs financiers. Quant aux comptes financiers des Pays-Bas, ils ne sont pas réunis dans une matrice d'ensemble; ils sont répartis dans six statistiques sectorielles distinctes ⁽⁴⁾.

L'examen consacré ci-après à chacun de ces systèmes fera ressortir la portée de ces particularités dans les techniques de présentation.

A. Le système des flux de fonds aux Etats-Unis (*Flow-of-Funds System*).

On a déjà signalé qu'aux Etats-Unis, les comptes financiers décrivant les origines et les affectations intermédiaires et finales des épargnes financières font partie d'un système plus large, le système des flux de fonds. Ce système enregistre toutes les transactions intersecteurs qui donnent lieu à un

flux de fonds, c'est-à-dire un transfert de monnaie ou de crédit. De ce fait, il englobe aussi bien les flux de fonds qui accompagnent les transactions non financières que ceux qui accompagnent des opérations financières.

Le travail de pionnier dans l'élaboration du système des flux de fonds aux Etats-Unis a été réalisé par le professeur Morris A. Copeland. Les résultats de ses travaux ont été publiés dans son ouvrage *A Study of Money Flows in the United States* ⁽¹⁾. La Division « Recherche et Statistique » du Conseil des Gouverneurs du Système de la Réserve Fédérale a développé le travail de Copeland en aménageant la structure du système et en perfectionnant le matériel statistique de base ⁽²⁾. Depuis août 1959, elle publie dans le *Federal Reserve Bulletin*, outre les données annuelles, des tableaux trimestriels des flux de fonds aux Etats-Unis ⁽³⁾.

Les promoteurs du système des flux de fonds avaient pour objectif de décrire le rôle de la monnaie et du crédit dans le fonctionnement de l'économie, et, plus particulièrement, de dégager l'interaction des phénomènes réels et des phénomènes financiers. A cet effet, ils ont voulu réunir, dans un seul système de comptes, toutes les opérations — qu'elles soient financières ou non financières — qui s'accompagnent d'un flux de monnaie ou de crédit.

Pour chaque secteur de l'économie, le système décrit en premier lieu les opérations non financières (recettes courantes, dépenses courantes, dépenses d'investissement) ⁽⁴⁾ qui s'accompagnent de flux de fonds et il montre comment ces opérations ont donné lieu à un excédent ou à un déficit de financement du secteur. Ensuite, il dégage les opérations financières intersecteurs par lesquelles les épargnes financières des secteurs en excédent financier ont abouti au financement des secteurs en déficit financier.

Il apparaît tout de suite qu'un tel système de comptes est plus large que celui des comptes nationaux réels étant donné que ceux-ci négligent la description des transactions financières qui jettent le pont entre les épargnes financières et le financement des investissements. Mais on pourrait se de-

⁽¹⁾ National Bureau of Economic Research, New-York, 1952.

⁽²⁾ Les premiers résultats du travail du Conseil des Gouverneurs ont été publiés dans le *Federal Reserve Bulletin* d'octobre 1955, pp. 1.085-1.124, et dans l'ouvrage *Flow of Funds in the United States 1939-1953*, Board of Governors of the Federal Reserve System, Washington D.C., 1955. Des révisions statistiques et des données pour les années postérieures ont paru dans les numéros d'avril et d'octobre 1957, respectivement pp. 376-385 et 1.190-1.194.

⁽³⁾ Voir *Federal Reserve Bulletin*, août 1959, pp. 828-859 et 1.046-1.053.

⁽⁴⁾ Pour le secteur « Consommateurs et entreprises sans but lucratif, par exemple, le système des flux de fonds relève les opérations non financières suivantes : 1. Recettes courantes, dont : a) revenu, b) transferts. 2. Impôts sur le revenu et autres déductions. 3. Dépenses courantes pour biens et services. 4. Primes nettes d'assurance-vie. 5. Paiements reçus des compagnies d'assurances et des fonds de pensions. 6. Consommation de capital. 7. Dépenses d'investissement, dont : a) constructions résidentielles, b) biens de consommation durables, c) usines et équipements.

⁽¹⁾ Voir tableau I, p. 145.

⁽²⁾ Voir tableau III, pp. 152-153.

⁽³⁾ Voir tableau II, p. 149.

⁽⁴⁾ Voir tableaux IV a-f, pp. 156-157-158.

(Milliards de dollars)

Source : Federal Reserve Bulletin, août 1959, p. 1.054.

Catégories de transactions	Secteurs		Entreprises non financières						Secteur public				Intermédiaires financiers						Reste du monde		Ensemble des secteurs		Différences	Epargne et investissements nationaux					
			Consommateurs et entreprises sans but lucratif		Entreprises agricoles		Entreprises individuelles		Sociétés		Gouvernement fédéral		Etats et collectivités locales		Banques commerciales		Caisses d'épargne								Compagnies d'assurances		Organismes financiers (non dénommés ailleurs)		
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R					
A. Epargne brute	—	66,7	—	4,0	—	8,0	—	24,1	—	-8,2	—	-4,6	—	1,1	—	0,8	—	1,9	—	-0,3	—	0,1	—	93,5	1,0	93,4 A			
B. Consommation de capitaux ...	—	41,6	—	4,0	—	8,0	—	21,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	74,9	—	74,9 B			
C. Epargne nette (A - B)	—	25,1	—	—	—	—	—	2,7	—	-8,2	—	-4,6	—	1,1	—	0,8	—	1,9	—	-0,3	—	0,1	—	18,6	—	18,5 C			
D. Investissements bruts et placements (E + J)	67,3	—	4,0	—	8,0	—	21,6	—	-8,2	—	-3,9	—	1,3	—	0,8	—	1,9	—	0,2	—	-0,4	—	92,6	—	1	92,9 D			
E. Dépenses d'investissement privées (nettes de ventes)	55,8	—	5,6	—	9,1	—	21,2	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	92,5	—	—	92,5 E			
F. Biens de consommation durables	37,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37,6	—	—	37,6 F			
G. Constructions résidentielles non agricoles	14,7	—	—	—	1,7	—	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18,0	—	—	18,0 G			
H. Usines et équipements	3,5	—	4,6	—	7,5	—	24,4	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	40,7	—	—	40,7 H			
I. Variations des stocks	—	—	1,1	—	-0,1	—	-4,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	-3,8	—	—	-3,8 I			
J. Placements fin. nets (K - L)	11,5	—	-1,7	—	-1,1	—	0,4	—	-8,2	—	-3,9	—	0,9	—	0,8	—	1,6	—	0,2	—	-0,4	—	1	—	1	0,4 J			
K. Acquisit. nettes d'actifs finan. ..	23,6	—	0,4	—	1,1	—	7,4	—	1,5	—	3,6	—	14,7	—	9,7	—	9,0	—	1,9	—	3,5	—	76,3	—	—	-3,5 K			
L. Accroissement net des engagements	—	12,1	—	2,1	—	2,2	—	7,0	—	9,8	—	7,5	—	13,7	—	8,9	—	7,5	—	1,7	—	3,8	—	76,3	—	—	3,8 L		
M. Or et monnaie de la Trésorerie ..	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	1	—	—	-2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	2,3	—	0,2	1	1	2,3 M		
N. Monnaie fiduciaire et dépôts à vue	2,5	—	0,4	—	0,9	—	1,8	—	0,1	—	0,2	—	—	5,8	0,3	—	0,1	—	1	—	1	—	6,3	5,8	0,5	1	1	N	
O. Créances remboursables à valeur fixe	13,6	—	—	—	—	—	0,6	—	1	-0,7	0,8	—	—	8,0	1	8,8	—	—	—	—	—	0,9	—	16,0	16,1	0,1	-0,9 O		
P. Dépôts à terme	7,7	—	—	—	—	—	0,6	—	1	-0,2	0,8	—	—	8,0	1	2,3	—	—	—	—	—	0,9	—	10,1	10,1	—	-0,9 P		
Q. Titres d'épargne	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,5	—	—	—	—	—	6,5	6,5	—	—	Q		
R. Obligations d'épargne des Etats-Unis	-0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,5	-0,5	—	—	R		
S. Epargne par assurance-vie ...	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	3,4	—	—	S		
T. Epargne par fonds de pensions ..	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	—	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,5	6,5	—	—	T		
U. Instruments de crédit et actions	3,0	12,0	—	1,4	0,2	4,2	1,2	8,5	1,7	9,3	2,6	5,9	17,0	1	9,1	0,1	8,8	—	1,8	1,4	-0,1	2,4	45,4	45,2	-0,2	2,4	U		
V. Obligations fédérales	-2,9	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	9,0	0,3	—	10,0	—	0,3	—	0,2	—	0,5	—	—	9,1	9,0	0,1	—	1	V	
W. Obligations des Etats et collectivités locales	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	5,7	2,6	—	1	—	1,0	—	1	—	—	5,7	5,7	—	—	W		
X. Obligations de sociétés et obligations étrangères ...	0,5	—	—	—	—	—	5,9	—	—	—	—	1,6	—	-0,1	—	0,6	—	4,0	—	0,2	0,1	1	0,9	6,9	6,9	—	—	0,8 X	
Y. Actions de sociétés	1,7	—	—	—	—	—	2,3	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	1,4	—	1,0	1,6	1	0,3	4,2	4,2	—	—	0,4 Y		
Z. Hypothèques (familles de 1 à 4 personnes)	0,6	10,1	—	—	—	0,2	—	0,2	1	—	0,1	—	1,3	—	6,9	—	1,1	—	0,5	—	—	—	10,4	10,4	—	—	Z		
a. Autres hypothèques	1,2	1	—	0,7	—	1,1	—	2,3	0,3	—	0,1	—	0,8	—	0,9	—	0,9	—	1	—	—	—	4,2	4,2	—	—	a		
b. Crédits à la consommation ..	—	0,3	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	0,3	—	—	—	—	—	—	0,3	0,3	—	—	b		
c. Crédits pour achats ou reports de titres	0,3	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	0,6	0,6	1	0,1	1,4	1,4	—	—	1	c
d. Prêts bancaires (non repris ailleurs)	—	0,4	—	0,6	—	2,8	—	-2,2	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—	—	-0,8	—	0,5	1,4	1,4	1	—	0,5 d		
e. Autres prêts	—	0,4	—	0,2	—	0,1	0,1	1	1,4	0,4	—	0,2	0,4	1	0,1	—	0,2	—	-0,2	-0,1	-0,1	0,5	1,8	1,8	1	—	0,7 e		
f. Crédit commercial	—	0,1	—	—	—	4,1	2,6	-1,5	0,6	—	—	0,2	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	2,2	2,9	0,7	—	f		
g. Investissements nets des propriétaires dans des entreprises individuelles	-5,5	—	—	0,6	—	-6,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	-5,5	-5,5	—	—	g		
h. Transactions financières diverses	1	—	1	—	1	—	1,1	1	0,3	0,1	—	—	—	-0,2	-0,1	0,2	—	—	—	—	0,3	0,3	1,4	1,8	1,8	1	—	1,2 h	
i. Ecart stat. par secteur (A-D) ..	-0,5	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—	-0,7	—	-0,3	—	1	—	1	—	-0,5	—	0,4	—	—	—	—	0,9	0,5 i	

* Le tableau le plus récent est relatif au premier semestre de 1962 (chiffres provisoires). Il figure dans le *Federal Reserve Bulletin*, août 1962, p. 1.056.

1 Montants inférieurs à 50 millions de dollars.

mander pourquoi les promoteurs ne se sont pas limités à établir des comptes des opérations financières tout en prenant soin de les raccorder aux comptes nationaux du revenu et des dépenses, qui décrivent, en principe, les transactions non financières.

Toutefois, la nécessité de corriger toute une série de données des comptes nationaux réels ⁽¹⁾ en vue d'obtenir une statistique cohérente de toutes les opérations s'accompagnant d'un flux de monnaie ou de crédit, a incité les comptables nationaux américains à construire un système entièrement nouveau, dans lequel les transactions financières et non financières seraient enregistrées suivant des critères entièrement uniformes.

En effet, les comptes nationaux réels ne sont pas établis dans l'optique « flux de fonds ». Ils comprennent des transactions en nature et des transactions imputées, qui ne donnent pas lieu à des flux de monnaie ou de crédit. D'autre part, ils excluent les opérations sur biens existants qui, elles, s'accompagnent de flux de fonds. En outre, comme déjà signalé ci-avant, la sectorisation de l'économie est basée sur des critères différents dans les deux séries de comptes — réels et financiers; ainsi, les constructions de maisons d'habitation sont comptabilisées comme des opérations des « ménages » dans le système des flux de fonds et comme des opérations des « entreprises » dans les comptes nationaux réels. Il existe encore d'autres différences entre le système des flux de fonds et les comptes nationaux réels des Etats-Unis ⁽²⁾, mais leur énumération exhaustive dépasserait l'objet de cet article.

On aurait tort, cependant, de surestimer ces différences. Dans l'ensemble, les données du système des flux de fonds qui se rapportent aux flux non financiers se rapprochent à maints égards de celles des comptes nationaux réels. Des efforts sérieux sont d'ailleurs entrepris aux Etats-Unis en vue d'arriver à une intégration des deux systèmes de comptes nationaux ⁽³⁾.

L'intérêt principal du système des flux de fonds américain réside dans la description des « flux financiers ». Le « tableau synoptique » (*Summary Table*) des flux de fonds, publié par le Système de la Réserve Fédérale, ne reprend d'ailleurs comme flux non financiers que les données du compte

capital des différents secteurs (épargne brute, investissements bruts, y compris une ventilation des types d'investissements privés), alors qu'il décrit en détail les types de financements intersecteurs. Les quelques explications données ci-après au sujet du système des flux de fonds concernent uniquement le « tableau synoptique » dont le tableau I est un exemple ⁽¹⁾. L'objet du présent article impose cette limitation.

La description des flux de fonds, tels qu'ils sont comptabilisés dans le tableau synoptique, part de deux identités qui s'appliquent à chacun des secteurs de l'économie :

a) Epargne brute (consommation de capital plus épargne nette) = Investissements ⁽²⁾ plus placements financiers nets.

b) Placements financiers nets = acquisitions nettes d'actifs financiers moins accroissements nets d'engagements financiers.

Il apparaît que la première identité constitue, pour chaque secteur économique, la synthèse du compte « capital », tel qu'il a été conçu dans le système des flux de fonds. L'explication du contenu des « placements financiers nets » conduit à l'analyse des types de transactions financières qui sont effectués par les différents secteurs. Ces transactions donnent lieu à la constitution de créances ou à des endettements. Leur description fait l'objet de la deuxième partie du tableau synoptique du système des flux de fonds.

Pour la présentation des flux de fonds, le Système de la Réserve Fédérale a subdivisé l'économie en cinq secteurs principaux : 1) les consommateurs et entreprises sans but lucratif; 2) les entreprises non financières; 3) le secteur public; 4) les intermédiaires financiers; 5) le reste du monde. Les secteurs principaux 2), 3) et 4) sont subdivisés en un certain nombre de sous-secteurs; les entreprises non financières sont subdivisées en a) entreprises agricoles, b) entreprises individuelles, c) sociétés; le secteur public en a) Gouvernement fédéral, b) Etats et collectivités locales; les intermédiaires financiers en a) banques commerciales, b) caisses d'épargne,

⁽¹⁾ Ceux-ci sont toujours établis aux Etats-Unis, distincts du système des flux de fonds, par le « Department of Commerce ».

⁽²⁾ Une explication détaillée des différences qui existent entre les comptes nationaux réels et le système des flux de fonds est donnée dans un article de Stanley J. Sigel, « A Comparison of the Structures of Three Social Accounting Systems », in *Studies in Income and Wealth*, National Bureau of Economic Research, Princeton University Press, Princeton, vol. 18, 1955, pp. 253-284, et dans l'ouvrage *Flow of Funds in the United States 1939-1953*, Board of Governors of the Federal Reserve System, Washington D.C., 1955, pp. 17-18.

⁽³⁾ Voir à ce sujet, Stanley J. Sigel, « An Approach to the Integration of Income and Product and Flow-of-Funds National Accounting Systems : A Progress Report » dans *The Flow-of-Funds Approach to Social Accounting*, in *Studies in Income and Wealth*, National Bureau of Economic Research, Princeton University Press, Princeton, vol. 26, 1962, pp. 11-101.

⁽¹⁾ Pour les trois pays examinés, qui publient régulièrement des comptes financiers, à savoir les Etats-Unis, la France et l'Allemagne fédérale; on a reproduit en exemple des tableaux relatifs à l'année 1958, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres « définitifs » pour tous les trois. Dans le cadre de cet article, l'intérêt de ces tableaux réside d'ailleurs en premier lieu dans leur structure et non pas dans les chiffres qu'ils contiennent. On a cependant indiqué, au bas des trois tableaux, la source des derniers chiffres disponibles.

⁽²⁾ Le tableau n'indique pas les investissements du secteur public. Cette lacune provient de problèmes statistiques et conceptuels; il s'est notamment révélé difficile de tracer une ligne de démarcation très nette entre les opérations courantes et les investissements des autorités publiques. Il en résulte qu'en ce qui concerne le secteur public, le système des flux de fonds décrit uniquement les opérations financières (voir *Federal Reserve Bulletin*, août 1959, pp. 834-835).

Contrairement aux comptes nationaux réels américains, le système des flux de fonds considère les achats de biens durables comme des investissements.

c) compagnies d'assurances, d) organismes financiers non dénommés ailleurs.

Pour chacun des secteurs et sous-secteurs mentionnés ci-dessus, le schéma prévoit deux colonnes : une colonne *E* (emploi de fonds) et une colonne *R* (ressources). En ce qui concerne les flux financiers, la colonne *E* reprend les soldes des divers types de placements financiers et la colonne *R* les soldes des divers types d'endettements financiers.

Chaque montant inscrit dans la colonne *R* d'un secteur a comme contrepartie un ou plusieurs montants inscrits dans la colonne *E* de un ou de plusieurs autres secteurs, étant donné qu'à chaque engagement financier correspond une créance financière. Par exemple, l'endettement des entreprises industrielles par émission d'obligations donnera lieu, d'une part, à l'inscription du montant de l'endettement dans la colonne *R* du secteur « Entreprises » et, d'autre part, à l'inscription dans la colonne *E* du montant de la souscription de chacun des secteurs acquéreurs de ces obligations.

Le classement des actifs et des passifs financiers repose, à titre principal, sur leur degré de liquidité et, dans certains cas, il tient compte en outre du secteur emprunteur (par exemple, obligations fédérales) ou du secteur prêteur (par exemple, prêts bancaires).

Les principaux types d'actifs ou de passifs financiers repris dans le tableau américain sont : l'or et la monnaie du Trésor, la monnaie fiduciaire et les dépôts à terme, les titres d'épargne, les obligations fédérales, les obligations de sociétés, les actions, les prêts hypothécaires, les crédits à la consommation et les prêts bancaires ⁽¹⁾.

Pour faire mieux saisir le mécanisme de la comptabilisation des flux financiers, on donnera ici un exemple tiré du tableau I, qui décrit succinctement les flux des fonds aux Etats-Unis en 1958.

Il apparaît qu'au cours de l'année susmentionnée, le Gouvernement fédéral a augmenté sa dette obligataire de 9 milliards de dollars. Ce montant se trouve dans la colonne *R* du secteur « Gouvernement fédéral » en face de la rubrique « Obligations fédérales ». En regard de cette même rubrique, les montants inscrits dans les colonnes *E* montrent comment cette augmentation de la dette gouvernementale se répartit entre les différents secteurs acquéreurs, c'est-à-dire quelle a été l'origine de ces ressources financières du Gouvernement fédéral. On constate ainsi que le secteur « Consommateurs et entreprises sans but lucratif » a diminué son portefeuille d'obligations fédérales de 2,9 milliards de dollars (-2,9 dans la colonne *E* de ce secteur), tandis que les secteurs « Sociétés », « Etats et collectivités locales », « Banques commerciales », « Caisses d'épargne », « Compagnies d'assurances » et « Organismes financiers non dénommés ailleurs » ont augmenté leur portefeuille de ce type d'actif financier respectivement

de 0,7 milliard, 0,3 milliard, 10 milliards, 0,3 milliard, 0,2 milliard et 0,5 milliard de dollars.

Sous réserve de ce qui sera dit à l'alinéa suivant, les flux financiers comptabilisés dans le tableau américain représentent en fait des flux nets, c'est-à-dire les soldes des transactions effectuées au cours de la période étudiée au moyen de chaque instrument financier relevé. Ceci signifie que, pour chaque secteur et pour chaque type d'actif financier, les inscriptions dans la colonne *E* indiquent le montant des fonds affectés, pendant la période sous revue, à l'acquisition de cet actif moins les fonds libérés par la liquidation d'actifs de ce type. De même, les montants inscrits dans la colonne *R* représentent le total des fonds obtenus par des endettements moins le total des fonds affectés à des remboursements au cours de la période observée. En se référant à l'exemple donné plus haut, on comprend donc que l'augmentation de 9 milliards de dollars de la dette obligataire du Gouvernement fédéral américain représente la différence entre les émissions brutes et les amortissements au cours de l'année 1958.

Cependant, sous un aspect, le tableau américain a été conçu de façon à dégager des flux financiers bruts : dans aucun secteur, le montant des placements financiers d'un certain type n'est compensé avec le montant des endettements du même type. Ainsi, le tableau indique aussi bien le montant des prêts hypothécaires *accordés* par les particuliers que le montant des prêts hypothécaires *reçus* par les particuliers; le mouvement de leurs créances hypothécaires est repris dans la colonne *E* et celui de leurs dettes hypothécaires dans la colonne *R* du secteur « Consommateurs et entreprises sans but lucratif ».

En résumé, on peut conclure que les *financial flows* du tableau américain répondent à l'objet des comptes financiers. Ils permettent de déceler quels sont les secteurs de l'économie qui ont été en déficit financier et quels sont ceux qui ont été en surplus; comme ils dégagent, en outre, les types d'actifs financiers dans lesquels le surplus financier a été placé et la forme sous laquelle les secteurs en déficit se sont endettés, ils fournissent des éléments qui permettent d'apprécier la liquidité des différents secteurs de l'économie ⁽¹⁾. Pour ce dernier objectif de l'analyse, le matériel statistique disponible comprend aussi les bilans financiers — c'est-à-dire l'inventaire des actifs et passifs — des différents secteurs, tableaux que le Système de la Réserve Fédérale publie conjointement à ceux des flux de fonds ⁽²⁾; ces bilans complètent utilement les comptes financiers, surtout lorsqu'il s'agit d'étudier le comportement des agents économiques; par exemple, une forte augmentation de l'endettement des entreprises peut être mieux appréciée si l'on

(1) Sous réserve de ce que, par suite de gains ou pertes en capital éventuels, les soldes des opérations financières ne correspondent pas toujours aux variations de la situation bilantaire des différents secteurs.

(2) Voir notamment *Federal Reserve Bulletin*, août 1959, pp. 1.055-1.062.

(1) La liste exhaustive des créances observées se trouve dans le tableau I.

dispose par ailleurs d'indications sur leur situation financière, c'est-à-dire sur la structure de leurs actifs et passifs financiers, au début de la période étudiée.

Les comptes financiers américains appellent une critique assez importante : ils ne permettent pas toujours de répondre à la question : qui a prêté à qui ? Ceci provient du fait que certaines rubriques du tableau sont trop larges et couvrent des types d'engagements qui sont contractés par plus d'un secteur. Or, lorsque ces engagements sont financés par plus d'un secteur, il n'est plus possible de voir dans quelle mesure chaque secteur créateur est intervenu dans le financement de chacun des secteurs débiteurs.

Un exemple, tiré du tableau I, relatif aux flux de fonds aux Etats-Unis en 1958, clarifiera la portée de l'observation faite à l'alinéa précédent. Le tableau contient la rubrique « Dépôts à terme » ; ceux-ci constituent un type d'engagement qui, en 1958, s'est accru, dans le chef des banques commerciales (8 milliards de dollars) et des caisses d'épargne (2,3 milliards de dollars) ⁽¹⁾ ; les ressources financières mises à la disposition de ces deux secteurs sous cette forme provenaient des « consommateurs et entreprises sans but lucratif » (7,7 milliards de dollars), des « sociétés » (0,6 milliard de dollars), des « Etats et collectivités locales » (0,8 milliard de dollars) et du « reste du monde » (0,9 milliard de dollars). Il apparaît ainsi qu'il n'est pas possible de dégager comment chacun des quatre secteurs qui se sont constitué des dépôts à terme a réparti ceux-ci entre les banques commerciales et les caisses d'épargne ; ce détail des flux financiers intersecteurs fait défaut. Cette lacune ne pourrait être comblée qu'en subdivisant la rubrique globale « Dépôts à terme » en « dépôts à terme des banques » et « dépôts à terme des caisses d'épargne » ⁽²⁾.

D'une façon générale, il faudrait donc ventiler chaque rubrique qui couvre à la fois un type d'engagement qui est contracté par plusieurs secteurs et un type de créance qui est acquis par plus d'un secteur.

B. Les comptes financiers dans la République fédérale d'Allemagne.

Depuis 1955, la Deutsche Bundesbank publie chaque année un tableau sur « la formation du patrimoine et son financement dans la République fédérale d'Allemagne » ⁽³⁾.

(1) Au cours de cette même année, le Gouvernement fédéral a diminué (— 0,2 milliard de dollars) ses engagements sous forme de dépôts à terme.

(2) Lors de l'analyse des mouvements des créances et des dettes en Belgique, il apparaîtra que les tableaux belges rencontrent la remarque formulée au sujet du tableau américain.

(3) Voir *Rapports mensuels de la Deutsche Bundesbank*, septembre 1955, juillet 1956, novembre 1957, juin 1958, juin 1959, juillet 1960, juin 1961, juillet 1962.

Il importe de signaler que le « Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung » publie également des tableaux sur les variations des actifs et des passifs financiers des secteurs non financiers ; voir notamment *Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, 1959, n° 1.

La formation du patrimoine au cours d'une période donnée correspond à la partie du produit national qui est affectée à des investissements nets, c'est-à-dire la fraction de ce produit qui n'est pas utilisée à des fins de consommation et qui n'est pas constituée par la consommation du capital investi. Elle a pour contrepartie le revenu non consommé, c'est-à-dire l'épargne nette et, pour l'ensemble de l'économie, ces deux grandeurs économiques s'équilibrent. Mais, comme il a déjà été expliqué plus haut, au niveau des différents secteurs de l'économie, l'épargne n'est pas nécessairement égale aux investissements ; les entreprises, par exemple, procèdent habituellement à des investissements qui dépassent la valeur de leur épargne interne, tandis que les ménages ne peuvent employer leur épargne qu'au financement des autres secteurs ⁽¹⁾. L'équilibre global entre les investissements et l'épargne se réalise par une série d'opérations financières. Le but du tableau allemand est précisément de décrire comment l'épargne aboutit au financement des investissements ou, en d'autres termes, à la formation du patrimoine.

L'objet du tableau allemand est plus limité que celui du système américain des flux de fonds. Il exclut la description des opérations qui n'ont pas trait à la formation du patrimoine et à son financement, c'est-à-dire les recettes courantes et les dépenses courantes. Il apparaîtra cependant que le tableau allemand s'apparente au tableau synoptique des Etats-Unis, dont les flux de fonds accompagnant les recettes et les dépenses courantes sont également éliminés.

Le tableau « Formation du patrimoine et son financement » de la Deutsche Bundesbank est divisé en deux parties. La première reprend par secteur les données globales de la comptabilité nationale sur la formation de patrimoine [1. investissements bruts ⁽²⁾ ; 2. amortissements ; 3. investissements nets], l'épargne et les transferts de patrimoine ⁽³⁾ (transferts de patrimoine reçus et transferts de patrimoine effectués).

La deuxième partie du tableau, qui concerne les comptes financiers, complète le compte capital de la comptabilité nationale figurant dans la première partie, en montrant par quels types d'opérations

(1) Dans les comptes allemands, on a adopté les concepts habituels de la comptabilité nationale réelle, ce qui fait qu'on considère que les ménages ne font pas de dépenses d'investissement.

(2) Les données de la comptabilité nationale concernant les investissements par secteur ont cependant été corrigées pour tenir compte des investissements ou des désinvestissements résultant d'achats ou de ventes de biens d'investissement existants. On a déjà expliqué ci-devant que les comptes nationaux réels ne peuvent s'équilibrer avec les comptes financiers si les opérations sur biens existants ne sont pas prises en considération.

(3) Il s'agit de prestations unilatérales, c'est-à-dire gratuites, qui donnent lieu à un changement dans la situation patrimoniale du secteur bénéficiaire et/ou du secteur effectuant le transfert ; par exemple, les subsides de l'Etat aux investissements privés et à la construction d'habitations sociales, les indemnités en capital dans le cadre des réparations dues aux victimes du nazisme.

La formation du patrimoine et son financement en 1958 *

Territoire fédéral, non compris la Sarre et Berlin-Ouest

(Milliards de Deutsche Marks)

Source : Monatsberichte der Deutschen Bundesbank, juillet 1962, p. 78.

Secteurs	Ménages	Entreprises	Pouvoirs publics			Etranger	Berlin-Ouest ³	Total (Colonnes 1 à 5)	Banques			Caisses d'épargne construction	Compagnies d'assurances ⁴	Total ** (Colonnes 6 à 9)
			Total	Collectivités publiques ¹	Assurances sociales ²				Total	Deutsche Bundesbank	Etablissements de crédit			
Rubriques	1	2	3	(3a)	(3b)	4	5	6	7	(7a)	(7b)	8	9	10
A. Formation de patrimoine et épargne														
I. Formation de patrimoine :														
1. Investissements bruts ⁵	—	47,60	6,53	6,34	0,18	—	—	54,13	54,13
2. Amortissements	—	19,01	0,85	0,82	0,03	—	—	19,86	19,86
3. Investissements nets (Formation de patrimoine immobilisé) (1-2)	—	28,59	5,68	5,52	0,15	—	—	34,27	34,27
II. Epargne et transferts de patrimoine	11,65	18,60	9,66	7,58	2,08	-5,93	0,29	34,27	34,27
1. Epargne	12,79	14,52	12,90	10,79	2,11	-6,19	0,25	34,27	34,27
2. Transferts de patrimoine reçus	0,83	4,35	0,34	0,37	—	0,36	0,05	5,93	5,93
3. Transferts de patrimoine effectués	-1,97	-0,27	-3,58	-3,58	-0,03	-0,10	-0,01	-5,93	-5,93
III. Excédent ou déficit de financement (II - I)	11,65	-10,00	3,99	2,06	1,93	-5,93	0,29	—	—
B. Comptes d'opérations financières														
I. Variation des créances :														
1. Billets, pièces et dépôts à vue	1,54	2,86	-0,28	-0,56	0,28	...	0,15	4,26	—	—	—	0,19	0,00	4,45
2. Dépôts à terme	0,02	0,10	0,46	0,08	0,38	...	—	0,58	—	—	—	0,40	0,01	0,99
3. Dépôts d'épargne	5,96	0,24	0,29	0,29	—	...	—	6,48	—	—	—	—	—	6,48
4. Autres fonds donnés aux banques	0,03	2,09 ⁷	1,72	1,66	0,06	0,03	—	3,87	—	—	—	—	-0,02	3,86
5. Placement de capitaux dans les caisses d'épargne-construction ...	1,16	0,06 ⁸	—	—	—	—	—	1,23	—	—	—	—	—	1,23
6. Placement de capitaux dans les compagnies d'assurances ⁴	1,59	0,67 ⁹	—	—	—	—	—	2,26	—	—	—	—	—	2,26
7. Placement d'effets négociables sur le marché monétaire ⁶	—	-0,32	-0,29	-0,14	-0,15	0,02	0,09	-0,50	0,38	-0,03	0,41	-0,00	—	-0,12
8. a) Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	1,79	0,34	0,63	0,19	0,44	0,53	0,16	3,45	4,92	0,03	4,88	0,97	0,03	9,37
b) Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable														
9. Réserves d'or et de devises de la Bundesbank	—	—	—	—	—	—	—	—	3,19	3,19	—	—	—	3,19
10. Crédits bancaires à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	1,07	0,40	0,67	—	—	1,07
11. Crédits bancaires à long terme	—	—	—	—	—	—	—	—	10,72 ¹⁰	-0,07	10,80	—	—	10,72
12. Prêts des caisses d'épargne-construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,64 ¹⁰	—	0,64
13. Prêts des compagnies d'assurances ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,31 ¹⁰	1,31
14. Autres créances	0,01	1,04	3,71	3,14	0,57	-0,50	0,62	4,88	—	—	—	—	—	4,88
15. Créances intrasectoriales	—	—	-0,10	0,25	0,25	—	—	—	-0,73	1,16	—	—	—	-0,11
Total **	12,09	7,08	6,24 ¹¹	(4,56)	(1,83)	0,07	1,01	26,49	20,28 ¹¹	(2,80)	(17,91)	1,25	2,28	50,30
II. Variation des engagements :														
1. Billets, pièces et dépôts à vue	—	—	—	—	—	—	—	—	4,45	1,44	3,01	—	—	4,45
2. Dépôts à terme	—	—	—	—	—	—	—	—	0,99	—	0,99	—	—	0,99
3. Dépôts d'épargne	—	—	—	—	—	—	—	—	6,48	—	6,48	—	—	6,48
4. Autres fonds donnés aux banques	—	—	—	—	—	—	—	—	3,86 ⁷	0,03	3,83	—	—	3,86
5. Placement de capitaux dans les caisses d'épargne-construction ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,23 ⁸	—	1,23
6. Placement de capitaux dans les compagnies d'assurances ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,26 ⁹	2,26
7. Placement d'effets négociables sur le marché monétaire ⁶	—	-0,10	-0,35	-0,35	—	0,15	—	-0,30	0,17	0,17	—	—	—	-0,12
8. a) Placement de valeurs mobilières à revenu fixe	—	2,87	0,66	0,66	—	0,13	0,29	3,96	4,12	—	4,12	—	—	8,08
b) Placement de valeurs mobilières à revenu variable	—	0,76	—	—	—	0,15	0,15	1,06	0,21	—	0,21	—	0,03	1,29
9. Réserves d'or et de devises de la Bundesbank	—	—	—	—	—	—	—	3,19	—	—	—	—	—	3,19
10. Crédits bancaires à court terme	0,12	0,12	0,38	0,38	—	0,42	0,03	1,07	—	—	—	—	—	1,07
11. Crédits bancaires à long terme	0,25	8,18 ¹⁰	1,91	1,91	—	0,36	—	10,70	—	—	—	0,03	—	10,72
12. Prêts des caisses d'épargne-construction	0,00	0,64 ¹⁰	-0,00	-0,00	—	—	—	0,64	—	—	—	—	—	0,64
13. Prêts des compagnies d'assurances ⁴	0,01	1,21 ¹⁰	0,09	0,09	—	—	—	1,31	—	—	—	—	—	1,31
14. Autres engagements	0,06	3,40	-0,43	-0,43	—	1,60	0,25	4,88	—	—	—	—	—	4,88
15. Engagements intrasectoriaux	—	—	-0,10	0,25	-0,10	—	—	—	-0,73	1,16	-0,73	—	—	-0,11
Total **	0,45	17,08	2,25 ¹¹	(2,50)	(-0,10)	6,00	0,72	26,49	20,28 ¹¹	(2,80)	(17,91)	1,25	2,28	50,30
III. Variation nette des créances ou des engagements (I - II)	11,65	-10,00	3,99	2,06	1,93	-5,93	0,29	—	—	—	—	—	—	—

* Le tableau le plus récent est relatif à l'année 1961 (chiffres provisoires). Il figure dans la revue mentionnée ci-dessus, p. 82. — ** Les différences constatées dans les totaux sont dues aux forçages. — 1 Y compris le Fonds de péréquation des charges et l'avoir spécial E.R.P. — 2 Y compris les organismes d'assurance complémentaire du secteur public. — 3 Y compris la zone monétaire du DM-Est. — 4 Y compris les fonds de pensions. — 5 Y compris l'acquisition ou la vente de propriétés immobilières et d'autres biens d'investissement. — 6 Y compris les émissions de bons du Trésor à affectation spéciale. — 7 Y compris les réserves propres des banques. — 8 Y compris les réserves propres des caisses d'épargne-construction. — 9 Y compris les réserves propres des compagnies d'assurances. — 10 Y compris les réserves des banques, ou des caisses d'épargne-construction, ou des compagnies d'assurances affectées au financement de leurs actifs immobilisés. — 11 Les créances ou engagements intrasectoriaux ne sont pas compris dans les totaux.

financières les secteurs en surplus financier ont pourvu au financement des secteurs en déficit financier.

Dans le tableau allemand, l'économie est subdivisée en huit secteurs principaux : 1) les ménages (y compris les organismes privés sans but lucratif); 2) les entreprises; 3) les pouvoirs publics; 4) l'étranger; 5) Berlin-Ouest; 6) les banques; 7) les caisses d'épargne-construction; 8) les compagnies d'assurances. Le secteur « Pouvoirs publics » est encore subdivisé en a) collectivités publiques (Bund, Länder, communes et associations de communes), b) assurances sociales (assurance-chômage, caisses d'allocations familiales, etc.) et le secteur « Banques », en a) Deutsche Bundesbank, b) établissements de crédit ⁽¹⁾.

Pour chaque secteur, il est prévu une seule colonne dans laquelle on retrace en premier lieu les variations survenues au cours de la période observée dans les différents types de ses *créances* financières et ensuite les mouvements dans les différents types de ses *engagements* financiers.

Le classement des actifs et passifs financiers repose, à titre principal, sur leur degré de liquidité et, à titre subsidiaire, il tient compte des secteurs qui ont contracté les engagements (par exemple, les autres fonds donnés aux banques) ou qui ont accordé les crédits (par exemple, les crédits bancaires à court terme). Les actifs ou passifs financiers qui figurent dans le tableau sont : les billets, pièces et dépôts à vue, les dépôts à terme, les dépôts d'épargne, les autres fonds donnés aux banques, le placement de capitaux dans les caisses d'épargne-construction, le placement de capitaux dans les compagnies d'assurances, l'acquisition (placement) d'effets négociables sur le marché monétaire, l'acquisition (placement) de valeurs mobilières à revenu fixe, l'acquisition (placement) de valeurs mobilières à revenu variable, les réserves d'or et de devises de la Bundesbank, les crédits bancaires à court terme, les crédits bancaires à long terme, les prêts des caisses d'épargne-construction, les prêts des compagnies d'assurances, les autres créances (engagements), les créances intrasectoriales (engagements intrasectoriaux).

Le tableau reprend deux fois cette série de rubriques, d'abord en tant qu'actifs financiers et ensuite en tant que passifs financiers. Cette répétition des rubriques est nécessaire, étant donné que, contrairement au tableau américain, le tableau allemand ne prévoit qu'une seule colonne par secteur. De ce fait, la contrepartie de la variation d'une créance (engagement) d'un secteur doit se trouver sous la même rubrique dans la variation d'un passif (actif) de un ou de plusieurs autres secteurs.

⁽¹⁾ Les établissements de crédit comprennent les banques (y compris les banques hypothécaires et les banques finançant les crédits à la consommation), les caisses d'épargne autres que les caisses d'épargne-construction, les centrales de virement, les coopératives de crédit et leurs caisses centrales, les instituts de crédit spéciaux, les services des chèques postaux, les institutions de crédit foncier de droit public.

Un exemple tiré du tableau II illustrera ce mode de comptabilisation. Au cours de l'année 1958, les « ménages », les « entreprises » et les « pouvoirs publics » se sont constitué des dépôts d'épargne auprès des banques, respectivement pour 5,96, 0,24 et 0,29 milliards de deutsche marks. Le premier volet de ces opérations financières, c'est-à-dire la constitution d'actifs financiers, apparaît dans la partie « Variation des créances » dans la colonne des trois secteurs susmentionnés en face de la rubrique « Dépôts d'épargne »; la contrepartie de ces opérations, c'est-à-dire l'augmentation du passif financier (6,48 milliards de deutsche marks), est enregistrée dans la partie « Variation des engagements » dans la colonne « Établissements de crédit » en face de la même rubrique. Dans le tableau américain, ces mouvements financiers auraient été comptabilisés sur une même ligne, en face de la rubrique « Dépôts à terme », par l'inscription de 6,48 milliards de deutsche marks dans la colonne *R* des « établissements de crédit » et de 5,96, 0,24 et 0,29 milliards de deutsche marks respectivement dans la colonne *E* des secteurs « Ménages », « Entreprises » et « Pouvoirs publics ».

Les comptes financiers allemands enregistrent les variations intervenues entre le début et la fin de la période étudiée dans les actifs et les passifs financiers des différents secteurs de l'économie. Ces variations sont, dans la plupart des cas, obtenues par la comparaison des bilans sectoriels établis au début et à la fin des périodes observées. En ce qui concerne les données relatives aux valeurs mobilières, elles sont obtenues à partir des statistiques des émissions; les émissions de valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à la valeur nominale ⁽¹⁾ des titres, tandis que les émissions d'actions sont inscrites au cours d'émission de celles-ci.

De façon générale, les comptes financiers allemands ne font apparaître que les mouvements des créances et des engagements d'un secteur vis-à-vis d'un autre secteur et non pas les créances ou engagements que certaines unités d'un secteur détiennent ou ont contractés sur ou envers d'autres unités du secteur. Une exception à cette règle concerne l'« acquisition (placement) d'effets négociables sur le marché monétaire » et l'« acquisition (placement) de valeurs mobilières »; les mouvements intrasectoriaux relatifs à ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés dans les rubriques « Créances intrasectoriales » et « Engagements intrasectoriaux ».

Une explication spéciale s'impose à propos des comptes des organismes financiers. On remarquera que le tableau n'indique pas le montant des investissements et de l'épargne (y compris les transferts) des banques, des compagnies d'assurances et des caisses d'épargne-construction. Ceci est dû au fait

⁽¹⁾ Les différences entre le cours d'émission et la valeur nominale des valeurs mobilières à revenu fixe sont comptabilisées comme des transferts de patrimoine entre les secteurs intéressés.

qu'on n'est pas encore parvenu à séparer les chiffres relatifs à la formation de capital, aux bénéfices non distribués et aux transferts de patrimoine des organismes financiers, de ceux qui concernent l'ensemble des entreprises financières et non financières (compte capital de la comptabilité nationale). Les montants figurant dans la colonne « Entreprises » en face des rubriques susmentionnées sont surévalués du fait qu'ils englobent les investissements, l'épargne et les transferts de patrimoine des organismes financiers. Dans le tableau, l'activité des organismes financiers est donc scindée, leur fonction d'entreprises ordinaires (réalisant des bénéfices, effectuant des investissements et recevant des transferts) étant incorporée dans le secteur « Entreprises », et leurs opérations d'organismes financiers étant enregistrées dans les colonnes des secteurs financiers. L'équilibre des comptes intersecteurs est assuré par la comptabilisation d'opérations financières imputées; l'augmentation des réserves propres des organismes financiers est enregistrée comme un engagement financier de ceux-ci envers le secteur « Entreprises », tandis que les nouveaux investissements des organismes financiers sont comptabilisés comme des crédits accordés par ceux-ci au secteur « Entreprises » (1).

On peut conclure que malgré les différences dans le schéma de présentation, dans le classement des actifs financiers et dans la sectorisation de l'économie, les comptes financiers allemands répondent dans une large mesure aux mêmes objectifs que les *financial flows* du système des flux de fonds aux Etats-Unis. En ce qui concerne la critique formulée ci-avant au sujet du tableau américain (2), elle peut également être retenue, au moins dans une certaine mesure, à l'égard du tableau allemand. En effet, pour certains types d'opérations financières relevés dans le tableau, comme par exemple l'« acquisition (placement) de valeurs mobilières à revenu fixe » et l'« acquisition (placement) d'effets négociables sur le marché monétaire », il n'est pas possible de voir pour quel montant chaque secteur prêteur est intervenu dans le financement de chaque secteur emprunteur; ces opérations financières couvrent, en effet, à la fois des types d'engagements qui sont contractés par plus d'un secteur et des types de créances qui sont constitués par plus d'un secteur.

On pourrait, au surplus, faire remarquer que les types de financements intersecteurs ne sont pas toujours décrits d'une façon suffisamment détaillée. Des rubriques comme « Placement de capitaux dans les caisses d'épargne-construction » et « Prêts des caisses d'épargne-construction » sont trop vastes; pour une analyse de l'évolution de la liquidité des différents secteurs, elles gagneraient à être scindées en une série de sous-rubriques spécifiant la nature exacte des engagements et des prêts.

(1) Voir tableau II; des renvois spéciaux attirent l'attention du lecteur sur ces opérations financières imputées.

(2) Voir p. 148.

C. Les comptes financiers en France.

Une première présentation synthétique des données sur l'origine et la destination des ressources monétaires et financières en France a été établie grâce à une étroite collaboration du Service des Etudes économiques et financières du Ministère des Finances et de la Banque de France.

Le tableau des opérations financières, élaboré par ces organismes, prévoyait cinq cadres dans lesquels on essayait de décrire les stades successifs des affectations des épargnes financières; il y avait tout d'abord les deux stades des affectations intermédiaires, c'est-à-dire la constitution d'actifs financiers auprès des intermédiaires financiers par les agents économiques, suivie d'une certaine redistribution des fonds entre les intermédiaires financiers eux-mêmes. Ensuite, il y avait le stade de l'affectation finale des épargnes financières logées dans le secteur des intermédiaires financiers, c'est-à-dire le retour aux agents économiques, sous forme de crédits accordés par les intermédiaires financiers, des ressources que ceux-ci avaient initialement recueillies auprès de ces agents. La description des opérations financières effectuées sans intervention des intermédiaires financiers, c'est-à-dire les opérations financières entre agents économiques, formait un cadre à part, de même que le raccordement des données financières à la comptabilité nationale (1).

Ce tableau des opérations financières a été remplacé récemment par un schéma de présentation plus simple et plus proche de celui adopté par les autres pays. Des tableaux construits suivant le nouveau schéma ont été présentés à la dernière Conférence des Statisticiens européens, tenue à Genève du 29 février au 4 mars 1960, et publiés ensuite dans *Les Comptes de la Nation, 1960* (2).

La sectorisation adoptée dans le tableau des « opérations financières (créances et dettes) » est pratiquement la même que dans la comptabilité économique; la seule différence concerne la subdivision du secteur « Entreprises financières » des comptes économiques en trois sous-secteurs, à savoir : le système bancaire, les autres institutions financières, le Trésor (Etat). Au total, on distingue huit secteurs : les entreprises non financières, les ménages (3), les administrations autres que l'Etat, l'étranger, les Pays d'Outre-Mer/Sarre, le système bancaire, les autres institutions financières, le Trésor (Etat).

(1) Pour une explication détaillée de l'ancienne méthode d'établissement des comptes d'opérations financières en France, le lecteur peut consulter l'article de Claude Henry, « Tableau des opérations financières », *Revue Economique*, Paris, mai 1955, pp. 387-405, et *Les Comptes de la Nation, 1955*, Vol. II, Méthodes, pp. 252-265, publié par le Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

(2) Voir tableau III.

(3) On remarquera dans le tableau III que la séparation entre les opérations des ménages et celles des entreprises n'a pas pu être effectuée intégralement; on n'est pas parvenu à distinguer les titres à court, moyen et long terme qui sont acquis par les entreprises, de ceux qui sont acquis par les ménages.

CREANCES ET DETTES

(Millions de NF)

Source : Ministère des Finances et des Affaires Economiques, « Les Comptes de la Nation, 1960 », vol. I, pp. 274-275.

VARIATIONS DES ELEMENTS D'ACTIF									NATURE DES OPERATIONS	VARIATIONS DES ELEMENTS DE PASSIF								
Entre-prises non financières	Ménages	Administrations autres que l'Etat	Etranger	P.O.M. Sarre	Système bancaire	Autres institutions financières	Trésor (Etat)	Total		Entre-prises non financières	Ménages	Administrations autres que l'Etat	Etranger	P.O.M. Sarre	Système bancaire	Autres institutions financières	Trésor (Etat)	Total
A	B	C	D	E	F	G	H			A	B	C	D	E	F	G	H	
									PLACEMENTS ET PRETS	EMISSIONS ET EMPRUNTS								
350	4.090	—	— 100	—	90	130	100	3.180	... 90 F. Monnaie émise par le système bancaire	—	—	—	—	3.180	—	—	—	3.180
		—	—	—	—	—	—	370	... 90 G. Monnaie émise par les institutions ...	—	—	—	—	—	370	—	—	370
		—	—	—	— 210	—	—	900	... 90 H. Monnaie émise par le Trésor	—	—	—	—	—	—	900	—	900
350	4.090	—	— 100	—	— 120	130	100	4.450 90. Monnaie	—	—	—	—	3.180	370	900	—	4.450
330	—	—	—	—	—	—	—	330	... 91 F. Dépôts à terme	—	—	—	—	330	—	—	—	330
110	2.800	280	—	260	—	140	10	3.600	... 91 G. Dépôts auprès des institutions	—	—	—	—	—	3.600	—	—	3.600
— 140	— 60	160	100	— 500	—	—	—	— 440	... 91 H. Dépôts au Trésor	—	—	—	—	—	—	— 440	—	— 440
300	2.740	440	100	— 240	—	140	10	3.490 91. Autres dépôts	—	—	—	—	330	3.600	— 440	—	3.490
		—	—	—	—	—	—	220	... 92 G. Titres à court terme des institutions (Crédit agricole)	—	—	—	—	—	220	—	—	220
		—	470	450	—	—	—	1.960	... 92 H. Titres à court terme du Trésor	—	—	—	—	—	—	1.960	—	1.960
		—	470	450	—	—	—	2.180 92. Titres à court terme	—	—	—	—	—	220	1.960	—	2.180
		—	—	—	—	640	—	2.830	... 93 A. Obligations des entreprises	2.830	—	—	—	—	—	—	—	2.830
		—	—	—	—	40	—	170	... 93 C. Obligations des collectivités	—	—	170	—	—	—	—	—	170
		—	—	—	—	30	—	10	... 93 D. Obligations étrangères	—	—	—	10	—	—	—	—	10
		—	—	—	—	10	—	10	... 93 E. Obligations des P.O.M. et de la Sarre	—	—	—	—	10	—	—	—	10
		—	—	—	—	—	—	—	... 93 F. Obligations des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		—	—	—	—	90	—	810	... 93 G. Obligations des institutions	—	—	—	—	—	810	—	—	810
		70	—	—	40	360	—	2.950	... 93 H. Obligations du Trésor	—	—	—	—	—	—	2.950	—	2.950
		70	—	—	40	1.170	—	6.780 93. Obligations	2.830	—	170	10	10	—	810	2.950	6.780
		—	310	—	100	390	—	2.010	... 94 A. Actions des entreprises	2.010	—	—	—	—	—	—	—	2.010
		—	—	—	—	90	—	180	... 94 B. Actions étrangères	—	—	—	180	—	—	—	—	180
		—	—	—	—	10	—	390	... 94 E. Actions des P.O.M. et de la Sarre ...	—	—	—	—	390	—	—	—	390
		—	—	—	—	10	—	40	... 94 F. Actions des banques	—	—	—	—	—	40	—	—	40
		—	—	—	—	—	—	60	... 94 G. Actions des institutions	—	—	—	—	—	60	—	—	60
		—	310	—	100	500	—	2.320 94. Actions	2.010	—	—	— 180	390	40	60	—	2.320
		150	—	—	1.660	430	— 240	2.000	... 95 A. Crédits à court terme aux entreprises	2.000	—	—	—	—	—	—	—	2.000
		30	—	—	50	10	— 130	40	... 95 B. Crédits à court terme aux ménages ...	—	— 40	—	—	—	—	—	—	40
		—	—	—	—	—	— 450	450	... 95 C. Crédits à court terme aux adminis- trations	—	—	— 450	—	—	—	—	—	450
		—	—	—	—	—	— 50	50	... 95 D. Crédits à court terme à l'étranger ...	—	—	—	— 50	—	—	—	—	50
		—	—	—	100	— 10	70	160	... 95 E. Crédits à court terme aux P.O.M. et à la Sarre	—	—	—	—	160	—	—	—	160
— 120	— 140	— 40	—	— 60	—	—	—	— 360	... 95 H. Crédits à court terme au Trésor	—	—	—	—	—	—	— 360	—	360
— 120	— 140	140	—	— 60	1.810	430	— 800	1.260 95. Crédits à court terme	2.000	— 40	— 450	— 50	160	—	— 360	—	1.260
		—	—	—	1.250	250	—	1.500	... 96 A. Crédits à moyen terme aux entreprises	1.500	—	—	—	—	—	—	—	1.500
		—	—	—	460	830	—	1.290	... 96 G. Crédits à moyen terme aux institutions	—	—	—	—	—	1.290	—	—	1.290
		—	—	—	1.710	1.080	—	2.790 96. Crédits à moyen terme	1.500	—	—	—	—	1.290	—	—	2.790

—	—	—	460	—	—	2.900	3.430	6.790	... 97 A. Prêts à long terme aux entreprises ...	6.790	—	—	—	—	—	—	—	6.790						
—	—	—	—	—	—	1.720	310	2.030	... 97 B. Prêts à long terme aux ménages	—	2.030	—	—	—	—	—	—	2.030						
—	—	—	—	—	—	1.530	10	1.540	... 97 C. Prêts à long terme aux administrations	—	—	1.540	—	—	—	—	—	1.540						
80	—	—	—	10	—	30	130	250	... 97 D. Prêts à long terme à l'étranger	—	—	—	250	—	—	—	—	250						
—	—	—	630	—	—	310	320	1.260	... 97 E. Prêts à long terme aux P.O.M. et à la Sarre	—	—	—	—	1.260	—	—	—	1.260						
—	—	—	—	—	—	970	2.070	3.040	... 97 G. Prêts à long terme aux institutions ...	—	—	—	—	—	3.040	—	—	3.040						
—	—	—	590	—	—	310	—	900	... 97 H. Prêts à long terme au Trésor	—	—	—	—	—	—	900	—	900						
80	—	—	1.680	10	—	7.770	6.270	15.810 97. Prêts à long terme	6.790	2.030	1.540	250	1.260	—	3.040	900	15.810						
—	—	310	—	—	—	2.550	—	40	.. 98 D. Avoirs en or et devises	—	—	—	2.200	—	—	—	—	2.200						
—	—	—	1.480	—	—	310	—	1.790	... 98 F. Engagements en devises du système bancaire	—	—	—	—	—	1.790	—	—	1.790						
—	—	310	—	—	—	2.860	—	40 98. Avoirs en or et devises et engagements en devises du système bancaire.	—	—	—	2.200	—	1.790	—	—	3.990						
—	—	—	—	—	—	—	—	150	... 99 F. Engagements du système bancaire ...	—	—	—	—	—	150	—	—	150						
—	—	—	—	—	—	740	1.130	390	... 99 H. Engagements du Trésor	—	—	—	—	—	—	390	—	390						
—	—	—	—	—	—	740	1.130	240 99. Dépôts, bons et avances entre intermédiaires.	—	—	—	—	—	150	—	390	240						
3.800	11.360	650	3.940	160	5.660	12.350	5.390	43.310	◀ Total des placements Total des émissions et prêts. et emprunts. ▶	15.130	1.990	1.260	2.230	1.820	5.190	9.390	6.300	43.310						
<i>A déduire :</i>																								
—	100	—	320	—	—	—	—	170	◀ Recouvrements sur : Remboursements sur : ▶	—	590	—	—	—	—	—	—	—	590					
—	—	—	40	—	—	—	—	10	... 93 A. Obligations des entreprises	—	—	—	50	—	—	—	—	—	50					
—	—	—	—	—	—	—	—	—	... 93 C. Obligations des collectivités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
—	—	—	—	—	—	—	—	30	... 93 D. Obligations étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
—	—	—	—	—	—	—	—	—	... 93 E. Obligations des P.O.M. et de la Sarre	—	—	—	30	—	—	—	—	—	30					
—	—	—	130	—	—	—	—	10	... 93 F. Obligations des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
—	—	—	710	—	—	—	—	100	... 93 G. Obligations des institutions	—	—	—	—	—	—	140	—	—	140					
—	—	—	—	—	—	—	—	—	... 93 H. Obligations du Trésor	—	—	—	—	—	—	—	810	—	810					
—	100	—	—	—	—	—	—	320 93. Obligations	—	590	—	50	30	—	—	140	810	—	1.620				
—	—	—	40	—	—	—	—	600	... 97 A. Prêts à long terme aux entreprises ...	—	730	—	—	—	—	—	—	—	—	730				
—	—	—	—	—	—	—	—	50	... 97 B. Prêts à long terme aux ménages	—	—	50	—	—	—	—	—	—	—	50				
—	—	—	—	—	—	—	—	350	... 97 C. Prêts à long terme aux administrations	—	—	—	360	—	—	—	—	—	—	360				
60	—	—	—	—	—	—	—	40	... 97 D. Prêts à long terme à l'étranger	—	—	—	—	100	—	—	—	—	—	100				
—	—	—	30	—	—	—	—	50	... 97 E. Prêts à long terme aux P.O.M. et à la Sarre	—	—	—	—	—	200	—	—	—	—	200				
—	—	—	—	—	—	—	—	260	... 97 G. Prêts à long terme aux institutions ...	—	—	—	—	—	—	—	540	—	—	540				
—	—	—	210	—	—	—	—	120	... 97 H. Prêts à long terme au Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	330	—	330				
—	60	—	—	—	—	—	—	1.430 97. Prêts à long terme	—	730	—	50	360	—	100	—	200	—	540	—	330	—	2.310
—	160	—	—	—	—	—	—	1.750	◀ Total des recouvrements Total des remboursements ▶	—	1.320	—	50	410	—	130	—	200	—	680	—	1.140	—	3.930
3.640	10.160	650	3.660	160	5.660	10.600	4.850	39.380	◀ VARIATIONS NETTES D'ACTIF (Placements et prêts moins recouvrement) VARIATIONS NETTES DE PASSIF (Emissions et emprunts moins remboursement) ▶	13.810	1.940	850	2.100	1.620	5.190	8.710	5.160	39.380						
—	8.220	—	1.560	—	470	1.890	—	12.140	◀..... Solde des créances et dettes	10.170	—	200	—	1.460	—	—	—	310	12.140					
11.690	—	430	—	—	—	—	—	12.120	◀ Sc'. Besoin de financement Sc. Capacité de financement ▶	—	4.810	—	2.680	1.610	770	2.010	240	12.120						
—	—	—	1.120	3.070	300	120	550	5.160 0. Ajustement	1.520	3.410	230	—	—	—	—	—	5.160						
11.690	8.220	430	2.680	3.070	770	2.010	550	29.420 Total	11.690	8.220	430	2.680	3.070	770	2.010	550	29.420						

* Le tableau le plus récent est relatif à l'année 1959 (chiffres provisoires). Il figure dans l'ouvrage mentionné ci-dessus, pp. 276-277.

Pour le classement des types d'opérations financières qui, d'une façon générale, est nettement plus détaillé que dans les tableaux américain et allemand, on est parti de la considération suivante : les comportements des épargnants sont commandés par les caractères spécifiques des différentes créances et en particulier par leur plus ou moins grande liquidité et ils ne sont influencés qu'accessoirement par la personnalité du débiteur. On a, dès lors, adopté une nomenclature basée, à titre principal, sur la nature des créances et, à titre subsidiaire, sur la personnalité du débiteur.

Mais la classification des actifs et des passifs financiers a ceci de particulier qu'elle ne repose pas uniquement sur les critères de la liquidité et de la personnalité du débiteur. Elle tient compte également de la pratique financière qui a forgé un certain nombre d'instruments juridiquement et fonctionnellement distincts. Ceux-ci peuvent grosso modo être répartis en deux catégories.

Une première catégorie concerne les instruments de placement qui sont offerts sur un marché à une pluralité d'acquéreurs éventuels. Elle englobe l'ensemble des titres émis par les intermédiaires financiers et aussi certains titres émis par les agents économiques (par exemple, les valeurs mobilières émises par les entreprises). En adoptant un classement par ordre de liquidité décroissante, on a distingué les types de créances suivants : 0. Monnaie; 1. Autres dépôts; 2. Titres à court terme; 3. Obligations; 4. Actions.

La seconde catégorie d'instruments de placement comprend l'ensemble des prêts, c'est-à-dire des créances qui naissent d'un accord unique et préalable entre deux partenaires bien définis. A l'intérieur de cette catégorie, on a distingué : 5. Crédits à court terme; 6. Crédits à moyen terme; 7. Prêts à long terme.

En raison des caractères spécifiques qu'ils présentent, on a également isolé les deux types d'opérations suivants : 8. Avoirs en or et devises et les engagements en devises du système bancaire; 9. Dépôts, bons et avances entre intermédiaires.

Dans le tableau, chacune des neuf rubriques susmentionnées est encore subdivisée pour tenir compte de la personnalité du débiteur, c'est-à-dire des secteurs emprunteurs; la rubrique « Monnaie », par exemple, est ventilée comme suit :

- monnaie émise par le système bancaire;
- monnaie émise par les institutions (Caisse Nationale de Crédit Agricole, etc...);
- monnaie émise par le Trésor.

Contrairement aux tableaux américain et allemand, le tableau français n'enregistre pas toujours uniquement des soldes d'opérations financières; pour les obligations et les prêts à long terme, il indique les montants bruts des opérations, c'est-à-dire qu'il dégage séparément les montants bruts des émissions (souscriptions) d'obligations et des prêts à long terme accordés (reçus) et les montants des

amortissements (recouvrements). La raison essentielle invoquée pour justifier le traitement distinct des amortissements dans le cas des obligations et des prêts à long terme est que ces amortissements présentent une grande rigidité, que leur réalisation s'impose comme une contrainte aux agents débiteurs et qu'ils peuvent, par conséquent, faire l'objet d'une prévision autonome.

Le schéma de présentation des opérations financières ne diffère que légèrement de celui adopté aux Etats-Unis. La nature des opérations, c'est-à-dire les différents types d'actifs ou passifs financiers, est indiquée au milieu du tableau et les huit secteurs de l'économie figurent en intitulé de colonne à la fois du côté gauche et du côté droit. Chaque type d'opération financière est envisagé du point de vue des créateurs dans la partie gauche du tableau et, du point de vue des débiteurs, dans la partie droite. Ceci veut dire qu'on comptabilise dans la partie gauche les opérations de placements et de prêts de chacun des huit secteurs considérés et, dans la partie droite, les émissions et les emprunts de ces mêmes secteurs.

Cette disposition des secteurs et des rubriques permet, tout comme celle du tableau américain, de retrouver sur une même ligne le(s) secteur (s) emprunteur(s) et le(s) secteur(s) prêteur(s) qui sont impliqués dans chaque catégorie d'opérations financières. Par exemple, dans le cas de la rubrique « Crédits à court terme », on retrouve, à la même ligne, dans les colonnes de gauche les montants qui ont été octroyés par chacun des secteurs créateurs et, dans les colonnes de droite, les montants qui ont été empruntés par chacun des secteurs débiteurs.

Le tableau des opérations financières (créances et dettes) s'intègre dans l'ensemble des comptes économiques établis par le Ministère des Finances et des Affaires Economiques ⁽¹⁾. Le « solde des créances et dettes », figurant dans le tableau financier, correspond au « besoin ou capacité de financement », figurant dans le « tableau économique d'ensemble » ⁽²⁾, sous réserve d'un « ajustement ».

La rubrique « Solde des créances et dettes » correspond aux rubriques « Placements financiers nets » du tableau américain et « Variation nette des créances ou engagements » du tableau allemand. La rubrique « Besoin ou capacité de financement » correspond à la rubrique « Excédent ou déficit de financement » du tableau allemand. On se rappellera qu'elle dégage les soldes des comptes de capital des différents secteurs avant la prise en considération des opérations financières. Cette rubrique indique donc si, pendant la période étudiée, l'ensemble des emplois non financiers d'un secteur ont été

(1) Les comptes économiques comportent pour chaque secteur de la comptabilité nationale : 1. un compte de production; 2. un compte d'exploitation; 3. un compte d'affectation; 4. un compte capital; 5. un compte financier.

(2) Voir *Les Comptes de la Nation, 1960*, vol. I, Les comptes, pp. 46-47.

supérieurs (cas de besoin) ou inférieurs (cas de capacité) à son revenu courant et que, par conséquent, le secteur considéré a dû emprunter aux autres secteurs ou a pu leur prêter.

Dans la pratique, le « besoin ou capacité de financement » d'un secteur n'est pas rigoureusement égal au « solde des créances et dettes » de ce même secteur. On a, dès lors, introduit une rubrique « Ajustement » qui correspond aux erreurs, omissions et décalages de comptabilisation qui peuvent affecter non seulement les tableaux financiers mais l'ensemble des comptes économiques.

La remarque formulée ci-avant concernant le tableau américain ⁽¹⁾ et le tableau allemand ⁽²⁾ ne peut être retenue à l'égard du tableau français; grâce au fait que les rubriques de ce dernier comportent toujours l'indication de la personnalité du débiteur, il est possible de déterminer pour chaque type d'opération financière « qui a prêté à qui ».

D. Les comptes financiers aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, trois institutions officielles s'occupent activement du développement et du perfectionnement des statistiques d'analyse monétaire ou financière, à savoir la Nederlandsche Bank, le Centraal Planbureau et le Centraal Bureau voor de Statistiek.

Cependant, les travaux de la Nederlandsche Bank, qui se concentrent sur les liquidités primaires et secondaires, ne couvrent qu'une partie des mouvements qui doivent être relevés dans des comptes financiers ⁽³⁾, tandis que l'analyse monétaire et financière du Centraal Planbureau repose sur des critères qui s'écartent à certains égards de ceux qui servent habituellement de base à l'établissement de ces comptes ⁽⁴⁾.

Ce sont certaines statistiques, établies par le *Centraal Bureau voor de Statistiek* (C.B.S.) dans le cadre de ses travaux de comptabilité nationale, qui répondent le mieux aux objectifs des comptes financiers. Rejoignant les théories économiques qui attachent de plus en plus d'importance aux variations des créances et des dettes comme facteurs influençant l'évolution économique, ce Bureau s'est efforcé de compléter les comptes nationaux réels du revenu et des dépenses par des bilans sectoriels établis au début et à la fin de la période comptable. Il a ensuite calculé les variations des éléments constitutifs de ces bilans et les a encore scindées en variations résultant des transactions et en variations résultant de mouvements de prix. Ces données peuvent donc être incorporées dans un système de comptes qui, d'un côté, est raccordé aux comptes nationaux réels — par les variations dues aux transactions — et, de

l'autre côté, aux bilans des différents secteurs de l'économie distingués dans les comptes nationaux — par les variations globales, y compris celles résultant de fluctuations de prix.

Il importe de souligner dès l'abord que les statistiques du C.B.S. comprenant les bilans et les variations des bilans des différents secteurs de l'économie, ne sont pas publiées d'une façon régulière. Les premières estimations ont paru en 1947 ⁽¹⁾ et les dernières données exhaustives ont été publiées en 1950 ⁽²⁾. Celles-ci ont été reproduites dans les tableaux IV a-f.

Les statistiques du C.B.S. prévoient une division de l'économie en six secteurs : les entreprises, les pouvoirs publics, les banques, les fonds d'assurances, les consommateurs, l'étranger.

Le secteur « Banques » englobe la Nederlandsche Bank, les banques commerciales, la Herstelbank, les banques agricoles, la Rijkspostspaarbank, les caisses d'épargne privées, le Service des Comptes de Chèques Postaux et des Virements et le Bureau de Virements de la commune d'Amsterdam.

Le secteur « Fonds d'assurances » comprend les compagnies d'assurance-vie et les fonds d'assurances sociales ⁽³⁾.

La position bilantaire de chaque secteur et les variations intervenues dans cette position englobent aussi bien les biens d'investissement que les créances sur les autres secteurs et les engagements envers eux.

Les créances et les engagements sont classés d'après deux critères. Le critère principal concerne, pour les actifs, la personnalité du débiteur et, pour les passifs, la personnalité du créancier. Ainsi, on distingue dans le bilan des entreprises, par exemple, les créances qu'elles ont sur les pouvoirs publics, les banques, l'étranger et leurs engagements envers les pouvoirs publics, les banques, les fonds d'assurances, les consommateurs et l'étranger.

Le critère de classement subsidiaire consiste en la nature économique ou juridique des actifs ou passifs (biens d'investissement, monnaie, actions et obligations, etc.). Pour les actifs et passifs financiers, le degré de liquidité entre également en ligne de compte, du moins dans une certaine mesure. Parmi les engagements des pouvoirs publics envers les fonds d'assurances, par exemple, on distingue : les crédits, les effets du Trésor et la dette à long terme.

L'inventaire complet des types de créances et d'engagements peut être fait au moyen des tableaux IV a-f.

(1) « Uitkomsten van enige berekeningen betreffende het nationaal vermogen in Nederland in 1938 », *Statistische en Econometrische Onderzoekingen*, 1947, n° 3.

(2) « Het verband tussen de nationale balans en het stelsel der nationale jaarrekeningen », *Statistische en Econometrische Onderzoekingen*, 1950, n° 3. Les estimations ultérieures n'englobaient plus les bilans des principaux secteurs économiques; elles se limitaient aux seuls bilans nationaux : « Nationale balans voor de jaren 1938 en 1946-1952 », *Statistische en Econometrische Onderzoekingen*, 1954, n° 1.

(3) A l'exclusion des fonds de pensions privés pour lesquels le matériel statistique disponible était insuffisant.

(1) Voir p. 148.

(2) Voir p. 151.

(3) Voir, dans les Rapports annuels de la Nederlandsche Bank, le tableau « Oorzaken van de veranderingen in de binnenlandse liquiditeitsmassa ».

(4) Voir *Monetary Statement and Monetary Analysis*, Centraal Planbureau, La Haye, 1959.

ENTREPRISES
 (Milliards de florins)

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Statistische en Econometrische Onderzoekingen, 3e trimestre 1950, pp. 110-112.

ACTIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948	PASSIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948
<i>Pouvoirs publics</i>					<i>Pouvoirs publics</i>				
1. Crédits (solde)	1,2	—	-0,3	0,9	12. Entreprises publiques et participations	5,5	0,2	—	5,7
2. Effets du Trésor	1,2	—	-0,3	0,9	13. Propriétés agricoles	0,8	—	—	0,8
3. Pièces et billets du Trésor	0,1	—	—	0,1	14. Immeubles et terrains	0,6	—	—	0,6
4. Dommages de guerre	5,2	—	-0,4	4,8	15. Navires	0,1	—	-0,1	—
5. Garanties	0,1	—	—	0,1	16. Stocks	0,2	—	-0,2	—
<i>Banques</i>					17. Impôts non perçus	1,4	—	-0,5	0,9
6. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1	18. Divers	0,1	—	0,1	0,2
7. Billets de banque	0,4	—	-0,1	0,3	<i>Banques</i>				
8. Dépôts :					19. Crédits	1,8	—	0,2	2,0
a. libres	2,4	—	0,2	2,6	20. Actions et obligations	0,2	—	0,2	0,4
b. bloqués	0,5	—	-0,2	0,3	21. Hypothèques	0,7	—	0,2	0,9
9. Devises	0,2	—	—	0,2	<i>Fonds d'assurances</i>				
<i>Etranger</i>					22. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1
10. Investissements et crédits	4,1	0,4	0,3	4,8	23. Placements et crédits	0,5	—	0,2	0,7
<i>Bilan national</i>					24. Hypothèques	0,3	—	—	0,3
11. Biens de capital	43,2	0,4	1,8	45,4	<i>Consommateurs</i>				
					25. Actions et obligations	6,2	-0,7	0,3	5,8
					26. Hypothèques	2,3	—	—	2,3
					27. Propriétés non grevées	35,8	1,7	—	37,5
					<i>Etranger</i>				
					28. Actions et obligations	1,4	-0,3	0,1	1,2
					29. Investissements et crédits	0,7	-0,1	0,5	1,1
	58,7	0,8	1,0	60,5		58,7	0,8	1,0	60,5

Tableau IV b.

POUVOIRS PUBLICS
 (Milliards de florins)

ACTIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948	PASSIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948
<i>Entreprises</i>					<i>Entreprises</i>				
1. Entreprises publiques et participations	5,5	0,2	—	5,7	18. Crédits (solde)	1,2	—	-0,3	0,9
2. Propriétés agricoles	0,8	—	—	0,8	19. Effets du Trésor	1,2	—	-0,3	0,9
3. Immeubles et terrains	0,6	—	—	0,6	20. Pièces et billets du Trésor	0,1	—	—	0,1
4. Navires	0,1	—	-0,1	—	21. Dommages de guerre	5,2	—	-0,4	4,8
5. Stocks	0,2	—	-0,2	—	22. Garanties	0,1	—	—	0,1
6. Impôts non perçus	1,4	—	-0,5	0,9	<i>Banques</i>				
7. Divers	0,1	—	0,1	0,2	23. Crédits	1,4	—	-1,4	—
<i>Banques</i>					24. Effets du Trésor	7,1	—	-0,1	7,0
8. Actions et obligations	0,2	—	—	0,2	25. Dette à long terme	2,7	—	0,3	3,0
9. Billets de banque	0,1	—	—	0,1	26. Nederlandsche Bank	1,5	—	—	1,5
10. Dépôts	1,3	—	-0,3	1,0	<i>Fonds d'assurances</i>				
11. Placements	0,2	—	—	0,2	27. Crédits	0,9	—	—	0,9
<i>Consommateurs</i>					28. Effets du Trésor	0,5	—	—	0,5
12. Impôts non perçus	4,9	—	-1,7	3,2	29. Dette à long terme	2,7	—	0,2	2,9
<i>Etranger</i>					<i>Consommateurs</i>				
13. Crédits	1,0	—	0,6	1,6	30. Crédits	0,1	—	-0,1	—
14. Quote-part des territoires d'outre-mer dans la dette publique des Pays-Bas ..	0,1	—	—	0,1	31. Effets du Trésor	0,1	—	-0,1	—
15. Quote-part de l'Indonésie dans les enga- gements envers le F.M.I. et la B.I.R.D.	0,4	—	—	0,4	32. Dette à long terme	4,3	—	-0,2	4,1
16. Participation au F.M.I. et à la B.I.R.D.	1,0	—	—	1,0	33. Pièces et billets du Trésor	0,1	—	—	0,1
<i>Bilan national</i>					34. Indemnisations	0,6	—	-0,1	0,5
17. Dette publique « non couverte » ¹ ...	17,0	-0,2	-0,3	16,5	35. Garanties	1,2	—	-0,9	0,3
					<i>Etranger</i>				
					36. Crédits	0,7	—	0,1	0,8
					37. Effets du Trésor	0,2	—	—	0,2
					38. Dette à long terme	1,7	—	0,6	2,3
					39. Engagements envers le F.M.I. et la B.I.R.D. :				
					a. promesses	0,6	—	0,1	0,7
					b. autres	0,7	—	—	0,7
					40. Dons E.R.P.	—	—	0,2	0,2
	34,9	—	-2,4	32,5		34,9	—	-2,4	32,5

¹ A l'exclusion des dons E.R.P.

Tableau IV c.

Les bilans sectoriels et leurs variations (suite)

BANQUES
(Milliards de florins)

ACTIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948	PASSIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948
<i>Entreprises</i>					<i>Entreprises</i>				
1. Crédits	1,8	—	0,2	2,0	12. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1
2. Actions et obligations	0,2	—	0,2	0,4	13. Billets de banque	0,4	—	-0,1	0,3
3. Hypothèques	0,7	—	0,2	0,9	14. Dépôts :				
<i>Pouvoirs publics</i>					a. libres	2,4	—	0,2	2,6
4. Crédits	1,4	—	-1,4	—	b. bloqués	0,5	—	-0,2	0,3
5. Effets du Trésor	7,1	—	-0,1	7,0	15. Devises	0,2	—	—	0,2
6. Dette à long terme	2,7	—	0,3	3,0	<i>Pouvoirs publics</i>				
7. Nederlandsche Bank	1,5	—	—	1,5	16. Actions et obligations	0,2	—	—	0,2
<i>Etranger</i>					17. Billets de banque	0,1	—	—	0,1
8. Crédits	0,2	—	—	0,2	18. Avoirs	1,3	—	-0,3	1,0
9. Devises	0,7	—	—	0,7	19. Placements	0,2	—	—	0,2
10. Or	0,6	—	-0,2	0,4	<i>Fonds d'assurances</i>				
<i>Bilan national</i>					20. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1
11. Bâtiments, matériel et stocks	0,3	—	—	0,3	21. Billets de banque	0,1	—	—	0,1
					22. Avoirs :				
					a. libres	0,1	—	—	0,1
					<i>Consommateurs</i>				
					23. Actions et obligations	1,1	—	—	1,1
					24. Billets de banque	2,2	—	—	2,2
					25. Avoirs :				
					a. libres	1,8	—	—	1,8
					b. bloqués	0,7	—	-0,3	0,4
					26. Comptes d'épargne :				
					a. libres	3,1	—	0,2	3,3
					b. bloqués	1,0	—	-0,4	0,6
					27. Obligations hypothécaires	0,6	—	—	0,6
					<i>Etranger</i>				
					28. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1
					29. Billets de banque	0,2	—	0,1	0,3
					30. Dépôts	0,7	—	—	0,7
	17,2	—	-0,8	16,4		17,2	—	-0,8	16,4

Tableau IV d.

FONDS D'ASSURANCES
(Milliards de florins)

ACTIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948	PASSIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948
<i>Entreprises</i>					<i>Etranger</i>				
1. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1	12. Assurance-vie	0,1	—	—	0,1
2. Placements et crédits	0,5	—	0,2	0,7	<i>Bilan national</i>				
3. Hypothèques	0,3	—	—	0,3	13. Patrimoine privé potentiel	5,8	—	0,4	6,2
<i>Pouvoirs publics</i>									
4. Crédits	0,9	—	—	0,9					
5. Effets du Trésor	0,5	—	—	0,5					
6. Dette à long terme	2,7	—	0,2	2,9					
<i>Banques</i>									
7. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1					
8. Billets de banque	0,1	—	—	0,1					
9. Dépôts :									
a. libres	0,1	—	—	0,1					
<i>Consommateurs</i>									
10. Crédits	0,2	—	—	0,2					
<i>Etranger</i>									
11. Placements et crédits	0,4	—	—	0,4					
	5,9	—	0,4	6,3		5,9	—	0,4	6,3

Tableau IV e.

Les bilans sectoriels et leurs variations (suite)

CONSUMMATEURS
(Milliards de florins)

ACTIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948	PASSIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948
<i>Entreprises</i>					<i>Pouvoirs publics</i>				
1. Actions et obligations	6,2	-0,7	0,3	5,8	16. Impôts non perçus	4,9	—	-1,7	3,2
2. Hypothèques	2,3	—	—	2,3	<i>Fonds d'assurances</i>				
3. Propriétés non grevées	35,8	1,7	—	37,5	17. Crédits	0,2	—	—	0,2
<i>Pouvoirs publics</i>					<i>Bilan national</i>				
4. Crédits	0,1	—	-0,1	—	18. Patrimoine privé	59,6	1,0	-0,3	60,3
5. Effets du Trésor	0,1	—	-0,1	—					
6. Dette à long terme	4,3	—	-0,2	4,1					
7. Pièces et billets du Trésor	0,1	—	—	0,1					
8. Indemnisations	0,6	—	-0,1	0,5					
9. Garanties	1,2	—	-0,9	0,3					
<i>Banques</i>									
10. Actions et obligations	1,1	—	—	1,1					
11. Billets de banque	2,2	—	—	2,2					
12. Dépôts :									
a. libres	1,8	—	—	1,8					
b. bloqués	0,7	—	-0,3	0,4					
13. Comptes d'épargne :									
a. libres	3,1	—	0,2	3,3					
b. bloqués	1,0	—	-0,4	0,6					
14. Obligations hypothécaires	0,6	—	—	0,6					
<i>Etranger</i>									
15. Placements et crédits	3,5	—	-0,4	3,1					
	64,7	1,0	-2,0	63,7		64,7	1,0	-2,0	63,7

Tableau IV f.

ETRANGER
(Milliards de florins)

ACTIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948	PASSIF	Patri- moine national au 31 décem- bre 1947	Modifi- cations par suite de varia- tions de prix	Modifi- cations par suite de trans- actions réelles	Patri- moine national au 31 décem- bre 1948
<i>Entreprises</i>					<i>Entreprises</i>				
1. Actions et obligations	1,4	-0,3	0,1	1,2	13. Investissements et crédits	4,1	0,4	0,3	4,8
2. Investissements et crédits	0,7	-0,1	0,5	1,1	<i>Pouvoirs publics</i>				
<i>Pouvoirs publics</i>					14. Crédits	1,0	—	0,6	1,6
3. Crédits	0,7	—	0,1	0,8	15. Quote-part des territoires d'outre-mer dans la dette publique des Pays-Bas	0,1	—	—	0,1
4. Effets du Trésor	0,2	—	—	0,2	16. Quote-part de l'Indonésie dans les en- gagements envers le F.M.I. et la	0,4	—	—	0,4
5. Dette à long terme	1,7	—	0,6	2,3	B.I.R.D.				
6. Engagements envers le F.M.I. et la B.I.R.D. :					17. Participation au F.M.I. et à la B.I.R.D.	1,0	—	—	1,0
a. promesses	0,6	—	0,1	0,7	<i>Banques</i>				
b. autres	0,7	—	—	0,7	18. Crédits	0,2	—	—	0,2
7. Dons E.R.P.	—	—	0,2	0,2	19. Devises	0,7	—	—	0,7
<i>Banques</i>					20. Or	0,6	—	-0,2	0,4
8. Actions et obligations	0,1	—	—	0,1	<i>Fonds d'assurances</i>				
9. Billets de banque	0,2	—	0,1	0,3	21. Placements et crédits	0,4	—	—	0,4
10. Dépôts	0,7	—	—	0,7	<i>Consommateurs</i>				
<i>Fonds d'assurances</i>					22. Placements et crédits	3,5	—	-0,4	3,1
11. Assurance-vie	0,1	—	—	0,1					
<i>Bilan national</i>									
12. Solde du patrimoine ¹	4,9	0,8	-1,4	4,3					
	12,0	0,4	0,3	12,7		12,0	0,4	3,0	12,7

¹ A l'exclusion des dons E.R.P.

La question se pose de savoir dans quelle mesure les tableaux néerlandais répondent aux objectifs des comptes financiers nationaux, tels qu'on les a définis dans le premier chapitre de cet article.

Tout d'abord, les indications (encours, variations) sur les biens d'investissement n'entrent pas dans l'objet immédiat de ces comptes; elles sont du domaine des comptes nationaux réels. En ce qui concerne les données bilantaires (encours) relatives aux actifs et passifs financiers, elles sont indispensables à l'élaboration des comptes financiers et à une analyse du comportement des agents économiques en fonction de l'évolution de leur liquidité. Mais cela n'empêche qu'en elles-mêmes les données sur les encours des actifs et des passifs financiers sortent également du cadre propre des comptes financiers. Ce sont les *variations* des actifs et des passifs financiers contenus dans les statistiques du C.B.S., qui répondent aux objectifs des comptes financiers.

Les variations résultant des transactions, obtenues en éliminant les mouvements de prix des variations dégagées par une comparaison des bilans, décrivent les flux nets de financements intersecteurs (premier objectif des comptes financiers). En effet, dans chaque statistique sectorielle, il est clairement indiqué quels secteurs sont débiteurs des créances et quels secteurs sont créditeurs des engagements. L'origine et la destination des moyens financiers peuvent donc être facilement retracées. Pour l'année 1948, par exemple, on peut, sur base du tableau IV e., dresser le tableau suivant des flux nets de financements en provenance ou à destination des « consommateurs » :

Constitution de créances	Mouvement de l'endettement
(milliards de florins)	
sur « entreprises »	+ 0,3
sur « pouvoirs publics »	- 1,4
sur « banques » ...	- 0,5
sur « étranger » ...	- 0,4
	- 2,0

Par solde, les « consommateurs » ont eu un déficit financier de 0,3 milliard de florins. On notera cependant que les réserves mathématiques que les consommateurs se constituent auprès des « fonds d'assu-

rances » (cf. tableau IV d.) ne sont pas considérées, dans les statistiques du C.B.S., comme des créances des consommateurs sur les fonds d'assurances; ces réserves figurent dans le tableau IV d. sous l'intitulé « Patrimoine privé potentiel » et elles sont reprises comme telles au passif du « Bilan national » qu'établit également le C.B.S. (1).

En ce qui concerne le deuxième objectif des comptes financiers, à savoir la description d'éléments permettant d'apprécier la liquidité des différents secteurs de l'économie, il est rencontré dans les statistiques néerlandaises par les variations globales (y compris les variations dues aux mouvements de prix) des éléments financiers des bilans sectoriels (2). Cependant, le classement des actifs et des passifs financiers n'est pas assez détaillé pour donner une image suffisamment complète de l'évolution de la liquidité des différents secteurs de l'économie. Par exemple, dans le tableau IV a. « Entreprises », on relève comme poste d'actif les « crédits accordés aux pouvoirs publics », et comme poste de passif les « crédits obtenus des banques »; en vue de l'objectif susmentionné, ces postes devraient être décomposés en « crédits à court terme » et « crédits à moyen et à long terme ».

On peut conclure que les statistiques du C.B.S., relatives aux variations des bilans sectoriels de l'économie, répondent, du moins dans une assez large mesure, aux objectifs des comptes financiers. Mais la description de la formation et des affectations des épargnes financières apparaîtrait plus cohérente et plus claire si les données financières, actuellement éparpillées dans les six tableaux sectoriels, étaient réunies dans une matrice d'ensemble, comme c'est le cas aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et en France.

(1) *Statistische en Econometrische Onderzoekingen*, 1950, n° 3, p. 109.

(2) Ces variations peuvent être obtenues en faisant la somme des données figurant dans les colonnes 2 et 3 (côté des actifs) et dans les colonnes 6 et 7 (côté des passifs) des tableaux sectoriels. Dans la section de cet article relative au problème des gains et pertes en capital, on a déjà fait observer que les agents économiques apprécient l'évolution de leur liquidité non pas sur base du prix auquel ils ont acquis leurs actifs financiers, mais sur base de la valeur de marché de ceux-ci, c'est-à-dire en tenant compte des gains ou pertes en capital éventuels sur ces actifs.

PUBLICATION DE GRAPHIQUES

DONNANT LES RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

Au chapitre « Industrie », le lecteur trouvera une nouvelle rubrique portant le numéro IV-1 et intitulée : « Résultats des enquêtes sur la conjoncture ».

Ces enquêtes ont été mises en route par la Banque Nationale de Belgique dès 1954 à la demande des fédérations professionnelles tant patronales que syndicales. Elles couvrent à ce jour les principales activités industrielles et commerciales de l'économie belge (1).

Les principes et la technique de ces enquêtes ont été décrits dans le numéro d'avril 1958 de ce *Bulletin*. On rappellera ici les caractéristiques essentielles de cette méthode d'observation.

Il est fait appel à la collaboration bénévole des chefs d'entreprises à qui la Banque Nationale demande à la fin de chaque mois de bien vouloir répondre à un questionnaire portant sur l'évolution, d'un mois à l'autre, du rythme de production, des prix de vente, de la demande intérieure et extérieure, sur l'appréciation du chef d'entreprise se rapportant à l'état du carnet d'ordres et au niveau du stock, ainsi que sur les prévisions relatives aux tendances probables, au cours des trois prochains mois, de l'emploi de main-d'œuvre, de la demande et des prix. Les réponses portent sur des produits dont la vente est considérée comme représentative de l'activité d'un secteur industriel ou commercial.

Les réponses ne consistent pas en chiffres. Le plus souvent, il faut simplement signaler si telle variable, par exemple le rythme de l'activité, a augmenté ou augmentera, si elle a diminué ou diminuera, si elle est restée inchangée ou restera inchangée. De même pour les appréciations, il faut signaler si telle variable, par exemple les stocks, se situe à un niveau normal, ou est considérée comme supérieure ou inférieure à la normale.

Les réponses individuelles sont regroupées par produit ou secteur d'activité, en appliquant à chaque réponse un coefficient de pondération proportionnel

à l'importance de l'entreprise dont elle émane. Le coefficient retenu est celui du chiffre de vente de l'entreprise pour le produit observé. Le regroupement des réponses ainsi pondérées donne, pour les différents aspects de chacun des secteurs étudiés, les résultats globaux de l'enquête. Ceux-ci se présentent sous forme de trois pourcentages par rapport au total, à savoir celui du nombre des réponses qui signalent une augmentation, une diminution ou une situation inchangée.

La comparaison de ces pourcentages révèle des tendances. Si la proportion des réponses « en augmentation » est supérieure à celle des réponses « en diminution », on suppose que la tendance est à la hausse. Mais cette interprétation doit être entourée de certaines précautions. Elle repose sur une présomption, à savoir qu'il existe une certaine relation entre la fréquence des réponses pondérées signalant une hausse ou une baisse et l'amplitude de la hausse ou de la baisse.

Le fait de ne recueillir que des indications de tendance non chiffrées confère aux enquêtes sur la conjoncture l'avantage de ne pas imposer aux correspondants un surcroît de travail important, de leur permettre ainsi de répondre rapidement et de leur présenter dans un délai très court l'évolution la plus récente. De plus, ces enquêtes recueillent des informations sur des faits que la statistique enregistre rarement, comme les variations des rentrées d'ordres, les jugements portés par les chefs d'entreprises sur les carnets de commandes et le niveau des stocks.

Les enquêtes sur la conjoncture ajoutent donc de nouveaux éléments d'interprétation à la documentation statistique traditionnelle. Pour cette raison, il a été jugé opportun de publier des résultats globaux depuis 1958 concernant quelques aspects de l'activité des principales industries manufacturières prises dans leur ensemble. Les résultats détaillés restent réservés exclusivement aux participants en vertu de la décision des fédérations professionnelles qui ont donné à la Banque Nationale mandat d'organiser les enquêtes sur la conjoncture.

*
**

Les graphiques se rapportent aux résultats de l'ensemble des industries manufacturières observées par voie d'enquête sur la conjoncture : la sidérurgie,

(1) Activités soumises à l'observation par les enquêtes sur la conjoncture :

Industries textiles, sidérurgique, industries des fabrications métalliques, du cuir et de la chaussure, de la construction, du papier, du bois, de la terre cuite, de la céramique du bâtiment. Commerce de gros en produits alimentaires, en produits textiles, en chaussures, en appareillage électroménager; commerce d'importation en appareillage électroménager; commerce de détail en produits textiles et en chaussures. Services : publicité, transports routiers.

les fabrications métalliques, les industries du textile, des papiers et cartons, de la transformation du bois et du cuir. Les résultats globaux sont obtenus en pondérant les résultats de chacune des industries observées par la contribution relative de celles-ci au produit national brut.

Dans les graphiques 1 et 2, intitulés « Inscriptions de commandes marché intérieur » et « Inscriptions de commandes à l'exportation », les rectangles situés au-dessus de la ligne zéro représentent les pourcentages des réponses ayant signalé une hausse par rapport au mois précédent; les rectangles situés au-dessous de la ligne zéro représentent les pourcentages des réponses ayant signalé une baisse par rapport au mois précédent. Les pourcentages des réponses ayant signalé une situation inchangée, d'un mois à l'autre, ne sont pas reproduits dans les graphiques. Ils peuvent toutefois être obtenus par différence, en soustrayant du total des réponses — soit 100 p.c. —, les pourcentages des réponses « en hausse » et « en baisse » reproduits dans les graphiques 1 et 2. Il n'est pas superflu de signaler que les commandes reçues du Grand-Duché de Luxembourg

et des Pays-Bas sont classées parmi les inscriptions de commandes à l'exportation.

Dans les graphiques 3 et 4, intitulés « Appréciation du carnet de commandes » et « Appréciation du stock », les rectangles situés au-dessus de la ligne zéro représentent les pourcentages des réponses ayant signalé que le carnet de commandes ou le stock est supérieur à la normale. Les rectangles situés au-dessous de la ligne zéro représentent les pourcentages des réponses ayant signalé que la variable mentionnée plus haut est inférieure à la normale. Les pourcentages des réponses ayant signalé une situation normale ne sont pas reproduits dans les graphiques 3 et 4. Ils peuvent être obtenus également par différence de la manière indiquée plus haut.

Le graphique 5 retrace l'évolution de la « Durée moyenne assurée de l'activité ». Cette donnée, exprimée en mois ou en dixièmes de mois, est une moyenne pondérée des estimations fournies par les participants aux enquêtes sur la conjoncture, sur la base de leur carnet de commandes ou, à défaut, de leur planning de production.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet 1962. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

HENRION R., Nature juridique des dépôts bancaires. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXVI, n° 4, 1962, pp. 400-411.*)

Le chèque bancaire et ses usages. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n° 7, juillet 1962, pp. 4-7.*)

Le financement de l'expansion économique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 32, 11 août 1962, pp. 289-292.*)

SIMONET H., Le rapport de la Commission De Voghel et les programmes des partis de la majorité. (*Socialisme, Bruxelles, IX, n° 52, juillet 1962, pp. 415-430.*)

TIMMERMANS A., Quelques réflexions sur le marché des capitaux (suite et fin). (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXVI, n° 4, 1962, pp. 347-398.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

MISSORTEN W., Enkele beschouwingen over de hervorming van het Belgische bankstatuut. (*Economie, Tilburg, XXVI, nos 10-11, juillet-août 1962, pp. 494-500.*)

PERSOONS F., La banque et la promotion industrielle. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires, Bruxelles, Bruylant, 1962, Cahier n° 88, juin 1962, 17 p.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

Expansion, dépenses publiques et bénéfices industriels. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVII, numéro spécial, 1962, 27 p.*)

Finances publiques et réforme fiscale. (*Ministère des Finances, Bruxelles, 1962, 103 p.*)

HEBETTE F., Les finances de l'Etat en 1961. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 5, mai 1962, pp. 5-74.*)

PARISIS A., Que nous révèle le budget de l'Etat ? (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, n° 2, juin 1962, pp. 21-39.*)

VAN BUGGENHOUT A., Les finances publiques en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 155-201.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

CARBONNELLE C., L'évolution de la production en Belgique de 1948 à 1960. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 14, avril 1962, pp. 193-208.*)

DUPREZ C., Le stock de logement. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 14, avril 1962, pp. 209-266.*)

DUPREZ C., Une dépense de consommation privée. Le service de logement. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 14, avril 1962, pp. 267-282.*)

Les bénéfices des sociétés anonymes sont-ils en baisse ? (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n° 8, août-septembre 1962, pp. 7-10.*)

Les obligations convertibles en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 29, 21 juillet 1962, pp. 261-264.*)

QUEVRIN E., Les finances privées en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 203-218.*)

6. DEMOGRAPHIE

DALOZE J., Démographie et population : le rapport de la commission Delpérée. (*Revue générale belge, Bruxelles, XCVIII, n° 7, juillet 1962, pp. 122-128.*)

GOLDSCHMIDT-CLERMONT P., Les disparités dans la dénatalité belge — Les moyens d'y porter remède. (*Le Progrès social, Liège, L, n° 71, avril 1962, pp. 43-53.*)

SMITS E., Demografisch overzicht 1960 en 1961. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LIII, nos 7-8, juillet-août 1962, pp. 659-683.*)

7. PRIX ET SALAIRES

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance et revenus. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 397-439.*)

POELMANS J. & SCHMITZ N., Considérations sur le caractère représentatif de l'index des prix de détail. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 14, avril 1962, pp. 289-304.*)

SAVOUILLAN C., Le niveau et l'évolution des salaires horaires et des coûts salariaux dans les six pays de la C.E.C.A. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXIII, nos 5-6, mai-juin 1962, pp. 583-615.*)

VAN DE VELDE W., Evolution régionale de 1958 à 1960 de l'emploi sectoriel et des salaires. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, IV, n° 5, mai 1962, pp. 698-723.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

- GOLDSCHMIDT-CLERMONT P., Le secteur tertiaire considéré comme réservoir d'emploi. (*Le Progrès social, Liège, L, n° 71, avril 1962, pp. 3-12.*)
- GUBBELS R., La grève, phénomène de civilisation. (*Institut de Sociologie, Bruxelles, 1962, 334 p.*)
- LAEVAERT W., Het sociaal leven in België in 1961. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LIII, n° 7-8, juillet-août 1962, pp. 589-611.*)
- LEMOINE P., Resultaten en perspectieven van een regionaal welvaartsonderzoek in België. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VII, n° 2, 1962, pp. 131-155.*)
- MANDY P., Politique de plein emploi et prolongation de la scolarité. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, I, n° 4, juillet 1962, pp. 327-335.*)
- MELKIN H., Les ressources en main-d'œuvre de la Wallonie sont-elles ou non à la mesure des besoins de son expansion? (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 56, mai-juin 1962, pp. 21-34.*)
- Un plan d'action pour la rénovation de la Wallonie. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 56, mai-juin 1962, pp. 1-20.*)
- VAN DE VELDE W., Evolution régionale de 1958 à 1960 de l'emploi sectoriel et des salaires. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, IV, n° 5, mai 1962, pp. 698-723.*)

9. SECURITE SOCIALE

- DELHUVENNE M., Problèmes régionaux dans la sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, IV, n° 6, juin 1962, pp. 808-820.*)
- Les pensions sociales. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 3, 1962, 118 p.*)
- VAN DAMME J., Législation sociale et relations du travail en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 219-226.*)
- VAN ROMPUY V., La programmation sociale. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, I, n° 4, juillet 1962, pp. 307-316.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

- BUISSERET A., Les lois de relance économique. (*Librairie universitaire, Louvain, octobre 1960, 290 p.*)
- COLLARD L., Economische standpunten van de B.S.P. (*Socialistische Standpunten, Bruxelles, IX, n° 3, 1962, pp. 205-212.*)
- DUMOULIN A., Les investissements publics et l'expansion économique de la Belgique. (*Les Annales de l'Economie collective, Liège, L, n° 2, avril-juin 1962, pp. 357-374.*)
- Eléments d'une politique de travail visant à accélérer la croissance économique (Groupe d'Etudes de la Comptabilité nationale). (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 14, avril 1962, p. 185-191.*)
- La situation économique de la Belgique — 2^e trimestre 1962. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 30, 28 juillet 1962, pp. 269-275.*)
- MARTIN N., La conjoncture économique de la Belgique. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 5, 8 août 1962, pp. 485-502.*)

MERTENS K., De Belgische economie in 1961. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LIII, n° 7-8, juillet-août 1962, pp. 613-631.*)

Situation économique des pays de Benelux en 1961. (*Bulletin Benelux, Bruxelles, n° 2, 1962, pp. 73-83.*)

VAN MEERHAEGHE M., De doeleinden van de economische politiek — De objectieven volgens de Belgische regeringsverklaringen. (*Tijdschrift voor Sociale wetenschappen, Gand, VII, n° 2, 1962, pp. 124-141.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

- BEDDEGENOODTS M., La situation sociologique de la classe agricole belge. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 10-26.*)
- BILLEN L. & CASTIN F., L'industrie chimique belge en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 285-310.*)
- BOON C., Option fondamentale : Contrôle de la production ou élargissement des possibilités d'écoulement. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 48-67.*)
- BUBLLOT G., L'agriculture en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 327-349.*)
- BUBLLOT G., L'évolution structurelle de la production agricole belge, 1950-1960. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 27-47.*)
- COMHAIRE J.-J., La sidérurgie belge en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 257-284.*)
- DE BAUW R., L'industrie pétrolière en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 245-255.*)
- DE TAVERNIER A., La politique agricole belge et le Marché commun. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 112-118.*)
- DEWULF M., La politique agricole belge depuis 1950. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 68-88.*)
- EMMANUEL J., Les brasseries belges, leurs problèmes et leurs réussites. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 7, juillet 1962, pp. 419-433.*)
- La conjoncture dans l'industrie de la construction en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 27, 7 juillet 1962, pp. 245-248.*)
- Les perspectives des brasseries belges dans la C.E.E. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 22, 1 septembre 1962, pp. 301-304.*)
- L'industrie nucléaire en Belgique. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n° 8, août-septembre 1962, pp. 1-7.*)
- POLUS R., L'industrie textile belge en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 311-325.*)
- Situation et avenir de la recherche scientifique belge. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, XVII, n° 19, 15 juillet 1962, pp. XLI-LIII.*)
- SLEDSSENS A., L'Institut économique agricole. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 89-98.*)

TINDEMANS L., Une politique agricole nouvelle. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 119-133.*)

VALSCHAERTS H., L'industrie charbonnière, les industries du gaz et de l'électricité en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 227-244.*)

13. COMMERCE INTERIEUR

CAUWE M., Révolution dans la distribution ? Supermarchés, grands magasins d'escompte en libre-service, shopping-centers, prix imposés. Note sur certaines formes de distribution nouvelles récemment créées en Belgique et sur leur contribution au progrès économique et social. (1962, 40 p.)

DE JONGHE R., Anti-dumpingpolitiek en maatregelen tegen marktverstoring. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VII, n° 2, 1962, pp. 172-212.*)

Le commerce du bois en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 34, 8 septembre 1962, pp. 309-312.*)

VAN HULLE A., Commercialisation et coopération. (*Documents du Centre d'Etudes politiques, économiques et sociales, Bruxelles, I, n° 2, 1962, pp. 99-111.*)

14. COMMERCE EXTERIEUR — BALANCE DES PAIEMENTS

DE FAUCONVAL J., Le commerce extérieur en 1961. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 4, juin 1962, pp. 377-395.*)

15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BLESSING K., Problemi attuali della stabilità delle monete. (*Bancaria, Rome, XVIII, n° 6, juin 1962, pp. 637-645.*)

BOSSY G. & WALD H., Short-Term Capital Movements and the United States Balance of Payments. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of New York, New-York, XLIV, n° 7, juillet 1962, pp. 94-98.*)

ERBE R., Die internationale Währungsordnung. (*Kyklos, Bâle, XV, n° 3, 1962, pp. 594-608.*)

HEILPERIN M., L'oro : base de un ordine monetario internazionale. (*Bancaria, Rome, XVIII, n° 7, juillet 1962, pp. 780-788.*)

HIRSCH F., The Golden Test. (*The Banker, Londres, CXII, n° 437, juillet 1962, pp. 423-429.*)

L'HUILLIER J., Le rôle et la nature des liquidités internationales. (*Rivista internazionale di Scienze economiche e commerciali, Milan, IX, n° 8, août 1962, pp. 701-715.*)

MACHLUP F., Die Pläne zur Reform des Internationalen Geldwesens. (*Kiel, 1962, 65 p.*)

MIKESELL R., U.S. Private and Government Investment Abroad. (*University of Oregon, 1962, XIV+599 p.*)

Overseas Taxes and Investors. (*The Economist, Londres, CCIV, n° 6.202, 7 juillet 1962, pp. 62-64.*)

SINGER R., De verdediging van de dollar. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVII, n° 2.345, 11 juillet 1962, pp. 665-668.*)

TUROT P., Les chances de l'Europe des capitaux à long terme. (*Banque, Paris, XXXVII, n° 193, juillet 1962, pp. 445-449.*)

16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

BAILEY R., The Commonwealth and the Common Market. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XV, n° 3, juin 1962, pp. 265-276.*)

Banque Européenne d'Investissement. (*Bruxelles, 1962, 17 p.*)

BAUMANN W., Kreditpolitik und Kreditkontrolle in den Ländern der E.W.G. (*Wirtschaftsdienst, Hambourg, XLII, n° 7, juillet 1962, pp. 289-294.*)

BEAUMONT F., Le plan Schuman a douze ans. (*Les Problèmes de l'Europe, Rome, n° 15, 1962, pp. 5-13.*)

BOEL (Baron), L'Europe, c'est aussi la monnaie. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 7, juillet 1962, pp. 416-418.*)

CANTARELLI D., Salari e oltresalari di alcuni settori industriali nei paesi della Comunità Economica Europea. (*Giornale degli Economisti e Annali di Economia, Milan, XXI, n° 1-2, janvier-fevrier 1962, pp. 61-95.*)

Comparaison du coût horaire du travail ouvrier en Europe occidentale. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 6, juin 1962, pp. 387-407.*)

DERMITZEL G. & autres, Das Bankwesen im Gemeinsamen Markt. (*Lutzezer, Baden-Baden, 1962, 448 p.*)

DE VLEESCHAUWER R., L'intégration européenne et l'interpénétration commerciale. (*Rayonne et Fibres synthétiques, Bruxelles, XVIII, n° 6, juin 1962, pp. 607-612.*)

FAYAT H., De Europese eenmaking en het vraagstuk van de associatie van drie neutrale Europese Staten met de E.E.G. (*Socialistische Standpunten, Bruxelles, IX, n° 3, 1962, pp. 218-229.*)

FRANCO G., Problemi, condizioni ed effetti del movimento di capitali nella Comunità Economica Europea. (*Rivista internazionale di Scienze economiche e commerciali, Milan, IX, n° 8, août 1962, pp. 716-736.*)

GLADWYN (Lord), Britain and the Common Market. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XV, n° 3, juin 1962, pp. 257-264.*)

GLEMBIN H., Das private Kreditwesen in den Ländern der E.W.G. (*Wirtschaftsdienst, Hambourg, XLII, n° 7, juillet 1962, pp. 295-303.*)

HELLWIG F., Modification structurelle du marché de la C.E.C.A. (*Bulletin de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, VII, n° 2, 2° trimestre 1962, pp. 5-12.*)

KELLER F., Un premier bilan d'Euratom. (*Les Problèmes de l'Europe, Rome, n° 15, 1962, pp. 17-22.*)

KLAASSE C., Monetary and Financial Aspects of Great Britain's Entry into the European Economic Community. (*Amsterdamsche Bank, Amsterdam, 1962, 45 p.*)

La place de la C.E.E. dans les relations monétaires internationales. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 48, juin 1962, pp. 233-240.*)

La première étape du Marché commun. Rapport sur l'exécution du Traité (janvier 1958-janvier 1962). (*Communauté Economique Européenne, Bruxelles, 1962, 123 p.*)

- LAVERGNE B., Le passage du Marché commun à sa seconde étape et les décisions de Bruxelles. (*L'année politique et économique, Paris, XXXIV, nos 165-166, mai 1962, pp. 67-91.*)
- L'évolution des salaires dans les pays de la C.E.E. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 25, 23 juin 1962, pp. 225-228.*)
- L'industrie du papier dans la C.E.E. : ses possibilités et ses difficultés. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 28, 4 juillet 1962, pp. 253-256.*)
- LIPFERT H., Geld und Kapital im Gemeinsamen Markt-Vorschläge zur Koordinierung und Entwicklung der Finanzmärkte der E.W.G. (*Verlag Handelsblatt, Düsseldorf, 1962, 55 p.*)
- MARJOLIN R., Les vues de la C.E.E. sur les problèmes énergétiques de l'Europe des Six. (*Revue française de l'Energie, Paris, XIII, n° 140, juin 1962, pp. 453-459.*)
- MEYER ZU SCHLOCHTERN F., De economische toestand in de E.E.G. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVII, n° 2351, 22 août 1962, pp. 788-790.*)
- 1962, une « année charnière » pour la C.E.C.A. (*L'Economie, Paris, XVIII, n° 829, 5 juillet 1962, pp. 6-12.*)
- MISHAN E., Britain, the Economist and the Six. (*The Bankers' Magazine, Londres, CXCIV, n° 1421, août 1962, pp. 85-105.*)
- Monetary and Economic Policy in E.E.G. (*The Irish Banking Review, Dublin, juin 1962, pp. 10-17.*)
- OAKESHOTT R., What Terms for Britain? (*The Banker, Londres, CXII, n° 437, juillet 1962, pp. 430-436.*)
- PETRE J., La conversion en une unité de compte commune des produits nationaux bruts exprimés en monnaie nationale. (*Informations statistiques, Office Statistique des Communautés européennes, Bruxelles, IX, 1962, nos 1-2, pp. 93-119.*)
- POHLE W., Après quatre années de Marché commun. (*Les Problèmes de l'Europe, Rome, n° 15, 1962, pp. 14-16.*)
- PREVOT J., Réflexions sur les problèmes des nomenclatures statistiques d'industries et de produits. (*Informations statistiques, Office Statistique des Communautés européennes, Bruxelles, IX, 1962, nos 1-2, pp. 37-55.*)
- ROCHEREAU H., Die Assozierung der überseeischen Staaten mit der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. (*Neues Afrika, Munich, IV, n° 7, juillet 1962, pp. 257-260.*)
- Salaires et traitements dans les Etats de la C.E.E. par branche industrielle selon la N.I.C.E. (*Statistiques industrielles, Office Statistique des Communautés européennes, Bruxelles, 1962, n° 3, pp. 11-27.*)
- SCHMID E., La liberté des mouvements de capitaux dans le Marché commun. (*Economie, Tilburg, XXVI, nos 10-11, juillet-août 1962, pp. 501-519.*)
- The Common Market : Production and Trade. (*National Institute Economic Review, Londres, n° 21, août 1962, pp. 24-36.*)
- TUROT P., Les chances d'une communauté financière européenne. (*Banque, Paris, XXXVII, mai 1962, n° 191, pp. 313-317.*)
- VAN DER MEULÉN J., Vier jaar Euromarkt. (*Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen, Gand, VII, n° 2, 1962, pp. 142-185.*)
- VILLARET L., Comment appliquer aux activités bancaires les règles de concurrence du Traité de la C.E.E. ? (*Banque, Paris, XXXVII, n° 194, août 1962, pp. 511-517.*)
- WAGENFUEHR R., Comparabilité des statistiques économiques et sociales entre les six pays du Marché commun. (*Informations statistiques, Office Statistique des Communautés européennes, Bruxelles, IX, 1962, nos 1-2, pp. 7-26.*)

17. DIVERS

KIRSCHEN E., L'économie bruxelloise face au fédéralisme. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 14, avril 1962, pp. 159-166.*)

TRAPPENIERS F., Quelques aspects des comparaisons internationales de données statistiques globales. (*Revue belge de Statistique et de Recherche opérationnelle, Bruxelles, III, n° 1, juillet 1962, pp. 3-22.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Institut National de Statistique

Relevé officiel du chiffre de la population du Royaume à la date du 31 décembre 1961 (*Moniteur* du 24 juillet 1962, p. 6.152).

Accord d'aide

pour la défense mutuelle entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique et annexes. Accord entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique sur l'aide pour la défense mutuelle excédentaire et redistribuable. Accord additionnel concernant la disposition du matériel excédentaire et redistribuable fourni en relation avec le programme sur la défense mutuelle, conclu par échange de lettres (*Moniteur* du 21 août 1962, p. 7.055).

Loi du 14 mai 1962

portant approbation du deuxième accord international sur l'étain et des annexes, faits à Londres le 1^{er} septembre 1960 (*Moniteur* du 31 août 1962, p. 7.406).

Arrêté royal du 15 juin 1962

instituant une commission pour la révision de la loi du 11 juin 1874 sur les assurances (*Moniteur* du 7 juillet 1962, p. 5.791).

Loi du 4 juillet 1962

autorisant le gouvernement à procéder à des investigations statistiques et autres sur la situation démographique, économique et sociale du pays (*Moniteur* du 20 juillet 1962, p. 6.070).

Loi du 23 juillet 1962

modifiant les lois sur les sociétés commerciales, coordonnées le 30 novembre 1935, en ce qui concerne les obligations convertibles en actions ou avec droit de souscription (*Moniteur* du 10 août 1962, p. 6.791).

Arrêté royal du 14 août 1962

relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Comité national belge de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) (Moniteur du 22 août 1962, p. 7.094).

Arrêté royal du 21 août 1962

modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1951 pris en exécution de la loi du 22 décembre 1951 modifiant la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux en vue de la protection du fonds de commerce (Moniteur du 31 août 1962, p. 7.436).

Arrêté royal du 22 août 1962

modifiant l'arrêté royal du 14 octobre 1959, portant création d'un Bureau de Programmation économique, modifié par l'arrêté royal du 20 avril 1962 (Moniteur du 25 août 1962, p. 7.233).

**II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

Augmentation du montant nominal

des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 7 août 1962, p. 6.681).

Par arrêté royal du 24 juillet 1962, le montant des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est fixé à cinquante-cinq milliards de francs.

Relèvement du plafond des engagements

de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.371).

Par arrêté royal du 14 août 1962, le montant de huit milliards cinq cents millions de francs, fixé par l'arrêté royal du 22 mai 1962, pris en exécution de la loi du 14 février 1962 portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel est porté, par libération d'une troisième tranche de cinq cents millions de francs, à neuf milliards de francs.

Arrêté royal du 18 juin 1962

autorisant l'Administration des Postes à porter à 2.000 francs-or le montant maximum des mandats de poste échangés entre la Belgique et la France (Moniteur du 14 juillet 1962, p. 5.974).

Arrêté royal du 19 juin 1962

Adhésion de la Belgique à la décision du Fonds Monétaire International en date du 5 janvier 1962, relative au renforcement des ressources dudit Fonds (Moniteur du 4 juillet 1962, p. 5.694).

Article 1^{er}. — Notre ministre des Finances est autorisé à notifier au Fonds Monétaire International l'adhésion de la

Belgique à la décision du Conseil d'administration dudit Fonds, en date du 5 janvier 1962, relative au renforcement des ressources du Fonds Monétaire International.

Art. 2. — L'acte d'adhésion de la Belgique à la décision visée à l'article précédent ne sortira son plein et entier effet qu'après ratification par les Chambres législatives.

Loi du 3 juillet 1962

modifiant l'article 235 du Code des droits d'enregistrement, en ce qui concerne les ventes publiques de produits agricoles (Moniteur du 17 juillet 1962, p. 5.998).

Arrêté royal du 23 juillet 1962

modifiant le régime d'accise du tabac (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 6.423). Erratum (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.370).

Arrêté ministériel du 24 juillet 1962

modifiant le règlement établi par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1948 pour la perception du droit d'accise sur les tabacs fabriqués et modifiant le tableau des bandelettes fiscales (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 6.423).

Arrêté royal du 25 juillet 1962

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 27 juillet 1962, p. 6.279). Erratum (Moniteur du 10 août 1962, p. 6.798).

Arrêté ministériel du 26 juillet 1962

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 28 juillet 1962, p. 6.307). Errata (Moniteur du 1^{er} août 1962, p. 6.467).

Arrêté ministériel du 6 août 1962

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 11 août 1962, p. 6.851).

Arrêté royal du 17 et arrêté ministériel du 18 août 1962

relatifs au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 25 août 1962, p. 7.236).

Arrêté royal du 17 août 1962

autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de cinq cents millions de francs (Moniteur du 29 août 1962, p. 7.328).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat est attachée à un emprunt d'un montant effectif de cinq cents millions de francs à émettre par la Société Nationale du Logement.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

Arrêté royal du 21 août 1962

modifiant les montants du revenu cadastral dans la loi du 16 mai 1900 apportant des modifications au régime successoral des petits héritages (Moniteur du 31 août 1962, p. 7.436).

Arrêté royal du 28 août 1962

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.368).

Arrêté royal du 29 août 1962

relatif à un emprunt, au capital nominal de 39.500.000 francs, à émettre, sous la garantie de l'Etat, par la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena) (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.370).

Article 1^{er}. — La Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena) est autorisée à contracter en Belgique un emprunt de trente-neuf millions cinq cent mille francs (...).

Art. 2. — Contre versement du montant précité de trente-neuf millions cinq cent mille francs, la Sabena remettra au prêteur quatre certificats nominatifs d'obligations datés du jour de versement. Le premier, d'un montant de 9.500.000 francs sera remboursable le 15 mars 1969 et les trois autres, au montant de 10.000.000 francs chacun, seront remboursables respectivement le 15 mars des années 1970 à 1972.

La Sabena se réserve la faculté de rembourser anticipativement au pair, le 15 mars 1969 ou à toute autre échéance d'intérêt ultérieure, tout ou partie de l'emprunt, moyennant un préavis de six mois à signifier au prêteur par lettre recommandée.

Art. 3. — L'emprunt porte intérêt au taux de 5,64 p.c. l'an. L'intérêt est payable, à terme échu le 15 mars des années 1963 à 1972.

Les intérêts à payer le 15 mars 1963 seront calculés *prorata temporis* depuis le jour du versement des fonds.

Art. 4. — L'intérêt est exempt de tous impôts et taxes réels, présents ou futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 5. — Conformément à l'article 4 de la loi du 23 juin 1960, l'intérêt est supporté par l'Etat à concurrence d'un taux annuel de 2,82 p.c.

Art. 6. — Le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt sont garantis par l'Etat.

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 28 juin 1962

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 4 juillet 1962, p. 5.695).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1962

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 26 juillet 1962, p. 6.221).

Arrêté ministériel du 1^{er} août 1962

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 7 août 1962, p. 6.682).

Arrêté ministériel du 3 août 1962

modifiant celui du 28 juin 1962 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur des 16-17 août 1962, p. 6.971).

IV. — **LEGISLATION INDUSTRIELLE**

Loi du 27 juillet 1962

assurant la compensation temporaire de certaines charges de l'industrie charbonnière (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 6.419).

**Arrêté royal et arrêté ministériel
du 2 août 1962**

régulant l'exécution de la loi du 27 juillet 1962 assurant la compensation temporaire de certaines charges de l'industrie charbonnière (Moniteur du 4 août 1962, p. 6.635).

V. — **LEGISLATION DU TRAVAIL**

Arrêté royal du 22 mai 1962

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organisant l'Office National de l'Emploi (Moniteur du 5 juillet 1962, p. 5.729).

Arrêté royal du 5 juillet 1962

rendant obligatoires les décisions des 9 septembre 1960 et 10 octobre 1961 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles modifiant respectivement ses décisions du 17 juin 1959 et du 7 février 1961, relatives à la limitation de la durée du travail, rendues obligatoires par arrêté royal du 15 mars 1961 (Moniteur du 18 août 1962, p. 7.029).

Arrêté royal du 2 juillet 1962

rendant obligatoire la décision du 14 décembre 1961 de la Commission paritaire nationale de la construction métallique relative à la réduction de la durée du travail dans les entreprises d'installation électrique (Moniteur du 14 juillet 1962, p. 5.972).

Loi du 28 juillet 1962

modifiant l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 3 août 1962, p. 6.582).

Arrêté royal du 2 juillet 1962

rendant obligatoire la décision du 19 décembre 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céramique modifiant les décisions du 6 avril 1960 relatives à la réduction de la durée du travail, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 10 août 1960 (Moniteur du 28 août 1962, p. 7.293).

Arrêté royal du 10 août 1962

relatif à la durée du travail dans l'industrie de la construction (Moniteur des 16-17 août 1962, p. 7.000).

VI. — **LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR**

Arrêté royal du 22 juin 1962

modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 1955 portant réglementation du commerce des engrais et des amendements du sol (Moniteur du 10 juillet 1962, p. 5.842).

Loi du 20 juillet 1962

relative au commerce des produits de l'agriculture, de l'horticulture et de la pêche maritime (Moniteur du 26 juillet 1962, p. 6.218).

Arrêté ministériel du 20 juillet 1962

donnant force obligatoire à la décision n° 5/62 du Directoire de l'industrie charbonnière, portant réglementation de la vente et de l'utilisation des schistes (Moniteur du 10 août 1962, p. 6.803).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 6 juillet 1962

relatif aux licences d'importation et d'exportation pour certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 10 juillet 1962, p. 5.839).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1962

modifiant l'annexe à l'arrêté ministériel du 28 décembre 1961 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 20 juillet 1962, p. 6.080).

Arrêté ministériel du 18 juillet 1962

modifiant l'annexe 1 à l'arrêté ministériel du 24 février 1960 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 20 juillet 1962, p. 6.081).

Arrêté ministériel du 22 juillet 1962

relatif aux licences d'importation et d'exportation pour certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 28 juillet 1962, p. 6.306).

Arrêté ministériel du 23 juillet 1962

relatif à l'exportation et à l'importation de certains produits agricoles et horticoles (Moniteur du 28 juillet 1962, p. 6.313).

Arrêté royal du 25 juillet 1962

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 27 juillet 1962, p. 6.279). Erratum (Moniteur du 10 août 1962, p. 6.798).

Arrêté ministériel du 26 juillet 1962

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur

du 28 juillet 1962, p. 6.307). Errata (Moniteur du 1^{er} août 1962, p. 6.467).

Arrêté royal du 26 juillet 1962

relatif à l'exécution des règlements, directives, décisions, avis et recommandations de la Communauté Economique Européenne touchant la matière agricole (Moniteur du 28 juillet 1962, p. 6.303).

Arrêté ministériel du 26 juillet 1962

relatif aux licences d'importation et d'exportation pour certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 28 juillet 1962, p. 6.312).

Arrêté ministériel du 6 août 1962

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 11 août 1962, p. 6.851).

Arrêté ministériel du 7 août 1962

modifiant l'annexe à l'arrêté ministériel du 28 décembre 1961, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur des 16-17 août 1962, p. 6.970).

Arrêté royal du 17 et arrêté ministériel du 18 août 1962

relatifs au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 25 août 1962, p. 7.236).

Arrêté royal du 28 août 1962

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.368).

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Loi du 4 juillet 1962

modifiant l'article 13 de la loi du 23 juillet 1926 créant la Société Nationale des Chemins de fer belges (Moniteur du 26 juillet 1962, p. 6.214).

Loi du 26 juillet 1962

relative aux expropriations pour cause d'utilité publique et aux concessions en vue de la construction des autoroutes (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 6.414).

Loi du 27 juillet 1962

établissant une intervention des employeurs dans la perte subie par la Société Nationale des Chemins de fer belges par l'émission d'abonnements pour ouvriers et employés (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 6.398).

Arrêté royal du 28 juillet 1962

fixant le montant et les modalités du paiement de l'intervention des employeurs dans la perte subie par la Société Nationale des Chemins de fer belges par l'émission d'abonnements pour ouvriers et employés (Moniteur du 31 juillet 1962, p. 6.399).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 17 juillet 1962

fixant les modalités suivant lesquelles sont arrondies, en cas de fluctuations de l'indice général des prix de détail du Royaume, les limites de rémunération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale (Moniteur du 21 juillet 1962, p. 6.117).

X. — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 1^{er} juin 1962

modifiant l'arrêté du Régent du 23 mai 1949 octroyant des allocations supplémentaires à certains bénéficiaires de la loi du 24 juillet 1927 sur la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur du 7 juillet 1962, p. 5.794).

Arrêté royal du 18 juillet 1962

modifiant l'arrêté du Régent du 16 janvier 1945 concernant le fonctionnement de l'Office National de Sécurité Sociale (Moniteur du 21 juillet 1962, p. 6.118).

Arrêté royal du 20 juin 1962

modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organique de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 14 juillet 1962, p. 5.971).

Arrêté royal du 18 juillet 1962

augmentant les avantages accordés en application des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (Moniteur du 21 juillet 1962, p. 6.119).

Arrêté royal du 26 juin 1962

modifiant l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938, prévu par la loi du 10 juin 1937, qui étend les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés (Moniteur du 11 juillet 1962, p. 5.870).

Arrêté royal du 18 juillet 1962

fixant le montant du supplément de pension d'invalidité accordé aux ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 21 juillet 1962, p. 6.120).

Arrêté royal du 17 juillet 1962

fixant les modalités suivant lesquelles sont arrondies, en cas de fluctuations de l'indice général des prix de détail du Royaume, les limites de rémunération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale (Moniteur du 21 juillet 1962, p. 6.117).

Loi du 25 juillet 1962

portant relèvement de la limite des rémunérations à observer pour le calcul des cotisations afférentes aux allocations familiales des travailleurs salariés et intégrant le pécule familial de vacances dans le régime des allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur des 16-17 août 1962, p. 6.967).

Arrêté royal du 26 juillet 1962

portant modification des articles 67 et 83 de l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organique de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 10 août 1962, p. 6.805).

Arrêté royal du 26 juillet 1962

modifiant les articles 23 et 26 de l'arrêté royal du 27 février 1961 portant exécution du Titre III, chap. 1^{er}, Section I, de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier (Moniteur du 10 août 1962, p. 6.807).

Loi du 27 juillet 1962

établissant le taux minimum de certaines pensions de retraite et de survie à charge du Trésor public (Moniteur du 22 août 1962, p. 7.087).

Loi du 13 août 1962

modifiant les lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 22 août 1962, p. 7.091).

XI. — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté royal du 16 août 1962

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux immeubles d'habitation, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable pour la période du 1^{er} juillet 1962 au 31 décembre 1962 (arrêté n° 40) (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.373).

Loi du 28 juillet 1962

modifiant la loi du 12 avril 1960 portant création d'un Fonds social pour les ouvriers diamantaires (Moniteur du 3 août 1962, p. 6.583).

Loi du 2 août 1962

relative aux pensions de retraite et de survie (Moniteur du 22 août 1962, p. 7.089).

Loi du 6 août 1962

étendant l'application des lois sur les pensions de réparation aux conséquences de certains faits dommageables survenus sur les territoires de la République du Congo (Léopoldville), du Rwanda et du Burundi (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.366).

Arrêté royal du 16 août 1962

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1^{er} juillet 1962 au 31 décembre 1962 (arrêté n° 47) (Moniteur du 30 août 1962, p. 7.373).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1959	1960	1961
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.129	9.178	9.229
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.902	5.906	
dont : Hommes	»	2.902	2.927	2.928	
Femmes	»	2.948	2.975	2.978	
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.506	3.505	p 3.525
dont : Agriculture	»	423	264	257	p 250
Industries extractives	»	191	151	131	p 114
Industries manufacturières	»	1.311	1.174	1.204	p 1.241
Bâtiment et construction	»	197	240	241	p 250
Transports	»	243	244	240	p 242
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.291	1.312	p 1.333
Chômeurs complets	»	92	142	120	p 95

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

I - 2 a. — ESTIMATIONS DE L'I.N.S.

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :											
a) Salaires et traitements	125,2	142,8	148,4	150,6	155,7	164,7	177,4	191,8	197,4	199,4	211,8
b) Rémunération des forces armées ...	5,2	6,6	8,1	8,7	9,0	9,6	9,4	9,9	10,6	11,2	12,1
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,2	18,3	20,9	21,4	22,1	24,1	26,3	30,0	30,7	29,9	32,9
Total ...	146,6	167,7	177,4	180,7	186,8	198,4	213,1	231,7	238,7	240,5	256,8
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :											
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	19,4	21,6	20,4	22,1	21,4	21,6	20,8	23,3	22,3	23,7	22,6
b) Professions libérales	6,8	7,9	8,4	8,6	9,3	9,5	10,0	10,2	11,2	11,9	12,5
c) Commerce et artisanat	62,1	64,6	62,9	66,1	69,3	71,6	73,9	74,1	73,8	74,6	77,0
Total ...	88,3	94,1	91,7	96,8	100,0	102,7	104,7	107,6	107,3	110,2	112,1
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)	4,5	5,2	4,9	4,9	5,3	6,0	6,5	6,2	5,6	6,0	6,3
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :											
a) Intérêts	9,1	9,8	10,7	11,8	13,0	14,4	15,5	16,5	17,9	19,3	21,0
b) Loyers	14,5	15,7	16,9	21,4	24,3	25,2	26,9	27,6	29,7	31,3	32,1
c) Dividendes et tantièmes	6,7	8,6	9,2	8,8	8,9	10,3	11,9	12,9	11,9	11,1	12,9
Total ...	30,3	34,1	36,8	42,0	46,2	49,9	54,3	57,0	59,5	61,7	66,0
5. Libéralités des sociétés	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)	7,3	9,8	6,5	6,2	8,8	11,4	12,5	9,4	6,3	9,7	9,9
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique	4,1	7,7	8,7	6,8	6,3	6,1	7,6	7,9	6,9	6,5	7,8
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	0,9	0,9	1,5	1,9	1,7	1,5	1,4	1,4	0,1	1,6	2,0
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes	0,4	0,5	0,3	0,5	0,7	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8
10. Moins : intérêts de la dette publique	- 7,2	- 7,3	- 7,7	- 8,2	- 9,0	-10,1	-10,6	-11,0	-11,9	-13,2	-14,9
11. Revenu national net au coût des facteurs ¹ ...	275,5	313,1	320,5	331,9	347,2	367,4	390,8	411,4	413,8	424,2	447,3

¹ Bien qu'elles soient toutes deux établies suivant le système normalisé, les estimations de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) et de DULBEA (tableau I - 2 b, rubrique 9) présentent un écart sensible en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes. L'estimation de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) ne peut donc pas être rapprochée des données figurant dans les tableaux I - 2 b et I - 3.

I - 2 b. — ESTIMATIONS DULBEA

(milliards de francs)

(Système normalisé)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbés).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation)	148,7	171,8	179,5	185,0	189,4	200,4	216,7	234,0	240,9	247,3	
2. Autres revenus	158,8	184,3	177,9	180,1	196,0	203,4	220,5	230,3	219,1	226,3	
3. Revenu national net au coût des facteurs ¹	<u>307,5</u>	<u>356,1</u>	<u>357,4</u>	<u>365,1</u>	<u>385,4</u>	<u>403,8</u>	<u>437,2</u>	<u>464,3</u>	<u>460,0</u>	<u>473,6</u>	<u>502,9</u>
<i>Relations avec le P.N.B. (rubrique W du tableau I - 3a et rubrique 7 du tableau I - 3b)</i>											
4. Consommation de capital	27,4	31,8	35,2	35,9	37,3	39,2	41,5	45,7	49,2	51,2	53,1
5. Impôts indirects moins subventions	28,6	31,3	35,4	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
6. Produit national brut aux prix du marché (6) = (3) + (4) + (5)	<u>363,5</u>	<u>419,3</u>	<u>428,0</u>	<u>436,4</u>	<u>458,6</u>	<u>482,4</u>	<u>520,4</u>	<u>554,2</u>	<u>551,0</u>	<u>572,4</u>	<u>608,0</u>

¹ Bien qu'elles soient toutes deux établies suivant le système normalisé, les estimations de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) et de DULBEA (tableau I - 2 b, rubrique 3) présentent un écart sensible en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes. L'estimation de l'I.N.S. (tableau I - 2 a, rubrique 11) ne peut donc être rapprochée des données figurant dans les tableaux I - 2 b et I - 3.

I - 3. — PRODUIT NATIONAL BRUT

(Estimations Dulbéa, système normalisé)

I - 3a. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Agriculture, sylviculture et pêche	30,6	33,4	33,6	35,3	35,6	35,5	34,3	37,2	36,3	38,7	37,4
B. Industries extractives (charbonnages uniquement)	17,1	18,9	20,2	19,6	18,9	20,0	20,8	23,8	21,7	16,9	16,2
C. Industries alimentaires ..	25,9	30,4	31,6	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	41,3	44,4
D. Textile et vêtement ...	18,2	20,3	15,8	16,7	18,1	17,2	19,3	20,6	16,7	18,3	20,4
E. Matériaux de construction	7,9	9,8	8,9	9,5	10,6	12,2	13,7	13,1	13,1	13,7	15,0
F. Métallurgie de base ...	10,0	17,0	16,2	12,6	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	21,8	26,3
G. Fabrications métalliques	22,0	25,2	27,6	28,3	29,6	29,9	32,9	33,6	31,7	34,5	37,4
H. Autres industries ¹	26,6	33,9	32,5	32,7	35,8	40,5	44,2	45,5	45,6	50,2	54,1
<i>Ensemble de l'industrie manufacturière (C à H)</i>	<i>110,6</i>	<i>136,6</i>	<i>132,6</i>	<i>130,2</i>	<i>139,5</i>	<i>150,7</i>	<i>167,8</i>	<i>174,3</i>	<i>168,3</i>	<i>179,8</i>	<i>197,6</i>
I. Construction	25,7	25,7	25,7	27,7	29,6	29,3	32,4	37,9	36,0	38,2	40,9
J. Electricité, gaz et eau ..	7,3	8,5	9,2	9,4	11,0	11,4	12,9	12,4	12,4	13,0	14,6
K. Transport et communications	24,4	28,3	29,5	30,0	30,5	33,0	36,6	37,8	38,3	40,2	42,9
L. Commerce de gros et de détail	25,6	27,7	27,3	27,5	28,7	30,1	31,8	35,3	32,5	34,3	35,9
M. Banques, assurances et affaires immobilières ...	7,2	8,3	8,9	9,3	9,9	10,5	11,6	12,4	12,5	13,1	13,9
N. Immeubles d'habitation	19,8	21,4	22,1	27,2	31,0	31,8	32,2	32,6	32,6	33,3	33,9
O. Etat ²	26,4	31,3	34,4	36,3	37,6	38,8	40,8	43,3	47,8	51,2	56,5
P. Autres services ³	39,7	42,3	43,5	43,9	45,1	47,3	49,7	52,1	56,3	56,5	58,5
Q. Produit intérieur brut identifié au coût des facteurs (A à P)	334,4	382,4	387,0	396,4	417,4	438,4	470,9	499,1	494,7	515,2	548,3
R. Contribution du Reste du monde	4,9	5,7	5,1	5,0	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7	9,9
S. Produit national brut identifié au coût des facteurs (Q + R)	339,3	388,1	392,1	401,4	422,9	444,7	479,5	507,9	503,6	522,9	558,2
T. Impôts indirects moins subventions	28,6	31,3	35,4	35,4	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
U. Produit national brut aux prix du marché (S + T)	367,9	419,4	427,5	436,8	458,7	484,1	521,2	552,1	545,4	570,5	610,1
V. Ajustement statistique ..	- 4,4	- 0,2	+ 0,4	- 0,4	- 0,1	- 1,7	- 0,8	+ 2,1	+ 5,5	+ 1,9	- 2,1
W. Produit national brut aux prix du marché (U + V)	363,5	419,3	428,0	436,4	458,6	482,4	520,4	554,2	551,0	572,4	608,0

¹ Comprend : bois et meubles, pâtes et papier, impression, chimie et caoutchouc et autres industries.

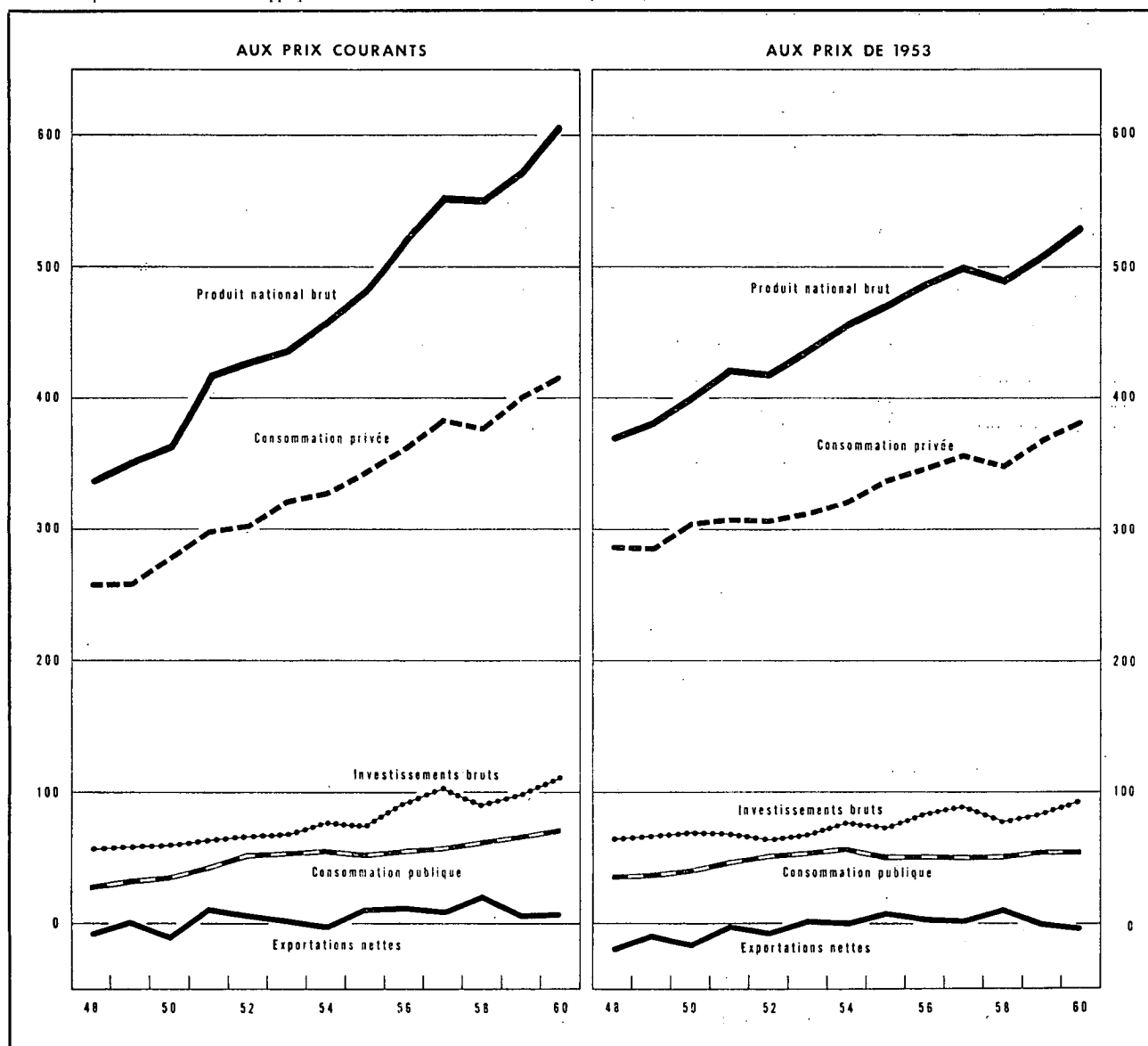
² Y compris la santé publique et l'enseignement public.

³ Comprend : professions médicales et autres services.

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbén).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	278,0	299,4	303,7	312,0	328,4	344,0	361,6	384,1	377,2	401,0	417,4
2. Consommation publique	35,6	44,2	52,8	54,9	55,8	53,2	55,6	58,2	62,8	67,0	72,3
3. Formation brute de capital fixe :											
<i>Entreprises</i>	59,9	57,8	61,5	65,0	72,3	74,7	86,4	95,2	89,6	98,5	106,5
<i>Etat</i>	7,0	7,9	6,8	7,0	6,7	8,2	9,7	10,0	9,0	10,4	10,7
4. Accroissement de stocks	- 0,1	6,0	3,8	1,8	3,0	- 0,4	4,0	6,7	0,8	- 1,3	3,7
5. Dépenses intérieures de l'économie	373,4	407,4	421,8	433,7	459,5	471,5	507,6	544,2	530,4	565,2	599,9
6. Exportations nettes :											
<i>Exportations</i>	97,1	146,8	135,8	130,1	136,9	162,6	188,7	195,8	191,6	194,7	221,8
<i>Moins importations</i> ...	107,0	134,9	129,6	127,4	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	187,5	213,7
7. Produit national brut ...	363,5	419,3	428,0	436,4	458,6	482,4	520,4	554,2	551,0	572,4	608,0

I 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1953

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	305,1	308,7	308,1	312,0	321,2	338,1	347,0	356,9	349,6	368,5	382,5
2. Consommation publique	40,7	47,5	52,8	54,9	57,9	51,7	52,0	51,8	52,5	55,2	55,7
3. Formation brute de capital fixe :											
<i>Entreprises</i>	69,8	62,2	61,2	65,0	73,3	72,8	80,5	82,8	77,6	85,2	90,5
<i>Etat</i>	61,3	54,4	54,3	58,0	66,1	65,7	72,5	75,2	70,0	76,5	82,0
<i>Etat</i>	8,5	7,8	6,9	7,0	7,2	7,1	8,0	7,6	7,6	8,7	8,5
4. Accroissement de stocks	- 0,3	5,5	3,6	1,8	3,0	- 0,4	3,7	6,1	0,4	- 0,7	3,6
5. Dépenses intérieures de l'économie	415,3	423,9	425,7	433,7	455,4	462,2	483,2	497,6	480,1	508,2	532,3
6. Exportations nettes :	-15,0	- 0,7	- 6,0	2,7	1,2	8,5	4,9	2,7	11,3	1,4	- 1,2
<i>Exportations</i>	108,1	123,9	116,7	130,1	144,2	165,6	182,0	184,4	190,1	203,2	226,5
<i>Moins importations</i> ...	123,1	124,6	122,7	127,4	143,0	157,1	177,1	181,7	178,8	201,8	227,7
7. Produit national brut ...	400,3	423,2	419,7	436,4	456,6	470,7	488,1	500,3	491,4	509,6	531,1

I - 4. — INVESTISSEMENTS BRUTS DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE *

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques et de l'Energie, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Années	Secteur privé								Secteur public 1				Total général (secteur public et privé)
	Immeubles d'habitation	Locaux professionnels	Outillage industriel	Autre outillage 2	Véhicules utilitaires	Autres véhicules	Divers 3	Total	Bâtiment et génie civil	Outillage	Défense nationale	Total	
1951	14,0	7,1	n.d.	n.d.	2,0	2,8	n.d.	46,5	n.d.	n.d.	4,4	19,1	65,6
1952	14,3	6,4	n.d.	n.d.	2,4	3,0	n.d.	50,1	n.d.	n.d.	9,2	23,1	73,2
1953	15,6	7,5	19,3	5,1	2,1	3,3	0,8	53,7	9,9	4,1	8,5	22,5	76,2
1954	18,1	8,1	18,9	5,5	2,6	4,1	0,7	58,0	10,2	3,8	6,4	20,4	78,4
1955	18,0	8,9	20,2	5,8	2,4	4,6	0,4	60,3	11,7	5,8	5,0	22,5	82,8
1956	19,0	9,8	25,6	7,7	2,3	4,6	0,5	69,5	13,3	4,3	4,3	21,9	91,4
1957	28,0	10,9	25,4	7,8	2,4	4,8	1,2	80,5	13,2	4,7	5,0	22,9	103,4
1958	24,3	10,4	24,6	8,4	2,3	4,8	0,9	75,7	13,6	4,7	4,1	22,4	98,1
1959	25,2	10,0	25,2	7,2	2,1	5,0	1,3	76,0	17,1	5,5	2,8	25,4	101,4
1960	28,5	12,0	27,9	9,9	2,7	5,5	0,3	86,8	15,2	4,5	3,4	23,1	109,9
1961	30,0	16,0	32,0	10,1	3,0	6,0	1,0	98,1	16,4	4,9	3,0	24,3	122,4

1 Etat, Administrations subordonnées, S.N.C.B., O.N.J., S.N.C.V., R.V.A., Postes et Office des Chèques Postaux, R.T.T., R.T.B., S.N.D.E., voies hydrauliques, ports de mer et ports intérieurs.

2 Avions, navires et bateaux, outillage agricole, chemins de fer et tramways et outillage destiné à d'autres branches.

3 Travaux agricoles et variation du cheptel.

* Cette estimation, établie par le Ministère des affaires économiques et de l'Energie, ne peut être rapprochée des données figurant au tableau I - 8b en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes.

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.

Revenu national et P.N.B. : *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.C.D.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

Investissements : *L'Economie belge (Ministère des Affaires économiques)*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Source : Ministère du Travail.

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1960 2 ^e trimestre	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6	
3 ^e trimestre	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4	
4 ^e trimestre	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7	
1961 1 ^{er} trimestre	97,1	71,0	101,9	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0	
2 ^e trimestre	99,6	68,6	103,6	106,7	106,3	116,3	111,4	88,9	99,7	101,8	
3 ^e trimestre	100,1	66,4	104,8	107,5	106,8	121,5	114,4	90,6	98,2	104,3	
4 ^e trimestre	100,9	64,6	105,7	108,1	109,9	122,9	118,3	91,1	98,7	103,6	
1961 Février	97,5	71,1	102,1	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0	
Mars	99,1	70,2	103,4	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6	
Avril	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	99,7	100,1	
Mai	99,6	68,6	103,7	106,7	107,5	115,2	111,7	89,0	99,9	101,6	
Juin	100,0	67,8	103,9	107,0	106,2	118,5	111,8	88,7	99,4	103,6	
Juillet	99,2	67,2	104,0	106,9	105,6	120,4	112,3	90,6	97,6	103,0	
Août	99,7	66,2	104,9	107,3	106,4	122,4	115,2	90,5	98,6	104,2	
Septembre	101,3	65,7	105,5	108,2	108,3	121,6	115,7	90,6	98,4	105,6	
Octobre	101,5	65,3	106,0	108,3	109,2	122,8	117,6	88,8	98,1	105,3	
Novembre	101,3	64,6	106,1	108,2	109,7	123,3	118,8	92,1	99,4	104,0	
Décembre	100,0	63,8	105,0	107,7	110,8	122,6	118,6	92,3	98,7	101,6	
1962 Janvier p	100,1	63,4	104,5	107,4	109,6	123,3	115,1	94,5	98,4	100,6	
Février p	99,9	63,1	104,2	106,6	108,7	123,9	115,1	96,7	98,7	100,8	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs				reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
						Complets	Partiels et accidentels				
1953	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7	128,3	24,9	7,0
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0	111,4	25,7	7,2
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7	70,9	27,7	13,4
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8	49,2	23,9	14,9
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.566	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1960 4 ^e trimestre	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5	56,6	15,9	7,2
1961 1 ^{er} trimestre	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3	55,6	19,5	8,3
2 ^e trimestre	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,4	6,5	8,5	26,8	23,5	13,7
3 ^e trimestre	76	90,3	70,6	19,7	2.288	20,9	6,3	8,5	18,6	19,9	15,4
4 ^e trimestre	80	124,5	76,5	48,0	3.320	21,0	8,5	6,9	24,7	17,6	12,8
1962 1 ^{er} trimestre	72	140,9	74,6	66,3	2.819	16,1	6,8	4,4	28,2	20,1	13,1
2 ^e trimestre	74	64,0	41,8	22,2	1.302	15,5	5,9	7,6	14,6	20,6	16,6
1961 Août	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7	18,2	20,0	15,4
Septembre	24	88,4	69,3	19,1	2.122	19,6	6,7	8,7	18,1	23,6	16,8
Octobre	29	92,6	69,2	23,4	2.687	22,3	6,8	8,0	17,9	22,0	14,4
Novembre	23	101,8	75,6	26,2	2.341	19,0	6,3	6,9	25,3	17,2	13,0
Décembre	28	176,2	84,7	91,5	4.933	21,6	10,0	5,7	30,9	13,6	10,9
1962 Janvier	24	158,3	90,4	67,9	3.166	16,9	6,5	3,8	31,3	21,2	11,6
Février 6	24	151,0	77,7	73,3	3.020	15,6	7,2	4,4	29,2	17,8	12,7
Mars	24	113,4	55,8	57,6	2.268	15,8	6,7	5,0	24,1	21,2	15,0
Avril	28	71,1	46,6	24,5	1.636	17,2	6,4	6,6	17,8	21,9	17,0
Mai	23	62,0	41,2	20,8	1.179	14,7	5,7	7,9	14,3	21,9	17,0
Juin	23	57,4	36,6	20,8	1.092	14,5	5,6	8,2	11,8	18,0	15,7
Juillet	29	54,4	35,4	19,0	1.360	18,6	7,0	7,6	12,7	14,7	14,3
Août	23	50,4	33,3	17,1	958						

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

Nombre de journées perdues par mois

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}{\text{Nombre de journées perdues par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

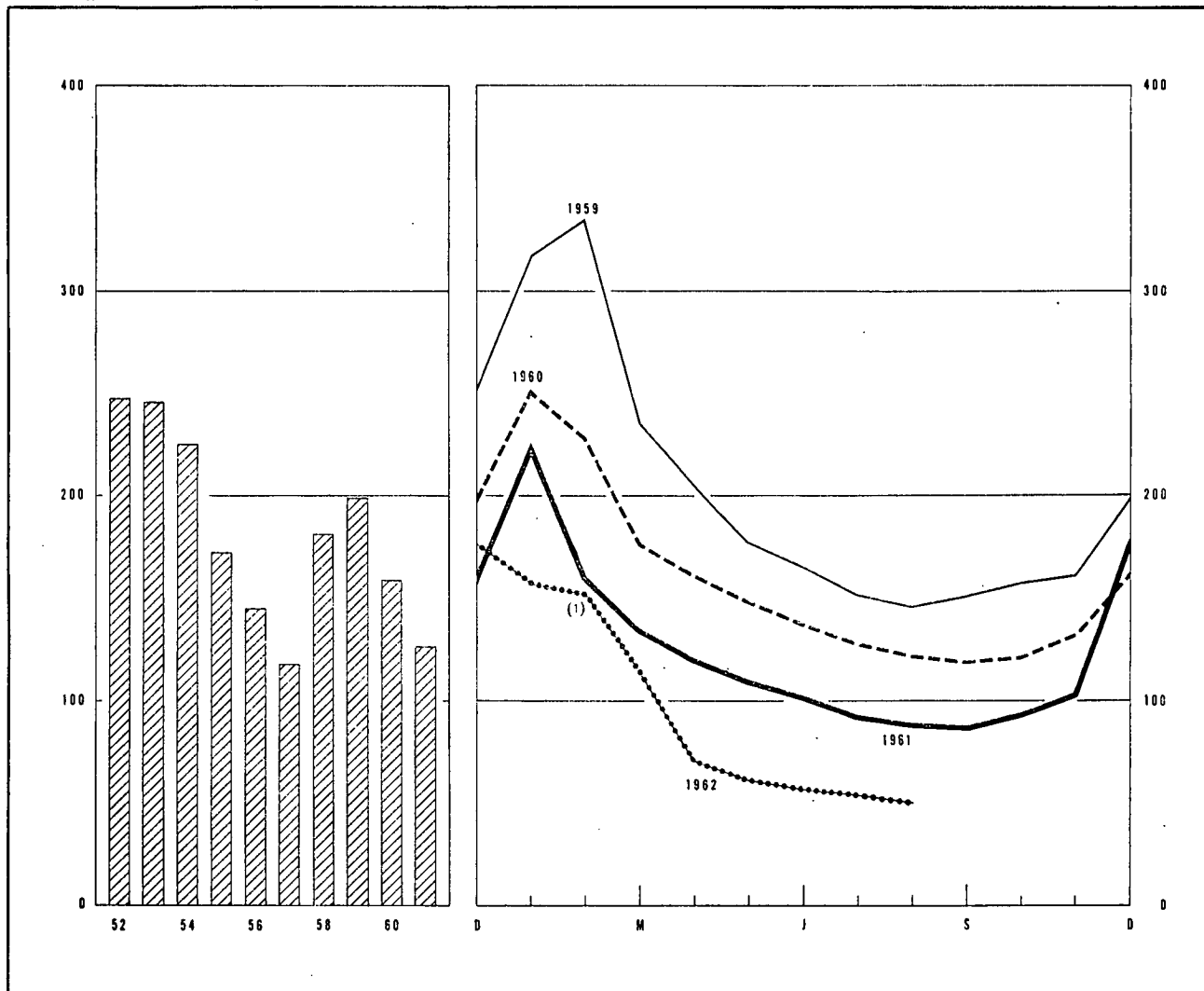
5 Chômeurs complets normalement aptes.

6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1959	1960	1961	1962
1953	246	296	230	212	243	Janvier	317	252	226	158
1954	225	319	219	179	179	Février	335	229	160	151 ¹
1955	172	280	152	116	137	Mars	236	177	135	113
1956	145	247	122	95	115	Avril	205	161	120	71
1957	117	144	96	88	138	Mai	177	148	109	62
1958	181	204	166	149	204	Juin	165	137	102	57
1959	199	292	182	150	171	Juillet	152	128	93	54
1960	158	221	149	123	137	Août	146	122	89	50
1961	126	177	111	90	124	Septembre	151	119	88	
1962		141 ¹	64			Octobre	157	121	93	
						Novembre	161	132	102	
						Décembre	199	162	176	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficies cultivées).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	274	272	260	280	296	275	273	256
dont : froment	170	184	191	188	208	219	201	203	207
seigle	82	82	74	68	66	69	66	63	43
Céréales non panifiables	258	233	234	254	238	240	256	252	263
Plantes industrielles	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères	161	163	152	151	145	141	143	131	120
Légumes cultivés pour la graine	12	13	13	14	13	12	12	11	11
Prés et prairies	821	815	815	818	814	811	827	819	821
Divers	148	149	147	132	137	128	133	134	142
Total ...	1.755	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.705
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	560	575	714	597	751	779	793	773	722
Autres céréales	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.036	992
Betteraves sucrières	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	2.703
Lin (graines et paille)	193	236	272	235	182	170	125	214	196
Chicorée à café	34	109	95	54	51	56	44	55	60
Pommes de terre	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	1.780
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.030
Porcs	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.555
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	370	381	392	400	391	412	424	441	430

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

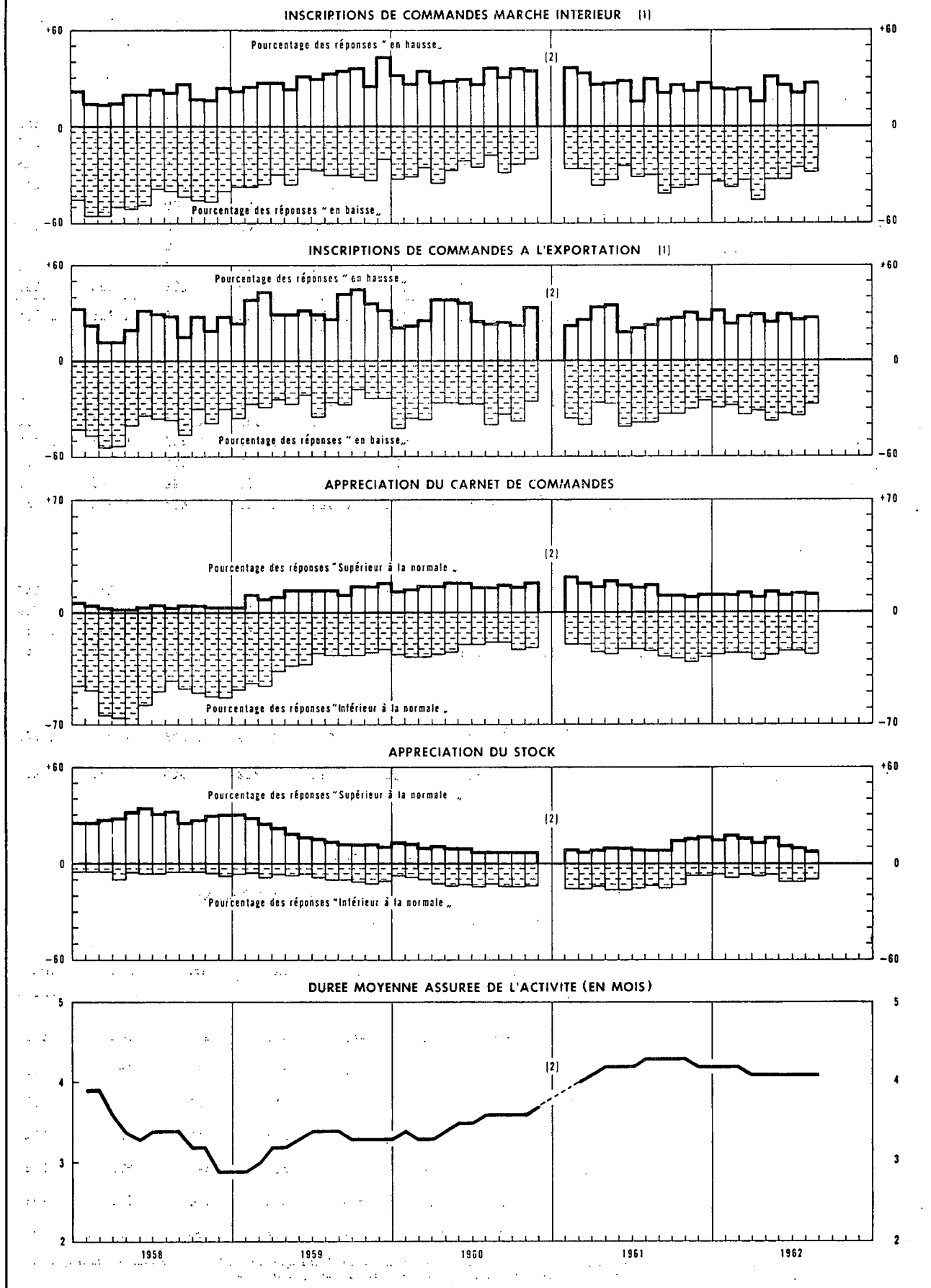
	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Aiglefin	383	448	546	519	445	374	232	262	285
Cabillaud	852	715	870	764	662	834	653	689	698
Plie	421	378	392	379	427	451	381	390	291
Sole	502	465	323	299	289	315	257	350	314
Raie	277	241	312	314	356	337	342	323	328
Hareng	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	528	409
Crevettes	164	122	178	266	84	64	89	39	80

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole* (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.

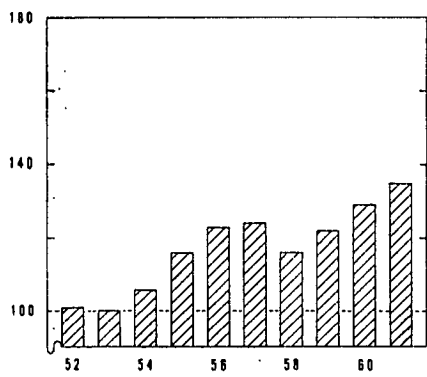


1 Mouvements saisonniers éliminés.

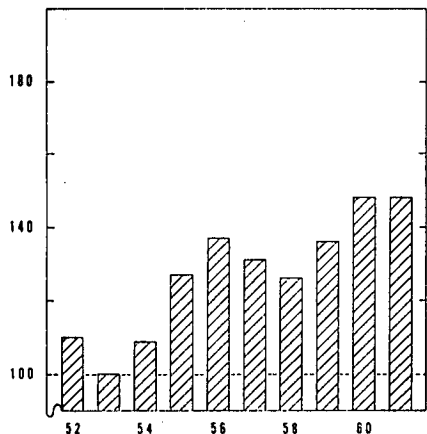
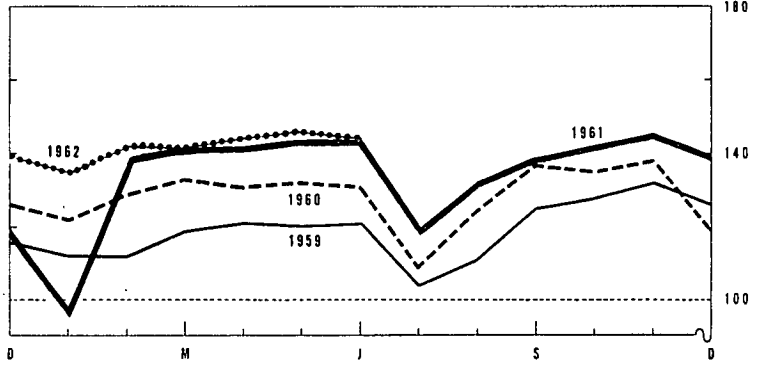
2 Grèves dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

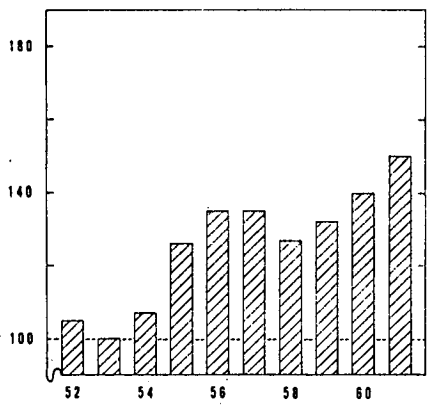
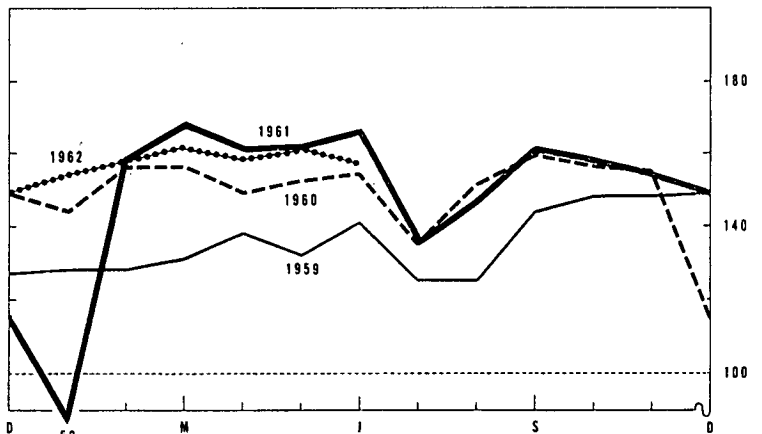
Base 1953 = 100



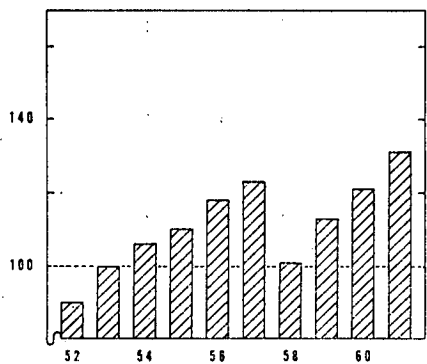
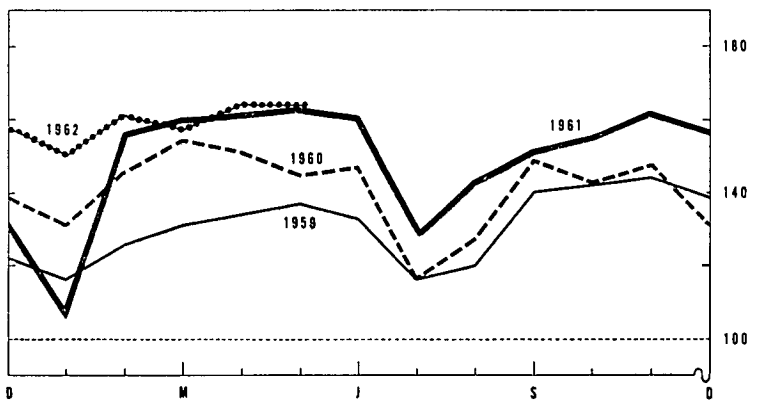
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



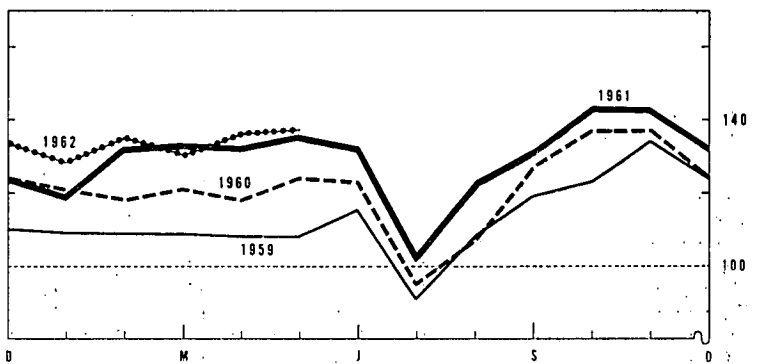
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	669	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.486	1.090	1.247	769	102	196
1960 4 ^e trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
2 ^e trimestre	1.913	6.203	116	2.530	1.104	1.199	769	115	201
3 ^e trimestre	1.656	5.384	94	2.394	1.074	1.189	836	104	185
4 ^e trimestre	1.844	4.394	137	2.684	1.110	1.406	759	102	212
1962 1 ^{er} trimestre	1.790	3.360	96	2.584	1.119	1.378	778	103	227
2 ^e trimestre	p 1.808	p 2.569			p 1.153	1.274	854	106	206
1961 Août	1.770	5.701	98	2.522	1.081	1.198	851	105	190
Septembre	1.812	5.384	49	2.531	1.087	1.295	838	105	189
Octobre	1.864	5.109	145	2.677	1.091	1.412	684	107	203
Novembre	1.888	4.826	98	2.573	1.126	1.400	788	100	210
Décembre	1.780	4.394	167	2.802	1.113	1.405	804	99	224
1962 Janvier	1.924	4.143	68	2.623	1.122	1.426	777	103	231
Février	1.608	3.747	93	2.459	1.111	1.285	749	96	211
Mars	1.837	3.360	126	2.669	1.123	1.423	808	110	239
Avril	1.743	3.030	98	2.622	1.146	1.280	851	102	208
Mai	1.844	2.808			1.141	1.304	872	111	215
Juin	p 1.812	p 2.569			p 1.172	1.238	840	105	194
Juillet	p 1.359	p 2.385							
Août	p 1.803	p 2.200							

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1960 4 ^e trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 ^{er} trimestre	480	339	4,94	3,25	8,19	7,50
2 ^e trimestre	649	440	5,96	4,02	9,98	8,23
3 ^e trimestre	614	403	4,89	3,06	7,95	7,97
4 ^e trimestre	594	437	5,93	4,71	10,64	8,67
1962 1 ^{er} trimestre	622	462	p 5,40	p 4,17	p 9,57	p 8,72
2 ^e trimestre	p 627					
1961 Août	633	409	5,11	3,16	8,27	7,22
Septembre	647	450	4,64	3,08	7,72	8,91
Octobre	634	455	7,56	4,54	12,10	8,96
Novembre	574	431	5,00	4,99	9,98	8,17
Décembre	573	425	5,24	4,59	9,83	8,89
1962 Janvier	606	469	p 5,54	p 3,90	p 9,44	p 8,12
Février	597	421	p 4,85	p 3,83	p 8,68	p 8,76
Mars	662	497	p 5,82	p 4,76	p 10,58	p 9,28
Avril	605	444	p 4,89	p 3,57	p 8,46	p 8,43
Mai	648 ¹	476	p 5,64	p 4,21	p 9,85	p 9,16
Juin	628 ¹					
Juillet	528 ¹					
Août	623 ¹					

1 Estimation sur base chiffre Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre
1952	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	6.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 3 ^e trimestre	3.370	3.131	618	531
4 ^e trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 ^{er} trimestre	3.824	2.780	575	440
2 ^e trimestre	4.262	3.922	731	602
3 ^e trimestre	3.594	3.492	671	582
4 ^e trimestre	3.110	2.477	560	433
1962 1 ^{er} trimestre	3.603	1.869	628	287
1961 Mai	4.270	4.157	695	572
Juin	4.497	3.707	824	648
Juillet	3.693	3.450	724	546
Août	3.743	3.404	671	622
Septembre	3.345	3.622	619	578
Octobre	3.065	2.952	610	485
Novembre	3.291	2.594	554	440
Décembre	2.975	1.884	517	373
1962 Janvier	3.456	1.307	549	214
Février	3.296	1.632	581	220
Mars	4.058	2.668	755	427
Avril	4.700	3.372	864	474
Mai	p	3.376		415

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1960	1961	% variat. *	1960	1961	% variat. *	1960	1961	% variat. *
1 ^{er} trimestre	166	179	+ 7,8	130	126 ²	- 2,6	169	185	+ 9,5
2 ^e trimestre	175	187	+ 6,9	133	142	+ 6,7	182	196	+ 7,7
3 ^e trimestre	164	170	+ 3,7	125	130	+ 4,1	174	180	+ 3,4
4 ^e trimestre	184	195	+ 6,0	131 ²	143	+ 9,3	194	202	+ 4,1
	1961	1962		1961	1962		1961	1962	
1 ^{er} trimestre	179	189	+ 5,6	126 ²	140	+ 10,9	185	188	+ 1,6
2 ^e trimestre	187	198	+ 5,9	142	145	+ 1,8	196	203	+ 3,6
3 ^e trimestre	170			130			180		
4 ^e trimestre	195			143			202		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1960	1961	% variat. *	1960	1961	% variat. *	1960	1961	% variat. *
1 ^{er} trimestre	174	186	+ 6,9	175	193	+ 10,3	150	160	+ 6,7
2 ^e trimestre	180	192	+ 6,7	182	196	+ 7,7	160	162	+ 1,3
3 ^e trimestre	155	159	+ 2,6	179	194	+ 8,4	154	154	0,0
4 ^e trimestre	189	201	+ 6,3	190	214	+ 12,6	165	164	- 0,6
	1961	1962		1961	1962		1961	1962	
1 ^{er} trimestre	186	199	+ 7,0	193	217	+ 12,4	160	162	+ 1,3
2 ^e trimestre	192	206	+ 7,3	196	216	+ 10,2	162	167	+ 3,1
3 ^e trimestre	159			194			154		
4 ^e trimestre	201			214			164		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

² Grève.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figaz*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Statistiques générales (O.C.D.E.)*.

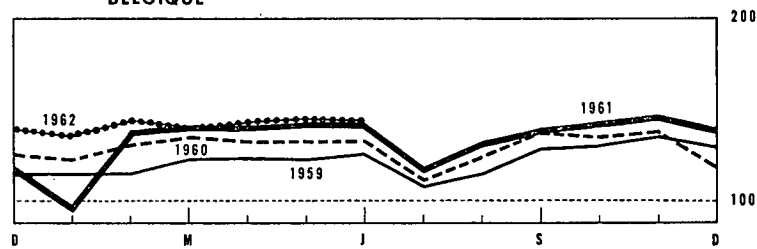
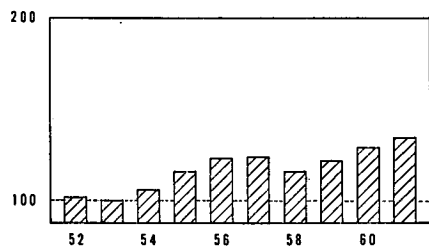
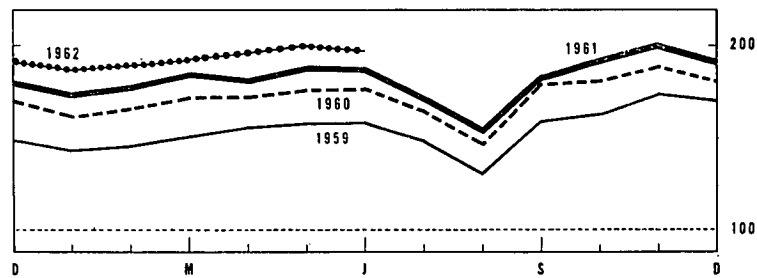
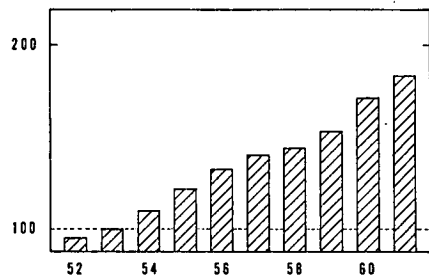
**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

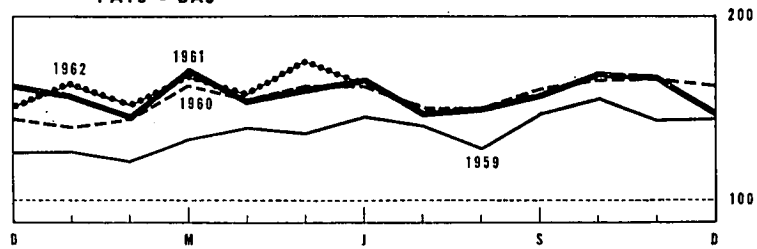
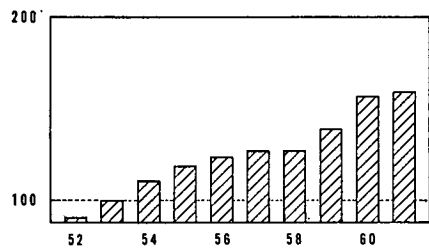
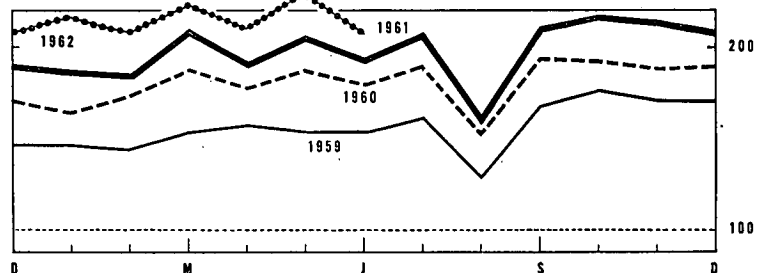
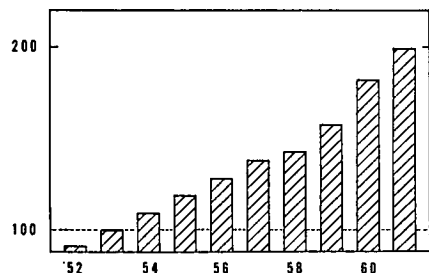
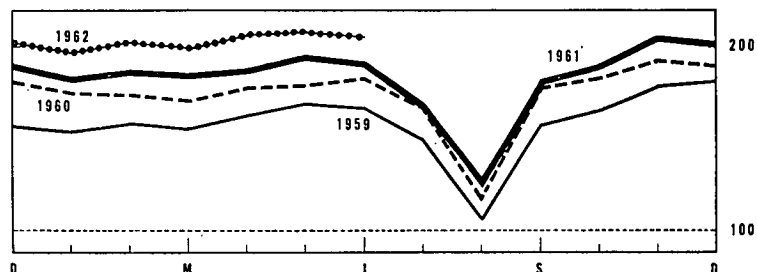
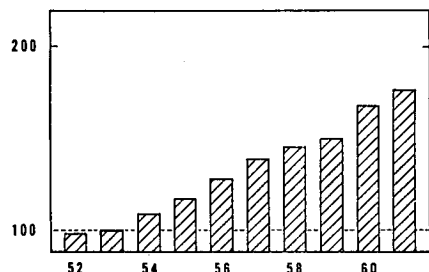
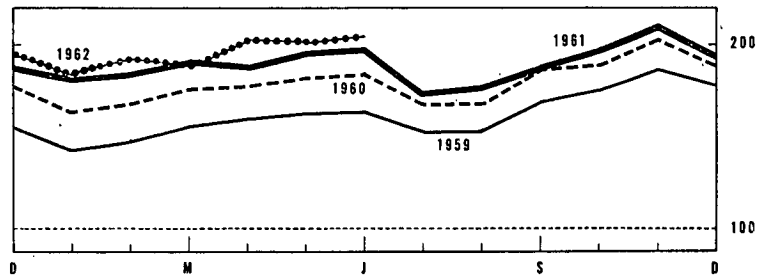
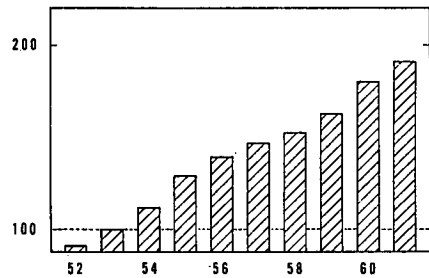
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

ENSEMBLE DES PAYS DE LA C. E. E.



ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin - Ouest)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives 1	Tonnage total			dont	
	combustible et huiles minérales				Minerais			
	(millions)		(milliers de tonnes)		(milliers)			
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,8	5,4
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.178	225	98,2	12,9
1960 4 ^e trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6
1961 1 ^{er} trimestre	668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2
2 ^e trimestre	737	557	5.360	2.031	1.251	154	98,1	13,1
3 ^e trimestre	759	543	5.153	1.913	1.270	196	137,2	16,3
4 ^e trimestre	733	584	5.534	2.071	1.255	432	80,4	11,1
1962 1 ^{er} trimestre	p 728	536	5.130	2.004	1.203	233	77,5	10,1
2 ^e trimestre	p 753	546	5.199	1.984	1.259	234		
1961 Juillet	749	526	4.828	1.767	1.243	147	147,4	17,3
Août	769	539	5.199	1.928	1.264	218	129,2	15,5
Septembre	759	563	5.433	2.045	1.304	223	135,1	16,0
Octobre	724	588	5.668	2.047	1.217	450	103,8	13,3
Novembre	768	596	5.657	2.072	1.297	598	65,9	9,8
Décembre	708	567	5.276	2.095	1.252	247	71,6	10,1
1962 Janvier	p 748	560	5.303	2.183	1.221	262	76,7	9,9
Février	p 693	490	4.723	1.845	1.106	205	69,2	9,2
Mars	p 744	558	5.363	1.984	1.297	233	86,6	11,2
Avril	p 744	520	4.997	1.935	1.184	233	103,8	12,7
Mai	p 749	561	5.372	2.009	1.322	239		
Juin	p 767	556	5.227	2.008	1.270	230		
Juillet			4.577					

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1960 4 ^e trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 ^{er} trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
2 ^e trimestre	3.872	1.960	1.275	146	153	67
3 ^e trimestre	3.935	2.019	1.295	161	195	56
4 ^e trimestre	4.011	2.090	1.408	128	168	69
1962 1 ^{er} trimestre	4.142	2.005	1.427	121	133	70
2 ^e trimestre	4.213			134		
1961 Juillet	3.868	2.036	1.316	151	200	48
Août	4.021	2.066	1.252	170	123	55
Septembre	3.917	1.954	1.317	161	262	64
Octobre	3.905	2.230	1.491	137	185	60
Novembre	3.997	1.910	1.445	123	170	71
Décembre	4.131	2.130	1.289	123	150	77
1962 Janvier	4.400	2.156	1.538	124	123	73
Février	3.793	2.040	1.302	103	137	74
Mars	4.294	1.818	1.442	135	140	64
Avril	4.071	2.178	1.402	117	107	55
Mai	4.382	2.495	1.202	128	101	75
Juin	4.185			157		
Juillet	4.272					

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics 1	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.056	431
4.645	393
5.702	491
5.917	489
5.440	452
5.276	422
5.860	489
5.946	487
5.946	491
5.685	478
5.616	468
5.018	409
5.084	401
4.841	385
5.903	481
5.368	434
6.074	482

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1960 3 ^e trimestre	3.334	2.618	176	64	261	62	41
4 ^e trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 ^{er} trimestre	347	226	23	16	13	16	9
2 ^e trimestre	1.184	874	50	32	93	39	26
3 ^e trimestre	3.508	2.794	196	66	231	76	34
4 ^e trimestre	383	232	27	20	17	20	15
1962 1 ^{er} trimestre	322	194	22	18	13	19	12
1961 Mai	897	598	45	34	81	38	28
Juin	1.692	1.316	51	37	136	45	30
Juillet	4.574	3.864	197	64	238	63	42
Août	4.792	3.786	299	96	334	105	33
Septembre	1.158	732	91	38	121	60	27
Octobre	439	256	28	23	23	27	22
Novembre	357	218	27	18	14	18	12
Décembre	352	221	25	20	15	16	11
1962 Janvier	309	187	21	16	11	17	10
Février	304	184	21	17	12	17	11
Mars	354	210	24	20	15	22	14
Avril	1.258	918	97	31	93	34	21
Mai	785	517	45	31	58	32	29

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement ⁴		Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage ¹		Hommes ²	Sous-vêtements et accessoires ³			Alimentation générale	Alimentation	Grands magasins
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147
1960 4 ^e trimestre	179	173	180	133	172	144	157	118	159	157	140	124	143
1961 1 ^{er} trimestre	146	155	148	152	156	142	145	120	154	144	145	129	148
2 ^e trimestre	156	154	169	144	162	142	212	109	159	151	146	132	145
3 ^e trimestre	154	152	151	147	169	139	141	116	169	147	144	127	145
4 ^e trimestre	187	180	190	136	173	154	173	118	169	167	143	131	150
1962 1 ^{er} trimestre p	149	173	139	151	155	149	139	146	161	165	146	134	153
2 ^e trimestre p	168	168	184	153	165		210	129	174	166	154		153
1961 Juillet	165	149	179	154	179	134	161	194	158	146	144	124	138
Août	143	149	128	134	163	141	110	71	180	145	144	132	151
Septembre	153	158	145	152	166	142	152	83	169	151	145	126	146
Octobre	163	163	179	142	163	145	195	105	162	152	140	125	147
Novembre	181	168	176	125	149	142	150	107	169	151	144	132	164
Décembre	216	210	216	141	208	175	173	143	177	198	144	136	140
1962 Janvier p	148	168	147	149	142	152	150	212	165	156	142	134	156
Février p	134	161	114	141	153	140	107	99	153	158	143	132	152
Mars p	165	190	155	164	169	156	159	127	166	180	154	136	152
Avril p	166	172	180	151	158	142	243	129	170	151	148	129	153
Mai p	165	169	174	155	170	153	199	123	175	169	150	137	155
Juin p	174	164	198	153	168		188	134	177	178	165		151
Juillet p	162	143	173	158	175						139		

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.
 4 Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 2 ^e semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 ^{er} semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 ^e semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 ^{er} semestre ...	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88
2 ^e semestre ...	1.430	625	169	636	11,75	2,92	3,80	5,03	4,99	1,67	1,51	1,81

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 2 ^e semestre	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 ^{er} semestre	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 ^e semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 ^{er} semestre	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4
2 ^e semestre	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9

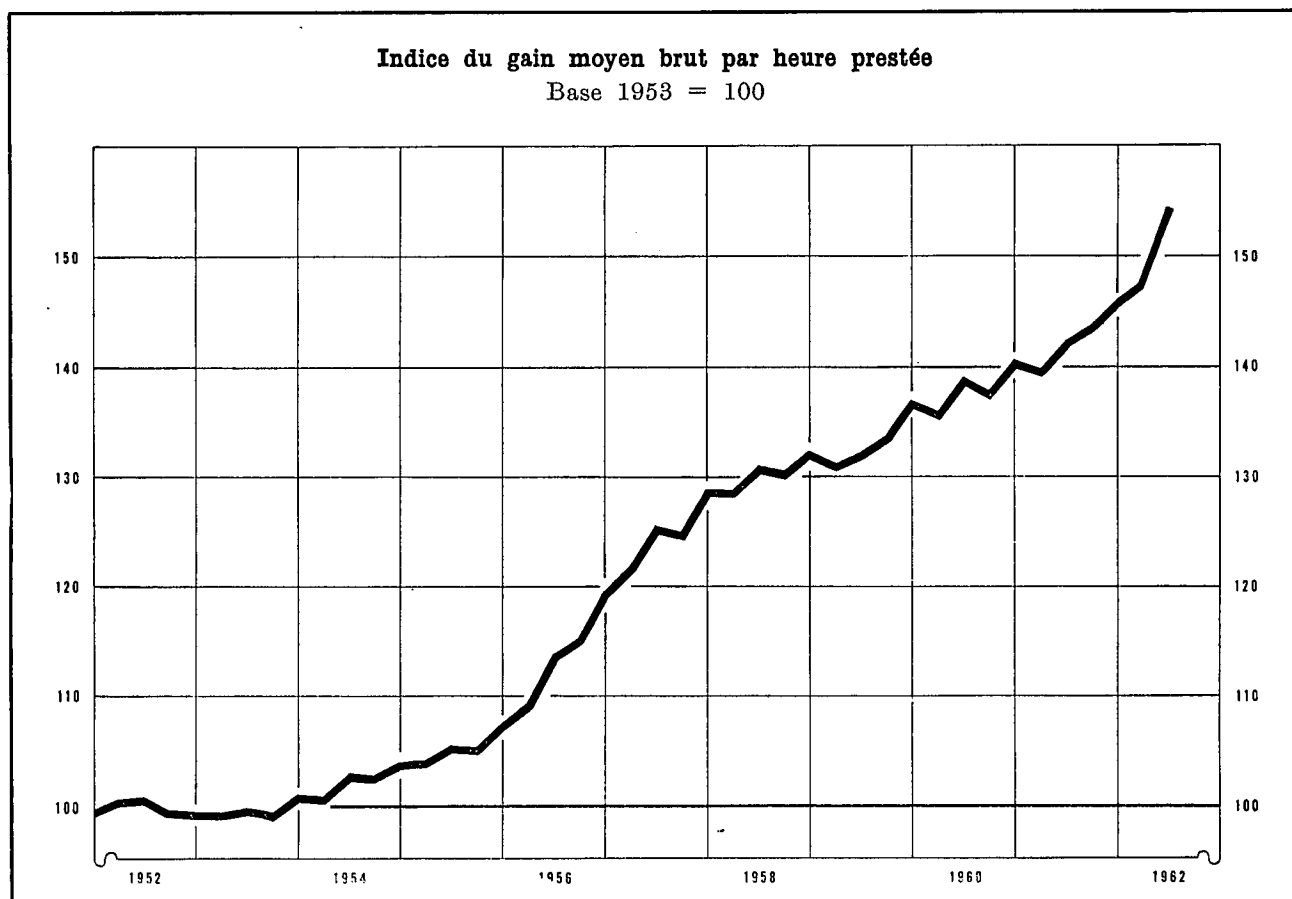
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel et à usage autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1959 2 ^e semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 ^{er} semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 ^e semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 ^{er} semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
2 ^e semestre ...	829	3,5	1,2	2,6	24,4	12,6	14,4	433,1	19,6	9,5	299,1	8,9
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 2 ^e semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 ^{er} semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 ^e semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 ^{er} semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
2 ^e semestre ...	4.991	419	66	123	1.268	334	124	354	39	444	1.751	69
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 ^e semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1
2 ^e semestre ...	100,0	8,4	1,3	2,4	25,4	6,7	2,5	7,1	0,8	8,9	35,1	1,4

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuel). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1953	100	100	100	100	100
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1960 Décembre .	141	136	138		144
1961 Mars	140	137	139		145
Juin	142	139	140		148
Septembre .	144	141	142		148
Décembre .	146	141	142		151
1962 Mars ... p	148	144	146		152
Juin ... p	154	148	150		160

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas
1953	28,25	85,8	91,0	63,9
1954	28,74	86,0	94,3	69,0
1955	29,91	88,2	98,4	71,9
1956	32,68	87,9	97,6	72,5
1957	35,67	90,6	93,7	70,4
1958	37,04	94,0	95,0	70,2
1959	38,30	97,4	95,0	70,4
1960	39,71	102,8	98,4	74,8
1961	41,76	114,8	100,6	78,4
1958 Août-Octobre .	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril .	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre .	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril .	39,48	99,0	97,3	72,7
Août-Octobre .	39,93	106,7	99,5	75,6
1961 Février-Avril .	41,20	112,8	100,0	77,9
Août-Octobre .	42,32	116,7	101,3	78,9

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne*, *Etudes et Documents nouvelle série*, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 84S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par long ton	\$ par barril
1953	271	57,9	147	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1960 4 ^e trimestre	252	36,1	83	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 ^{er} trimestre	255	37,2	85	32,7	25	223	797	32,3	2,78
2 ^e trimestre	247	37,5	95	34,1	25	236	865	36,3	2,89
3 ^e trimestre	254	35,3	93	35,1	25	230	937	36,7	2,89
4 ^e trimestre	259	33,5	86	35,4	23	229	953	36,0	2,89
1962 1 ^{er} trimestre	259	34,1	91	35,5	24	233	954	36,7	2,89
2 ^e trimestre	267	34,2	97	35,8	23	234	915	28,7	2,89
1961 Août	255	36,1	94	35,2	25	231	945	36,0	2,89
Septembre	257	32,7	91	35,4	25	229	953	38,0	2,89
Octobre	257	34,0	86	35,6	24	229	945	38,0	2,89
Novembre	260	32,3	87	35,6	22	229	964	34,0	2,89
Décembre	260	34,1	86	34,9	23	230	949	36,0	2,89
1962 Janvier	258	34,3	86	35,5	24	230	947	39,0	2,89
Février	258	34,1	92	35,5	24	235	952	38,0	2,89
Mars	261	34,0	96	35,6	24	235	962	33,0	2,89
Avril	264	34,0	98	35,7	23	234	949	32,0	2,89
Mai	268	34,0	97	35,7	23	234	919	28,0	2,89
Juin	270	34,7	97	36,0	22	234	876	26,0	2,89
Juillet	272	34,8		36,0	p 22	p 234	862	26,0	
Août	p 269	p 33,9		p 35,6	p 22	p 234	p 851		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1953	100	100	100	100	100	100
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	102
1960 4 ^e trimestre	82	86	98	103	90	96
1961 1 ^{er} trimestre	83	88	99	103	91	100
2 ^e trimestre	85	89	100	104	90	104
3 ^e trimestre	84	91	99	104	90	103
4 ^e trimestre	83	90	99	102	90	102
1962 1 ^{er} trimestre	83	90	99	103	90	92
2 ^e trimestre	83	89	98	101	91	90
1961 Août	84	91	100	104	91	103
Septembre	84	92	99	104	90	106
Octobre	83	90	99	103	90	103
Novembre	83	89	98	102	90	105
Décembre	84	91	99	102	91	97
1962 Janvier	83	91	99	103	90	93
Février	83	90	98	103	90	91
Mars	83	89	99	102	91	93
Avril	84	89	99	102	91	95
Mai	83	89	98	101	91	94
Juin	83	89	97	101	90	81
Juillet	83	90	97	101	90	
Août	83	90				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

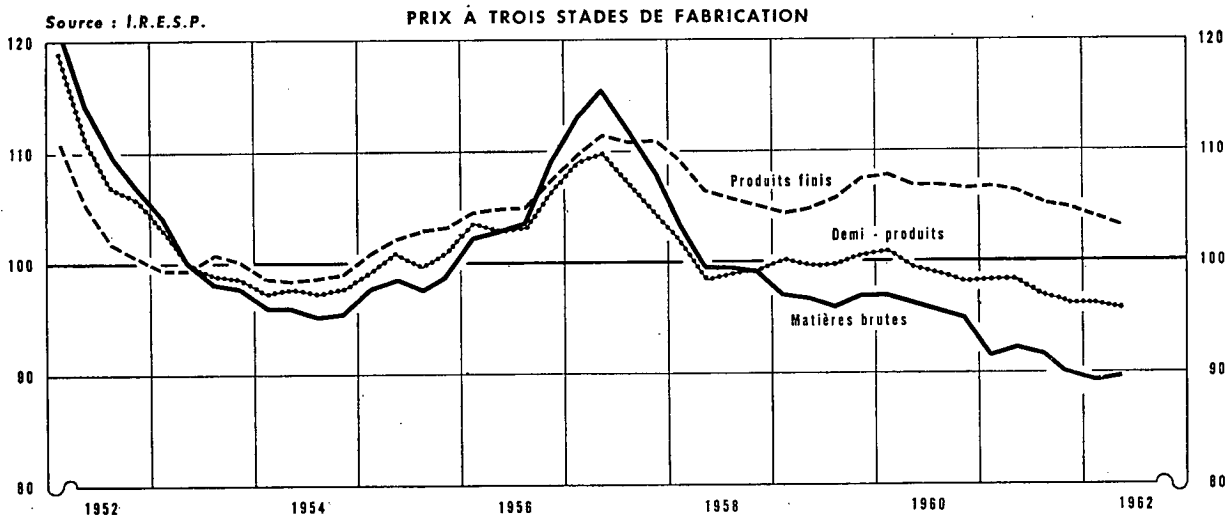
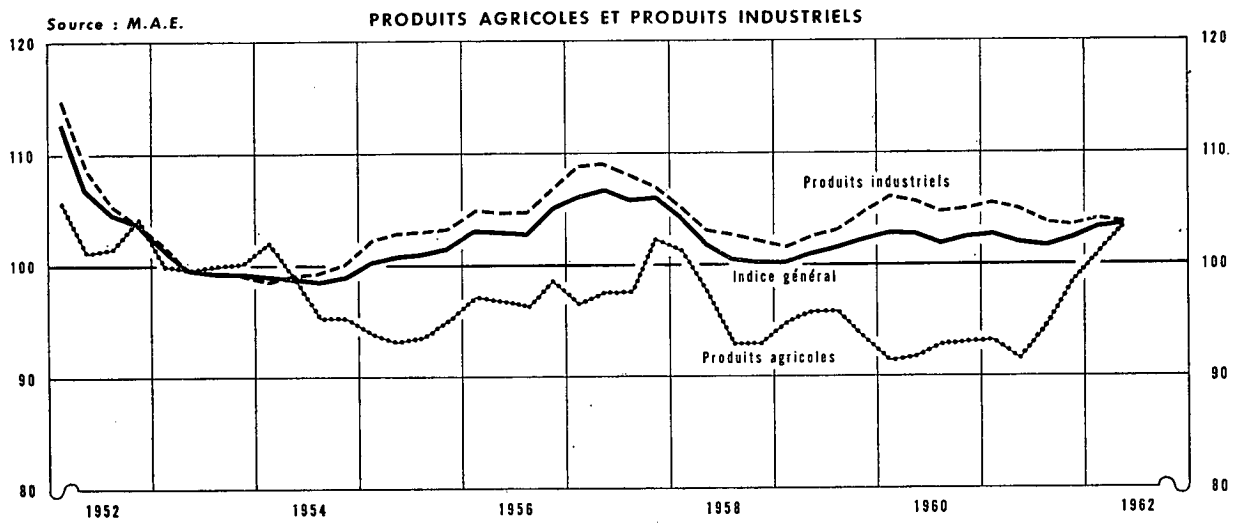
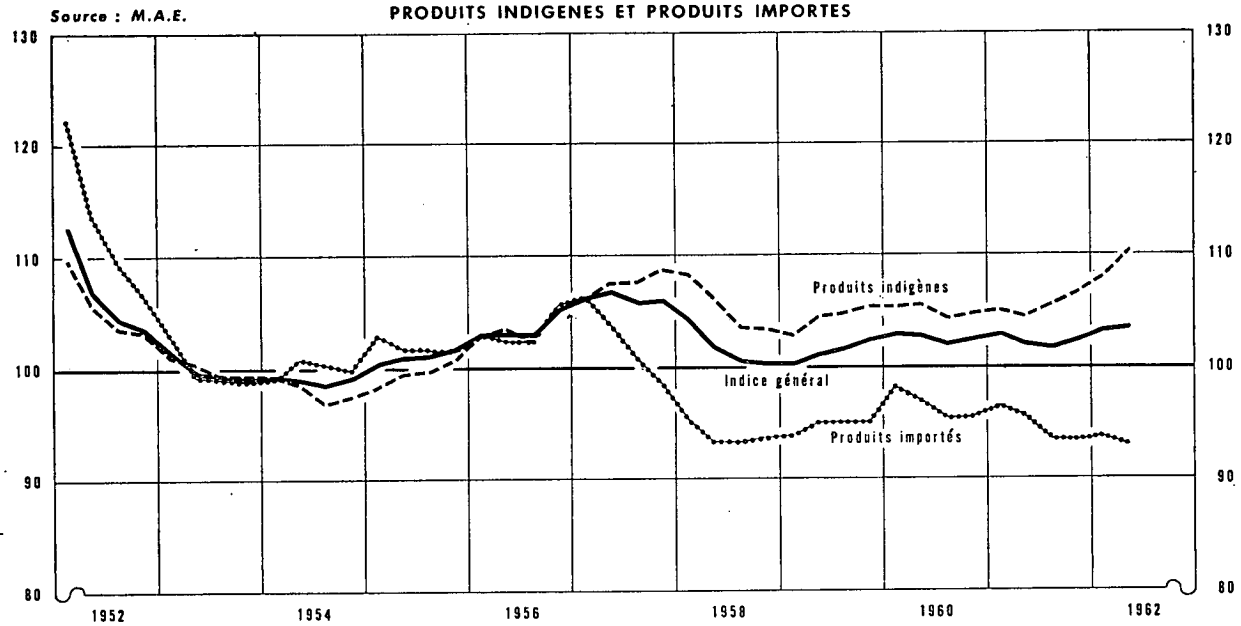
VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,3	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,8	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,4	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1961	102,4	105,0	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	90,8	97,1	105,6
1960 4 ^e trimestre ..	102,5	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7
1961 1 ^{er} trimestre ..	102,9	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,2	97,9	106,6
2 ^e trimestre	102,1	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	91,9	98,0	106,0
3 ^e trimestre	101,9	105,5	93,5	94,3	111,3	80,9	103,9	98,4	109,0	92,3	103,2	121,8	91,0	96,5	105,1
4 ^e trimestre	102,6	106,6	93,4	98,2	109,4	88,6	103,7	98,4	108,3	91,4	104,0	121,9	89,2	96,1	104,8
1962 1 ^{er} trimestre ..	103,4	108,1	93,7	100,7	110,7	92,0	104,1	98,2	108,6	91,0	105,3	122,1	89,7	96,0	104,3
2 ^e trimestre	103,6	110,3	93,0	103,4	106,2	100,7	103,7	97,1	108,7	90,5	105,0	123,8	89,8	95,6	103,2
1961 Août	101,5	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,0	96,8	105,1
Septembre ...	102,1	105,8	93,2	95,7	107,8	85,5	103,7	98,4	108,7	91,7	103,3	121,9	90,8	96,5	104,7
Octobre	102,3	106,4	93,1	97,2	108,3	87,6	103,7	98,1	108,4	91,7	103,6	121,9	90,4	96,2	104,8
Novembre ...	102,6	106,7	93,4	98,5	110,1	88,6	103,6	98,4	108,2	91,4	104,0	121,9	88,7	96,0	104,9
Décembre	102,8	106,8	93,8	98,8	109,8	89,5	103,7	98,6	108,2	91,1	104,3	121,9	88,4	96,0	104,8
1962 Janvier	102,8	106,8	93,4	98,2	107,9	89,8	103,9	98,3	108,1	91,0	104,8	122,1	90,0	96,0	104,8
Février	103,4	108,0	93,8	100,3	111,4	90,8	104,3	98,2	108,9	91,3	105,5	122,1	89,1	96,2	104,2
Mars	104,0	109,6	94,0	103,5	112,7	95,3	104,0	98,1	108,8	90,8	105,7	122,1	90,1	95,8	104,0
Avril	103,6	109,7	93,5	102,8	107,3	98,5	103,8	97,1	108,8	91,0	105,7	122,1	90,0	95,6	103,3
Mai	103,5	110,2	92,8	103,5	106,5	100,4	103,5	97,1	108,9	90,3	104,7	122,5	89,9	95,6	103,2
Juin	103,8	111,0	92,7	104,0	104,7	103,2	103,7	97,0	108,5	90,3	104,7	126,8	89,4	95,5	103,2
Juillet	102,5	108,3	91,9	98,6	101,4	95,8	103,5	97,1	108,5	89,9	103,8	127,3	88,8	95,3	103,4
Août	102,0	107,2	91,1	97,3	104,4	90,9	103,2	97,4	108,1	89,2	102,4	129,7	88,4	95,9	103,9

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

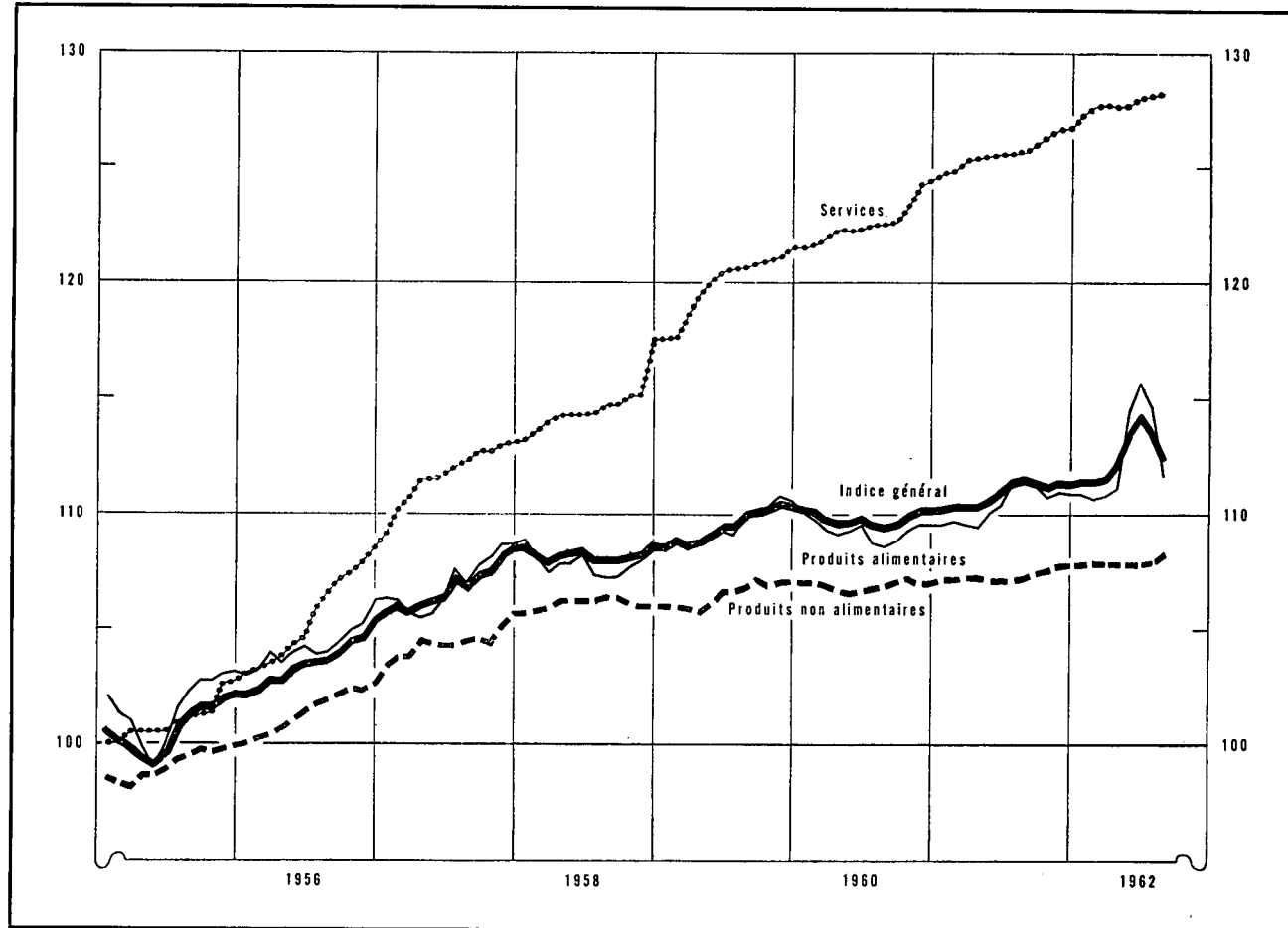
Base 1953 = 100



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

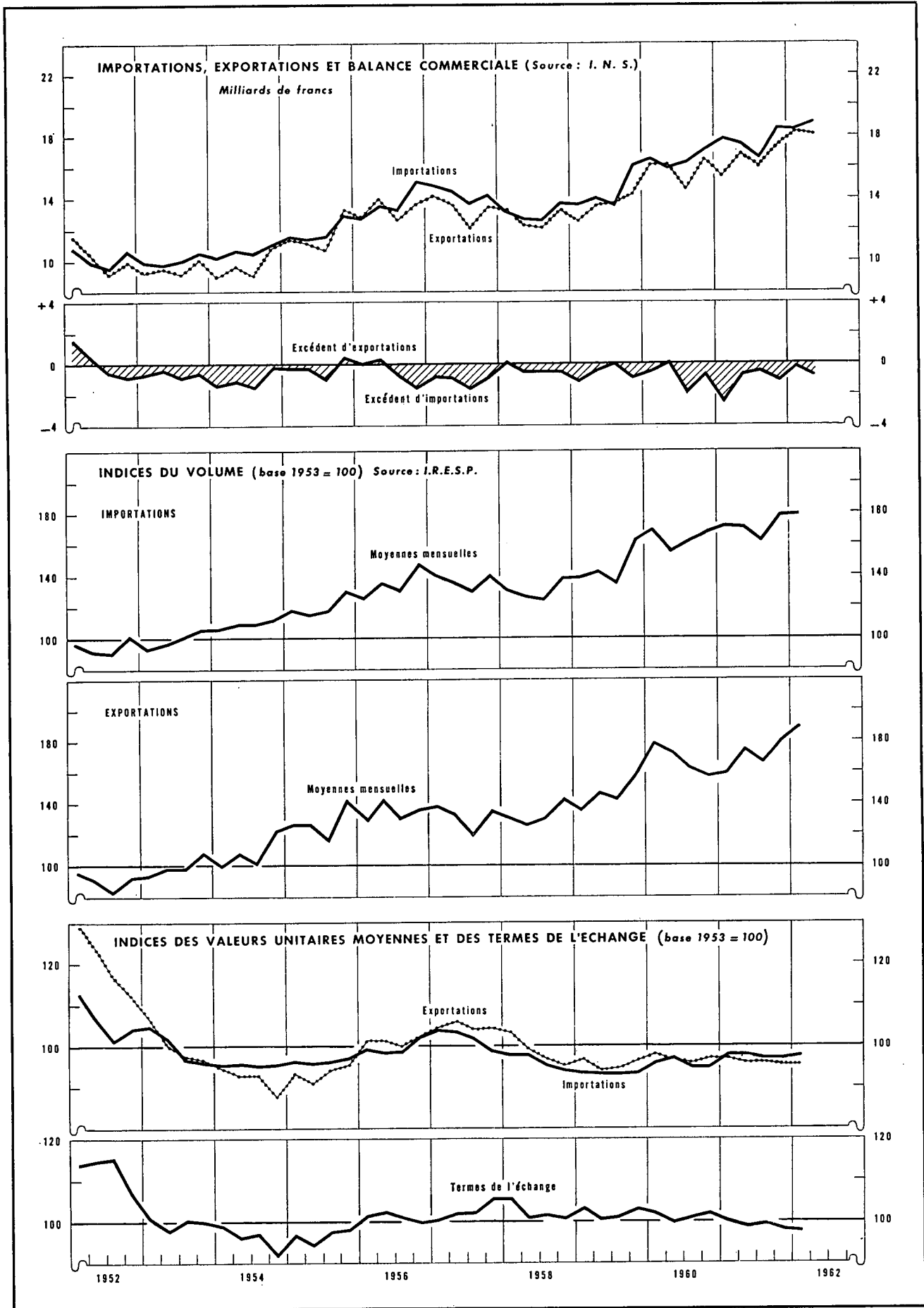
Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Énergie.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 68 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1er trimestre	110,48	111,56	109,7	110,8	107,2	107,9	125,0	127,5
2 ^e trimestre	110,81	113,36	110,0	114,1	107,2	107,9	125,5	127,8
3 ^e trimestre	111,54		111,4		107,3		125,8	
4 ^e trimestre	111,42		110,9		107,7		126,5	
Janvier	110,43	111,51	109,6	110,9	107,2	107,9	124,8	127,2
Février	110,49	111,49	109,8	110,7	107,2	108,0	124,9	127,6
Mars	110,53	111,67	109,6	110,9	107,3	107,9	125,3	127,7
Avril	110,55	112,22	109,5	112,1	107,3	107,9	125,4	127,6
Mai	110,83	113,61	110,1	114,5	107,2	107,9	125,5	127,7
Juin	111,06	114,26	110,5	115,8	107,2	107,9	125,6	128,0
Juillet	111,45	113,66	111,3	114,7	107,2	108,0	125,6	128,1
Août	111,68	112,25	111,7	111,7	107,3	108,3	125,7	128,2
Septembre	111,48		111,3		107,5		126,0	
Octobre	111,32		110,8		107,6		126,3	
Novembre	111,49		111,0		107,8		126,6	
Décembre	111,45		110,9		107,8		126,7	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers. Agéfi, Het Financiële Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à l'exportation		des termes de l'échange ¹
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	160	164	96	97	101
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	171	169	97	96	99
1960 4 ^e trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	167	168	95	97	102
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	172	159	97	97	100
2 ^e trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	171	173	97	96	99
3 ^e trimestre	16,5	16,0	- 0,5	97	162	165	97	96	99
4 ^e trimestre	18,5	17,3	- 1,2	94	179	179	97	95	98
1962 1 ^{er} trimestre	18,5	18,2	- 0,3	98	180	189	98	95	98
2 ^e trimestre	p 19,0	18,2	p- 0,8	95					
1961 Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96	} 162	} 165	} 97	} 96	} 99
Août	16,1	14,4	- 1,7	90					
Septembre	16,7	17,7	+ 1,0	106					
Octobre	18,7	18,4	- 0,3	98					
Novembre	18,0	17,5	- 0,5	97	} 179	} 179	} 97	} 95	} 98
Décembre	17,8	16,1	- 1,7	90					
1962 Janvier	18,4	18,7	+ 0,3	102					
Février	17,3	17,2	- 0,1	99	} 180	} 189	} 98	} 95	} 98
Mars	19,7	18,8	- 0,9	96					
Avril	18,0	17,8	- 0,2	99					
Mai	19,9	18,0	- 1,9	91					
Juin	p 19,1	18,7	p- 0,4	98					
Juillet	p 17,9	17,8	- 0,1	100					
Août	p	15,2							

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N.B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	13,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 3 ^e trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 ^e trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1961 1 ^{er} trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
2 ^e trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
3 ^e trimestre	3,15	3,62	1,22	2,42	1,20	0,24	0,49	0,45	0,78	0,45	1,93	15,95
4 ^e trimestre	3,13	3,96	1,38	2,76	1,22	0,24	0,44	0,48	0,98	0,64	2,10	17,33
1962 1 ^{er} trimestre	3,28	4,37	1,40	2,90	1,31	0,23	0,50	0,54	0,93	0,61	2,16	18,23
1961 Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69
Août	2,91	2,79	1,20	2,14	1,17	0,24	0,56	0,43	0,73	0,46	1,80	14,43
Septembre	3,46	4,31	1,28	2,75	1,23	0,27	0,49	0,49	0,92	0,48	2,05	17,73
Octobre	3,32	4,39	1,39	2,88	1,34	0,23	0,46	0,49	1,09	0,60	2,21	18,40
Novembre	3,37	3,84	1,40	2,77	1,19	0,24	0,42	0,53	0,90	0,64	2,16	17,46
Décembre	2,69	3,66	1,36	2,63	1,12	0,25	0,43	0,42	0,95	0,68	1,94	16,13
1962 Janvier	3,53	4,30	1,41	2,90	1,34	0,27	0,54	0,58	0,99	0,59	2,21	18,66
Février	2,94	4,34	1,29	2,79	1,23	0,22	0,44	0,44	0,89	0,58	2,03	17,19
Mars	3,38	4,46	1,50	3,01	1,36	0,21	0,53	0,58	0,89	0,66	2,22	18,80
Avril	3,24	4,36	1,40	2,89	1,27	0,19	0,44	0,54	0,72	0,61	2,14	17,80
Mai	3,39	4,42	1,37	2,84	1,47	0,22	0,45	0,56	0,78	0,50	2,00	18,00
Juin	3,44	4,60	1,58	2,97	1,31	0,25	0,53	0,54	0,73	0,52	2,23	18,70

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, no 1, juillet 1962.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production					Total			non durables			durables 12
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 10	autres produits 10				alimentaires		autres 11	
													liquides 8	autres							produits animaux	produits végétaux		
Ancienne série																								
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73				478	329	208		966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76				484	340	202		856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74				541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74				649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78				809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401			1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94				957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111			897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227			946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1959 1 ^{er} semestre	9.302	2.700	1.029	1.100	660	152	149	223	98	101			962	714	427		987	2.854	334	759	263	1.498	1.648	13.804
2 ^e semestre	10.061	3.016	1.147	1.240	690	260	135	265	96	121			832	641	463		1.155	3.084	417	742	288	1.637	1.732	14.877
1960 1 ^{er} semestre	11.198	3.684	1.325	1.339	634	201	175	196	103	222			997	632	635		1.054	3.062	338	848	310	1.566	2.003	16.263
2 ^e semestre	11.707	3.931	1.214	1.216	912	342	170	293	107	232			894	672	696		1.028	3.109	380	761	315	1.553	1.897	16.713
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1961 1 ^{er} trimestre	12.165	3.909	1.644	1.393	894	192	214	219	98	222	88	610	396	671	657	265	693	3.299	364	774	303	1.858	2.360	17.824
2 ^e trimestre	12.064	4.190	1.433	1.171	733	257	195	237	105	248	81	667	310	743	692	277	725	3.261	336	837	319	1.769	2.131	17.456
3 ^e trimestre	11.275	3.937	1.283	995	680	342	184	248	103	253	76	599	278	728	661	267	641	3.113	394	734	281	1.704	2.133	16.521
4 ^e trimestre	12.777	4.147	1.527	1.418	868	347	191	284	131	246	77	618	390	757	773	297	706	3.466	486	901	334	1.745	2.273	18.516
1962 1 ^{er} trimestre	12.758	4.259	1.683	1.505	733	194	222	220	94	213	79	627	457	720	756	308	688	3.281	367	742	337	1.835	2.472	18.511

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée, à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement » ;

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960 : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée :

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrication métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1960			1961				1962
										2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5	95,9	96,7	95,5	95,2	95,8	96,6	95,6	95,9	95,5
Biens de consommation	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3	93,3	90,4	89,1	93,8	92,9	93,3	92,8	94,6	93,0
Biens d'équipement	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1	102,8	103,0	99,2	95,5	103,9	106,7	104,4	105,1	108,8
Ensemble ...	106,2	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6	96,1	95,9	94,6	94,9	95,9	96,8	95,9	96,5	96,5
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1	102,4	107,8	107,7	106,0	103,6	103,5	102,3	100,8	98,5
Fabrications métalliques	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8	98,6	97,9	93,4	97,8	98,3	98,3	98,8	100,2	100,0
Métaux non ferreux	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5	92,5	98,0	97,4	94,5	91,8	94,7	91,1	92,7	92,8
Textiles	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1	83,1	81,9	83,0	81,6	82,8	82,8	83,5	83,4	82,8
Produits chimiques	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2	89,6	88,7	91,2	86,3	91,3	88,9	88,5	90,8	87,1
Industrie houillère	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8	89,3	97,1	90,5	98,7	92,1	89,0	87,0	89,9	86,7
Industrie pétrolière	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4	172,4	173,4	171,3	173,6	177,9	175,5	167,7	170,7	171,5
Verres et glaces	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7	112,5	108,8	109,1	109,2	111,8	113,5	114,5	113,2	113,3
Produits agricoles	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7	106,9	102,4	96,2	110,3	106,2	107,8	104,0	108,7	112,5
Ciments	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0	101,6	96,9	92,1	97,7	99,4	98,3	103,1	104,8	105,2
Carrières	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3	116,3	119,6	114,6	119,9	121,6	116,3	115,2	113,8	119,0
Céramiques	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5	103,7	104,8	94,9	100,6	103,3	100,8	103,9	104,1	104,4
Bois et meubles	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5	102,5	98,2	102,1	102,9	101,8	104,0	101,0	102,3	98,1
Peaux, cuirs et chaussures	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1	94,8	94,3	95,0	92,7	95,9	90,4	96,2	95,9	98,3
Papier et livre	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3	89,3	90,0	93,7	89,1	92,4	91,8	90,8	91,4	92,6
Tabacs manufacturés	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3	93,8	87,6	90,3	89,5	89,1	93,8	95,9	96,5	97,9
Caoutchouc	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1	78,4	82,4	76,4	80,3	79,6	77,7	78,4	78,1	76,4
Industries alimentaires	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5	83,5	85,8	83,7	80,7	83,4	83,4	84,0	84,3	82,7
Divers	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7	92,3	97,0	95,2	100,0	92,7	95,1	89,3	92,5	86,9
Ensemble ...	115,7	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1	96,2	97,5	96,5	96,7	96,5	96,5	95,8	96,5	95,5
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	108,9	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6	100,1	101,7	102,0	101,9	100,6	99,7	99,9	100,0	99,0

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 4 b. — INDICES DU VOLUME

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1960			1961				1962
										2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	172,3	158,8	163,5	172,7	172,0	173,5	163,8	184,4	186,9
Biens de consommation	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	165,6	162,2	157,6	157,5	169,2	166,7	160,4	173,9	168,4
Biens d'équipement	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	209,4	173,7	160,8	199,7	200,5	208,3	197,4	215,1	219,7
Ensemble ...	96,8	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	175,2	161,4	162,4	172,9	174,6	175,9	166,7	185,7	186,9
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	165,4	179,2	171,3	179,2	146,4	178,1	168,6	169,4	182,1
Fabrications métalliques	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	210,6	210,7	186,0	203,7	205,1	232,7	204,3	231,8	250,2
Métaux non ferreux	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	161,0	153,3	134,7	159,7	174,0	155,9	149,3	166,9	167,0
Textiles	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	170,4	155,5	146,0	171,2	167,8	169,8	160,7	184,4	194,3
Produits chimiques	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	198,7	189,3	178,1	172,1	198,1	204,6	199,6	195,0	219,4
Industrie houillère	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	71,6	57,0	67,7	74,8	58,2	71,2	80,1	76,8	76,8
Industrie pétrolière	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	166,4	177,7	179,0	148,5	136,5	164,8	194,2	170,2	193,8
Verres et glaces	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	231,7	232,9	220,7	223,4	200,7	214,0	258,5	226,6	275,3
Produits agricoles	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	211,2	165,4	182,6	240,2	237,2	183,5	199,1	271,3	250,9
Ciments	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	73,6	71,5	82,4	72,1	47,5	83,4	89,7	73,6	57,7
Carrières	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	152,7	139,5	146,9	140,8	122,0	161,5	165,2	165,7	149,5
Céramiques	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	259,0	198,9	205,0	213,7	189,5	281,2	297,6	290,6	229,0
Bois et meubles	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	325,5	272,9	243,5	269,8	276,4	333,7	326,8	408,3	417,3
Peaux, cuirs et chaussures	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	185,2	141,2	130,2	155,9	185,6	188,9	179,2	190,7	195,8
Papier et livre	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	288,7	287,9	255,9	294,0	274,4	297,8	277,7	284,9	328,0
Tabacs manufacturés	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	527,8	453,3	444,8	455,2	537,9	520,4	511,3	540,9	548,4
Caoutchouc	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	248,4	224,8	197,0	202,5	232,7	276,5	226,0	266,6	274,5
Industries alimentaires	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	154,6	114,1	110,3	183,0	142,2	143,1	159,3	174,4	179,0
Divers	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	128,4	125,5	111,0	119,7	138,7	120,4	123,7	135,2	156,3
Ensemble ...	94,4	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	175,0	170,1	158,9	173,9	167,6	179,9	173,0	185,1	197,7

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1960 4 ^e trimestre	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 ^{er} trimestre	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 ^e trimestre	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
3 ^e trimestre	3,04	2,52	- 0,52	2,33	1,64	- 0,69	2,58	3,59	+ 1,01
4 ^e trimestre	3,26	2,66	- 0,60	2,57	1,96	- 0,61	2,81	3,93	+ 1,12
1962 1 ^{er} trimestre	3,44	2,79	- 0,65	2,76	2,15	- 0,61	2,86	4,07	+ 1,21
2 ^e trimestre		3,17			2,30			4,15	
1961 Juin	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Août	3,00	2,31	- 0,69	2,24	1,43	- 0,81	2,62	3,15	+ 0,53
Septembre	3,05	2,68	- 0,37	2,31	1,74	- 0,57	2,78	4,00	+ 1,22
Octobre	3,40	2,60	- 0,80	2,59	2,05	- 0,54	2,96	4,26	+ 1,30
Novembre	3,07	2,85	- 0,22	2,50	1,84	- 0,66	2,83	3,84	+ 1,01
Décembre	3,19	2,55	- 0,64	2,53	1,99	- 0,54	2,58	3,69	+ 1,11
1962 Janvier	3,23	2,65	- 0,58	2,64	2,19	- 0,45	2,92	4,09	+ 1,17
Février	3,40	2,79	- 0,61	2,70	2,00	- 0,70	2,65	3,77	+ 1,12
Mars	3,69	2,93	- 0,76	2,94	2,25	- 0,69	3,00	4,36	+ 1,36
Avril	3,34	2,90	- 0,44	2,59	2,25	- 0,34	2,53	4,37	+ 1,84
Mai	3,71	3,16	- 0,55	2,70	2,19	- 0,51	2,83	3,94	+ 1,11
Juin		3,45			2,45			4,14	
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1960 4 ^e trimestre	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 ^{er} trimestre	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,80	- 0,24	11,58	11,10	- 0,48
2 ^e trimestre	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
3 ^e trimestre	0,47	0,50	+ 0,03	8,42	8,25	- 0,17	10,87	11,29	+ 0,42
4 ^e trimestre	0,51	0,64	+ 0,13	9,15	9,19	+ 0,04	12,10	12,35	+ 0,25
1962 1 ^{er} trimestre	0,56	0,69	+ 0,13	9,62	9,70	+ 0,08	12,37	12,79	+ 0,42
2 ^e trimestre		0,68			10,30			13,29	
1961 Juin	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49
Août	0,51	0,41	- 0,10	8,37	7,30	- 1,07	10,67	10,11	- 0,56
Septembre	0,45	0,60	+ 0,15	8,59	9,02	+ 0,43	10,99	12,61	+ 1,62
Octobre	0,58	0,65	+ 0,07	9,53	9,56	+ 0,03	12,43	13,04	+ 0,61
Novembre	0,55	0,68	+ 0,13	8,95	9,21	+ 0,26	12,01	12,16	+ 0,15
Décembre	0,38	0,59	+ 0,21	8,68	8,82	+ 0,14	11,39	11,84	+ 0,45
1962 Janvier	0,52	0,70	+ 0,18	9,31	9,63	+ 0,32	11,93	12,92	+ 0,99
Février	0,54	0,63	+ 0,09	9,29	9,19	- 0,10	11,88	11,97	+ 0,09
Mars	0,60	0,73	+ 0,13	10,23	10,27	+ 0,04	13,26	13,48	+ 0,22
Avril	0,50	0,68	+ 0,18	8,96	10,20	+ 1,24	11,57	13,05	+ 1,48
Mai	0,56	0,63	+ 0,07	9,80	9,92	+ 0,12	12,76	12,93	+ 0,17
Juin		0,75			10,79			13,89	

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,94	0,81	- 0,13
1960 4 ^e trimestre	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 ^{er} trimestre	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 ^e trimestre	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
3 ^e trimestre	1,33	1,57	+ 0,24	1,25	0,79	- 0,46	0,87	0,69	- 0,18
4 ^e trimestre	1,73	1,65	- 0,08	1,49	0,92	- 0,57	1,04	0,79	- 0,25
1962 1 ^{er} trimestre	1,81	1,94	+ 0,13	1,48	0,85	- 0,63	1,18	0,83	- 0,35
2 ^e trimestre		1,83			0,88			0,68	
1961 Juin	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Août	1,37	1,38	+ 0,01	1,07	0,71	- 0,36	0,99	0,65	- 0,34
Septembre	1,35	1,79	+ 0,44	1,21	0,79	- 0,42	0,69	0,69	...
Octobre	1,60	1,86	+ 0,26	1,53	1,08	- 0,45	0,88	0,89	+ 0,01
Novembre	1,59	1,63	+ 0,04	1,53	0,84	- 0,69	1,01	0,81	- 0,20
Décembre	1,86	1,44	- 0,42	1,32	0,83	- 0,49	1,20	0,66	- 0,54
1962 Janvier	1,90	2,08	+ 0,18	1,37	0,89	- 0,48	1,28	0,89	- 0,39
Février	1,65	1,77	+ 0,12	1,38	0,79	- 0,59	0,98	0,72	- 0,26
Mars	1,88	1,97	+ 0,09	1,70	0,89	- 0,81	1,33	0,87	- 0,46
Avril	2,03	1,98	- 0,05	1,44	0,82	- 0,62	1,16	0,65	- 0,51
Mai	1,91	1,86	- 0,05	1,68	0,85	- 0,83	1,52	0,64	- 0,88
Juin		1,66			0,98			0,69	

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1953	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1960 4 ^e trimestre	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 ^{er} trimestre	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 ^e trimestre	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
3 ^e trimestre	0,67	0,69	+ 0,02	0,97	0,19	- 0,78	0,61	0,52	- 0,09
4 ^e trimestre	0,71	0,72	+ 0,01	0,92	0,20	- 0,72	0,71	0,57	- 0,14
1962 1 ^{er} trimestre	0,71	0,67	- 0,04	0,69	0,26	- 0,43	0,51	0,54	+ 0,03
2 ^e trimestre		0,59			0,22			0,57	
1961 Juin	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11
Août	0,64	0,65	+ 0,01	0,58	0,19	- 0,39	0,54	0,50	- 0,04
Septembre	0,64	0,77	+ 0,13	1,23	0,17	- 1,06	0,65	0,62	- 0,03
Octobre	0,79	0,73	- 0,06	0,96	0,18	- 0,78	0,72	0,47	- 0,25
Novembre	0,69	0,88	+ 0,19	0,91	0,23	- 0,68	0,66	0,57	- 0,09
Décembre	0,68	0,56	- 0,12	0,76	0,18	- 0,58	0,65	0,66	+ 0,01
1962 Janvier	0,71	0,87	+ 0,16	0,62	0,29	- 0,33	0,58	0,53	- 0,05
Février	0,63	0,53	- 0,10	0,60	0,23	- 0,37	0,41	0,57	+ 0,16
Mars	0,79	0,60	- 0,19	0,78	0,25	- 0,53	0,55	0,51	- 0,04
Avril	0,72	0,52	- 0,20	0,76	0,21	- 0,55	0,45	0,48	+ 0,03
Mai	0,97	0,65	- 0,32	1,03	0,22	- 0,81	0,49	0,61	+ 0,12
Juin		0,60			0,22			0,63	

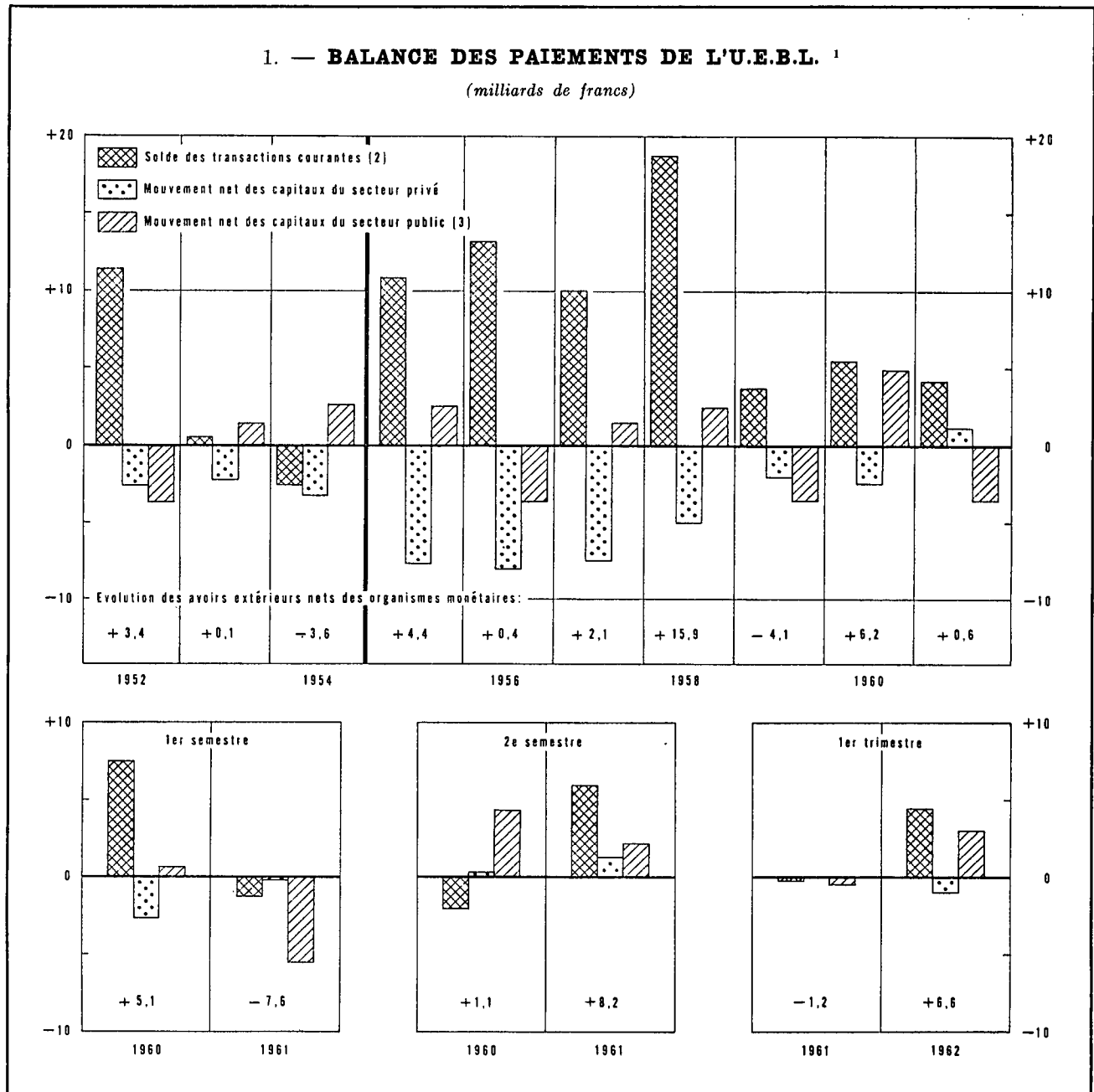
1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — *cf.* N. B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paratatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS *
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,7
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,9
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,4
10. Transferts de l'Etat	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,6
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁵	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4,0	- 3,2
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,9	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées ¹	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX 2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3) ; pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois ; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ¹**

Chiffres trimestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1961				1962			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre <i>p</i>	2e trimestre <i>p</i>		
1. Transactions sur biens et services et transferts privés	- 0,6	- 1,7	+ 2,1	+ 3,8	+ 4,3	+ 0,1		
2. Transferts de l'Etat	- 0,8		
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	- 0,4	- 5,2	- 0,2	+ 2,2	+ 2,9	- 4,3		
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme recensé	- 0,3	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 1,2	+ 0,9		
4.2 Autres	- 0,2	- 0,5	+ 0,8	+ 1,7	+ 0,7	+ 0,4		
5. Erreurs et omissions	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,5	- 0,5	- 0,1	+ 0,3		
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	- 1,2	- 6,4	+ 2,2	+ 6,0	+ 6,6	- 2,6		

¹ Certains chiffres du présent tableau diffèrent de ceux qui ont figuré dans ce tableau jusqu'au numéro de juin 1962 et de ceux qui figurent au tableau IX 1. La différence la plus importante est que les opérations non déterminées (rubrique D du tableau IX 1 et antérieurement rubrique 5 du présent tableau) ont été reclassées sous la rubrique 1 « Transactions sur biens et services » et sous la rubrique 4.2 « Mouvement des autres capitaux : Autres ». Cette nouvelle classification, plus précise que l'ancienne, sera désormais utilisée dans les balances des paiements qui seront publiées pour les années 1962 et ultérieures, avec des chiffres comparables pour 1961.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXVII^e année, vol. I, n° 5, page 486 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1961 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lire italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1957	50,24	{ 14,27 ¹ 11,89 ²	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 ⁴	52,396 ⁴	174,02	193,10
1958	49,89	11,84 ³	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	{ 13,19 ⁵ 13,85 ⁶	11,54	{ 11,95 ⁵ 12,51 ⁶	8,03	9,65	6,98	7,22	{ 50,469 ⁷ 48,153 ⁸	{ 50,468 ⁷ 48,149 ⁸	174,21	192,32
1961 3 ^e trimestre	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
1961 4 ^e trimestre	49,78	10,14	140,03	13,82	11,52	12,45	8,02	9,63	6,99	7,23	48,034	48,031	174,56	192,78
1962 1 ^{er} trimestre	49,78	10,16	140,05	13,78	11,50	12,45	8,02	9,65	6,99	7,23	47,507	47,506	174,57	192,73
1962 2 ^e trimestre	49,77	10,16	139,92	13,84	11,50	12,45	8,02	9,67	6,98	7,22	46,355	46,354	174,49	192,88
1961 Août	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
1961 Septembre	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96
1961 Octobre	49,78	10,13	140,13	13,80	11,52	12,45	8,02	9,63	7,00	7,23	48,313	48,311	174,66	192,76
1961 Novembre	49,78	10,14	140,11	13,82	11,52	12,44	8,02	9,63	6,99	7,23	48,055	48,051	174,66	192,77
1961 Décembre	49,78	10,16	139,85	13,83	11,53	12,45	8,02	9,63	6,99	7,24	47,735	47,730	174,35	192,82
1962 Janvier	49,78	10,16	139,91	13,81	11,53	12,46	8,02	9,63	6,98	7,23	47,630	47,626	174,40	192,68
1962 Février	49,78	10,16	140,10	13,76	11,51	12,45	8,02	9,65	6,99	7,23	47,462	47,461	174,63	192,70
1962 Mars	49,78	10,16	140,13	13,78	11,47	12,45	8,02	9,66	6,99	7,24	47,430	47,430	174,69	192,80
1962 Avril	49,79	10,16	140,10	13,83	11,46	12,45	8,02	9,67	6,99	7,23	47,419	47,418	174,69	192,93
1962 Mai	49,77	10,16	139,95	13,85	11,50	12,45	8,02	9,67	6,98	7,22	45,924	45,921	174,53	192,86
1962 Juin	49,75	10,15	139,71	13,84	11,53	12,46	8,02	9,67	6,97	7,22	45,723	45,722	174,24	192,84
1962 Juillet	49,74	10,15	139,59	13,84	11,52	12,48	8,01	9,66	6,97	7,20	46,078	46,077	174,06	192,76
1962 Août	49,73	10,15	139,44	13,80	11,51	12,44	8,01	9,66	6,96	7,19	46,138	46,136	173,88	192,74

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957. — ² Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958. — ⁴ Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957. — ⁵ Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — ⁶ Moyenne du 8 mars au 31 décembre 1961. — ⁷ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — ⁸ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 31 août 1962

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis ¹	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur ⁴	vendeur ⁵	pour :
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C.dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1925	7,3459	1 C.dan.
France	4,93706 NF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 NF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,500	- 0,500	—	—	—
Islande	43,— C. isl	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C.nor.
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— L.t.	+ 0,500	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

¹ Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

² Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

³ Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

⁴ (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

⁵ (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (8) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde		Emprunts consolidés intérieurs	Dette flottante intérieure	Emprunts consolidés et dette flottante extérieures	Fonds de tiers	Encaisse (augmentation — diminution +)
	(1)	(2)	(8) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (5) - (4)						
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
9 prem. mois	95,8	88,2	- 7,6	9,1	0,2	- 8,9	-16,5	+ 7,2	+ 6,1	+ 4,1	- 1,6	+ 0,7
1962 3 prem. mois	37,6	30,9	- 6,7	3,3	0,1	- 3,2	- 9,9	+ 7,2	+ 4,1	- 1,8	- 0,7	+ 1,1
1961 Avril	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4
Juin	11,2	11,4	+ 0,2	1,0	0,1	- 0,9	- 0,7	+ 6,8	- 6,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2
Juillet	10,9	13,0	+ 2,1	0,8	...	- 0,8	+ 1,3	...	- 0,9	- 0,2	- 0,2	...
Août	7,8	8,4	+ 0,6	1,1	...	- 1,1	- 0,5	...	+ 2,0	- 1,3	...	- 0,2
Septembre	10,3	8,6	- 1,7	1,0	...	- 1,0	- 2,7	...	+ 1,9	- 0,1	+ 0,8	+ 0,6
Octobre	10,2	10,2	...	1,2	0,1	- 1,1	- 1,1	+ 5,8	- 1,8	- 0,1	- 2,7	- 0,1
Novembre	8,7	9,6	+ 0,9	2,0	...	- 2,0	- 1,1	...	+ 1,8	- 0,3	- 0,2	- 0,2
Décembre	11,3	12,4	+ 1,1	2,3	0,1	- 2,2	- 1,1	...	- 0,7	- 0,2	+ 2,0	...
1962 Janvier	13,6	12,2	- 1,4	0,8	...	- 0,8	- 2,2	...	+ 4,8	- 0,5	- 1,0	- 1,1
Février	11,3	9,0	- 2,3	1,5	...	- 1,5	- 3,8	+ 7,2	- 2,8	- 0,9	- 0,5	+ 0,8
Mars	12,7	9,7	- 3,0	0,9	...	- 0,9	- 3,9	...	+ 2,1	- 0,4	+ 0,8	+ 1,4
Avril	10,5	9,3	- 1,2	1,1	...	- 1,1	- 2,3	...	+ 6,4	- 1,6	- 1,6	- 0,9

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

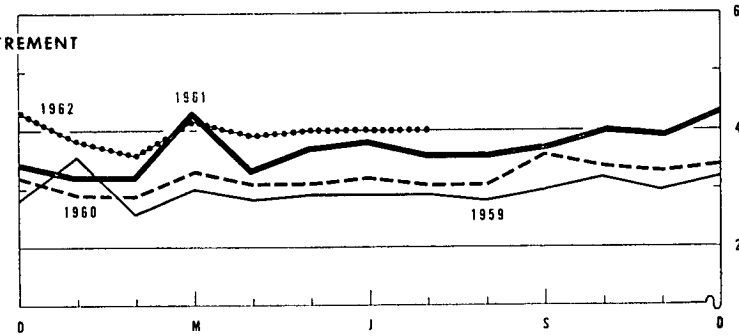
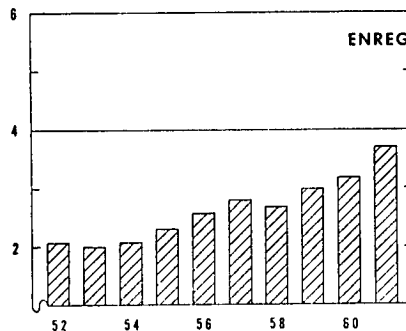
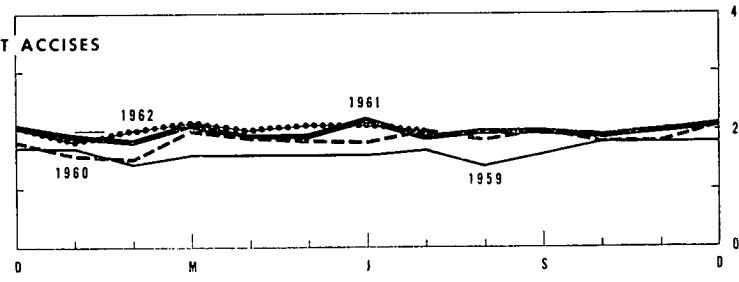
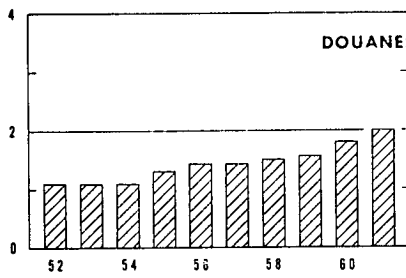
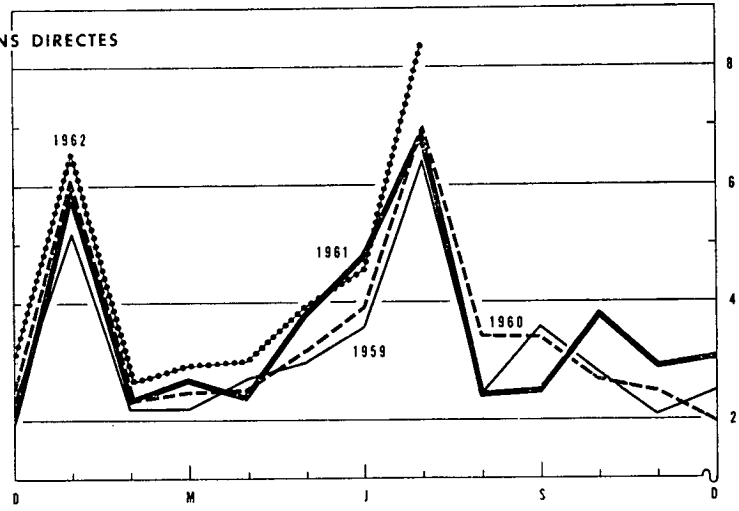
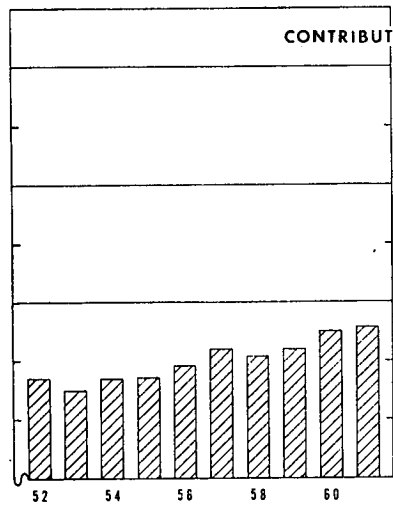
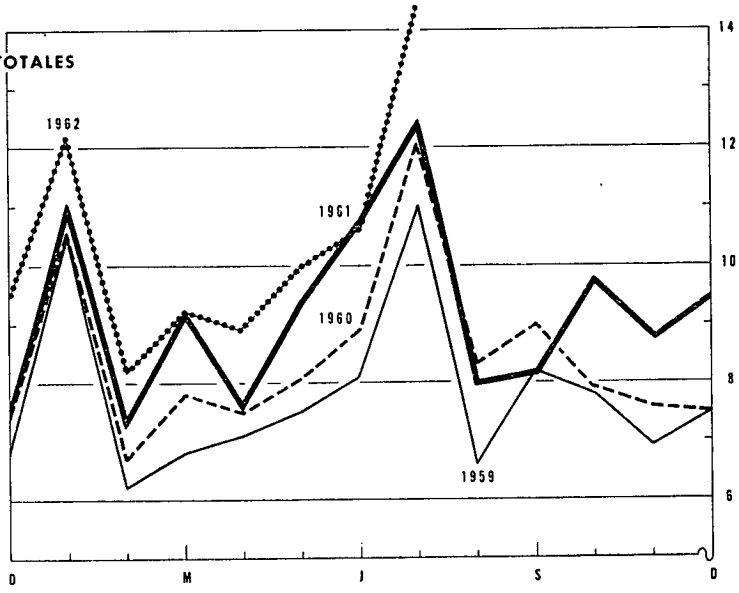
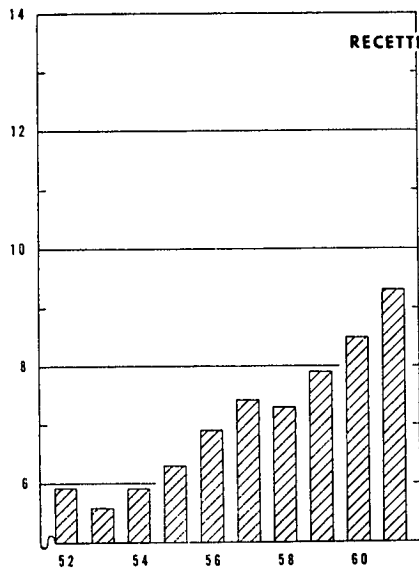
Moyennes mensuelles	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1960 6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1962 3 premiers mois	4,0	2,0	3,9	9,9	0,38
6 premiers mois	3,9	2,0	3,9	9,8	0,25
1961 Juillet	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août	2,4	2,0	3,6	8,0	...
Septembre	2,5	2,0	3,7	8,2	0,01
Octobre	3,8	1,9	4,0	9,7	0,05
Novembre	2,9	2,0	3,9	8,8	0,04
Décembre	3,1	2,1	4,3	9,5	0,08
1962 Janvier	6,6	1,8	3,8	12,2	1,08
Février	2,6	2,0	3,6	8,2	0,01
Mars	2,9	2,1	4,2	9,2	0,05
Avril	3,0	2,0	3,9	8,9	0,10
Mai	3,9	2,1	4,0	10,0	0,03
Juin	4,6	2,1	4,0	10,7	0,23
Juillet	8,4	2,0	4,0	14,4	4,86

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1961 6 premiers mois	16,5	+ 0,7	11,3	+ 0,8	21,4	- 1,3	49,2	+ 0,2	
1962 6 premiers mois	17,5	+ 0,1	11,7	+ 0,1	23,5	- 0,6	52,7	- 0,4	
Exercice 1961	1961 Juillet	6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0
	Août	2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1
	Septembre	2,5	- 0,1	2,0	...	3,7	- 0,4	8,2	- 0,5
	Octobre	3,8	...	1,9	...	4,0	- 0,2	9,7	- 0,2
	Novembre	2,9	- 0,4	2,0	+ 0,2	3,9	...	8,8	- 0,2
	Décembre	3,1	- 0,1	2,1	...	4,3	+ 0,2	9,5	+ 0,1
1962	1962 Janvier	4,1	- 0,4	0,4	4,5	- 0,4
	Février	1,1	- 0,1	1,1	- 0,1
	Mars	0,9	0,9	+ 0,1
Ex. 1962	1962 Janvier	2,5	...	1,4	...	3,8	- 0,1	7,7	- 0,1
	Février	1,5	...	2,0	+ 0,2	3,6	- 0,1	7,1	+ 0,1
	Mars	2,0	- 0,1	2,1	- 0,1	4,2	- 0,1	8,3	- 0,3
	Avril	3,0	+ 0,1	2,0	...	3,9	- 0,2	8,9	- 0,1
	Mai	3,9	...	2,1	+ 0,1	4,0	- 0,1	10,0	...
	Juin	4,6	+ 0,1	2,1	...	4,0	- 0,1	10,7	...
	Juillet	8,4	+ 0,2	2,0	- 0,1	4,0	+ 0,1	14,4	+ 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1961 ²		Exercice 1961 : juillet 1961		Exercice 1962 : juillet 1962	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	44,0	45,4	6,9	7,7	8,4	8,2
contribution foncière	0,5	0,5	0,1	0,1
taxe mobilière	4,3	3,9	0,4	0,3	0,5	0,4
taxe professionnelle ³	28,5	29,6	5,7	6,4	6,8	6,8
impôt complémentaire personnel ...	4,8	4,7	0,2	0,2	0,4	0,5
contribution nationale de crise ...	2,4	2,2	0,2	0,2	0,2	0,1
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	2,9	2,8	0,2	0,2	0,3	0,2
divers ⁴	0,6	1,7	0,1	0,3	0,2	0,2
II. Douanes et accises	23,8	22,7	1,9	2,0	2,0	2,1
dont : douanes	6,5	5,9	0,5	0,5	0,5	0,5
accises	16,2	16,6	1,3	1,5	1,4	1,5
taxes spéciales de consommat.	0,8		0,1		0,1	
III. Enregistrement	44,6	46,5	3,6	3,7	4,0	3,9
dont : enregistrement	4,4	4,0	0,3	0,3	0,4	0,4
successions	2,4	2,0	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	37,3	40,1	3,1	3,2	3,3	3,3
Total ...	112,4	114,6	12,4	13,4	14,4	14,2
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 2,2		- 1,0		+ 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² L'exercice 1961 commencé le 1er janvier 1961 a été clôturé le 31 mars 1962.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVI^e année, vol. II, no 5, novembre 1961 : « Les budgets de 1961 et 1962 ».

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1955 Septembre	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
1955 Décembre	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
1956 Juin	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
1956 Septembre	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
1956 Décembre	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1
1957 Mars	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
1957 Juin	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
1957 Septembre	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
1958 Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
1958 Septembre 4	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
1958 Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
1959 Juin	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
1959 Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
1959 Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
1960 Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
1960 Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
1960 Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,0	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
1961 Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
1961 Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	+ 6,3	- 7,2
1961 Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	+ 6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	p 84,6	p 147,2	3,2	p 6,4	p 156,8	61,7	73,9	- 9,1	p + 6,3	p - 8,2
1962 Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	p 82,4	p 151,8	4,4	p 7,1	p 163,3	63,5	78,1	- 9,8	p + 7,4	p - 6,0

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; « Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIVe année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXXe année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIIIe année, vol. II, no 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DÉPÔTS**

(Milliards de francs)

Actif

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	28 février 1962	31 mars 1962	30 avril 1962	31 mai 1962	30 juin 1962	31 juillet 1962	31 mars 1962	30 juin 1962	31 mars 1962	30 juin 1962	31 mars 1962	30 juin 1962
A. Créances sur l'étranger :												
1. Or	64,6	64,9	65,7	65,9	66,8	66,8	—	—	—	—	64,9	66,8
2. Participation au F.M.I.	7,2	7,2	6,5	6,5	7,5	6,7	—	—	—	—	7,2	7,5
3. Actions et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	p 1,3	p 1,3	p 1,4	p 1,4
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	...	0,3	0,5	1,0	2,3	3,5	0,4	0,2	2,2	2,1	2,9	4,6
5. Créance sur l'U.E.P. 2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	—	—	—	—	0,4	0,3
6. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles ...	17,9	18,2	15,2	15,9	13,4	14,8	—	—	15,9	n.d.	34,1	n.d.
b) autres 3	0,1	—	—	2,3	n.d.	2,3	n.d.
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	p 0,4	n.d.	p 0,4	n.d.
Total des créances sur l'étranger .	90,2	91,1	88,3	89,7	90,4	92,3	0,4	0,2	p 22,1	p 21,2	p 113,6	p 111,8
dont : à vue 4	82,9	83,5	81,3	82,1	80,5	82,0	—	—	p 13,4	p 12,9	p 96,9	p 93,4
autres 5	7,3	7,6	7,0	7,6	9,9	10,3	0,4	0,2	p 8,7	p 8,3	p 16,7	p 18,4
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :												
1. Pièces et billets	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	...	0,1	2,2	2,3	2,8	2,9
2. Autres :												
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	2,5	0,1	2,5	0,1
b) sur les organismes publics	0,8	1,0	0,8	1,0
c) sur les banques de dépôts	3,4	3,2	3,4	3,2
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :												
1. Sur l'Etat :												
a) à un an au plus	4,0	6,3	8,6	7,5	8,1	7,2	34,9	36,6	p 39,0	p 39,4	p 80,2	p 84,1
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	5,2	5,2	p 22,9	p 23,6	p 30,4	p 31,1
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	—	—	p 2,7	p 2,5	p 36,7	p 36,5
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :												
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	2,6	2,5	—	—	2,6	2,5
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	p 2,5	p 3,3	p 2,9	p 3,7
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	p 0,9	p 0,9	p 0,9	p 0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :												
a) acceptations	0,2	0,5	3,7	4,1	3,9	4,6
b) effets commerciaux	2,2	2,0	1,8	1,8	1,7	1,6	...	0,2	25,1	25,4	27,1	27,3
c) avances	0,6	0,6	30,0	31,1	30,6	31,7
d) obligations :												
— généralement accessibles au public	0,1	—	—	p 2,3	p 2,9	p 2,3	p 2,9
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	p 1,0	p 1,0	p 1,0	p 1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :												
a) à un an au plus	—	—
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	—	—	p 7,0	p 6,9	p 7,0	p 6,9
— autres	—	—	—	—	—	—	0,2	0,1	p 0,4	p 0,5	p 0,6	p 0,6
D. Autres	27,1	27,1	25,4	25,3	23,6	24,3	4,8	4,6	p 33,3	p 38,2	p 65,2	p 66,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	160,5	163,6	161,1	161,3	160,8	162,4	49,1	50,8	201,8	207,6	414,5	419,2

1 Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés sur les passifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.
3 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

4 B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.
5 B.N.B. : total des rubriques A2, 8 et 4.

6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DÉPÔTS**

(Milliards de francs)

Passif

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires ¹		Banques de dépôts		Total	
	28 février 1962	31 mars 1962	30 avril 1962	31 mai 1962	30 juin 1962	31 juillet 1962	31 mars 1962	30 juin 1962	31 mars 1962	30 juin 1962	31 mars 1962	30 juin 1962
A. Engagements envers l'étranger :												
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles	—	—	15,6	n.d.	15,6	n.d.
b) autres ²	0,5	0,4	0,5	0,4	0,6	0,5	2,0	2,0	11,3p	n.d.	13,7p	n.d.
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,6p	n.d.	-0,6p	n.d.
Total des engagements envers l'étranger	0,7	0,6	0,7	0,6	0,8	0,7	2,0	2,0	26,3p	26,6p	28,9p	29,4p
dont : à vue	0,7	0,6	0,7	0,6	0,8	0,7	2,0	2,0	23,8p	24,1p	26,4p	26,9p
autres	—	—	—	—	—	—	—	—	2,5p	2,5p	2,5p	2,5p
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :												
1. Pièces et billets ³	2,4	2,3	2,5	2,6	2,4	2,5p	0,5	0,5	—	—	2,8	2,9
2. Autres :												
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	0,1	2,5	0,1	0,1	0,1	0,1p	0,8	1,0	3,4	3,1	6,7	4,2
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :												
1. Monnaie fiduciaire ⁴	124,4	125,5	126,9	127,3	129,7	130,7p	5,5	5,6	—	—	131,0	135,3
2. Monnaie scripturale :												
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4p	29,3	30,6	66,1	68,3	95,8	99,3
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	9,6	10,4	—	—	9,6	10,4
3. Liquidités quasi monétaires :												
a) détenues par les entreprises et particuliers :												
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	30,6	30,5	30,6	30,5
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	16,9	17,4	16,9	17,4
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	8,2	7,9	8,2	7,8
b) détenues par le Trésor	0,1	—	—	—	—	0,1	...
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	9,1	9,8	9,1	9,8
5. Autres :												
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	0,2	—	1,1	0,2	1,3	0,2
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	32,4	32,2	30,5	30,3	27,4	28,0p	1,2	0,7	40,1p	43,8	73,5p	71,9p
TOTAL DU PASSIF ...	160,5	163,6	161,1	161,3	160,8	162,4	49,1	50,8	201,8	207,6	414,5	419,2

1 Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D « Autres ».

2 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

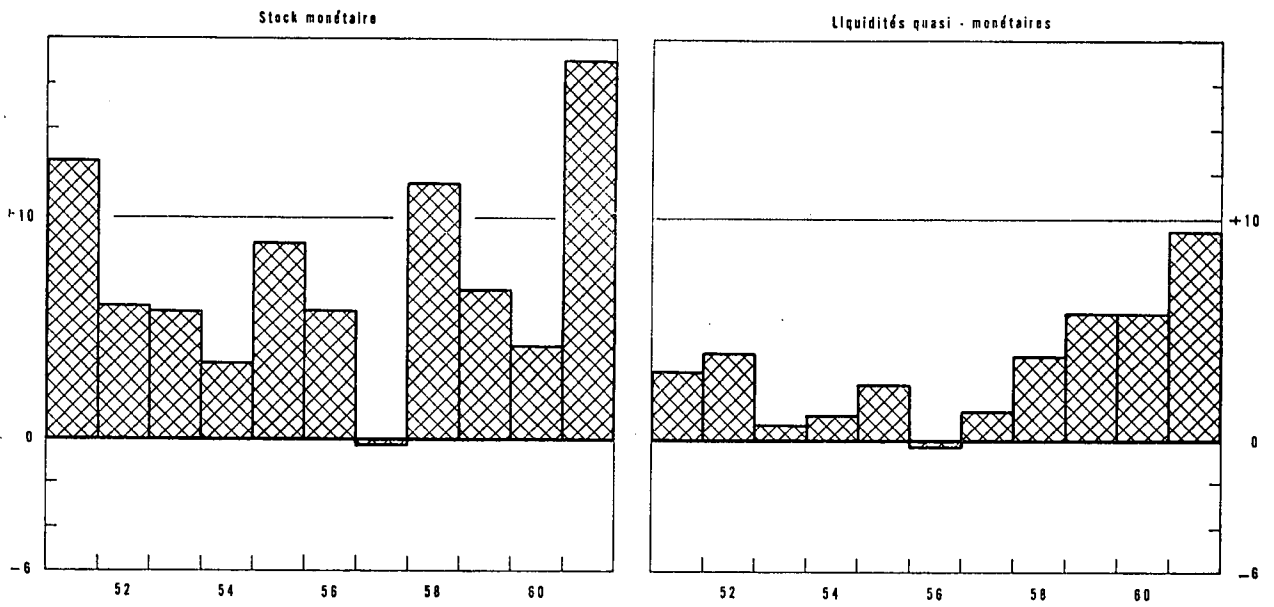
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a ou D « Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

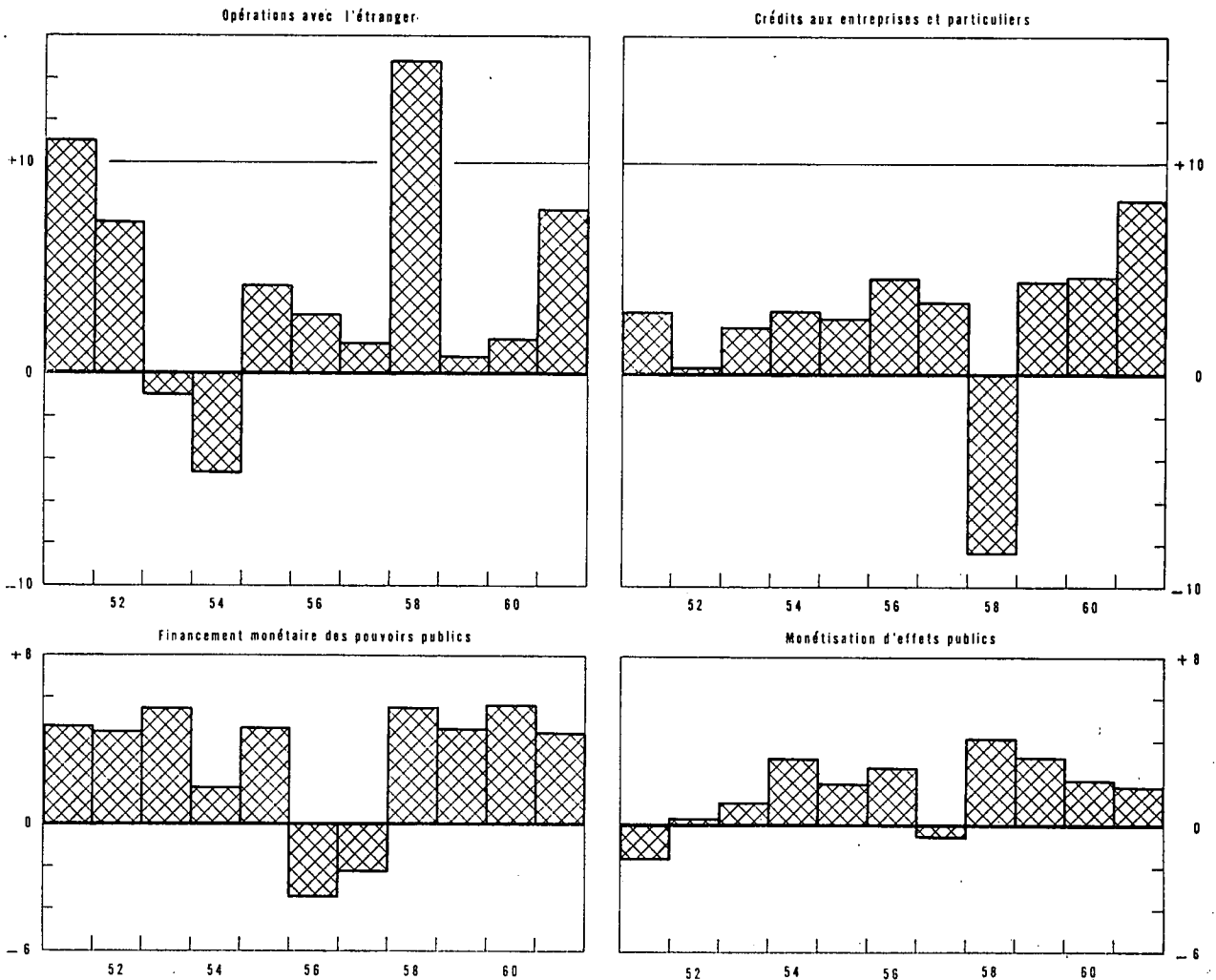
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITÉS QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITÉS



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (18)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+11,5	+ 3,8	+15,3	+14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,7	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 ¹	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 ¹	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+10,5 ¹	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,2	- 3,5
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 ¹	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7
3 ^e trimestre	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 ¹	+ 4,3	+ 3,6	- 1,3	- 0,4	+ 0,4	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,9	+ 1,9	+10,6 ¹	+ 5,3	- 6,2	+ 0,9	+ 2,4	+ 0,1	+ 0,6	+ 6,6	- 0,2	+ 0,6	+ 0,5
Total ...	+17,0	+ 9,3	+25,8 ¹	+ 7,8	+ 8,6	- 6,3	+ 2,0	+ 1,5	+ 0,4	+ 8,2	- 1,0	+ 2,5	+ 2,1
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	p+ 3,8	p- 1,9	p+ 2,6	p+ 0,2	p+ 1,1	p- 0,6	+ 0,5	- 0,5	p- 1,0	p- 1,1
2 ^e trimestre	+ 8,7	+ 0,1	+ 8,8	p+ 1,5	p+ 4,5	p- 3,6	p ...	p+ 0,6	p+ 0,5	+ 1,8	- 0,7	p+ 1,6	p+ 2,6

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

¹ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois d'autre part.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1952 Juin	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Mai	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9	225,4	57,0
Août	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0
Septembre	5,9	125,9	129,2	9,7	0,4	27,0	62,3 ⁴	89,7	99,4	228,6	56,5
Octobre	5,9	125,9	128,9	8,4	0,4	27,8	62,8 ⁴	91,0	99,4	228,3	56,5
Novembre	5,9	125,6	128,7	8,3	0,4	27,2	64,7	92,3	100,6	229,3	56,1
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Janvier	6,0	125,7	128,8	7,9	0,5	29,0	64,9	94,4	102,3	231,1	55,7
Février	6,0	126,8	129,8	8,1	0,5	28,8	64,5	93,8	101,9	231,7	56,0
Mars	6,0	127,9	131,0	9,5	0,4	27,8	67,6	95,8	105,3	236,3	55,4
Avril	6,0	129,5	132,5	7,7	0,4	29,3	66,6	96,3	104,0	236,5	56,0
Mai	6,0	130,0	132,9	8,9	0,4	29,0	69,1	98,5	107,4	240,3	55,3
Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Juillet	6,1	133,2	136,2	9,8	0,4	30,5	p67,6	p98,5	p108,3	p244,5	55,7

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en octobre 1961. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août-septembre 1960, de novembre 1960 à février 1961 et septembre-octobre 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (8)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5	Avoirs extérieurs nets suivant la balance de l'U.E.B.L. 6
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1952 Année	51,6	- 1,2	50,4	+ 1,1	+ 2,8	+ 3,9	- 3,2	...	+ 7,1	- 0,5	+ 3,4
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 ^{er} trimestre	59,2	- 1,7	57,5	+ 2,0	+ 0,6	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 ^e trimestre	59,8	- 1,3	58,5	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 ^e trimestre	59,6	- 3,2	56,4	- 0,2	- 1,7	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 ^e trimestre	57,8	- 3,8	54,0	- 1,8	- 0,5	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
				+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 ^{er} trimestre	54,3	- 3,9	50,4	- 3,5	+ 0,2	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 ^e trimestre	54,1	- 2,6	51,5	- 0,2	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 ^e trimestre	55,5	- 6,2	49,3	+ 1,4	- 3,5	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 ^e trimestre	58,4	- 2,3	56,1	+ 2,9	+ 3,3	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
				+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre	60,9	- 0,7	60,2	+ 2,5	+ 1,8	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre	67,5	- 1,3	66,2	+ 6,6	- 0,7	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre	72,3	- 2,2	70,1	+ 4,8	- 1,2	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre	75,5	- 3,4	72,1	+ 3,2	- 0,7	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
				+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 ^{er} trimestre	70,6	- 0,3	70,3	- 4,9	+ 2,9	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre	74,7 7 ⁸	- 3,5	71,2 7 ⁸	- 1,6 7 ⁸	+ 0,9	- 0,7 7 ⁸	+ 0,3	- 0,7 8	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	72,3 7	- 1,6	70,7 7	- 2,5 7	+ 1,9	- 0,6 7	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,1 7 ⁸	+ 2,0	- 4,1 7 ⁸	- 4,0	- 0,8 8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre	69,7	- 2,5 9	67,2 9	- 6,6	+ 0,3 9	- 6,3 9	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	80,5	- 5,5 9	75,0 9	+10,8	+ 3,4 9	+ 7,4 9	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,3	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,6 9	+ 4,6 9	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	79,7	- 6,4 9	73,3 9	- 0,8	- 1,2 9	- 2,0 9	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 ^e trimestre	82,6	-14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre	86,0	-15,1 9	70,9 9	+ 3,4	- 0,4 9	+ 3,0 9	- 1,3	...	+ 4,3	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre	92,7	-14,9 9	77,8 9	+ 6,7	- 0,4 9	+ 6,3 9	+ 0,9	+ 0,1	+ 5,3	- 0,3	+ 6,0
				+12,2	-10,6 9	+ 1,6 9	- 6,3	+ 0,1	+ 7,8	- 1,0	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	p- 5,9	p84,6	- 2,2	p+ 8,9	p+ 6,7	p+ 2,6	+ 0,3	p+ 3,8	- 0,1	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	p- 7,2	p82,4	- 0,9	p- 1,2	p- 2,1	p- 3,6	...	p+ 1,5		

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 3.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 2^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Eco- nomique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeu- bles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 9 avril	1962 9 juillet	1961 7 août	1962 6 août	1961 4 septembre	1962 10 septembre
ACTIF									
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	65.904	66.754	54.175	66.760	57.549	67.039
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	17.885	14.078	25.705	14.825	19.334	14.192
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	7.846	6.311	4.740	6.211	4.467	5.606
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	371	332	2.396	298	701	294
b) A.M.E.	10	40	40	20	15	60
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	7.239	7.488	4.388	6.738	7.388	6.738
d) autres accords	9
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	16.166	13.435	21.370	14.433	18.157	14.009
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	1.974	4.431	2.776	3.903	1.784	1.854
Avances sur nantissement	102	51	74	39	109	155	61	117	642
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor	8.215	6.040	6.515	5.690	8.815	5.690	8.215	9.365	9.590
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat
c) autres effets publics belges
Monnaies divisionnaires et d'appoint	645	617	490	524	436	577	426	582	434
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	2	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.627	2.568	2.627	2.561	2.627
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.539	1.539	1.519	1.539	1.519	1.539
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.217	1.231	1.133	1.230	1.129	1.224
Divers	515	698	544	726	857	774	1.396	762	1.008
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	163.759	162.485	162.017	162.684	159.431	160.858
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.737	1.264	1.241	1.147	1.118	966
PASSIF									
Billets en circulation	118.925	124.091	129.078	128.023	133.468	125.291	133.416	125.372	132.383
Comptes courants :									
Trésor public									
compte ordinaire ...	7	24	1	19	20	11	16	9	17
taxe exceptionnelle de conjunct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	25	25	113	24	113	24
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	377	307	313	382	566	328
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	6.437	3.868	4.823	2.943	5.606	3.095
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E.	344	249	200	146	94	537	128	172	132
b) autres accords	224	263	365	193	168	157	268	201	356
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	138.452	135.220	137.950	131.245	137.177	132.039	136.335
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	24.037	19.763	26.031	20.655	22.603	19.620
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.217	1.231	1.133	1.230	1.129	1.224
Divers	767	938	1.007	658	914	1.039	995	1.091	1.052
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.227	2.227	2.169	2.227	2.169	2.227
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	163.759	162.485	162.017	162.684	159.431	160.858
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.737	1.264	1.241	1.147	1.118	966

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 30 juin	1962 30 juin	1961 31 juillet	1962 31 juillet
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	6.031	5.972	5.933	7.533	3.142	3.232	3.410	3.443
Prêts au jour le jour	1.415	1.013	1.277	1.214	1.646	1.410	2.623	1.038
Banquiers	4.393	6.696	8.103	10.782	10.706	10.343	10.628	11.084
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.005	2.345	3.236	4.287	3.836	4.660	4.001	4.219
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.745	5.205	6.017	6.742	6.571	7.722	5.545	6.641
Portefeuille-effets	51.103	52.469	55.155	66.088	63.361	71.508	62.890	69.233
a) Portefeuille commercial ²	18.353	18.128	21.528	25.875	22.690	30.707	22.827	30.057
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	19.228	20.709	20.496	27.294	25.834	25.109	24.482	23.205
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	13.522	13.632	13.131	12.919	14.837	15.692	15.581	15.971
Reportis et avances sur titres	1.222	1.364	1.168	1.237	1.174	1.201	1.133	1.207
Débiteurs par acceptations	10.637	11.944	12.682	14.318	12.720	16.764	12.508	16.570
Débiteurs divers	20.863	22.792	26.064	30.726	28.114	32.504	28.467	33.989
Portefeuille-titres	29.276	34.988	39.274	53.444	52.189	54.615	53.305	54.684
a) Valeurs de la réserve légale	340	366	401	429	425	468	425	468
b) Fonds publics belges	26.575	32.021	36.199	50.094	48.943	51.048	50.048	51.290
c) Fonds publics étrangers	67	231	275	473	453	311	459	303
d) Actions de banques	1.196	1.340	1.291	1.261	1.232	1.265	1.234	1.267
e) Autres titres	1.098	1.030	1.108	1.187	1.136	1.523	1.139	1.356
Divers	1.060	1.730	1.570	1.552	1.723	1.614	1.688	1.709
Capital non versé	6	7	7	9	7	9	7	9
Total disponible et réalisable ...	131.756	146.525	160.486	197.932	185.189	205.582	186.205	203.826
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	23	23	20	19	22	17	22	17
Immeubles	1.082	1.126	1.190	1.251	1.213	1.280	1.221	1.287
Participation dans les filiales immobil.	267	257	258	273	273	265	273	265
Créances sur filiales immobilières	355	350	345	278	310	314	307	310
Matériel et mobilier	136	140	153	166	160	185	163	190
Total de l'immobilisé ...	1.863	1.896	1.966	1.987	1.978	2.061	1.986	2.069
Total de l'actif ...	133.619	148.421	162.452	199.919	187.167	207.643	188.191	205.895
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	283	415	330	398	1.277	2.227	302	360
Emprunts au jour le jour	103	644	1.332	2.110	2.853	2.273	2.860	2.669
a) Garantis par des sûretés réelles	—	571	1.247	1.936	2.769	2.186	2.771	2.525
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	73	85	124	84	87	89	144
Banquiers	8.186	8.568	14.208	28.067	25.947	21.846	28.362	21.660
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.770	2.398	3.165	3.911	3.179	3.197	3.263	3.113
Acceptations	10.637	11.945	12.683	14.319	12.721	16.769	12.508	16.571
Autres valeurs à payer à court terme	2.574	2.690	2.382	2.776	2.816	3.822	2.411	3.361
Créditeurs pour effets à l'encaissement	788	889	990	967	1.132	1.091	1.074	1.053
Dépôts et comptes courants	89.494	99.256	103.790	121.118	112.096	128.756	111.565	129.097
a) A vue	57.215	62.077	61.080	66.746	64.965	70.033	63.114	67.705
b) A un mois au plus	3.540	3.319	4.873	6.112	5.356	5.596	5.419	6.187
c) A plus d'un mois	12.223	14.800	19.200	27.902	22.834	31.214	23.950	32.933
d) A plus d'un an	1.281	1.495	956	1.529	1.022	2.135	1.061	2.137
e) A plus de deux ans	2.023	2.097	1.975	2.495	2.165	2.331	2.165	2.377
f) Carnets de dépôts	11.448	13.730	14.115	14.613	14.090	15.659	14.151	15.918
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.764	1.738	1.591	1.721	1.664	1.788	1.705	1.840
Obligations et bons de caisse	6.607	6.891	7.573	8.619	8.179	9.766	8.296	9.996
Montants à libérer sur titres et partic.	641	664	635	615	616	610	610	610
Divers	3.589	4.451	4.940	6.007	5.576	5.541	6.134	5.665
Total de l'exigible ...	124.672	138.811	152.028	188.907	176.392	195.898	177.385	194.155
C. Non exigible :								
Capital	5.202	5.746	6.201	6.520	6.216	6.917	6.351	6.912
Fonds indispon. par prime d'émission ...	193	283	284	292	286	305	286	305
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	343	369	406	428	425	467	425	467
Réserve disponible	3.103	3.106	3.363	3.652	3.740	3.928	3.640	3.929
Provisions	106	106	170	120	108	128	104	127
Total du non exigible ...	8.947	9.610	10.424	11.012	10.775	11.745	10.806	11.740
Total du passif ...	133.619	148.421	162.452	199.919	187.167	207.643	188.191	205.895

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions parastatiques (millions de francs)

1958 31 décembre	5.555	1960 31 décembre	6.547	1961 30 juin	6.486	1962 30 juin	6.278
1959 31 décembre	6.885	1961 31 décembre	6.999	1961 31 juillet	6.586	1962 31 juillet	5.700

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

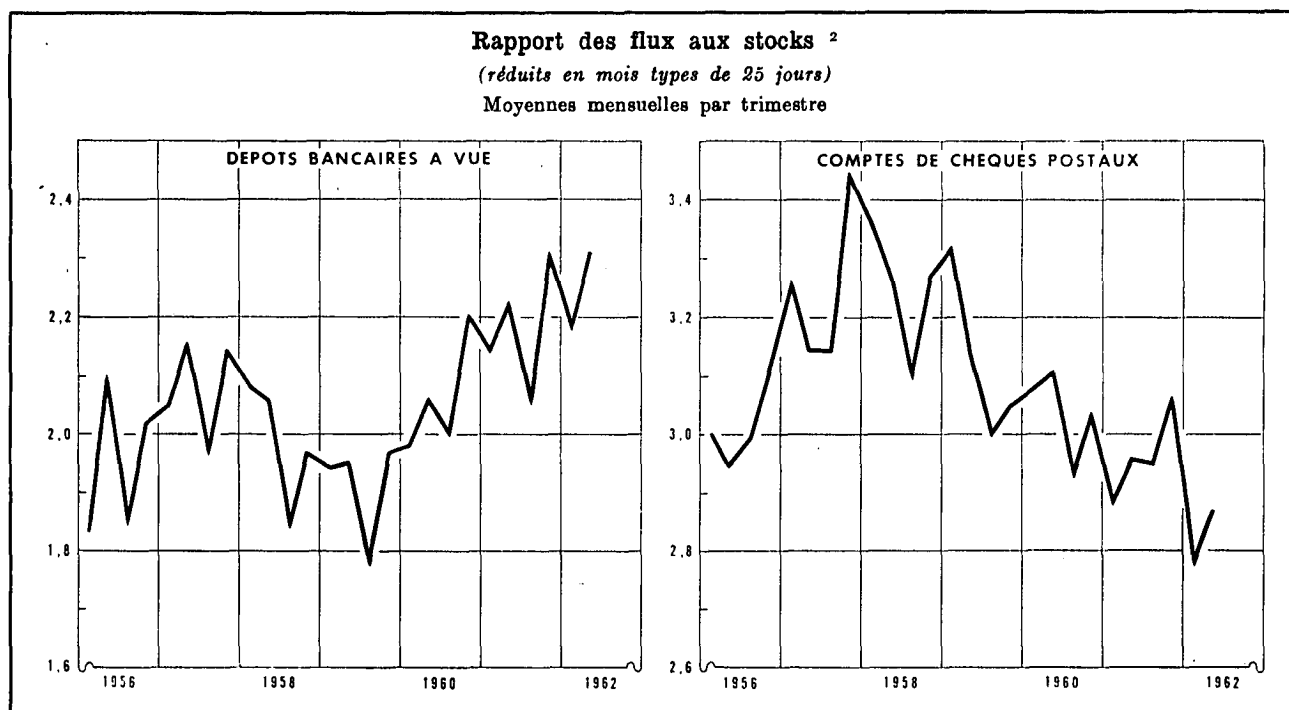
Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières)	Avoirs des particuliers 2 (moyennes journalières)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliards de francs)					
1953	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1960 4 ^e trimestre	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 ^{er} trimestre	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 ^e trimestre	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 ^e trimestre	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
4 ^e trimestre	882	39,7	29,1	47,4	114,2	45,8	114,2	321,5	92
1962 1 ^{er} trimestre	887	42,7	31,5	46,6	114,9	47,4	114,9	323,7	92
2 ^e trimestre	891	43,4	32,1	49,3	115,5	48,6	115,5	328,8	92
1961 Août	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	294,5	92
Octobre	878	40,0	28,6	46,6	115,7	48,1	115,7	326,0	92
Novembre	881	38,7	28,9	44,5	109,5	44,2	109,5	307,7	93
Décembre	882	40,4	29,7	51,2	117,3	45,0	117,3	330,7	92
1962 Janvier	884	44,8	31,2	49,0	122,2	51,4	122,2	344,7	92
Février	886	41,9	31,6	44,7	109,9	45,6	109,9	310,2	93
Mars	887	41,5	31,6	46,1	112,5	45,3	112,5	316,3	92
Avril	888	43,9	32,3	48,3	112,3	49,3	112,3	322,2	92
Mai	890	42,7	31,7	49,8	118,4	48,9	118,4	335,5	92
Juin	891	43,6	32,2	49,7	115,7	47,7	115,7	328,8	92
Juillet	893	47,8	32,3	57,2	134,1	58,8	134,1	384,1	93
Août	896	41,5	31,6	44,3	108,5	46,2	108,5	307,6	92

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ³		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut		avoirs en C.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	
(milliards de francs)						
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1960 4 ^e trimestre	102,1	86,9	189,0	2,22	2,20	3,03
1961 1 ^{er} trimestre	101,0	90,4	191,4	2,17	2,14	2,87
2 ^e trimestre	110,5	94,4	204,9	2,19	2,22	2,96
3 ^e trimestre	100,8	91,0	191,8	2,11	2,06	2,95
4 ^e trimestre	115,2	96,1	211,3	2,29	2,30	3,06
1962 1 ^{er} trimestre	110,1	94,6	204,7	2,24	2,18	2,78
2 ^e trimestre	123,4	99,2	222,6	2,28	2,31	2,87
1961 Juillet	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
Août	99,6	91,8	191,4	2,12	2,04	3,02
Septembre	96,4	86,1	182,5	2,05	1,97	2,81
Octobre	111,0	92,4	203,4	2,35	2,26	2,97
Novembre	114,3	97,4	211,7	2,19	2,29	3,17
Décembre	120,5	98,4	218,9	2,34	2,34	3,04
1962 Janvier	116,3	95,5	211,8	2,37	2,28	2,80
Février	109,2	98,4	207,6	2,10	2,19	2,92
Mars	104,7	89,9	194,6	2,25	2,08	2,61
Avril	121,5	100,6	222,1	2,27	2,36	2,88
Mai	126,9	100,3	227,2	2,36	2,36	2,97
Juin	121,7	96,8	218,5	2,22	2,22	2,75
Juillet	124,0	105,2	229,2	2,30	2,30	2,97

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	10	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	...	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.572	623	2.700	1	...	4.608	72	—
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	...	—
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	...	—
Mars	4.767	85	...	2.683	1.910	6.147	...	—
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	...	—
Mai	5.105	228	...	3.545	2.640	8.163	...	—
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	...	—
Juillet	5.995	70	...	1.188	2.237	5.933	...	—
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	...	—
Septembre ...	6.075	89	1.000	...	103	8.896	...	—
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	...	—
Novembre ...	6.366	...	400	1.312	1.383	6.165	...	—
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961 Janvier	6.617	20	1.200	750	1.802	6.966	...	—
Février	6.434	90	...	2.917	1.932	7.932	...	—
Mars	5.978	10	825	1.644	3.273	8.401	...	—
Avril	6.104	18	1.875	1.086	3.569	9.266	...	—
Mai	6.054	25	2.525	2.150	2.685	10.042	...	—
Juin	6.394	78	825	1.916	4.239	10.043	...	—
Juillet	6.288	9	100	3.131	3.272	9.442	...	—
Août	6.371	4.377	3.410	10.800	...	—
Septembre ...	6.448	6.391	2.267	11.701	...	—
Octobre	6.599	166	150	6.876	2.030	12.511	...	—
Novembre ...	6.613	...	150	8.004	2.169	13.605	...	—
Décembre	6.892	1.086	...	3.200	3.069	10.996	...	—

1 Y compris les opérations à réméré.

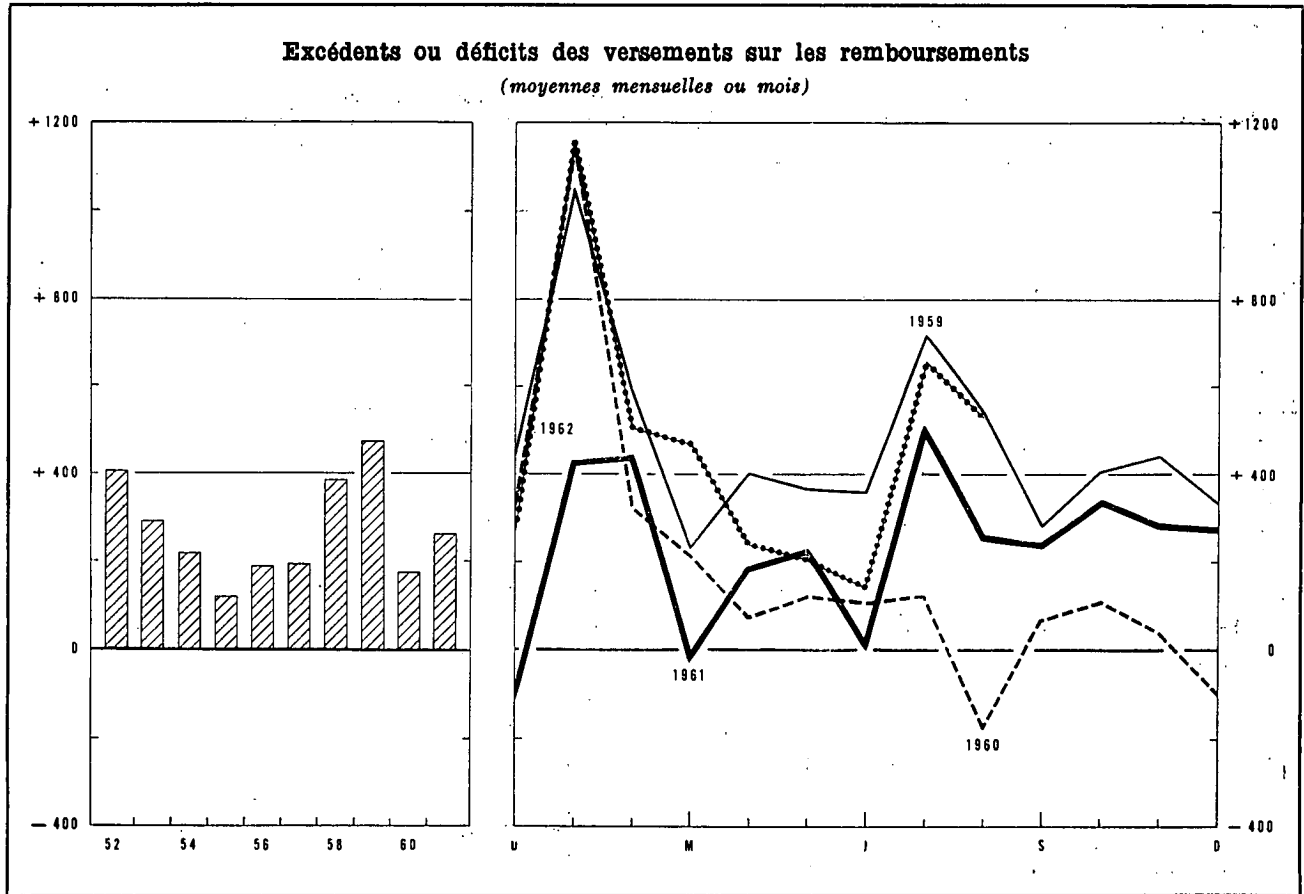
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1952	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.469 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹	
1961	22.799		19.585		3.214		84.633 ¹	
Janvier	1.994	p 2.587	1.561	p 1.431	433	p 1.156	79.320	p 85.789
Février	1.953	p 1.939	1.511	p 1.431	442	p 508	79.762	p 86.297
Mars	1.862	p 2.136	1.879	p 1.671	- 17	p 465	79.745	p 86.762
Avril	1.868	p 1.955	1.679	p 1.711	189	p 244	79.934	p 87.006
Mai	1.911	p 2.003	1.680	p 1.790	231	p 213	80.165	p 87.219
Juin	1.928	p 2.071	1.917	p 1.901	11	p 170	80.176	p 87.389
Juillet	2.120	p 2.359	1.614	p 1.680	506	p 679	80.682	p 88.068
Août	1.758	p 2.100	1.499	p 1.562	259	p 538	80.941	p 88.606
Septembre	1.797		1.546		251		81.192	
Octobre	1.949		1.598		351		81.543	
Novembre	1.680		1.392		288		81.831	
Décembre	1.979		1.709		270		84.633 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Disponible ¹	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,2
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	5,3	6,5	7,6	7,7	9,1	10,8
Avances à l'industrie	—	—	—	2,0	3,3	5,2
Crédit d'exportation	—	—	—	...	0,2	0,4
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,1	0,2	0,4	1,6	1,7	2,4
Certificats de Trésorerie	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3	2,0
Prêts au jour le jour	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1	0,8
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7	21,6
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7	20,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5	17,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7
et communes	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2	1,0
Obligations de sociétés belges	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3	3,8
complémentaires aux prisonniers politiques, et	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la						
guerre	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2
Prêts hypothécaires						
Crédit agricole						
Avances à la Société nationale du Logement, aux						
sociétés agréées et aux communes en vue de la						
construction d'habitations sociales	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2	71,0
Total des placements définitifs ...						

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	52,2	55,9	60,0	66,5	74,3	78,7
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8	3,7
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	56,8	61,1	65,0	71,8	78,5	82,8
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7	3,0
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3	7,9

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

² Comprendrent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7	7,3
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0	11,6
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Obligations de sociétés belges	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5	21,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9
Réserves mathématiques ²	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Total ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9

* La C.G.E.R. publie séparément :

- a) *Depuis 1957* :
- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 10 mars 1905 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie.
 - 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation.
 - 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.
- b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).
- c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 », conçue également selon le principe de la capitalisation.
- 1 Le Fonds des rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- 2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2	3,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3	2,0
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5	6,0
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2	4,6 ¹
Fonds de réserve	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4	1,5

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1960 2 ^e trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 ^e trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 ^e trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 ^{er} trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
2 ^e trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
3 ^e trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3	2,5	19,6	0,5	22,6	6,7	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,9	36,5
4 ^e trimest.	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 1 ^{er} trimest.	24,1	6,7	5,5	36,3	2,2	20,9	0,5	23,6	7,6	0,2	0,1	0,4	0,4	6,6	15,3	38,9
2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5												

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1956	1957	1958	1959	1960	1961
--	------	------	------	------	------	------

ACTIF

Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8	10,5
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2	6,7
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5	13,1
Crédits de restauration (dommages de guerre, et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8	1,7
Crédits commerciaux à moyen terme	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8	1,3
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9	1,1
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7	2,7

PASSIF

Obligations	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1	35,9
Bons de caisse	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3	6,9
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	1,7
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1	1,2

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)			
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »									Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (5) - (8) = (9)	créditeurs (12)			débiteurs (13)		
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs (2)	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat (8)	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces (4)	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Pour rem- boursements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)						Total (6) + (7) = (8)	
1952	1.326	2.539		2.352	4.891	280	4.716	4.996	1.221	18.261	873	1.961	402	12.522
1953	1.221	2.565		2.418	4.983	136	4.748	4.884	1.320	20.049	1.160	1.966	406	13.230
1954	1.320	3.650		2.146	5.796	165	5.250	5.415	1.701	22.868	1.850	1.785	349	15.518
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917
1960 Juin	2.466	681	14	258	953	49	871	920	2.499		5.090	1.191	1.516	1.313
Juillet	2.499	417	44	121	582	23	510	533	2.548		5.140	882	2.216	2.270
Août	2.548	905	24	129	1.058	32	778	810	2.796		3.739	1.555	1.298	1.302
Septembre	2.796	694	28	168	890	27	953	980	2.706		4.260	1.592	979	1.341
Octobre	2.706	359	34	120	513	40	537	577	2.642		4.257	1.609	996	1.896
Novembre	2.642	438	40	104	582	30	503	533	2.691		4.069	1.491	938	1.330
Décembre	2.691	251	55	153	459	63	497	560	2.590	41.756	4.398	1.650	892	1.671
1961 Janvier	2.590	585	89	272	946	110	511	621	2.915		4.426	1.050	1.899	3.090
Février	2.915	712	65	202	979	159	711	870	3.024		4.139	1.631	1.415	1.889
Mars	3.024	515	168	199	882	81	764	845	3.061		4.237	1.437	1.405	1.761
Avril	3.061	398	52	110	560	36	420	456	3.165		4.427	1.160	1.638	1.788
Mai	3.165	324	46	135	505	35	590	625	3.045		4.382	1.580	1.242	1.467
Juin	3.045	446	63	145	654	46	576	622	3.077		5.396	1.370	1.523	1.342
Juillet	3.077	654	192	88	874	256	471	727	3.224		5.725	880	2.596	2.581
Août	3.224	481	165	91	727	110	665	775	3.176		5.526	1.535	1.751	1.500
Septembre	3.176	500	100	173	773	56	557	613	3.336		5.456	1.888	1.206	1.537
Octobre	3.336	627	153	178	958	59	781	840	3.454		5.268	1.758	1.182	1.982
Novembre	3.454	443	94	132	669	28	659	687	3.436		5.553	2.026	1.036	1.363
Décembre	3.436	497	145	133	775	35	723	758	3.453	46.849	5.231	1.737	1.341	1.617
1962 Janvier	3.453	438	65	74	577	33	610	643	3.387		5.437	1.172	1.988	3.177
Février	3.387	254	110	106	470	24	493	517	3.340		6.096	1.204	1.829	1.697
Mars	3.340	448	129	122	699	33	681	714	3.325		6.275	1.614	1.796	2.488
Avril	3.325	282	86	105	473	28	426	454	3.344		6.417	1.267	1.934	2.026
Mai	3.344	392	97	114	603	34	545	579	3.368		6.968	1.729	1.491	1.593
Juin	3.368	745	88	116	949	30	797	827	3.490		7.050	1.725	1.579	1.801

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques, Service des Assurances.

	1956	1957	1958	1959	1960	1956	1957	1958	1959	1960
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	0,7	1,0	1,4	1,7	2,3	0,7	0,9	1,0	1,1	1,2
Prêts hypothécaires	5,1	6,2	7,1	7,8	9,0	1,3	1,6	1,8	2,0	2,3
Prêts sur police	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,5	2,5	2,9	3,5	4,8	2,2	2,4	2,8	3,1	3,2
Valeurs étrangères	0,5	0,5	0,5	0,8	1,3	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4
Titres garantis par le Congo	0,2	0,2	0,2	0,4	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	2,1	2,2	2,6	3,1	4,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,7
Titres des autres organismes										
parastataux	1,5	1,0	1,0	1,2	1,4	1,1	0,8	0,9	1,0	0,9
Titres des provinces et com-										
munes	1,0	1,6	1,7	1,7	1,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5
Obligations de sociétés belges	5,5	6,0	6,4	7,2	7,2	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
Actions de sociétés belges ...	2,0	2,3	2,5	1,7	2,1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	15,3	16,3	17,8	19,6	22,5	5,1	5,2	5,9	6,5	6,7

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	22,1	24,4	27,0	31,0	35,3	7,4	8,2	9,0	9,8	10,7

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1953	1,47
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1960 4 ^e trimestre .	2,59
1961 1 ^{er} trimestre .	2,65
2 ^e trimestre .	2,84
3 ^e trimestre .	2,75
4 ^e trimestre .	2,89
1962 1 ^{er} trimestre .	2,67
2 ^e trimestre .	2,88

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ¼ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisses d'épargne	8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4		6,0	
Banques	2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0	
Institutions parastatales de crédit ..	0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3		1,2	
Total ...		11,0		9,9		8,8		7,1		5,9		6,2		17,7		15,8		11,2
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,0		3,1		3,6	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7	
Caisses de vacances annuelles	0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		-0,1		—		—	
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,8		5,4		4,9	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,3		0,1		0,2	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,4	
Total ...		7,8		7,8		7,9		9,1		8,9		10,7		9,4		9,9		9,8
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		1,9		1,8		1,2	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,4		8,5		9,1	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,1		10,3		11,5	
Total ...		12,3		14,5		15,4		16,8		16,1		17,6		18,3		20,6		21,8
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public ...	11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,2		11,0		14,5	
Total (1 à 4)	42,1		38,3		45,2		43,5		38,8		48,1		61,6		57,3		57,3	
Doubles emplois ² ...	-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,4	
Total net (1 à 4) ...	41,3		38,0		45,3		43,6		38,0		48,4		59,0		57,9		57,7	
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0	
Epargne nette	9,0 ³		7,8 ³		7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		5,2		6,0		10,4	
Total ...		32,6		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		35,0		36,7		45,4
Total général (1 à 5) ...		73,9		69,0		76,9		78,6		76,5		88,5		94,0		94,6		103,1

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement accessibles au public ²					Titres non généralement accessibles au public			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹ (9) = (5) + (8)	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							(8) = (6) - (7)
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5	
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1	
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7	
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1	
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9	
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8	
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	2,5	0,2	2,3	5,4	
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6	
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	2,4	
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6	
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2	
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1	
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8	
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5	
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	6,2	3,5	2,7	17,7	
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	26,5	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5	
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	1,8	
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3	
	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5	
	1961	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3	
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	6,2	3,5	2,7	17,7	
	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9	
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement accessibles au public d'une part et des titres non généralement accessibles au public d'autre part	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
	— corrections : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—	
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁶	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—	
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—	
1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—		

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : - 4,0; en 1957 : - 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 3,9; en 1961 : 2,7.

² Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Juillet	6	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre	14	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	19	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre	16	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	10	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	1	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	3	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	7	C.N.C.P.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27*
	Avril	19	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,18
	Juin	7	Crédit Communal	3 — 5,00	100,00	20 ans	1.938	5,53
	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁴	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67*
	Novembre	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 ⁴	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73*
	Novembre	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁴	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72*
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.350	5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82*
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	25	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82*
	Juin	8	Etat belge 1961-1973	5,25-5,50-5,75 ⁷	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	24	Ville d'Anvers	5,25-5,50-5,75-6,00 ⁸	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,83
	Octobre	2	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre	20	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88*
	Décembre	11	Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,78
1962	Février	1	Etat belge 1962-1982, 1 ^{re} série	5,00-5,25-5,50 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ¹⁰	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ¹⁰	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00-5,25 ¹¹	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27	Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ¹⁰	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24	Fonds des Routes	5,00-5,25 ¹¹	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20

¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

² Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

³ Emprunt à lots; intérêts : 8 % pendant les 10 premières années, 5% de la 11^e à la 15^e année et 5,50 % de la 16^e à la 20^e année.

⁴ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.

⁵ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.

⁶ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

⁷ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.

⁸ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.

⁹ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

¹⁰ Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

¹¹ Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Décembre	24	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 ⁴
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13 ⁴
	Mars	31	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	16	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai	18	Etat belge 1961-1981	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ⁴
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 ⁵	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55

¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêts, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

² Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.

³ Emprunt contracté auprès de la B.I.R. Royal.

⁴ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

⁵ Emprunt de conversion.

* Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe 2	Dettes indirectes	Dettes totales 2
	intérieure				extérieure						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Septembre	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961 Janvier	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Janvier	216,1	18,5	73,7	33,5	341,8	18,8	27,8	46,6	388,4	25,4	413,8
Février	222,9	18,4	72,2	33,0	346,5	18,8	26,9	45,7	392,2	25,4	417,6
Mars	222,6	18,4	75,1	32,0	348,1	18,7	26,4	45,1	393,2	25,4	418,6
Avril	221,1	20,4	79,7	33,3	354,5	20,1	23,4	43,5	398,0	25,4	423,4
Mai	220,9	20,2	80,5	32,7	354,3	20,1	23,2	43,3	397,6	25,3	422,9
Juin	220,7	20,0	82,4	32,7	355,8	19,9	20,1	40,0	395,8	25,3	421,1
Juillet	223,8	20,0	79,3	34,0	357,1	19,8	19,9	39,7	396,8	25,2	422,0
Août	223,6	20,0	82,0	32,3	357,9	19,8	19,0	38,8	396,7	25,2	421,9

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par émetteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public 1.
B = non généralement accessibles au public.

Emetteurs	1952	1953	1954	1955	1956			1957			1958			1959			1960		
					A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total
Etat ^{2 3}	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	190,3	143,6	50,9	194,5	154,9	46,4	201,3	169,8	43,7	213,5	186,8	42,7	229,5
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs ³	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	24,8	20,0	8,8	28,8	22,1	11,2	33,3	24,6	13,4	38,0	24,2	15,7	39,9
Congo	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	10,6	9,0	1,3	10,3	12,7	1,3	14,0	12,2	1,3	13,5	10,8	1,3	12,1
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	36,5	38,8	1,3	40,1	44,4	1,3	45,7	48,7	1,2	49,9	52,6	1,1	53,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	34,9	31,6	4,1	35,7	29,9	4,7	34,6	33,0	5,8	38,8	32,2	6,1	38,3
Organismes paraétatiques de crédit	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	37,1	28,7	13,8	42,5	34,0	15,7	49,7	39,6	17,5	57,1	45,4	19,1	64,5
Total ...	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,0	438,0

¹ Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire).

² Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

³ En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

Détenteurs	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959			1960			
						A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total	
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. ^{1 2}	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,4	8,0	8,6	0,3	8,9	10,3	0,2	10,5	11,3	0,3	11,6	
Fonds des Rentes	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	—	4,0	3,2	—	3,2	4,5	—	4,5	6,6	—	6,6	
Organismes monétaires ²	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7	35,7	37,7	73,4	
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																		
a) Caisses d'épargne	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,5	13,7	52,2	40,5	14,8	55,3	
b) Organismes de sécurité sociale	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,0	56,8	39,0	21,8	60,8	
c) Fonds de pensions spéciaux	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,3	0,3	2,6	2,5	0,6	3,1	
d) Entreprises d'assurances	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	19,1	3,6	22,7	21,2	4,5	25,7	
e) Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	
f) Total	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	96,8	37,6	134,4	103,3	41,7	145,0	
Congo et Ruanda-Urundi ³	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7	3,3	0,3	3,6	
Entreprises et particuliers ⁴	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	10,2	155,9	160,8	9,1	169,9	176,9	8,1	185,0	191,8	6,0	197,8	
Total général ...	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,0	438,0	

¹ A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

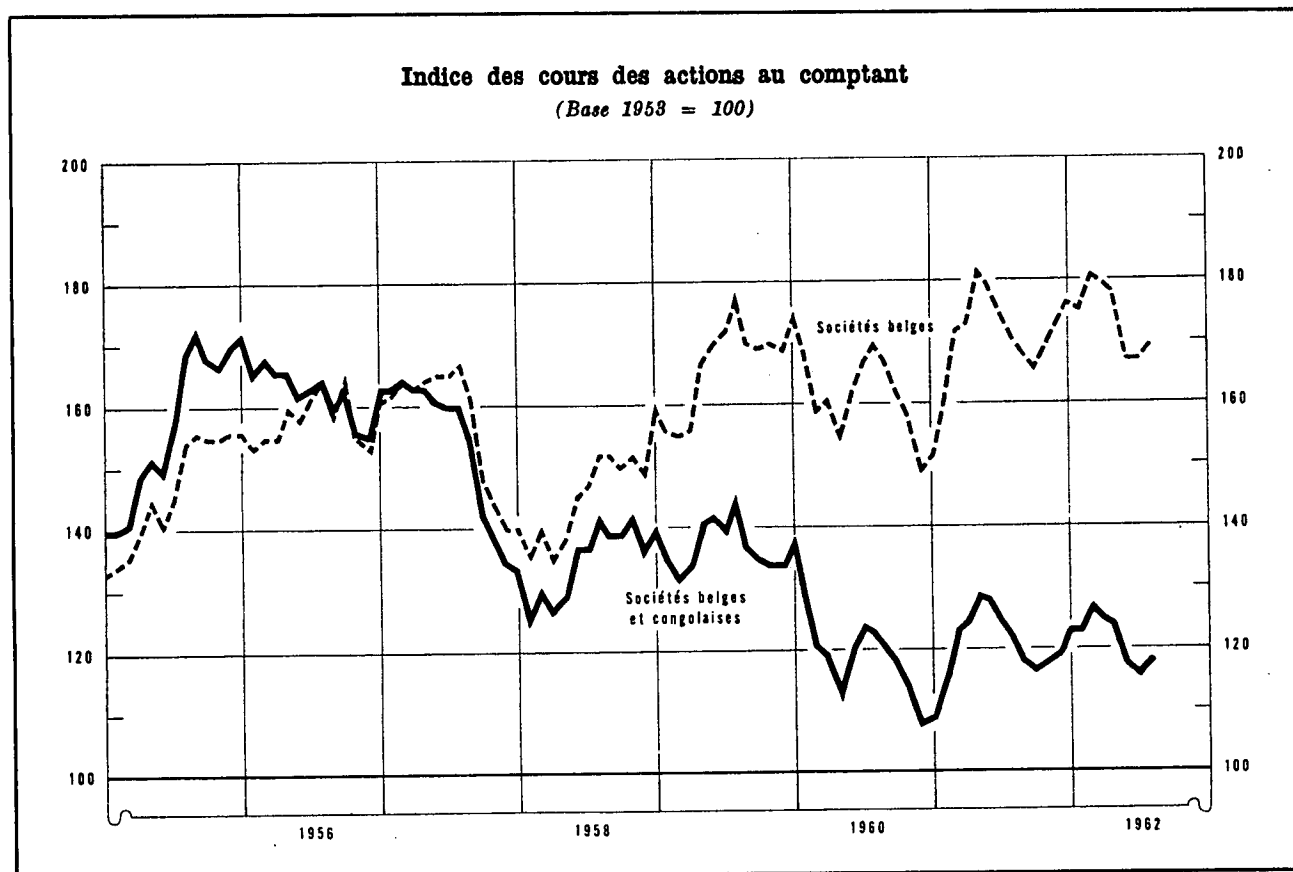
³ Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

⁴ Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séances - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions						Taux de rendement % 3					
		Au comptant				A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6		Valeurs belges 5				
		Valeurs belges et congolaises		Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4													
1952 Moyenne mensuelle	79	99	98	104	100	100	108	104	4,5	4,2	n.d.	n.d.	
1953 Moyenne mensuelle	67	100	100	100	100	100	108	108	3,3	3,3	n.d.	n.d.	
1954 Moyenne mensuelle	110	118	116	116	116	116	108	108	3,3	3,3	n.d.	n.d.	
1955 Moyenne mensuelle	152	157	146	141	141	141	108	108	3,0	3,0	n.d.	n.d.	
1956 Moyenne mensuelle	113	164	158	139	139	139	108	108	3,3	3,3	n.d.	n.d.	
1957 Moyenne mensuelle	106	155	158	133	133	133	108	108	3,6	3,6	n.d.	n.d.	
1958 Moyenne mensuelle	70	135	145	117	117	117	108	108	3,9	3,9	n.d.	n.d.	
1959 Moyenne mensuelle	105	137	166	129	129	129	108	108	3,4	3,4	2,9	2,9	
1960 Moyenne mensuelle	93	121	162	116	116	116	108	108	4,5	4,5	2,8	2,8	
1961 Moyenne mensuelle	103	120	169	115	115	115	108	108	4,5	4,5	3,1	3,1	
		1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
Janvier	75	97	109	123	152	176	109	116	5,8	3,3	2,9	3,1	
Février	114	96	116	123	161	175	115	117	5,7	3,3	2,8	3,1	
Mars	151	113	123	127	172	181	119	119	5,1	3,2	2,9	3,1	
Avril	197	104	125	125	173	179	122	117	5,3	3,2	3,0	3,1	
Mai	180	109	129	124	182	177	123	117	5,1	3,3	2,9	3,2	
Juin	105	85	128	117	179	167	122	112	4,0	3,3	3,1	3,3	
Juillet	77	62	125	116	175	167	117	110	4,2	3,1	3,1	3,2	
Août	77	58	122	118	171	169	116	110	4,1	3,1	3,2	3,2	
Septembre	73		118		168		112		3,9		3,3		
Octobre	78		117		166		110		3,7		3,3		
Novembre	88		118		168		112		3,8		3,2		
Décembre	85		119		171		111		3,5		3,2		

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.841	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	259	57	p 8.293	363

Sociétés financières et immobilières ⁵

1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.305	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	293
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.273	3.611	190	2.138	140	p11.122	531

Industrie des fabrications métalliques

1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.452	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	p 1.932	114

Métallurgie du fer

1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.069	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	p 4.764	294

Industrie textile

1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	486	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	p 421	25

Notes : Voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	696	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	p 831	55
Industrie chimique									
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.097	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	p 1.248	75
Electricité									
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.589	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	258
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	p 5.524	326
Industrie du charbon									
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	906	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	p 477	30
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}									
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.952	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.531	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	p39.563	2.096

Note : Voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1953	449	26.804	12.598	7.854	259	4.296	319	1.334	61
1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.602	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	p 1.352	56

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.989	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.133	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	p40.915	2.152

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 Janvier	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
2 premiers mois	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
3 premiers mois	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
4 premiers mois	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
5 premiers mois	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
6 premiers mois	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
7 premiers mois	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
8 premiers mois	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
9 premiers mois	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
10 premiers mois	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
11 premiers mois	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 Janvier	p 101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	p 270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4
3 premiers mois	p 1.739	21,8	13,5	3,3	0,3	2,1	0,5
4 premiers mois	p 4.393	67,6	40,5	9,1	1,6	5,2	0,7
5 premiers mois	p 7.297	110,7	66,3	14,4	2,8	8,0	0,8
6 premiers mois	p 8.872	124,6	77,1	16,7	3,1	9,1	1,0
7 premiers mois	p 9.355	131,2	81,9	17,7	3,2	9,7	1,2
8 premiers mois	p 9.520	131,9	82,4	17,8	3,2	9,7	1,3
9 premiers mois	p 9.818	133,2	83,7	18,0	3,2	9,8	1,4
10 premiers mois	p 10.301	141,9	86,8	19,1	3,4	10,5	1,5
11 premiers mois	p 10.610	154,9	95,3	21,2	3,5	11,6	1,7
12 mois	p 10.959	163,3	100,7	22,2	3,6	12,2	1,9

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960 Janvier	4	0,1	0,1	0,1
2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	0,1
3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	0,1
4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 Janvier	p 3	0,7	0,4
2 premiers mois	p 6	0,8	0,4
3 premiers mois	p 14	1,0	0,4	0,1
4 premiers mois	p 32	1,7	0,6	0,1	...	0,1	...
5 premiers mois	p 82	20,6	11,0	5,5	0,2	3,5	...
6 premiers mois	p 181	31,0	13,7	6,4	0,5	4,0	0,1
7 premiers mois	p 225	34,6	15,3	6,7	0,7	4,1	0,1
8 premiers mois	p 231	34,7	15,3	6,7	0,7	4,1	0,1
9 premiers mois	p 242	35,7	15,8	6,8	0,7	4,2	0,1
10 premiers mois	p 270	36,7	16,1	6,9	0,7	4,2	0,1
11 premiers mois	p 287	39,0	16,9	7,0	0,8	4,3	0,1
12 mois	p 310	40,9	18,7	7,2	1,0	4,4	0,1

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 Janvier	p 104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	p 276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4
3 premiers mois	p 1.753	22,8	13,9	3,4	0,3	2,1	0,5
4 premiers mois	p 4.425	69,3	41,1	9,2	1,6	5,3	0,7
5 premiers mois	p 7.379	131,4	77,3	19,9	3,0	11,5	0,8
6 premiers mois	p 9.053	155,6	90,8	23,1	3,6	13,1	1,1
7 premiers mois	p 9.580	165,8	97,2	24,4	3,9	13,8	1,3
8 premiers mois	p 9.751	166,6	97,7	24,5	3,9	13,8	1,4
9 premiers mois	p 10.060	168,9	99,5	24,8	3,9	14,0	1,5
10 premiers mois	p 10.571	178,6	102,9	26,0	4,1	14,7	1,6
11 premiers mois	p 10.897	193,9	112,2	28,2	4,3	15,9	1,8
12 mois	p 11.269	204,2	119,4	29,4	4,6	16,6	2,0

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1953	4.601	1.556	1.068	est. 700 ³	est. 368 ³	n.d.	est. 368 ³	est. 1.929 ³	2.525 ⁴
1954	7.358	3.489	1.777	879	898	529	1.427	4.916	8.331
1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	6.212	1.367	1.682	— 315	965	650	6.862	11.130
1961	19.013	4.686	1.598	1.566	32	791	823	5.509	10.111

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁵

1953	3.271	2.002	130	n.d.	130	n.d.	130	2.132	1.834 ⁴
1954	2.760	1.764	392	66	326	...	326	2.090	1.445
1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.461
1961	209	145	...	85	— 85	— 24	— 109	36	— 73

Total général

1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 ³	est. 498 ³	n.d.	est. 498 ³	est. 4.056 ³	4.359 ⁴
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.776
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.514	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.897	1.447	1.859	— 412	944	532	8.429	12.591
1961	19.222	4.831	1.598	1.651	— 53	767	714	5.545	10.038

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 5).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Estimations B.N.B.

⁴ Amortissements non déduits.

⁵ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	...	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	...	460
12 mois	10.227	3.324	3.196	6.520	2.442	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.950	1.016	79	1.095	731	63	...	63
6 premiers mois ...	5.282	2.409	302	2.711	5.055	258	...	258
9 premiers mois ...	10.044	3.987	805	4.792	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12 mois	16.065	5.216	1.213	6.429	6.443	1.628	20	1.648
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	3.681	777	4.458	209	45	...	45
1961 Janvier	398	122	146	268
Février	1.644	327	...	927	6
Mars	887	196	30	226	22
Avril	1.385	189	131	320
Mai	769	344	...	344	30	6	...	6
Juin	1.790	669	50	719	87
Juillet	950	268	90	358
Août	473	234	25	259
Septembre	649	299	...	299
Octobre	1.500	350	25	375
Novembre	2.694	173	173	346	42	39	...	39
Décembre	5.877	510	107	617	22
1962 Janvier	1.067	308	100	408
Février p	1.137	220	...	220
Mars p	1.456	674	5	679	19
Avril p	924	304	1.000	1.304
Mai p	2.359	343	...	343
Juin p	989	214	...	214
Juillet p	5.104	1.270	...	1.270
Août p	1.026	1.091	...	1.091

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRÈS COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (8) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraite de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1953	2.378	...	76	2.937	9	2.153	2.842	387	5.391	...
1954	2.330	...	21	2.985	19	2.276	2.733	308	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	169	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1960 4 ^e trimestre	2.482	800	...	1.452	1.272	1	2.599	862	4.734	90
1961 1 ^{er} trimestre	2.527	1.084	...	1.409	1.449	...	2.464	1.107	5.020	3
2 ^e trimestre	2.381	2.128	...	1.573	1.993	...	3.224	865	6.082	...
3 ^e trimestre	2.320	2.766	...	1.650	2.069	...	3.703	964	6.736	...
4 ^e trimestre	2.714	1.297	...	1.468	1.772	3	2.688	1.016	5.479	90
1962 1 ^{er} trimestre	1.858	439	12	1.338	1.346	5	1.221	1.075	3.647	886
2 ^e trimestre	1.507	943	...	1.968	1.484	...	2.934	...	4.418	243
1961 Août	2.423	2.667	...	1.809	2.069	...	3.820	1.010	6.899	...
Septembre	2.421	2.471	...	1.432	1.908	...	3.504	912	6.324	...
Octobre	2.777	1.415	...	1.490	1.595	...	3.037	1.050	5.682	17
Novembre	2.573	1.187	...	1.721	2.051	...	2.819	611	5.481	2
Décembre	2.794	1.282	...	1.178	1.674	...	2.166	1.404	5.254	261
1962 Janvier	2.680	74	22	1.216	965	10	1.864	1.163	3.992	844
Février	1.236	733	15	1.175	1.755	...	550	839	3.159	1.536
Mars	1.600	539	...	1.608	1.355	15	1.248	1.144	3.747	339
Avril	1.389	576	...	1.991	1.497	...	1.329	1.130	3.956	367
Mai	1.517	675	...	2.682	1.774	...	1.629	1.471	4.874	362
Juin	1.614	1.579	...	1.230	1.182	...	3.241	...	4.423	...
Juillet	1.087	2.208	...	1.786	1.986	...	3.095	...	5.081	...
Août	1.123	1.272	...	1.676	1.911	...	2.160	...	4.071	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION
Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1953	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1960 4 ^e trimestre	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 ^{er} trimestre	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 ^e trimestre	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 ^e trimestre	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
4 ^e trimestre	39	3	220	450	181	453	401	274	65	727	466
1962 1 ^{er} trimestre	39	3	146	438	318	491	321	276	64	767	385
2 ^e trimestre	39	3	169	474	182	477	351	282	65	759	416
1961 Août	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470
Octobre	39	3	239	454	183	457	422	286	66	743	488
Novembre	39	3	221	434	175	437	396	269	65	706	461
Décembre	39	3	200	463	185	466	385	265	63	731	448
1962 Janvier	39	3	169	521	181	524	350	294	68	818	418
Février	39	2	115	458	177	460	292	257	59	717	351
Mars	39	3	155	486	166	489	321	278	66	767	387
Avril	39	3	147	479	184	482	331	279	63	761	394
Mai	39	3	192	492	188	495	380	284	66	779	446
Juin	39	3	168	450	174	453	342	285	67	738	409
Juillet	39	3	205	465	231	468	436	299	70	767	506
Août	39	3	164	438	185	441	349	273	66	714	415

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.
2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1959 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXX^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *		
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 366 jours 1		
1957 21 mars	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %	—	5,25
25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25		—	6,25
12 novembre ..	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25		Taux du Certificat	6,—
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—	>	Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	6,—
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75		>	5,75
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50		>	5,50
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	>	5,25	
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—	>	5,—	
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	>	4,75	
24 décembre ..	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25	>	5,—	
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	>	6,25	
		représentatives d'importations d'exportations							
10 novembre ..	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25	,	6,25
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	>	6,—
								Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	
28 décembre ..	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	5,50
22 mars	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	5,25
9 août	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	5,—

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courtir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 31 août 1962.

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2 .	1,70
Du 12-11 au 31-12 3 .	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1961 Septembre	2,50
Octobre	2,54
Novembre	2,44
Décembre	2,25
1962 Janvier	1,51
Février	1,48
Mars	1,87
Avril	1,74
Mai	1,82
Juin	2,32
Juillet	2,73
Août	2,36

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 8		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois
1957	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,888
1958	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1959	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
1961 Sept. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50				
Oct. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	1961 3 oct. .	4,703	4,800	4,900
Nov. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	7 nov. .	4,700	4,800	4,900
Déc. ...	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25	5 déc. .	4,700	4,800	4,900
						1962 4 janv.	4,283	4,364	*
1962 Janv. .	3,10	3,35	3,60	—	3,80	6 févr. .	3,766	3,802	3,958
Févr. .	3,—	3,20	3,40	—	3,60	6 mars	3,700	3,750	3,850
Mars	2,90	3,10	3,30	—	3,50	3 avril .	3,541	3,587	3,604
Avril ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40	3 mai .	3,481	3,500	3,550
Mai ...	2,50	2,75	3,—	—	3,30	5 juin .	3,396	3,450	3,500
Juin ...	2,50	2,75	3,—	—	3,25	3 juillet	3,370	3,450	3,498
Juillet .	2,50	2,75	3,—	—	3,30	7 août .	*	3,450	3,500
Août ...	2,50	2,70	2,90	—	3,15	4 sept. .	3,299	3,375	3,379

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 8 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 % ; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8028).

5 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes ; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques.

Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957 ; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion, à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8030). L'encours des certificats de trésorerie B, comme d'ailleurs celui des certificats de trésorerie A ne varie pas ; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque ; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

6 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

7 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

8 Les taux donnés pour les adjudications des certificats de trésorerie à 6, 9 et 12 mois sont des taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés, tandis que le taux donné pour les certificats de trésorerie B et les certificats du Fonds des Rentes est un taux unique valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif I 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75			
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	jusqu'à 200.000 F		au-delà de 200.000 F
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	jusqu'à 250.000 F		au-delà de 250.000 F
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,— ³		2,— ⁴
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Août	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Septembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Octobre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Novembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Décembre	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,— ³		2,— ⁴
1962 Janvier	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— ³		2,— ⁴
1962 Février	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— ³		2,— ⁴
1962 Mars	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— ³		2,— ⁴
1962 Avril	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— ³		2,— ⁴
1962 Mai	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— ³		2,— ⁴
1962 Juin	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— ³		2,— ⁴
1962 Juillet	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90	3,— ³		2,— ⁴
1962 Août	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ³		2,— ⁴

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Durant les années 1958, 1960 et 1961, majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — 4 A partir du 1er janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
	(rendement eu égard au cours seulement)	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 5,5 %	3 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 5,5 %	
1953	4,48	—	4,85 ¹	5,09 ²	—	5,05
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1961 Septembre	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73
1961 Octobre	4,35	5,33	5,32	5,81	5,75	5,71
1961 Novembre	4,36	5,37	5,35	5,79	5,75	5,70
1961 Décembre	4,39	5,27	5,26	5,71	5,70	5,63
1962 Janvier	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
1962 Février	4,39	5,16	5,26	5,58	5,55	5,49
1962 Mars	4,39	4,93	5,11	5,47	5,52	5,39
1962 Avril	4,38	4,63	4,96	5,37	5,44	5,28
1962 Mai	4,35	4,50	4,86	5,28	5,39	5,20
1962 Juin	4,29	4,41	4,62	5,20	5,28	5,13
1962 Juillet	4,23	4,51	4,68	5,21	5,25	5,14
1962 Août	4,23	4,28	4,60	5,06	5,17	5,01
1962 Septembre	4,18	4,33	4,54	4,96	5,09	4,93

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, n° 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVII^e année, vol. I, n° 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis ¹		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956 ...		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—									15	2,50
Mai											17	4,25	11	5,—		
Juillet											16	5,—				
Août			23	3,50	12	5,—										
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25				20	6,—		25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai								22	5,50				3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—	6	4,50		
Juin													8	4,—		

¹ Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 10 août	1962 9 août	1961 7 septembre	1962 6 septembre
ACTIF								
Encaisse or	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes	1.201	—	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	141	3.969	5.744	9.985	10.868	11.855	9.378	12.399
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	1.314	740	2.546	1.314	2.546
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>						2.204		2.204
<i>Autres opérations</i>						342		342
Monnaies divisionnaires	84	101	23	18	18	28	17	13
Comptes courants postaux	512	669	561	553	514	600	518	618
Prêts à l'Etat	6.510	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	5.450 ²	6.500 ²	5.450 ²
Avances à l'Etat	4.337	2.640 ³	901 ³	2.358 ³	4.124 ³	4.413 ³	4.457 ³	4.530 ³
Portefeuille d'escompte :	22.217	16.392	18.851	18.675	14.638	16.812	15.364	15.838
<i>Effets escomptés sur la France</i>	6.707	4.232	5.118	5.846	5.106	6.697	5.018	6.116
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	3	1	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ⁴	481	699	878	797	252	66	195	143
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	15.026	11.460	12.854	12.031	9.279	10.048	10.150	9.578
Effets négociables achetés en France ⁵	2.609	2.827	3.554	2.878	2.838	3.043	2.596	3.364
Avances à 30 jours sur effets publics ...	222	169	205	187	169	146	164	152
Avances sur titres	97	83	70	74	66	59	61	62
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	763	863	529	553	345	340	324	373
Divers	562	627	764	834	797	816	743	755
Total ...	41.731	39.162	42.680	48.251	45.939	50.430	45.758	50.422

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	34.694	34.947	39.320	44.348	41.527	47.077	41.844	47.188
Comptes créditeurs :	5.720	2.943	2.066	2.590	3.128	1.961	2.512	1.778
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	...	1	1	...	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	4.564	1.965	967	1.561	2.141	133	1.640	134
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i>)						787		653
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.155	978	1.098	1.029	987	1.040	872	990
Capital de la Banque	2	150	150	150	150	150	150	150
Divers	1.315	1.122	1.144	1.163	1.134	1.242	1.252	1.306
Total ...	41.731	39.162	42.680	48.251	45.939	50.430	45.758	50.422

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1958.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1962 28 February	1961 9 August	1962 8 August	1961 8 September	1962 5 September
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.035	2.136	2.237	2.313	2.438	2.413	2.338	2.363
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	3	2	1
Amount of Fiduciary Issue	2.050	2.150	2.250	2.325	2.450	2.425	2.350	2.375
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.050	2.150	2.250	2.325	2.450	2.425	2.350	2.375

Notes Issued :								
In Circulation	2.013	2.116	2.212	2.302	2.411	2.388	2.326	2.313
In Banking Department	37	34	38	23	39	37	24	62
Total ...	2.050	2.150	2.250	2.325	2.450	2.425	2.350	2.375

Banking Department

Government Securities	265	274	425	507	378	373	427	359
Other Securities :								
Discounts and Advances	10	33	28	44	75	55	84	55
Securities	22	20	19	20	18	19	20	20
Notes	37	34	38	23	39	37	24	62
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	335	362	511	595	511	485	556	497

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	4	4	4	4
Public Deposits :	17	12	18	13	13	9	11	11
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	—	—	155	241	171	159	214	158
Other Deposits :								
Bankers	229	264	251	249	239	228	245	240
Other Accounts	70	67	68	73	69	70	67	69
Total ...	335	362	511	595	511	485	556	497

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1961 31 December	1961 9 August	1962 8 August	1961 6 September	1962 5 September
ASSETS								
Gold certificate account	19.013	18.186	16.413	15.445	16.292	14.673	16.142	14.609
Redemption fund for F.R. notes	938	978	1.066	1.170	1.043	1.201	1.044	1.208
Total gold certificate reserves ...	19.951	19.164	17.479	16.615	17.335	15.874	17.186	15.817
F.R. notes of other Banks	477	524	525	—	—	—	—	—
Cash	336	359	363	320	388	387	386	367
Discounts and advances	64	458	33	130	473	647	68	119
Industrial loans	—	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	43	44	54	48	32	42	34	34
Held under repurchase agreement	6	31	20	3	—	—	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	2.250	2.606	2.900	3.193	2.294	3.177	2.811	3.065
Certificates	18.650	10.507	9.060	1.699	1.710	5.771	1.683	9.538
Notes	2.868	11.010	12.481	19.984	19.839	17.356	19.872	13.772
Bonds	2.484	2.484	2.543	3.846	3.509	3.869	3.536	3.952
Total bought outright ...	26.252	26.607	26.984	28.722	27.352	30.173	27.902	30.327
Held under repurchase agreement	95	41	400	159	148	—	—	233
Total U.S. Government securities ...	26.347	26.648	27.384	28.881	27.500	30.173	27.902	30.560
Total loans and securities	26.460	27.181	27.491	29.062	28.005	30.862	28.004	30.713
Due from foreign banks	—	—	—	—	—
Cash items in process of collection	5.631	6.438	6.809	6.125	4.171	4.496	4.013	4.451
Bank premises	94	100	108	111	110	106	110	107
Other assets	146	262	209	237	285	728	205	576
Total assets ...	53.095	54.028	52.984	52.470²	50.294²	52.453²	49.904²	52.031²
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	27.872	28.262	28.449	28.802	27.634	28.962	27.813	29.084
Deposits :								
Member bank reserves	18.504	18.174	17.080	17.387	16.987	17.267	16.580	17.157
U.S. Treasurer - general account	358	504	485	465	449	592	557	454
Foreign	273	345	217	279	255	197	274	177
Other	391	693	554	320	270	340	324	310
Total deposits ...	19.526	19.716	18.336	18.451	17.961	18.396	17.735	18.098
Deferred availability cash items	4.335	4.847	4.941	3.825	3.284	3.562	2.933	3.315
Other liabilities and accrued dividends ...	22	29	32	59	55	69	65	71
Total liabilities ...	51.755	52.854	51.758	51.137	48.934	50.989	48.546	50.568
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	363	388	409	445	429	460	430	460
Surplus	868	775	817	888	817	888	817	888
Other capital accounts	109	11	114	116	111	115
Total liabilities and capital accounts ...	53.095	54.028	52.984	52.470²	50.294²	52.453²	49.904²	52.031²
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	68	82	230	126	143	80	135	70
Industrial loan commitments	1	...	—	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined ...	42,1 %	39,9 %	37,4 %	34,8 %	37,7 %	33,3 %	37,4 %	33,2 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liabilities combined » includes \$ 394 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1961 31 december	1961 7 augustus	1962 6 augustus	1961 4 september	1962 10 september
ACTIVA								
Goud	3.972	4.281	5.487	5.698	5.554	5.698	5.698	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.603	786	1.107	484	795	1.009	466	683
Buitenlandse betaalmiddelen	1	1	1
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens ¹	88	71	40	14	50	10	47	12
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto ²	6	...	48
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	181	547	249	523	151	252	313	252
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) ³	40	62	12	52	5	5	6	3
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	24	35	51	21	22	19	23	21
Belegging van kapitaal en reserves	159	165	174	183	181	188	183	188
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	15	12	12	8	6	10	5	8
Totaal ...	6.084	5.967	7.133	7.032	6.766	7.186	6.742	6.866
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.418	4.513	4.900	5.279	5.017	5.390	5.068	5.304
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.284	1.139	1.603	1.421	1.370	1.451	1.351	1.202
's Rijks schatkist	643	528	934	995	182	242	476	357
Banken in Nederland	485	484	619	283	951	1.008	665	652
Andere ingezetenen	156	127	150	143	237	201	210	193
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	97	65	59	77	139	94	77	108
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	—	56	48	71	135	87	70	100
Andere niet-ingezetenen	22	9	11	6	4	7	7	8
Saldo's voortvloeiende uit betalings- akkoorden	75	—	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	64	6	320	14	12	18	12	17
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	142	152	164	168	164	168	164	168
Diverse rekeningen	59	72	67	53	44	45	50	47
Totaal ...	6.084	5.967	7.133	7.032	6.766	7.186	6.742	6.866
¹ Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bila- terale akkoorden	1	9	—	...	—
² Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen
³ Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1938 — Staatsblad nr 99)	11	8	5	3	3	—	3	—
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	110	105	110	69	72	65	70	63

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1961 dicembre	1961 giugno	1962 giugno	1961 luglio	1962 luglio
Oro in cassa	5	5	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	2	—	—	—	—	—	—
Cassa ¹	10	11	10	13	13	17	12	12
Portafoglio ²	386	430	443	500	432	510	441	507
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	34	46	64	107	128	151	106	131
Prorogati pagamenti	—	—	7	6	1	2	—	—
Ufficio italiano dei cambi	—	—	1.257	1.810	1.277	1.745	1.438	1.770
Disponibilita in divisa all'estero	62	62	63	63	63	64	63	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	56	70	75	83	84	95	80	98
Immobili
Debitori diversi	1.654	2.191	119	123	124	170	131	153
Partite varie	3	3	2	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	77	64	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	343	485	485	485	485	485	485
Emissioni per forze alleate	145	145	—	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria	137	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	325	128	20	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	18	—	—	1	...	2
Spese	41	44	43	45	21	26	24	28
Totale attivo ...	3.298	3.557	3.652	4.236	3.628	4.267	3.780	4.248
Circolazione dei biglietti ⁴	2.061	2.237	2.424	2.779	2.313	2.648	2.407	2.735
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	26	28	23	39	18	18	21	23
Depositi in c/c liberi	167	130	117	118	107	94	89	78
Conti correnti vincolati	774	772	694	797	648	685	783	769
Creditori diversi	211	173	170	189	183	250	177	230
C/c servizio tesoreria	—	146	159	263	321	540	261	359
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	17	—	—	—	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. ord	—	—	—	—	—	—	—	—
Aiuti internazionali	14	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	5	16	—	11	...	12	20
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	2	3	4	4	4	4	4
Fondo di riserva straordinario	1	2	2	2	2	2	2	2
Rendite	42	45	44	45	21	26	24	28
Totale passivo e patrimonio ...	3.298	3.557	3.652	4.236	3.628	4.267	3.780	4.248
Depositanti in titoli e valori	4.413	3.604	4.407	4.775	5.008	5.859	4.853	5.637
¹ Comprese monete di Stato	8	8	5	6	5	8	5	8
² Compreso finanziamento ammassi	—	—	437	482	425	505	431	498
³ Comprese operazioni con privati	—	—	3	3	5	4	5	4
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	2	2	2	—	1	—
⁵ Compresi vaglia e assegni	17	16	14	21	10	13	12	15

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1961 31 Dezember	1961 7 August	1962 7 August	1961 7 September	1962 7 September
AKTIVA							
Gold	10.934	12.286	14.426	13.935	14.441	14.408	14.445
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktantlagen im Ausland	8.249	15.905	11.387	12.591	10.136	10.742	10.311
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	130	157	292	347	295	342	271
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	4.817	3.657	2.442	3.046	2.323	2.485	2.323
<i>davon : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U.</i>	3.156	1.993	1.038	1.628	924	1.065	923
<i>b) an Weltbank</i>	1.486	1.560	1.342	1.345	1.342	1.345	1.342
Deutsche Scheidemünzen	88	91	57	93	76	100	81
Postcheckguthaben	226	193	281	205	152	144	130
Inlandswechsel	853	1.233	1.146	1.168	1.343	1.042	1.154
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	80	137
Lombardforderungen	234	419	220	18	18	18	22
Kassenkredite	265	79	167	2	540	2	270
Wertpapiere	235	324	1.484	786	1.428	886	1.425
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	5.731	3.561	3.432	2.998	4.433	2.866	3.970
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationale Einrichtungen	1.211	1.387	2.636	2.098	2.215	2.866	2.228
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	—	3.778	3.778	3.703	3.778	3.703
Sonstige Aktiva	311	370	307	305	236*	304	269
	33.364	39.849	42.055	41.370	41.339	39.983	40.602

PASSIVA

Banknotenumlauf	19.046	20.470	22.992	20.791	22.266	21.121	22.712
Einlagen von	11.605	16.696	16.600	17.304	16.539	15.981	15.272
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...</i>	9.344	13.036	11.615	10.928	10.762	10.851	10.404
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	2.039	3.440	4.733	6.145	5.528	4.899	4.639
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	222	220	252	231	249	231	229
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	672	447	368	1.162	281	841	380
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	299	282	274	1.064	261	755	359
<i>Sonstige</i>	373	165	94	98	20	86	21
Rückstellungen	671	806	867	867	950	867	950
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	522	562	588	588	638	588	638
Sonstige Passiva	558	578	350	368	375	295	360
	33.364	39.849	42.055	41.370	41.339	39.983	40.602

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 7 août	1962 7 août	1961 7 septembre	1962 7 septembre
ACTIF								
Encaisse or	8.329	8.369	9.455	11.078	10.050	10.641	10.506	10.637
Devises	561	535	583	842	1.377	924	1.381	747
Portefeuille effets sur la Suisse	58	58	53	70	47	54	46	64
<i>Effets de change</i>	58	58	53	70	47	54	46	64
<i>Rescriptions de la Confédération suisse</i>
Avances sur nantissement	22	40	38	66	12	12	11	10
Titres	45	44	43	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	...	1	17	17	16	17	16
<i>autres</i>	44	44	42	26	26	27	26	27
Correspondants :		52	52	65	11	27	16	18
<i>en Suisse</i>	33	45	45	58	4	12	8	10
<i>à l'étranger</i>		7	7	7	7	15	8	8
Autres postes de l'actif	35	28	30	30	31	36	31	34
Total ...	9.083	9.126	10.254	12.194	11.571	11.737	12.034	11.553

PASSIF

Fonds propres	50	51	52	53	53	54	53	54
Billets en circulation	6.109	6.344	6.854	7.656	6.679	7.347	6.773	7.381
Engagements à vue	2.726	2.535	2.756	2.947	3.206	2.696	3.572	2.477
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.541	2.330	2.288	1.996	2.090	2.092	2.396	1.948
<i>Autres engagements à vue</i>	185	205	468	951	1.116	604	1.176	529
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	—	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	—	—	390	293	400	400	400	400
Autres postes du passif	198	196	202	210	198	205	201	206
Total ...	9.083	9.126	10.254	12.194	11.571	11.737	12.034	11.553

Références bibliographiques : *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE 1

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	31	31	31	31	Passif	31	31	31	31	31	31
	décembre 1960	décembre 1961	juillet 1961	juillet 1962	août 1961	août 1962		décembre 1960	décembre 1961	juillet 1961	juillet 1962	août 1961	août 1962
I. Or en lingots et monnayé	1.636	2.340	2.054	2.720	2.377	2.722	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	60	79	78	49	83	40	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable : ...	277	193	738	223	352	247	II. Réserves :	23	24	24	25	24	25
1. Effets de commerce et acceptations de banque	19	16	19		20		1. Fonds de Réserve légale ...	10	11	11	12	11	12
2. Bons du Trésor	258	177	719		332		2. Fonds de Réserve générale ..	13	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	13	59	14	31	15	30	III. Dépôts (or) :	1.812	2.089	2.199	2.184	2.183	2.183
V. Dépôts à terme et avances : ...	1.130	1.217	1.230	1.140	1.226	1.115	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	918	1.019	1.089	977	1.170	991	a) de 9 à 12 mois	—	28	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	7	4	3	3	3	3	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	16	—	10
c) de 3 à 6 mois	144	154	120	119	35	67	c) de 3 à 6 mois	24	10	24	62	3	40
d) de 6 à 9 mois	3	—	9	29	9	32	d) à 3 mois au maximum ...	329	182	440	158	306	185
e) de 9 à 12 mois	55	7	—	5	—	15	e) à vue	1.372	1.802	1.684	1.869	1.824	1.869
f) à plus d'un an	3	33	9	7	9	7	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	730	665	635	498	679	507	a) de 9 à 12 mois	—	10	—	—	—	—
1. Or :							b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	73	10	42	31	57	58	c) de 3 à 6 mois	6	—	6	—	6	—
b) de 3 à 6 mois	39	10	40	41	25	17	d) à 3 mois au maximum ...	21	28	18	10	18	10
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	3	—	—	e) à vue	60	29	27	69	26	69
d) de 9 à 12 mois	—	78	—	15	—	16	IV. Dépôts (monnaies) :	1.734	2.159	2.245	2.174	2.246	2.174
e) à plus d'un an	—	—	—	11	—	10	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an	36	71	—	74	—	74
a) à 3 mois au maximum ...	445	375	356	185	303	210	b) de 9 à 12 mois	71	—	36	71	—	71
b) de 3 à 6 mois	80	113	105	60	206	43	c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	36	71
c) de 6 à 9 mois	4	2	51	33	67	49	d) de 3 à 6 mois	156	338	527	374	442	446
d) de 9 à 12 mois	23	10	23	19	3	3	e) à 3 mois au maximum ..	1.167	1.465	1.415	1.278	1.483	1.188
e) à plus d'un an	66	67	18	100	18	101	f) à vue	30	40	56	14	41	16
VII. Actifs divers	1	1	1	4	1	4	2. Autres déposants :						
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	3.915	4.622	4.818	4.733	4.801	4.733	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
							c) de 3 à 6 mois	—	3	—	—	—	16
							d) à 3 mois au maximum ...	256	220	193	343	208	337
							e) à vue	18	22	18	20	20	26
							V. Divers	44	36	35	28	34	29
							VI. Comptes de profits et pertes ...	8	8	8	8	8	8
							VII. Prov. pour charges éventuelles	169	181	182	189	181	189
							<i>Total passif ...</i>	3.915	4.622	4.818	4.733	4.801	4.733

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)	31	31	31	31	31	31	Dépôts à long terme :	31	31	31	31	31	31
	décembre 1960	décembre 1961	juillet 1961	juillet 1962	août 1961	août 1962		décembre 1960	décembre 1961	juillet 1961	juillet 1962	août 1961	août 1962
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économiques.
O.N.E.	Office National de l'Emploi.
O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiotélévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		VII. — Prix et indices de prix.	
1. Population	I - 1	1. Prix de gros mondiaux	VII - 1
2. Revenu national net au coût des facteurs	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2
a) Estimations I.N.S.	I - 2a	3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
b) Estimations Dulbéa	I - 2b	4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
3. Produit national brut :			
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants	I - 3a	VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants	I - 3b	1. Tableau général	VIII - 1
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1953	I - 3c	2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2
4. Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie	I - 4	3. Importations par groupes de produits	VIII - 3
		4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a
		b) Indices du volume	VIII - 4b
		5. Orientation géographique	VIII - 5
II. — Emploi et chômage.		IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2	2. Chiffres trimestriels	IX - 2
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.		X. — Marché des changes.	
1. Production agricole	III - 1	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles	X - 1
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2	2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2
IV. — Industrie.		XI. — Finances Publiques.	
1. a) Indices généraux de la production industrielle ...	IV - 1	1. Situation de Trésorerie	XI - 1
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
3. Energie	IV - 3	3. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 3
4. Métallurgie	IV - 4	4. Détail des recettes fiscales	XI - 4
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6	XIII. — Organismes monétaires.	
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7	1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
V. — Services.		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2
1. Transports :		3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a	4. Stock monétaire	XIII - 4
b) Navigation maritime	V - 1b	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
c) Navigation intérieure	V - 1c	6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958)	XIII - 6
2. Tourisme	V - 2	Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6
3. Commerce intérieur :		7. Situation globale des banques	XIII - 7
a) Indices des ventes	V - 3a	8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8
b) Ventes à tempérament	V - 3b	9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		

Numérotation
des tableaux

Numérotation
des tableaux

XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10

XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays

XV

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2
3. Dette de l'Etat	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3

4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5

XX. — Banques d'Emission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants et aux prix de 1950	I - 3b et c
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
